

# CONSEIL

Cent treizième session

PROGRAMME ET BUDGET POUR 2023

*Note* : Dans le présent document, le masculin est employé à titre générique par souci de lisibilité et de cohérence et désigne aussi bien les femmes que les hommes. Plus particulièrement, la forme masculine est ici retenue pour désigner les deux postes de directeur général adjoint, le féminin n'étant employé que lorsqu'il est explicitement question de leurs titulaires actuelles.

## TABLE DES MATIÈRES

	Page
<b>Avant-propos</b> .....	1
<b>Décisions clés pour 2023</b> .....	5
Décisions à prendre concernant le programme et budget pour 2023.....	7
<b>Aperçu</b> .....	9
Introduction au budget.....	11
Présentation du budget.....	11
Niveaux budgétaires.....	11
Principes financiers et budgétaires généraux de la gestion financière de l'OIM.....	12
Tableaux synoptiques.....	13
Structure organisationnelle renforcée.....	14
<b>Présentation de l'Organisation</b> .....	23
Constitution et gouvernance.....	25
Structure organisationnelle.....	26
Organigramme de l'OIM.....	49
<b>Financement de la structure de base</b> .....	51
Définition de la structure de base.....	53
Sources de financement de la structure de base.....	53
Fusion de la partie administrative du budget et des revenus de soutien opérationnel pour 2023.....	56
<b>Partie I : Partie administrative du budget (en francs suisses)</b> .....	59
Partie administrative du budget.....	61
Barème des quotes-parts et contributions assignées.....	64
Objets de dépenses.....	68
Tableau des effectifs.....	71
<b>Partie II : Partie opérationnelle du budget (en dollars É.-U.)</b> .....	73
Partie opérationnelle du budget.....	75
Revenus de soutien opérationnel.....	76
Sources et application des revenus de soutien opérationnel.....	78
Personnel et services financés par les revenus de soutien opérationnel.....	79
Financement de la partie opérationnelle du budget.....	90
Contributions volontaires escomptées à la partie opérationnelle du budget.....	91

## TABLE DES MATIÈRES (suite)

	Page
<b>Services/Appuis</b> .....	95
Tableau synoptique.....	97
<b>I. Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise</b> .....	98
I.1 Aide à la réinstallation .....	100
I.2 Aide au rapatriement .....	101
I.3 Préparation aux situations d'urgence et aide d'urgence.....	101
I.4 Aide à la transition et à la stabilisation .....	108
I.5 Soutien en matière électorale.....	115
<b>II. Migration et santé</b> .....	116
II.1 Évaluations sanitaires dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage.....	120
II.2 Promotion de la santé et assistance sanitaire aux migrants.....	120
II.3 Assistance sanitaire aux populations migrantes vivant une situation de crise..	122
II.4 Services de santé pour le personnel des Nations Unies et les autres acteurs humanitaires et diplomatiques .....	125
<b>III. Migration et développement durable</b> .....	126
III.1 Cohérence des politiques et développement des communautés.....	128
III.2 Migration, environnement, changement climatique et réduction des risques de catastrophe .....	130
III.3 Contribution des migrants au développement.....	132
<b>IV. Migration régulée</b> .....	134
IV.1 Aide au retour apportée aux migrants et aux gouvernements.....	138
IV.2 Protection et aide offertes aux migrants en situation de vulnérabilité et lutte contre la traite.....	141
IV.3 Gouvernance de l'immigration et des frontières/solutions dans le domaine des frontières et de l'identité .....	147
IV.4 Appui à la gestion des migrations.....	153
<b>V. Migration assistée</b> .....	155
V.1 Migration de main-d'œuvre .....	156
V.2 Intégration et cohésion sociale .....	159
V.3 Immigration et visas .....	161
<b>VI. Politiques, recherche et communication en matière migratoire</b> .....	163
VI.1 Politique migratoire.....	165
VI.2 Recherche et publications en matière migratoire.....	166
VI.3 Médias et communication .....	167
VI.4 Activités liées au Réseau des Nations Unies sur les migrations.....	167
<b>VII. Programmes concernant les biens fonciers et immobiliers et les réparations</b> .....	168

**TABLE DES MATIÈRES** (suite)

	Page
<b>VIII. Appui aux programmes de caractère général</b> .....	169
VIII.1 Personnel détaché .....	169
VIII.2 Application relative aux systèmes opérationnels et de gestion des migrants (MiMOSA) .....	173
VIII.3 Personnel et services financés par les revenus divers .....	173
VIII.4 Fonds de dotation Sasakawa .....	174
VIII.5 Contributions sans affectation spéciale .....	174
<b>Ventilation géographique de la partie opérationnelle du budget</b> .....	175
Tableaux récapitulatifs .....	177
Programmes et projets par région .....	178
Afrique.....	178
Moyen-Orient .....	182
Amérique latine et Caraïbes .....	183
Amérique du Nord .....	185
Asie et Océanie.....	186
Europe.....	189
Appui et services à l'échelle mondiale.....	192
 <b>ANNEXES</b>	
<b>Annexe I Financement de la structure de base – Tendances</b>	
<b>Annexe II Fonds détenus dans des comptes spéciaux</b>	
Mécanisme de financement des situations d'urgence migratoires .....	1
Fonds de réponse rapide pour les transports.....	1
Fonds du patrimoine de l'OIM .....	2
Fonds de prêt aux réfugiés .....	3
Fonds de dotation Sasakawa .....	4
Fonds d'entraide Spühler.....	5
 <b>Annexe III Considérations liées aux devises étrangères dans le Programme et Budget</b>	
<b>Annexe IV Partie opérationnelle du budget – Effectifs/dépenses administratives et de personnel</b>	
<b>Annexe V Mouvements estimatifs</b>	

## SIGLES ET ACRONYMES

CCPPNU	Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CGI	Cadre de gouvernance interne
COVID-19	Maladie à coronavirus 2019
DSS	Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies
FMMD	Forum mondial sur la migration et le développement
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IASC	Comité permanent interorganisations
IDM	Dialogue international sur la migration
MiMOSA	Application relative aux systèmes opérationnels et de gestion des migrants
MIRAC	Comité d'affectation des ressources pour la migration
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU-Habitat	Programme des Nations unies pour les établissements humains
OSC	Organisation de la société civile
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PCR	Processus consultatifs régionaux sur la migration
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PRIMA	Système d'information et de gestion des projets
PRISM	Système de gestion intégrée des processus et des ressources
PSEA/SH	Prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et du harcèlement sexuel
RSO	Revenus de soutien opérationnel
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

---

## GLOSSAIRE

On trouvera ci-après quelques définitions succinctes des termes techniques et financiers employés dans le Programme et Budget.

**Commission pour frais généraux liés aux projets** – Commission appliquée sur tous les projets d'opérations, destinée à couvrir les dépenses indirectes qui ne sont pas directement liées à un projet particulier.

**Contributions à affectation spéciale** – Contributions versées ou remboursées au titre d'opérations ou de services déterminés. De telles contributions ne peuvent être utilisées dans un autre but que celui auquel elles étaient destinées sans l'autorisation expresse du donateur. Une part non négligeable des contributions versées au budget des opérations est constituée de contributions à affectation spéciale.

**Contributions sans affectation spéciale** – Les contributions à la partie opérationnelle du budget sont dites sans affectation spéciale si elles sont versées à titre de soutien général et sans aucune restriction quant à leur utilisation.

**Fonds de dotation** – Fonds dont le compte de capital doit rester intact en permanence, seuls les revenus de ce compte (habituellement sous la forme d'intérêts) pouvant être utilisés pour financer des projets ou d'autres activités.

**Fonds de prêt** – Fonds permettant le financement, en tout ou en partie, des dépenses de transport de réfugiés et des services connexes moyennant des prêts accordés à ceux qui ont besoin d'une assistance financière pour émigrer vers des lieux où ils pourront se réinstaller de façon définitive. Le remboursement de ces prêts est assuré par des billets à ordre signés par les réfugiés ou leurs répondants.

**Imputation des dépenses aux projets** – Pratique consistant à imputer les dépenses administratives et de personnel sur le budget des activités et projets auxquels elles se rapportent. Le mot anglais « projectization » recouvre à la fois cette pratique et les procédures qui s'y rapportent.

**Personnel et services essentiels** – Dépenses de personnel et d'appui administratif nécessaires aux fins de gestion et d'administration qui ne sont pas directement liées à une activité spécifique.

**Recettes reportées des exercices précédents** – Excédent de recettes par rapport aux dépenses d'un exercice financier antérieur et des contributions à affectation spéciale reçues en avance sur l'exercice en cours.

**Réforme budgétaire** – Processus de renforcement du budget de base de l'Organisation devant permettre de suivre le rythme de la croissance. Le Groupe de travail sur la réforme budgétaire, créé par le Comité permanent des programmes et des finances en 2010 pour s'atteler à cette question, continue de travailler sur des propositions visant à renforcer le budget de base.

**Ressources inscrites au budget** – Elles comprennent les crédits escomptés durant l'exercice du fait du remboursement de services fournis, et les engagements de financement faits par des donateurs pour contribuer au financement d'activités nouvelles ou en cours. Les ressources inscrites au budget désignent les crédits reçus en cours d'exercice ou reportés des années précédentes.

**Revenus de soutien opérationnel** – Ils sont composés de la « commission pour frais généraux liés aux projets » et des « revenus divers ».

**Revenus divers** – Ils sont composés des contributions sans affectation spéciale des gouvernements ou des donateurs, des intérêts créditeurs et d'autres revenus.



## AVANT-PROPOS

J'ai le plaisir de vous présenter le Programme et Budget de l'OIM pour 2023.

L'année écoulée aura été une année de croissance institutionnelle dans un contexte de multiplication des crises. Alors que les opérations de l'OIM ont lentement repris après avoir subi les pires conséquences de la pandémie mondiale de COVID-19, de nouveaux défis se sont fait jour auxquels l'OIM a été appelée à répondre, de l'Afghanistan au Pakistan en passant par l'Ukraine, tout en continuant d'apporter son aide dans des situations de déplacement qui perdurent, notamment au Bangladesh, en République bolivarienne du Venezuela et au Yémen. Dans le même temps, l'OIM s'est développée, sa nouvelle structure de direction lui ayant permis de renforcer son intégration et son rôle moteur dans le système des Nations Unies, tout en poursuivant l'amélioration de sa gouvernance interne.

Le premier Forum d'examen des migrations internationales, qui s'est tenu à New York en mai 2022, a été un événement marquant lors duquel le Réseau des Nations Unies sur les migrations, dont l'OIM assure la coordination, a joué un rôle essentiel. Par ailleurs, en parallèle de cette manifestation à forte visibilité, l'Organisation a enregistré une demande constante pour ses opérations, qui se sont élargies. Les effectifs de l'OIM devraient s'élever à 19 000 d'ici la fin de 2022, et les dépenses totales prévues avoisineront les 3 milliards de dollars É.-U.. En 2023, l'OIM devrait employer environ 20 300 personnes.

De même que notre budget a augmenté, nos besoins essentiels se sont accrus. Je suis par conséquent profondément et sincèrement reconnaissant aux États Membres d'avoir accepté une augmentation modeste mais essentielle de notre budget de base. L'adoption de la résolution n° 31 du 28 juin 2022 relative à l'investissement dans la structure de base de l'OIM, lors de la trentième session du Comité permanent des programmes et des finances, a mis l'Organisation sur la voie d'une gouvernance durable, ainsi qu'en témoigne le présent budget.

Les dispositions de la résolution n° 31 du Comité permanent font clairement apparaître le rôle actif joué par les États Membres d'un bout à l'autre de ce processus de négociation long et difficile qui aura duré plus de dix ans, depuis la création du Groupe de travail sur la réforme budgétaire en 2010. Après plusieurs phases de discussion, ce processus a finalement été relancé avec succès en 2020. Je remercie tout particulièrement Madame Devandas, Ambassadrice du Costa Rica, ainsi que son prédécesseur, Monsieur Garcia, Ambassadeur des Philippines, pour leurs efforts sans relâche en faveur de la réforme pendant leurs mandats respectifs à la présidence du Conseil de l'OIM et du Groupe de travail.

L'ensemble de ce processus a été marqué par des témoignages élogieux et gratifiants à l'égard des programmes de l'OIM. Il a mis en lumière toute la valeur et la pertinence de l'action de l'OIM pour ses États Membres, ses partenaires et ses bénéficiaires, et a rendu compte de la croissance de l'Organisation non seulement sous l'angle de son budget et de ses effectifs, mais aussi de ses capacités, de la confiance placée en elle, et de sa voix en tant qu'organisme chef de file des Nations Unies pour les questions de migration. L'OIM, qui est l'un des rares organismes à couvrir le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, offre une fiabilité et une stabilité essentielles en période de troubles.

La résolution n° 31 établit un modèle de financement de la structure de base plus durable, qui prévoit une augmentation des contributions des États Membres et une diversification des sources de financement, y compris un soutien financier permettant de mobiliser des fonds du secteur privé. Concrètement, les États Membres ont reconnu que l'OIM a besoin d'un financement additionnel adapté et durable de 75 millions de dollars É.-U. par an pour sa structure de base.

Conformément aux modalités approuvées par les États Membres, l'OIM mettra progressivement en œuvre ce modèle à compter de 2023, à raison d'une augmentation annuelle de 12 millions de dollars É.-U. de la partie administrative du budget, sur une période de cinq ans, financée par les contributions assignées des États Membres. En 2027, ces augmentations représenteront par conséquent un accroissement du budget annuel de 60 millions de dollars É.-U..

Il est important de noter que la résolution n° 31 élargit la définition de la structure de base pour y intégrer les chefs de mission et les chargés de la gestion des ressources, un changement qui est essentiel d'une part pour renforcer l'exécution et le contrôle des opérations, et d'autre part pour permettre à l'OIM de faire valoir sa position à l'échelle nationale sur les questions afférentes à la migration et aux déplacements internes dans le cadre des processus clés de planification et de coordination à l'échelle du système des Nations Unies.

Au cours de cette première année de mise en œuvre, la capacité budgétaire additionnelle sera répartie entre les trois principaux domaines de la réforme budgétaire – l'exécution, le contrôle et le perfectionnement – et sera utilisée aux fins suivantes :

- Renforcement du contrôle et de la responsabilité à tous les niveaux de l'Organisation grâce à un appui accru aux fonctions essentielles chargées de gérer et de surveiller les risques et de veiller à la conformité, notamment les fonctions de suivi, d'évaluation et de gestion axée sur les résultats. En outre, le Bureau de l'Inspecteur général et les capacités internes en matière de PSEAH dans l'ensemble de l'Organisation continueront d'être renforcés.
- Intégration progressive des postes de chef de mission et de chargé de la gestion des ressources dans la structure de base afin de maintenir une présence solide dans toutes les régions du monde. Dans un premier temps, l'OIM donnera la priorité aux bureaux de pays de certains pays les moins avancés, principalement en Afrique, en ciblant ceux qui ont le plus besoin d'un soutien financier immédiat afin d'assurer leur viabilité à court terme tout en renforçant leur capacité d'intervention. Au cours de la première année, les postes de chef de mission et de chargé de la gestion des ressources seront ainsi financés à hauteur de 50 % par le budget de base dans 29 bureaux de pays, mais continueront de dépendre entièrement du financement des projets dans les autres bureaux de pays.
- Harmonisation et normalisation des structures dans les bureaux régionaux, notamment aux fins d'une action politique et d'une gestion des données plus efficaces permettant d'obtenir des résultats plus cohérents et de qualité. Il s'agit ici notamment de renforcer les capacités de gestion des ressources dans certaines régions clés.
- Renforcement du cadre d'information et des capacités de planification stratégique pour suivre le rythme des changements institutionnels résultant du développement des programmes et des opérations, aux fins de la réalisation des ambitions formulées dans la Vision stratégique 2019-2023 et le Cadre de gouvernance interne. Il s'agira en particulier d'investir dans les domaines de l'égalité entre les genres et de la durabilité environnementale, deux thématiques transversales essentielles pour l'avenir. Cet effort jettera également les bases de l'adoption future par l'OIM d'une approche de la budgétisation axée sur les résultats.

La première année, il est prévu d'affecter plus de 50 % de l'augmentation du budget de base à l'exécution au niveau des bureaux de pays. Un peu plus de 30 % de l'augmentation sera allouée au contrôle au Siège et dans les bureaux régionaux. Le reste sera investi dans le perfectionnement, notamment en ce qui concerne la participation de l'OIM au système des Nations Unies.

Nous avons longuement réfléchi à la meilleure utilisation stratégique pouvant être faite de ces fonds additionnels. Mais je dois mettre en garde contre tout relâchement de nos efforts, et ce pour deux raisons.

Premièrement, malgré ces vastes réformes, la structure de financement de l'Organisation continuera de reposer en grande partie sur le budget des projets, ce qui signifie que l'OIM conservera certaines caractéristiques essentielles – et appréciées – telles que sa flexibilité et sa souplesse organisationnelles. Progressivement, l'OIM s'acheminera vers l'intégration de fonctions de base essentielles dans la partie administrative du budget, ce qui réduira peu à peu sa dépendance excessive à l'égard des RSO et permettra d'améliorer la stabilité, la prévisibilité et les projections budgétaires. Mais ce changement prendra du temps.

Deuxièmement, pour atteindre l'objectif annuel de 75 millions de dollars É.-U. additionnels destinés à la structure de base, l'OIM devra encore combler un déficit de financement partiel, mais persistant, grâce aux contributions volontaires des États Membres et à des partenariats avec le secteur privé. Nous mettrons tout en œuvre pour combler ce déficit, mais certains postes resteront néanmoins non financés dans des domaines clés en matière de contrôle, d'exécution et de perfectionnement. Nous ne sommes pas encore au bout de nos efforts.

À court terme, en 2023, je propose que les RSO soient utilisés pour compléter le financement des domaines prioritaires urgents qui ne seront pas couverts par le financement issu de la réforme budgétaire la première année, ainsi que pour financer d'autres priorités et demandes institutionnelles en matière d'exécution, de contrôle rigoureux et de perfectionnement. Il s'agira principalement d'investissements dans les pôles juridiques, la gestion des ressources humaines, le perfectionnement et la formation du personnel et la sécurité du personnel. Les capacités opérationnelles de l'OIM seront également renforcées dans les domaines de la préparation et des interventions humanitaires, de l'adaptation au changement climatique et de la paix et la sécurité, et d'autres investissements seront consentis en matière de données, de gestion des connaissances et de recherche.

Le renforcement de la durabilité et de la prévisibilité du modèle financier de l'OIM est un effort de longue haleine. Je suis certain que les États Membres, conscients des défis que cela représente, approuveront le Programme et Budget pour 2023 tel qu'il est proposé. J'espère que nous pourrons avancer ensemble rapidement, afin que nos collègues sur le terrain, ainsi que les gouvernements, les migrants et les communautés déplacées dans le monde entier puissent bénéficier des avantages offerts par ces changements.

En conclusion, je tiens à remercier une nouvelle fois sincèrement tous les États Membres pour leur soutien sans réserve à l'action de l'Organisation durant la quatrième année de mon mandat, et me réjouis à la perspective de notre collaboration au cours des années à venir.



António Vitorino  
Directeur général



# DÉCISIONS CLÉS POUR 2023





## DÉCISIONS À PRENDRE CONCERNANT LE PROGRAMME ET BUDGET POUR 2023

### NIVEAU BUDGÉTAIRE

#### Partie administrative du budget

1. La partie administrative du budget a été établie à 65 346 816 francs suisses et présente un accroissement de 11 760 000 francs suisses par rapport au budget de 2022, conformément à la résolution n° 31 du Comité permanent des programmes et des finances du 28 juin 2022 relative à l'investissement dans la structure de base de l'OIM.

#### Partie opérationnelle du budget

2. La partie opérationnelle du budget, établie sur la base des crédits escomptés, est estimée à 1,3 milliard de dollars É.-U., ce qui représente une légère augmentation par rapport à la même époque l'année dernière.

#### Revenus de soutien opérationnel

3. Le niveau budgétaire est établi sur la base du montant escompté des revenus qui seront dégagés conformément aux politiques institutionnelles établies concernant le taux de la commission pour frais généraux applicable aux projets mis en œuvre par l'Organisation. Le budget des RSO prévu pour 2023 s'élève à 160 millions de dollars É.-U., ce qui est également conforme aux demandes formulées par les États Membres pour que l'Organisation prévoie des RSO plus élevés, compte tenu des niveaux de dépenses croissants observés les années précédentes.



# APERÇU





## INTRODUCTION AU BUDGET

4. En considération de la croissance des activités et de la portée élargie des services fournis par l'Organisation, ce budget met l'accent sur le renforcement de la structure de base et présente la multitude de projets mis en œuvre à travers le monde. Les activités mettent en évidence les partenariats et la collaboration accrus qui ont été noués avec les États Membres, les organisations internationales, la société civile et d'autres partenaires pour relever les défis mondiaux que pose la migration.

5. La mise en place de structures appropriées qui garantissent une réponse rapide aux besoins des mandats, et qui sont essentielles pour assurer un contrôle adéquat, est financée par la partie administrative du budget et par les RSO.

## PRÉSENTATION DU BUDGET

6. Conformément au Règlement financier de l'Organisation, le Programme et Budget pour 2023 est composé de deux grandes parties, auxquelles s'ajoutent des sections distinctes pour en améliorer la clarté et en faciliter la consultation.

7. La Partie I concerne la partie administrative du budget, qui est exprimée en francs suisses et est financée par les contributions assignées des États Membres. Les détails de la partie administrative du budget sont donnés dans le tableau des objets de dépenses (pages 68, 69 et 70).

8. La Partie II concerne la partie opérationnelle du budget, qui est exprimée en dollars É.-U.. On y trouve un aperçu des activités pour lesquelles on pouvait raisonnablement estimer les ressources budgétisées à la date de rédaction du présent document. Les sources financières additionnelles reçues au titre d'activités nouvelles ou en cours durant l'exercice budgétaire seront reflétées dans les futures révisions du présent document.

## NIVEAUX BUDGÉTAIRES

9. La partie administrative du budget a été établie à 65 346 816 francs suisses et présente un accroissement de 11 760 000 francs suisses par rapport au budget de 2022, conformément à la résolution n° 31 du Comité permanent des programmes et des finances du 28 juin 2022 relative à l'investissement dans la structure de base de l'OIM. La décision ayant été prise d'accroître le budget de 12 millions de dollars É.-U. par an au cours des cinq prochaines années, l'équivalent en francs suisses sur la base duquel cette partie du budget est établie a été calculé compte tenu du taux de change des Nations Unies au moment de la rédaction de ce document, ainsi que des évolutions futures attendues.

10. La partie opérationnelle du budget, établie sur la base des crédits escomptés, est estimée à 1,3 milliard de dollars É.-U., ce qui représente une légère augmentation par rapport à la même époque l'année dernière. Il convient de souligner que l'Organisation établit son budget sur la base des crédits escomptés, et que ce montant représente les crédits confirmés pour 2023 au moment où le présent document a été finalisé. Le budget des RSO a été porté de 142 millions de dollars É.-U. en 2022 à 160 millions de dollars É.-U. en 2023, soit une augmentation de 12,7 %. Conformément à la résolution du Conseil n° 1390 relative aux dispositions et pratiques budgétaires, adoptée le 24 novembre 2020, cette projection de RSO a été faite sur la base des résultats effectifs indiqués dans le dernier Rapport financier en date de l'Organisation et compte tenu des tendances actuelles et prévisibles.

11. Outre le financement de la structure de base, y compris les dépenses afférentes aux structures de sécurité du personnel de l'Organisation, une partie des RSO est allouée au Fonds de l'OIM pour le développement et sert aussi à financer la redevance de l'OIM au titre de sa participation au mécanisme du DSS. Les projets financés par le Fonds de l'OIM pour le développement ne sont pas présentés par activité dans ce document, mais font l'objet d'un rapport distinct.

12. Les tableaux des pages 56 et 57 présentent l'application des ressources combinées provenant de la partie administrative du budget et des RSO.

## PRINCIPES FINANCIERS ET BUDGÉTAIRES GÉNÉRAUX DE LA GESTION FINANCIÈRE DE L'OIM

13. Les principes essentiels ci-après constituent le cadre politique de gestion financière de l'OIM, en particulier en ce qui concerne le budget des projets relevant de la partie opérationnelle du budget. Ces principes essentiels sont exposés plus en détail dans le document IC/2009/7 intitulé IOM's Financial and Administrative Policies Applicable to Operational Projects Funded by Voluntary Contributions.

14. **Les dépenses directes** sont celles que l'Organisation engage pour des activités de projet déterminées et qui peuvent être directement attribuées à ces dernières. Les dépenses directes sont incorporées dans le budget des projets et imputées sur celui-ci. Il s'agit notamment des dépenses liées au personnel de projet, à l'équipement, aux locaux, aux frais de déplacement et à tout ce qui est nécessaire pour atteindre les objectifs du projet.

15. **Les dépenses indirectes** sont celles que l'OIM engage pour des services d'appui administratif qui ne peuvent pas être directement attribués à des projets précis. Il s'agit pour l'essentiel des services administratifs, des fonctions générales de supervision au Siège et dans les bureaux extérieurs, ainsi que des structures liées à la sécurité du personnel, qui permettent à l'Organisation d'œuvrer avec efficacité et cohérence dans le monde entier.

16. **L'imputation directe des dépenses aux projets** (« projectization ») est la pratique suivie par l'OIM pour répartir les dépenses afférentes aux activités de projet en fonction du temps que le personnel y consacre. Chaque activité de l'OIM se voit attribuer un code de projet, utilisé pour enregistrer tous les versements de fonds et toutes les dépenses qui s'y rattachent. Chaque projet est géré par un administrateur de projet, qui est comptable de l'utilisation efficace des ressources pour atteindre les objectifs du projet.

17. **La commission pour frais généraux liés aux projets** est un pourcentage prélevé sur le total des dépenses directes liées aux projets ; elle est utilisée à titre d'appoint pour financer la structure de base de l'Organisation et couvrir la redevance de l'OIM au titre de sa participation au mécanisme du DSS ainsi que d'autres dépenses se rapportant à la sécurité du personnel. Le montant actuel de la commission pour frais généraux liés aux projets représente 7 % du total des dépenses.

18. **Indemnités de cessation de service** : Il s'agit de la somme des prestations dues à un membre du personnel à la cessation de service, conformément au contrat d'emploi ou aux Statut et Règlement du personnel. Pour le personnel relevant de la partie administrative du budget, une méthode budgétaire est appliquée pour le paiement des indemnités dues à la cessation de service du personnel qui quitte l'Organisation. Cependant, la majorité des membres du personnel sont couverts par la partie opérationnelle du budget, et une réserve équivalente au total estimatif de ces indemnités est donc maintenue. Pour cela, un prélèvement est effectué à hauteur de 4 % des dépenses de personnel de chaque projet. Ce pourcentage est revu à intervalles réguliers pour en vérifier la pertinence. Les indemnités dues à la cessation de service comprennent : a) les indemnités de départ ou de licenciement ; b) la compensation financière des congés annuels non utilisés ; c) d'autres prestations dues, telles que la prime de rapatriement et les frais de voyage pour le personnel de la catégorie des administrateurs ; et d) l'assurance maladie après la cessation de service.

## TABLEAUX SYNOPTIQUES

### Partie administrative du budget (financée par les contributions assignées des États Membres)

	2022 (C/112/6/Rev.1) Francs suisses	2023 Prévisions Francs suisses
Administration	53 586 816	65 346 816

### Partie opérationnelle du budget (financée par les contributions volontaires)

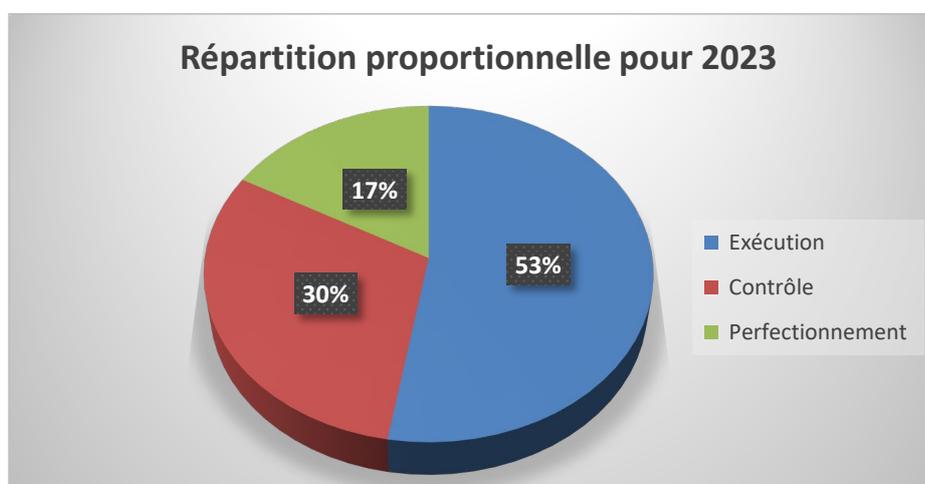
SERVICES/APPUIS	2022 (C/112/6/Rev.1) Dollars É.-U.	2023 Prévisions Dollars É.-U.
I. Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise	603 416 400	720 513 000
II. Migration et santé	196 392 400	225 058 300
III. Migration et développement durable	17 063 400	38 953 500
IV. Migration régulée	222 662 500	194 446 400
V. Migration assistée	107 017 100	57 334 900
VI. Politiques, recherche et communication en matière migratoire	8 815 600	4 962 600
VII. Programmes concernant les biens fonciers et immobiliers et les réparations	2 650 200	206 500
VIII. Appui aux programmes de caractère général	31 752 400	23 491 800
<b>TOTAL</b>	<b>1 189 770 000</b>	<b>1 264 967 000</b>

## STRUCTURE ORGANISATIONNELLE RENFORCÉE

19. L'Administration a pour objectif de maximiser les crédits budgétaires limités dont dispose l'Organisation afin de renforcer son efficacité et son impact. À ce titre, elle a donné la priorité aux fonctions de contrôle et d'élaboration de politiques, qui souffrent d'une insuffisance de ressources, au Siège et dans les bureaux régionaux et de pays, lesquels sont plus proches des bénéficiaires des activités de l'Organisation.

20. Compte tenu de l'augmentation échelonnée sur cinq ans de la partie administrative du budget approuvée par le Comité permanent au titre de la résolution n° 31, l'affectation des 12 millions de dollars É.-U. (soit 11 760 000 de francs suisses) correspondant à l'augmentation pour la première année a été guidée par les critères suivants définis par l'Administration :

- Répartition proportionnelle entre les trois grands domaines de la réforme budgétaire, à savoir l'exécution, le contrôle et le perfectionnement, comme le montre le diagramme ci-après.



- Priorité au financement des postes de chef de mission et de chargé de la gestion des ressources dans les bureaux de pays de certains des pays les moins avancés. Pour garantir une large répartition des fonds additionnels, les postes considérés seront financés à hauteur de 50 % seulement la première année. Au titre de leur rôle de première ligne de défense de l'Organisation, les chefs de mission et les chargés de la gestion des ressources sont responsables au premier chef de la gestion, du suivi, du contrôle et de la bonne administration des activités en matière de finances, de budget, de trésorerie, de ressources humaines, d'achats, de logistique et d'informatique. Ces fonctions sont essentielles pour garantir la conformité avec les politiques et les mesures de contrôle interne applicables à la gestion des ressources financières confiées à l'Organisation.
- Normalisation des structures dans les bureaux régionaux, en commençant par les chargés régionaux de la liaison et des politiques, les chargés régionaux du suivi et de l'évaluation/de la gestion des risques, et les spécialistes dans les domaines des données et des effets du climat sur la migration, et création de pôles juridiques. Ces fonctions et structures sont consacrées à l'élaboration de politiques, de processus et de contrôles liés à la gestion des opérations et des risques et surveillent également l'adéquation et l'efficacité des contrôles internes, l'exactitude et l'exhaustivité des rapports, ainsi que la conformité aux exigences contractuelles et légales.
- Création ou transfert de postes au Siège afin d'offrir des garanties indépendantes à la haute direction, aux organes directeurs et aux parties prenantes en ce qui concerne la conception, l'adéquation et l'efficacité opérationnelle des contrôles internes de l'OIM, et d'évaluer les cadres liés à la gouvernance, à la gestion des risques et aux contrôles.

21. La section suivante présente les changements, y compris les postes nouvellement créés, qui seront intégrés dans la structure existante en utilisant l'augmentation de la partie administrative du budget, conformément à la résolution n° 31 du Comité permanent, ainsi que l'augmentation du budget des RSO.

## SIÈGE

22. Le Siège est chargé de formuler la politique institutionnelle, des directives et une stratégie, de définir des normes et des procédures de contrôle de la qualité, et de gérer les connaissances. Le Siège est composé d'un bureau exécutif et de dix départements.

23. Les effectifs au Siège destinés à renforcer des fonctions essentielles conformément aux changements structurels sont énumérés ci-après.

### I. Directeur général

- Création, dans la catégorie des administrateurs, des postes suivants :
  - Un poste chargé du contrôle de la qualité et de l'établissement de rapports connexes au sein du Bureau de l'Inspecteur général
  - Trois postes chargés des enquêtes au sein du Bureau de l'Inspecteur général
  - Un poste chargé de la forensique numérique au sein du Bureau de l'Inspecteur général
- Transfert du Centre administratif de Panama au Siège d'un poste d'auditeur interne principal, de la catégorie des administrateurs

### II. Bureau exécutif

- Création, dans la catégorie des administrateurs, d'un poste chargé de la création de contenu pour les médias sociaux au sein de l'Unité Médias et communication
- Création, dans la catégorie des services généraux, d'un poste d'appui aux activités protocolaires et administratives au sein du Secrétariat des organes directeurs
- Création, dans la catégorie des services généraux, d'un poste d'appui administratif général au sein du Bureau exécutif

### Département des relations extérieures

- Création, dans la catégorie des administrateurs, d'un poste d'appui aux activités relatives à la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières au sein de l'Unité du Pacte mondial sur les migrations
- Transfert de la Division des partenariats avec les Nations Unies au Département des politiques et de la recherche d'un poste de fonctionnaire chargé des politiques migratoires, de la catégorie des administrateurs

### Département de la planification stratégique et des résultats institutionnels

- Création, dans la catégorie des administrateurs, des postes suivants :
  - Un poste chargé du renforcement de la conformité institutionnelle avec les règles, règlements et politiques de l'OIM
  - Un poste chargé de l'harmonisation institutionnelle au sein de l'Unité du Cadre de gouvernance interne
  - Un poste chargé de la gestion du changement au sein de l'Unité du Cadre de gouvernance interne
  - Un poste chargé du processus administratif PRIMA au sein de l'Unité PRIMA
  - Un poste d'appui à la transition vers des pratiques et des systèmes plus solides de gestion axée sur les résultats au sein de l'Unité de la gestion axée sur les résultats
  - Un poste d'appui à l'élaboration du rapport annuel mondial au sein de l'Unité de la gestion axée sur les résultats
  - Un poste chargé du suivi et de l'évaluation et de la gestion des connaissances au sein de l'Unité d'évaluation centrale
  - Un poste chargé du renforcement des fonctions d'assurance en ce qui concerne les partenaires d'exécution au sein de l'Unité de la conformité opérationnelle

- Création, dans la catégorie des services généraux, d'un poste d'assistant administratif au sein du Bureau du Directeur
- Transfert des postes ci-après de la catégorie des administrateurs :
  - Un poste de responsable de la surveillance, du Centre administratif de Manille à l'Unité d'évaluation centrale au Siège
  - Un poste de juriste, de l'Unité du Cadre de gouvernance interne à la Division du droit institutionnel et de l'appui aux programmes au sein du Département des affaires juridiques

### **III. Directeur général adjoint chargé des opérations**

- Création, dans la catégorie des administrateurs, des postes suivants :
  - Un poste chargé de diriger les activités relatives aux initiatives en espèces au sein de l'Unité des initiatives en espèces
  - Un poste de conseiller principal chargé d'apporter un soutien au Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour les solutions aux déplacements internes

### **Département de la coordination de la paix et du développement**

- Création, dans la catégorie des administrateurs, des postes suivants :
  - Un poste chargé du renforcement des capacités techniques de conception et de mise en œuvre de projets à l'échelle mondiale au sein de la Division Migration, environnement, changement climatique et réduction des risques de catastrophe
  - Un poste chargé de la prise en considération systématique de la migration au sein de l'Unité du développement durable
- Création, dans la catégorie des services généraux, d'un poste d'appui administratif au sein du Bureau du Directeur
- Transfert du Département de l'appui aux programmes et de la gestion des migrations d'un poste de fonctionnaire chargé des politiques, de la catégorie des administrateurs

### **Département de l'appui aux programmes et de la gestion des migrations**

- Création au sein de la Division de la gouvernance de l'immigration et des frontières d'un poste de la catégorie des administrateurs chargé de l'appui à la mise en œuvre du programme phare de gestion des migrations de l'OIM et à la communication sur celui-ci à l'échelle mondiale
- Transfert d'un poste de fonctionnaire chargé des politiques, de la catégorie des administrateurs, à l'Unité du développement durable au sein du Département de la coordination de la paix et du développement

### **Département des opérations et des situations d'urgence**

- Création, dans la catégorie des administrateurs, des postes suivants :
  - Un poste chargé de diriger l'équipe mondiale s'occupant des activités relatives à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène au sein de la Division de préparation et de réponse
  - Un poste chargé de la préparation et de la réponse au sein de la Division de préparation et de réponse

### **Département des politiques et de la recherche**

- Création, dans la catégorie des administrateurs, des postes suivants :
  - Un poste chargé de l'innovation et de la gestion des connaissances au sein de l'Unité Innovation et gestion des connaissances
  - Un poste d'appui à l'élaboration du Rapport *État de la migration dans le monde* au sein de la Division de la recherche sur la migration et des publications

- Transfert d'un poste de fonctionnaire chargé des politiques migratoires, de la catégorie des administrateurs, de la Division des partenariats avec les Nations Unies à l'Unité de la coordination des politiques

#### **IV. Directeur général adjoint chargé de la gestion et des réformes**

- Création, dans la catégorie des administrateurs, des postes suivants :
  - Un poste chargé de renforcer l'Unité Genre et diversité
  - Un poste chargé de renforcer l'Unité Prévention et réponse à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et au harcèlement sexuel
  - Un poste d'appui aux initiatives de durabilité environnementale au sein de l'Unité de la durabilité environnementale
  - Un poste d'appui à la santé, à la sécurité et au bien-être du personnel au sein de l'Unité de médecine du travail
  - Un poste d'appui aux politiques au sein du Bureau de la sécurité du personnel

#### **Département de la gestion financière et administrative**

- Création, dans la catégorie des administrateurs, des postes suivants :
  - Un poste chargé de l'application des politiques et des règles financières au sein du Bureau du Directeur
  - Un poste chargé de renforcer les fonctions statutaires générales de gestion et de contrôle des comptes au sein de la Division Finances et comptabilité
  - Un poste d'appui à la transition vers la budgétisation axée sur les résultats au sein de la Division du budget
  - Un poste chargé de renforcer les fonctions de contrôle et d'analyse du budget au sein de la Division du budget
  - Un poste chargé de la gestion des liquidités de l'Organisation en conformité avec les mesures effectives d'atténuation du risque de crédit au sein de la Division de la trésorerie
  - Un poste d'appui aux achats et à la gestion de la chaîne d'approvisionnement à l'échelle mondiale au sein de la Division de la chaîne d'approvisionnement
- Création, dans la catégorie des services généraux, des postes suivants :
  - Un poste d'appui à l'établissement de billets de voyage pour le personnel au sein de l'Unité de coordination des voyages du personnel
  - Un poste chargé des fonctions d'appui à la comptabilité au sein de la Division Finances et comptabilité
- Transfert du Centre administratif de Manille au Siège du poste de chef de l'administration des pensions, de la catégorie des administrateurs

#### **Département de la gestion des ressources humaines**

- Création, dans la catégorie des administrateurs, d'un poste d'appui à la gestion des résultats du personnel

#### **Département des affaires juridiques**

- Transfert de l'Unité du Cadre de gouvernance interne à la Division du droit institutionnel et de l'appui aux programmes d'un poste de juriste, de la catégorie des administrateurs

## CENTRES ADMINISTRATIFS

24. Les centres administratifs de Manille et Panama sont des pôles administratifs qui apportent un soutien considérable au réseau mondial de bureaux de l'Organisation.

### Centre administratif de Manille

- Création, dans la catégorie des services généraux, des postes suivants :
  - Six postes d'appui à la gestion de la chaîne d'approvisionnement au sein de l'Unité de la chaîne d'approvisionnement de Manille
  - Dix postes chargés de renforcer l'Unité de recrutement
  - Cinq postes d'appui aux services de gestion des ressources à l'échelle mondiale
- Transfert des postes suivants de la catégorie des administrateurs :
  - Un poste de chef de l'administration des pensions à la Division de la trésorerie au sein du Département de la gestion financière et administrative au Siège
  - Un poste de responsable de la surveillance au sein de l'Unité d'évaluation centrale au Siège

### Centre administratif de Panama

- Création, dans la catégorie des administrateurs, des postes suivants :
  - Un poste de Responsable Ressources humaines régional
  - Un poste de fonctionnaire régional chargé des finances et du budget à l'appui des fonctions de gestion des ressources à l'échelle régionale
  - Un poste d'appui informatique à l'échelle régionale
- Création, dans la catégorie des services généraux, de deux postes d'appui aux services de gestion des ressources à l'échelle mondiale
- Transfert des postes ci-après de la catégorie des administrateurs :
  - Un poste de chargé régional principal de la gestion des ressources du Bureau régional de San José
  - Un poste d'auditeur interne principal au Bureau de l'Inspecteur général au Siège
  - Un poste de chargé régional des achats et de la chaîne d'approvisionnement du Bureau régional de Buenos Aires
- Transfert du Bureau régional de Buenos Aires d'un poste d'appui régional à la gestion des ressources, de la catégorie des services généraux
- Suppression d'un poste de chargé principal de la gestion des ressources à Buenos Aires pour créer un poste d'appui aux fonctions de gestion des ressources à l'échelle régionale

## INSTITUT MONDIAL DES DONNÉES

25. L'Institut mondial des données, placé sous la supervision administrative du Directeur général adjoint chargé des opérations et situé à Berlin (Allemagne), est chargé de fournir en temps voulu des analyses fondées sur des éléments factuels de données sur des questions relatives à la migration dans le monde.

- Création, dans la catégorie des administrateurs, des postes suivants :
  - Trois postes chargés d'améliorer et d'appuyer l'Unité de la Matrice de suivi des déplacements
  - Un poste chargé d'améliorer la disponibilité et l'utilisation des données au sein de l'Unité de la Matrice de suivi des déplacements

## BUREAUX RÉGIONAUX, BUREAUX DE PAYS ET BUREAUX SPÉCIAUX DE LIAISON

26. Les bureaux régionaux exercent des responsabilités de supervision à l'égard des bureaux de pays qui leur sont rattachés. Leur configuration doit permettre d'appuyer et de surveiller les activités se rapportant à la migration mises en œuvre à l'échelle mondiale, et de mieux utiliser les ressources de base et les compétences spécialisées à l'intérieur des régions et entre elles. Les bureaux spéciaux de liaison sont chargés des relations avec les organismes multilatéraux. Afin de renforcer la capacité des bureaux régionaux et des bureaux spéciaux de liaison, il est proposé d'apporter les changements ci-après, conformément à l'objectif visant à consolider la présence de l'Organisation sur le terrain, où elle est plus proche des bénéficiaires de ses services.

### Bureau régional de Bangkok

- Création, dans la catégorie des administrateurs, des postes suivants :
  - Un poste d'appui au Médiateur
  - Un poste chargé du renforcement des fonctions de gestion des ressources
  - Un poste de juriste principal chargé de diriger le pôle juridique pour la région Asie-Pacifique
  - Un poste de juriste chargé de fournir un appui en matière de droit commun et de droit des contrats au sein du pôle juridique
- Création, dans la catégorie des services généraux, d'un poste d'appui administratif au sein du pôle juridique
- Dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution n° 31 du Comité permanent, des fonds ont été alloués pour financer partiellement les postes de chef de mission et de chargé de la gestion des ressources dans les bureaux de pays suivants : Bangladesh, Cambodge, République démocratique populaire lao, Myanmar, Népal, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Timor-Leste.

### Bureau régional de Bruxelles

- Création, dans la catégorie des administrateurs, des postes suivants :
  - Un poste d'appui au suivi, à l'évaluation et à la gestion des risques
  - Un poste chargé de fournir un appui en matière de migration, d'environnement, de changement climatique et de réduction des risques de catastrophe
  - Un poste de spécialiste thématique chargé de la gestion des données et des études relatives à la migration à l'échelle régionale
  - Un poste chargé de la coordination infrarégionale à Copenhague (Danemark)
  - Un poste de chef de mission à Londres (Royaume-Uni)
- Création, dans la catégorie des agents recrutés sur le plan national, d'un poste d'appui en matière de liaison à Londres (Royaume-Uni)
- Création, dans la catégorie des services généraux, d'un poste d'appui à la coordination infrarégionale à Copenhague (Danemark)

### Bureau régional de San José

- Un poste de spécialiste thématique chargé de la gestion des données et des études relatives à la migration à l'échelle régionale
- Création, dans la catégorie des administrateurs, d'un poste de chef de mission et d'un poste de chargé de la gestion des ressources à la Barbade afin d'assurer des fonctions de coordination
- Financement partiel des postes de chef de mission et de chargé de la gestion des ressources au Bureau de l'OIM en Haïti
- Transfert à l'Unité de gestion des ressources au Centre administratif de Panama d'un poste de chargé régional principal de la gestion des ressources, de la catégorie des administrateurs

### **Bureau régional de Buenos Aires**

- Transfert à l'Unité de gestion des ressources au Centre administratif de Panama d'un poste de chargé régional des achats et de l'approvisionnement, de la catégorie des administrateurs
- Suppression d'un poste de chargé principal de la gestion des ressources pour créer un poste d'appui aux fonctions régionales de gestion des ressources au Centre administratif de Panama
- Transfert à l'Unité de gestion des ressources au Centre administratif de Panama d'un poste de chargé régional de la gestion des ressources, de la catégorie des services généraux

### **Bureau régional du Caire**

- Création, dans la catégorie des administrateurs, des postes suivants :
  - Un poste de spécialiste thématique chargé de la gestion des données et des études relatives à la migration à l'échelle régionale
  - Un poste d'appui en matière de migration, d'environnement, de changement climatique et de réduction des risques de catastrophe
- Dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution n° 31 du Comité permanent, des fonds ont été alloués pour financer partiellement les postes de chef de mission et de chargé de la gestion des ressources au sein du Bureau de l'OIM au Soudan

### **Bureau régional de Dakar**

- Création, dans la catégorie des administrateurs, des postes suivants :
  - Un poste de spécialiste thématique chargé de la gestion des données et des études relatives à la migration à l'échelle régionale
  - Un poste chargé du renforcement des fonctions de gestion des ressources
- Dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution n° 31 du Comité permanent, des fonds ont été alloués pour financer partiellement les postes de chef de mission et de chargé de la gestion des ressources dans les bureaux de pays suivants : Burkina Faso, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, Sénégal et Tchad.

### **Bureau régional de Nairobi**

- Création, dans la catégorie des administrateurs, des postes suivants :
  - Un poste de spécialiste thématique chargé de la gestion des données et des études relatives à la migration à l'échelle régionale
  - Un poste d'appui au suivi, à l'évaluation et à la gestion des risques
  - Un poste de juriste principal chargé de diriger le pôle juridique pour la région Afrique
  - Un poste de juriste chargé de fournir un appui en matière de droit commun et de droit des contrats au sein du pôle juridique
- Création, dans la catégorie des services généraux, d'un poste d'appui administratif au sein du pôle juridique
- Dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution n° 31 du Comité permanent, des fonds ont été alloués pour financer partiellement les postes de chef de mission et de chargé de la gestion des ressources dans les bureaux de pays suivants : Burundi, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Somalie et Soudan du Sud.

### **Bureau régional de Pretoria**

- Dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution n° 31 du Comité permanent, des fonds ont été alloués pour financer partiellement les postes de chef de mission et de chargé de la gestion des ressources dans les bureaux de pays suivants : Malawi, Mozambique et Zambie

**Bureau de l'OIM auprès des Nations Unies à New York (États-Unis d'Amérique)**

- Création, dans la catégorie des administrateurs, des postes suivants :
  - Un poste d'appui dans le domaine de la paix et de la sécurité
  - Un poste de chargé des rapports aux fins de l'élargissement de la collaboration institutionnelle avec le Conseil de sécurité des Nations Unies
  - Un poste d'appui à la gestion des crises à l'échelle du système des Nations Unies et de la création de synergies avec l'Institut mondial des données de l'OIM



# PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION





## CONSTITUTION ET GOUVERNANCE

27. Créée en décembre 1951, l'Organisation a commencé ses opérations au début de 1952 en tant que Comité intergouvernemental pour les migrations européennes. Sa constitution a été adoptée le 19 octobre 1953 et est entrée en vigueur le 30 novembre 1954. Un certain nombre d'amendements apportés à la Constitution sont entrés en vigueur le 14 novembre 1989, et le nom de l'Organisation a été modifié en Organisation internationale pour les migrations. D'autres amendements ont été effectués et sont entrés en vigueur le 21 novembre 2013 ; ils ont conduit aux structures de gouvernance actuelles et ne comportent aucune obligation nouvelle pour les États Membres.

28. En vertu de ces amendements à la Constitution, les organes de l'Organisation sont le Conseil, le Comité permanent des programmes et des finances et l'Administration. Le Conseil, au sein duquel chaque État Membre a un représentant qui dispose d'une voix, est l'autorité suprême de l'Organisation et c'est lui qui détermine ses grandes orientations. Le Comité permanent, qui est ouvert à l'ensemble des Membres, se réunit deux fois par an pour examiner et passer en revue les politiques, les programmes et les activités et pour débattre de questions budgétaires et financières. Entre les sessions du Conseil, il prend toute décision urgente sur des questions qui relèvent de la compétence du Conseil.

29. Ces dix dernières années, l'Organisation a profondément changé : son budget des opérations a augmenté de 100 %, sa composition n'a cessé de s'élargir – elle est aujourd'hui presque universelle – et ses effectifs se sont rapidement accrus. Sur le plan institutionnel, le rôle de l'Organisation s'est élargi, la migration étant devenue une question de première importance pour la communauté internationale. L'intégration de l'OIM dans le système des Nations Unies, en 2016, et l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, en 2018, illustrent ce rôle plus central et les responsabilités croissantes de l'Organisation à l'échelle mondiale.

30. C'est dans ce contexte que les États Membres ont adopté la résolution du Conseil n° 1385 du 28 octobre 2020 sur le renforcement de la structure de la haute direction de l'Organisation, à la suite d'une proposition du Directeur général en ce sens. L'Administration, qui comprend un directeur général, les directeurs généraux adjoints et un personnel dont l'effectif est déterminé par le Conseil, est responsable de la gestion et de la direction de l'Organisation, conformément à la Constitution et aux orientations et décisions du Conseil et du Comité permanent. Le Directeur général, qui est la plus haute autorité du Secrétariat, est élu par le Conseil pour un mandat de cinq ans et ne peut être réélu que pour un seul mandat additionnel. Le Directeur général nomme deux directeurs généraux adjoints pour la durée de son mandat : le Directeur général adjoint chargé des opérations, et le Directeur général adjoint chargé de la gestion et des réformes.

31. L'OIM est attachée au principe selon lequel des migrations qui s'effectuent en bon ordre et dans le respect de la dignité humaine sont bénéfiques aux migrants et à la société. Elle s'efforce de contribuer à relever les défis opérationnels de la migration, de favoriser la compréhension des questions de migration, de promouvoir le développement économique et social par la migration, et d'œuvrer au respect des droits de l'homme et au bien-être des migrants.

32. Conformément à sa Constitution, les buts et les fonctions de l'Organisation sont les suivants :

- Prendre toutes mesures utiles en vue d'assurer le transfert organisé des migrants pour lesquels les facilités existantes sont inadéquates ou qui, autrement, ne seraient pas en mesure de partir sans assistance spéciale vers des pays offrant des possibilités de migration ordonnée.
- S'occuper du transfert organisé des réfugiés, des personnes déplacées et d'autres personnes ayant besoin de services internationaux de migration, pour lesquels des arrangements pourront être faits entre l'Organisation et les États intéressés, y compris ceux qui s'engagent à les accueillir.
- Fournir, à la demande des États intéressés et avec leur accord, des services de migration tels que le recrutement, la sélection, la préparation à la migration, les cours de langues, les activités d'orientation, les examens médicaux, le placement, les activités facilitant l'accueil et l'intégration, des services de consultation en matière de migration, ainsi que toute autre assistance conforme aux buts de l'Organisation.
- Fournir des services similaires, à la demande des États ou en coopération avec d'autres organisations internationales intéressées, pour la migration de retour volontaire, y compris le rapatriement librement consenti.

- Offrir aux États, ainsi qu'aux organisations internationales et autres organisations, un forum pour des échanges de vues et d'expériences et pour la promotion de la coopération et de la coordination des efforts internationaux sur les questions de migration internationale, y compris des études sur de telles questions en vue de développer des solutions pratiques.

## STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

33. L'Administration s'emploie à faire en sorte que la structure organisationnelle demeure adaptée à la complexité croissante des diverses activités de l'Organisation. L'OIM a enregistré une croissance exponentielle ces dernières années en raison de l'évolution de la donne migratoire. Les changements observés dans la dynamique migratoire et les besoins en matière d'intervention humanitaire obligent l'Organisation à se positionner de façon à relever avec efficacité les nouveaux défis, afin d'exécuter son mandat et de répondre aux demandes et aux attentes croissantes de ses bénéficiaires, de ses États Membres et d'autres parties prenantes. Avec un budget des opérations évolutif et des activités mises en œuvre dans de nombreux pays du monde, il est fondamental que l'Organisation conserve des structures organisationnelles appropriées qui facilitent la mise en œuvre de ses activités et, dans le même temps, protègent ses biens grâce à des mécanismes de contrôle efficaces. La structure de base est régulièrement examinée pour s'assurer de son efficacité, et des améliorations appropriées sont présentées pour examen aux États Membres à l'occasion du processus budgétaire annuel.

34. Outre le Siège, basé à Genève, la structure organisationnelle de l'OIM est constituée des entités suivantes :

- Centres administratifs
- Bureaux régionaux
- Bureaux de pays

## SIÈGE

35. Le Siège est chargé de formuler la politique, des directives et une stratégie institutionnelles, de définir des normes et des procédures de contrôle de la qualité, et d'assurer une surveillance, et se compose des structures ci-après, placées sous la responsabilité du Directeur général et des Directeurs généraux adjoints :

- Bureau exécutif
- Département des relations extérieures
- Département de la planification stratégique et des résultats institutionnels
- Département des opérations et des situations d'urgence
- Département de la coordination de la paix et du développement
- Département de l'appui aux programmes et de la gestion des migrations
- Département des politiques et de la recherche
- Département de la gestion financière et administrative
- Département de la gestion des ressources humaines
- Département des technologies de l'information et de la communication
- Département des affaires juridiques

## Directeur général et Directeurs généraux adjoints

36. Le Directeur général est élu par le Conseil pour un mandat de cinq ans. Il dispose de l'autorité constitutionnelle pour gérer l'Organisation et mener des activités relevant de son mandat, en formulant des politiques cohérentes et en veillant à ce que l'élaboration des programmes s'accorde avec les priorités stratégiques. Le Directeur général nomme deux directeurs généraux adjoints pour la durée de son mandat : le Directeur général adjoint chargé des opérations, et le Directeur général adjoint chargé de la gestion et des réformes.

37. Le **Bureau de l'Inspecteur général** contribue à la supervision et au contrôle interne de l'Organisation par ses fonctions d'audit interne et d'enquête. Il propose des mesures correctives pour résoudre les problèmes qui se posent, et veille à ce que les objectifs de l'OIM soient réalisés conformément aux règles, règlements et normes éthiques de l'Organisation. Il détecte les fraudes, les gaspillages, les abus et les erreurs de gestion, et contribue à la gestion et à la minimisation des risques.

38. Le **Bureau du Médiateur** apporte une aide impartiale à la résolution des différends, afin de régler les problèmes que rencontrent les membres du personnel sur le lieu de travail conformément aux normes de pratique et au code d'éthique de l'International Ombudsman Association.

39. Le **Secrétariat du Réseau des Nations Unies sur les migrations** fournit un soutien visant à renforcer les moyens permettant au système des Nations Unies d'apporter aux États un appui efficace à l'échelle du système et d'améliorer la cohérence dans le domaine de la migration, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, sous la coordination générale de l'OIM. Le Secrétariat, par l'intermédiaire de son Unité de gestion du Fonds, appuie également l'administration d'un fonds d'amorçage destiné à renforcer les capacités, à stimuler la coopération multipartite et à promouvoir la cohérence générale de l'aide fournie à l'échelle du système aux États Membres en matière de gestion des migrations.

## Bureau exécutif

40. Le Bureau exécutif gère l'Organisation et est globalement responsable de la formulation des politiques et de la supervision des activités, de façon à garantir leur conformité avec les priorités stratégiques. Il comprend les unités et les fonctions directement rattachées au Directeur général, qui fournissent des services consultatifs et/ou un appui direct à l'ensemble de l'Organisation.

41. Sous la direction du Chef de Cabinet, le Bureau exécutif aide le Directeur général et les Directeurs généraux adjoints à exécuter le mandat de l'Organisation et assure la planification stratégique et la coordination des objectifs d'organisation et de gestion fixés par le Directeur général ; il facilite le développement et le renforcement de la capacité de gestion et veille à ce que le Siège et les structures hors Siège prennent des mesures appropriées face aux difficultés organisationnelles ; il coordonne les activités complexes de l'Organisation, veille à l'obligation redditionnelle, au suivi et à la mise en œuvre des politiques et procédures organisationnelles, et facilite la coordination entre le Siège et le terrain. Il est également le point focal pour toutes les questions nécessitant une intervention directe, telles que les questions relatives à la dotation en effectifs, les questions financières et celles relatives à la présentation de rapports, et comprend les Conseillers régionaux principaux.

42. L'**Unité Médias et communication** supervise tous les aspects de la communication avec le public au sein de l'Organisation. Elle est chargée de la communication de l'Organisation et des médias, dans le but d'améliorer la compréhension, dans l'opinion, du phénomène migratoire, de faire mieux connaître les politiques et les programmes de l'OIM et de positionner l'Organisation au centre du débat plus vaste sur la migration sous tous ses aspects.

43. Le **Secrétariat des organes directeurs** est l'interlocuteur institutionnel pour les relations avec les États Membres et observateurs en ce qui concerne les questions relatives aux organes directeurs. À ce titre, il prépare et coordonne les sessions du Conseil, du Comité permanent des programmes et des finances et de ses groupes de travail, et les consultations informelles. Il est le point de contact pour les informations concernant les réunions, pour la préparation et la révision des documents des organes directeurs en anglais, et pour la traduction des documents et publications officiels de l'OIM dans les trois langues officielles et, le cas échéant, dans d'autres langues. Il est également chargé de conceptualiser et d'organiser l'IDM, l'enceinte mondiale de dialogue sur les politiques migratoires de l'Organisation.

44. Les **Envoyés spéciaux du Directeur général** sont nommés à titre temporaire par le Directeur général pour représenter l'Organisation au niveau de la direction dans des domaines particulièrement importants pour l'Organisation, qui concernent soit un secteur géographique spécifique, soit une question précise.

## Département des relations extérieures

45. Le Département des relations extérieures appuie et coordonne les relations de l'Organisation avec ses États Membres, les organisations intergouvernementales et la société civile. Il dirige et coordonne les relations extérieures de l'OIM, y compris son soutien aux processus consultatifs mondiaux et régionaux. Il coordonne en outre la participation de l'Organisation aux mécanismes, conférences et processus multilatéraux, ainsi que le suivi donné à des initiatives internationales de premier plan, y compris le Pacte mondial. Par ailleurs, le Département donne des orientations et apporte un appui en ce qui concerne la coopération institutionnelle avec les donateurs gouvernementaux, multilatéraux et du secteur privé, et est chargé d'élaborer les politiques, stratégies et outils de collecte de fonds.

46. La **Division des partenariats internationaux** instaure et suit les partenariats de l'OIM avec les organisations intergouvernementales extérieures aux Nations Unies et avec la société civile et d'autres institutions multilatérales et régionales. Elle élabore les contributions de l'OIM aux mécanismes consultatifs interétatiques sur la migration et fait fonction de point focal mondial pour la participation de l'Organisation à ces mécanismes en qualité de membre, de partenaire, d'observateur ou de fournisseur de services. Par ailleurs, elle coordonne la collaboration de l'OIM avec la société civile.

47. La **Division des partenariats avec les Nations Unies** est le point focal pour les relations institutionnelles de l'OIM et la liaison générale avec le système des Nations Unies, coordonnant la participation de l'Organisation aux mécanismes et processus des Nations Unies, le suivi donné aux initiatives de ces dernières et les partenariats avec les organismes des Nations Unies. Elle fournit des orientations au personnel de l'OIM sur la participation aux mécanismes de coordination des Nations Unies, y compris les équipes de pays des Nations Unies. La Division coordonne les positions de l'OIM et fournit des orientations concernant la politique et la gouvernance en matière de migration. Par ailleurs, elle noue et entretient des relations avec des plateformes et des acteurs de premier plan, tels que les parlements, les villes et les autorités locales.

48. La **Division des relations avec les donateurs** est le point focal institutionnel pour la liaison avec les donateurs, l'établissement de partenariats avec le secteur privé, la mobilisation de fonds sans affectation spéciale, l'organisation de campagnes de collecte de fonds et les orientations sur les rapports aux donateurs. Plus particulièrement, elle est chargée de renforcer et de diversifier les ressources de l'OIM et sa collaboration avec les donateurs, traditionnels et non traditionnels; d'élaborer et de coordonner la mise en œuvre de la stratégie institutionnelle de mobilisation des ressources de l'OIM; d'assurer le secrétariat du Comité d'affectation des ressources pour la migration; et de gérer – en collaboration avec le Département des opérations et des situations d'urgence – la plateforme mondiale de gestion des crises.

49. L'**Unité du Pacte mondial sur les migrations** est le point focal institutionnel pour la coordination du soutien apporté par l'OIM à la mise en œuvre, au suivi et à l'examen du Pacte mondial, ainsi que pour toutes les questions relatives aux contributions de l'Organisation au Réseau des Nations Unies sur les migrations. Elle est principalement chargée de coordonner : les contributions institutionnelles de l'OIM au Réseau des Nations Unies sur les migrations; la mise en œuvre par l'OIM des activités et initiatives du Réseau des Nations Unies sur les migrations; et le soutien institutionnel apporté par l'OIM aux États Membres et aux parties prenantes aux fins de la mise en œuvre, du suivi et de l'examen du Pacte mondial, et du renforcement interne des capacités requises.

## Département de la planification stratégique et des résultats institutionnels

50. Le Département de la planification stratégique et des résultats institutionnels consolide les efforts déployés par l'OIM pour renforcer la planification et l'établissement de rapports, et aide le Directeur général adjoint chargé de la gestion et des réformes à mener à bien les réformes au titre du Cadre de gouvernance interne, telles que l'initiative de réorganisation du mode de fonctionnement. Il réunit les unités de l'Organisation chargées de la mise en œuvre de la gestion des risques, du suivi et de l'évaluation, de la gestion axée sur les résultats et de la conformité opérationnelle.

51. L'**Unité du Cadre de gouvernance interne** pilote le programme de réformes au titre du CGI et supervise, suit et coordonne les diverses initiatives relevant du Cadre en collaboration avec les départements compétents. Par l'intermédiaire des structures de gouvernance en place, y compris le Conseil du CGI et le Comité de pilotage du CGI, elle promeut l'appropriation des réformes au titre du CGI et la responsabilité dans toute l'Organisation. L'Unité est chargée d'élaborer et d'appliquer une stratégie de gestion du changement pour le CGI et d'appuyer le cadre qui régit la délégation de pouvoir à l'échelle de l'Organisation.

52. **L'Unité de la gestion des risques** supervise l'élaboration et la mise en œuvre du cadre institutionnel de gestion des risques, y compris l'adoption de déclarations d'appétence au risque et de protocoles pour l'établissement de rapports sur l'exposition aux risques au Directeur général et dans l'ensemble de l'Organisation. Elle améliore les méthodologies, les outils et les compétences à l'appui des prises de décisions en fonction des risques et aide la direction, le personnel et les partenaires de l'OIM à gérer les risques et à saisir les occasions d'une manière plus dynamique, plus cohérente et mieux intégrée.

53. **L'Unité de la gestion axée sur les résultats** pilote la gestion axée sur les résultats au niveau institutionnel. Elle fournit au personnel de toute l'Organisation des orientations sur la gestion axée sur les résultats et la planification stratégique conformément aux priorités énoncées dans la Vision stratégique de l'OIM pour 2019-2023 et au Cadre stratégique de résultats de l'OIM. L'Unité promeut la cohérence dans l'établissement des rapports sur les résultats institutionnels à l'échelle mondiale, régionale et nationale, notamment grâce à la formation du personnel et à une communauté de praticiens de la gestion axée sur les résultats.

54. **L'Unité d'évaluation centrale** contribue activement au contrôle, à la responsabilité, à la transparence, à l'orientation stratégique, à la direction organisationnelle et à l'apprentissage au sein de l'Organisation. Elle coordonne également ses activités avec les autres unités du Département – à savoir celles chargées de la gestion axée sur les résultats, de la gestion des risques, de la conformité opérationnelle, du Cadre de gouvernance interne et de PRIMA – afin de tirer profit de synergies accrues.

55. **L'Unité de la conformité opérationnelle** supervise la conformité institutionnelle avec les règles, règlements et politiques de l'OIM en établissant régulièrement des rapports intersectoriels sur des sujets de préoccupation concernant la conformité en vue de donner suite aux recommandations formulées dans le cadre des vérifications et audits externes et internes et d'autres examens internes et externes à l'échelle de l'Organisation. L'Unité vise à intégrer des informations structurées, fondées sur des éléments factuels et orientées vers l'action sur des questions de gouvernance interne, les contrôles internes et les lacunes en matière de conformité grâce à des examens spécifiques des processus et des systèmes menés proactivement par la direction afin de renforcer les mesures préventives de l'Organisation face aux risques émergents.

56. **L'Unité PRIMA** facilite la maintenance et le perfectionnement continu du système PRIMA et fournit à ses utilisateurs un soutien et des orientations (conjointement avec le Département des technologies de l'information et de la communication). Elle améliore les processus afférents au cycle de vie des projets et fournit des capacités en matière d'établissement de rapports analytiques qui permettent à la direction de l'OIM d'être mieux à même de prendre des décisions fondées sur des données concernant la gestion du portefeuille de projets de l'OIM.

## DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT CHARGÉ DES OPÉRATIONS

57. Le Directeur général adjoint chargé des opérations supervise directement l'Unité du Fonds de l'OIM pour le développement et l'Unité des initiatives en espèces, ainsi que les structures organisationnelles suivantes : le Département des opérations et des situations d'urgence ; le Département de la coordination de la paix et du développement ; le Département de l'appui aux programmes et de la gestion des migrations ; l'Institut mondial des données ; et le Département des politiques et de la recherche.

58. **L'Unité du Fonds de l'OIM pour le développement** apporte un soutien aux États Membres de l'OIM en développement et à ceux dont l'économie est en transition et – en coordination avec les bureaux régionaux – aux bureaux de pays concernés en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de projets de renforcement des capacités conjoints gouvernements-OIM portant sur des domaines précis de la gestion des migrations.

59. **L'Unité des initiatives en espèces** dirige les efforts institutionnels visant à accroître, coordonner et uniformiser l'utilisation que fait l'Organisation des initiatives en espèces. Elle conçoit des outils pertinents et examine les processus internes en concertation avec toutes les parties prenantes, tout en fournissant un soutien technique aux bureaux régionaux et de pays de l'OIM et en renforçant leurs capacités afin qu'ils soient bien armés pour mettre en œuvre avec efficacité les initiatives en espèces.

## Département des opérations et des situations d'urgence

60. Le Département des opérations et des situations d'urgence dirige, supervise et coordonne les activités de réinstallation et les programmes de transport de l'OIM et supervise les activités de préparation et de réponse de l'Organisation concernant les crises et les situations d'urgence humanitaires. Il coordonne la participation de l'OIM aux réponses humanitaires et fournit des services de migration dans les situations d'urgence en vue de répondre aux besoins des personnes et des communautés déracinées, contribuant ainsi à leur protection. Le Département fournit un soutien technique aux efforts déployés sur le terrain, notamment en réponse aux migrations forcées et aux mouvements de population massifs, y compris les situations prolongées de déplacements internes et transfrontaliers ou mettant en jeu des réfugiés. Il formule des recommandations stratégiques axées sur les politiques et les opérations, ainsi que des orientations concernant l'élaboration et la mise en œuvre de projets et la coordination interorganisations. Ces activités contribuent à l'amélioration des conditions des populations touchées par une crise et débouchent sur des interventions qui permettent de sauver des vies. Le Département représente l'Organisation au sein du IASC jusqu'au niveau des directeurs.

61. Par ailleurs, le Département appuie l'élaboration d'approches fondées sur des principes et de documents stratégiques, et veille à ce que les priorités de l'OIM concernant les crises soient dûment prises en considération dans les systèmes et processus internes et externes. En outre, il donne un avis sur la politique opérationnelle et les actions de sensibilisation et facilite la participation de l'OIM aux forums, mécanismes et processus interinstitutions de coordination humanitaire à l'échelle mondiale et nationale, ainsi que le suivi des engagements humanitaires institutionnels tels que ceux faits au titre du Grand compromis.

62. La **Division de préparation et de réponse** est le point focal institutionnel pour la préparation et les interventions humanitaires en cas de crises soudaines et prolongées. En étroite concertation avec d'autres départements de l'OIM et les spécialistes thématiques régionaux, la Division fournit une expertise technique, un appui opérationnel et des orientations générales aux bureaux de pays en matière de planification et de mise en œuvre de mesures de préparation et de riposte en cas d'urgence, et veille à ce que les bureaux de pays participent, à l'échelle nationale, régionale et mondiale, aux programmes humanitaires pertinents. La Division conserve une vue d'ensemble opérationnelle des réponses aux crises humanitaires et apporte un soutien dans divers secteurs, afin que les politiques et les opérations de l'OIM soient conformes à celles énoncées par les cadres de coordination humanitaire interinstitutions, y compris le IASC et le Grand compromis. Dans ce contexte, elle coordonne également la mise en œuvre des procédures d'urgence institutionnelles de l'OIM, appuie les efforts de mobilisation de ressources humanitaires et facilite l'alignement, à l'échelle mondiale et nationale, sur le cycle des programmes d'action humanitaire. Elle est composée des unités/fonctions suivantes : a) Préparation ; b) Intervention d'urgence ; c) Coordination et gestion des camps ; d) Abris et établissements ; e) Eau, assainissement et hygiène ; et f) Appui de la Division.

63. La **Division des réinstallations et de la gestion des mouvements** dirige, supervise et coordonne les activités de réinstallation de l'OIM et ses programmes de transport, qui englobent les évacuations humanitaires. Elle coordonne les aspects politiques, programmatiques et de gestion des ressources de l'action menée par l'OIM dans ces domaines, et fournit des instructions, des orientations et un soutien aux administrateurs de programmes de réinstallation et de transport. En outre, elle négocie, supervise et gère les accords mondiaux passés par l'Organisation avec les compagnies aériennes et autres transporteurs, et est le point focal pour la gestion des mouvements des bénéficiaires de l'aide de l'OIM voyageant par air, terre ou mer.

## Département de la coordination de la paix et du développement

64. Le Département de la coordination de la paix et du développement supervise et coordonne les activités politiques, programmatiques et opérationnelles de l'OIM destinées à autonomiser les migrants, les personnes déplacées et les communautés ainsi qu'à faciliter les progrès conduisant à l'édification de sociétés pacifiques, inclusives et résilientes et à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il contribue directement à la mise en œuvre du pilier « résilience » de la Vision stratégique de l'OIM et à l'attachement de l'Organisation au système des Nations Unies pour le développement et à ses efforts de réforme du dispositif de paix et de sécurité. S'appuyant sur des approches intégrées et complémentaires, le Département veille à ce que les mesures mises en œuvre à l'appui des processus politiques, de la gouvernance et des opérations se renforcent mutuellement et qu'elles soient cohérentes, globales et adaptées aux risques et aux possibilités associés aux différents contextes de migration et de déplacement.

65. Le Département fournit aux bureaux régionaux et de pays un appui en matière de gestion des connaissances et un soutien politique et programmatique concernant le Programme 2030 et les activités de l'OIM relatives à la transition, au redressement, à la consolidation de la paix, à la justice transitionnelle, à la réduction des risques de catastrophe, à l'adaptation au changement climatique et à la gouvernance en la matière. En outre, il promeut des approches intégrées qui permettent de consolider l'attachement de l'OIM au lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix.

66. Étant donné la nature transversale du développement durable, des solutions aux déplacements, de la consolidation de la paix et de l'action climatique, le Département collabore étroitement avec d'autres départements relevant du Directeur général adjoint chargé des opérations afin d'appuyer les programmes de transition, tout en intégrant les activités relatives à la paix et au développement dans tout le portefeuille de projets de l'OIM et en incorporant les aspects relatifs au changement climatique et à l'environnement dans les divers domaines d'activité thématiques couverts par l'Organisation. En outre, le Département participe à des mécanismes de coordination interinstitutions mondiaux et régionaux à l'appui, entre autres, de la mise en œuvre du Programme 2030, du Pacte mondial, du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, du Cadre conceptuel sur les solutions durables pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays du IASC, et des résolutions jumelles de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Conseil de sécurité relatives à la restauration et au maintien de la paix.

67. La **Division Transition et redressement** est le point focal institutionnel pour la prévention, la résilience et les solutions dans les situations de crise et les contextes fragiles. Elle s'attaque aux défis socioéconomiques et relatifs à la paix, à la sécurité et au développement que présentent les crises d'origine naturelle ou humaine et prolongées, afin de prévenir et de résoudre les crises migratoires et d'aider les gouvernements, les communautés et les populations vulnérables à faire face aux pressions migratoires. Elle promeut une transition durable de la phase des secours à celle du relèvement et du développement ; s'attaque aux facteurs de migration et aux causes profondes des crises migratoires complexes ; promeut la mobilité humaine en tant que moyen de réduire la vulnérabilité et de régler progressivement et durablement les situations de déplacement ; et investit dans l'analyse des conflits, la stabilisation et les solutions orientées vers le développement. Pendant la phase de crise et d'après-crise d'une intervention, la Division fournit des orientations générales, une assistance technique, un renforcement des capacités, ainsi qu'un appui opérationnel pour résoudre les litiges fonciers et les questions foncières liées à la mobilité, et met en œuvre des mesures de réparation et d'autres mesures de justice transitionnelle à l'intention des victimes de violations systémiques et généralisées des droits de l'homme. Elle est également le point focal pour les partenariats mondiaux aux fins de soutien en matière électorale, et est composée de deux unités : l'Unité Consolidation de la paix et justice transitionnelle, qui s'occupe d'appuyer les activités de prévention et de résolution des conflits ; et l'Unité Redressement, solutions durables et développement communautaire, qui appuie les efforts de l'Organisation relatifs au règlement durable des déplacements et visant à promouvoir des interventions et des politiques concernant le relèvement et le développement participatifs dans les contextes fragiles et touchés par une crise.

68. La **Division Migration, environnement, changement climatique et réduction des risques de catastrophe** est le point focal institutionnel pour l'intégration des aspects relatifs à la mobilité humaine et au changement climatique, aux catastrophes et à la dégradation de l'environnement dans tous les instruments de gouvernance et processus politiques pertinents à l'échelle mondiale, régionale, nationale et locale. Elle dirige la mise en œuvre de la Stratégie institutionnelle de l'OIM relative à la migration, au changement climatique et à l'environnement 2021-2030 en coordination avec toutes les entités concernées de l'Organisation. Elle est chargée, au sein de l'Organisation, de superviser, d'appuyer et de coordonner l'élaboration d'orientations générales pour la mise en œuvre d'activités assorties d'un volet migration, environnement et changement climatique. La Division formule des stratégies mondiales visant à remédier aux incidences à long terme de la mobilité humaine due à la modification de l'environnement, à la dégradation des sols, aux aléas naturels débouchant sur des catastrophes, ainsi qu'aux conséquences du changement climatique pour les moyens de subsistance. En outre, elle intègre les facteurs environnementaux et climatiques dans d'autres secteurs de gestion des migrations, et gère le portail de la migration environnementale de l'OIM.

69. La Division renforce les efforts opérationnels mis en œuvre pour faire face aux facteurs environnementaux à long terme de la migration et des déplacements, pour mener des activités de réduction des risques de catastrophe conjointement avec les mesures de préparation et d'analyse des risques de l'OIM concernant les phénomènes à évolution rapide, et pour mettre à profit l'intérêt que présente la mobilité sous l'angle de la résilience et de l'adaptation face aux catastrophes et aux modifications de l'environnement. Ses fonctions sont notamment les suivantes : appui aux politiques ;

renforcement des capacités ; recherche et partage des connaissances ; et appui aux programmes en matière de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation au changement climatique, y compris évaluation des risques, prévention et atténuation à long terme des aléas, réduction des risques à base communautaire et solutions naturelles.

70. L'**Unité du développement durable** est le point focal institutionnel pour l'intégration et la maximisation de l'impact des contributions de l'OIM à la réalisation du Programme 2030. Elle dirige la mise en œuvre de la Stratégie institutionnelle de l'OIM en matière de migration et de développement durable 2019-2023, en s'appuyant sur une approche associant l'ensemble de l'Organisation à l'appui de la décennie d'action des Nations Unies pour la réalisation des objectifs de développement durable. Ses activités consistent principalement à promouvoir des mécanismes de gouvernance intégrés et des approches politiques à des fins de développement social et économique afin de maximiser l'impact des programmes de l'OIM sur le plan de l'autonomisation des migrants et des populations déplacées pour qu'ils puissent contribuer aux processus de développement et en bénéficier ; à développer des approches politiques et financières inclusives visant à permettre aux migrants, aux personnes déplacées et aux communautés transnationales de contribuer au développement durable ; et à lutter contre les facteurs de migration et de déplacement dans les contextes fragiles et en développement.

## Département de l'appui aux programmes et de la gestion des migrations

71. Le Département de l'appui aux programmes et de la gestion des migrations contribue à la bonne gouvernance des migrations et de la mobilité humaine en éclairant la formulation et la mise en œuvre de politiques cohérentes, en promouvant la gestion des migrations et en renforçant les capacités institutionnelles, ainsi qu'en veillant à la protection, à l'autonomisation, à l'inclusion et à la santé des migrants grâce à l'équité et à la cohésion sociale. Il s'efforce de renforcer les complémentarités entre les grands domaines d'activité et appuie la mise en œuvre du Pacte mondial, du Programme 2030 et des autres approches et cadres internationaux pertinents, tels que le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. Outre son expertise interne, le Département met à profit les connaissances tirées des partenariats stratégiques et des initiatives multipartites relevant de ses divers domaines thématiques, qui associent un large éventail de parties prenantes telles que les autres organismes des Nations Unies et des institutions internationales, le secteur privé, les milieux universitaires, les associations de migrants et de la diaspora et la société civile. Il fournit une expertise thématique et un appui aux bureaux de pays aux fins de production de nouvelles connaissances thématiques sur la base des expériences et des données factuelles au niveau du terrain, et met à profit l'expertise thématique tirée de différents domaines pour identifier des solutions de manière intégrée. L'approche dominante suivie pour tous les domaines thématiques consiste à apporter aux gouvernements et aux partenaires un appui au développement des capacités.

72. L'**Unité de coordination et d'appui au développement des capacités** fournit des orientations méthodologiques, des initiatives et des ressources dans le domaine du renforcement des capacités, y compris la note d'orientation et le manuel sur le développement des capacités de gestion des migrations à l'usage du personnel de l'OIM et le programme EMM2.0 sur les Éléments essentiels de gestion des migrations, et travaille en concertation étroite avec le Centre africain de renforcement des capacités en matière de gestion des migrations, qui offre une assistance technique à l'échelle de l'Afrique pour toutes les questions afférentes à la gestion des migrations.

73. La **Division de la gouvernance de l'immigration et des frontières** est chargée, au sein de l'Organisation, de superviser les activités afférentes aux solutions relatives aux frontières et à l'identité ainsi que l'élaboration de politiques et de programmes en matière d'immigration et de visa, afin d'aider les gouvernements à concevoir, expérimenter et mettre en œuvre des approches novatrices en réponse aux défis que pose la gestion des migrations. Pour répondre aux besoins essentiels de développement des capacités de gestion des frontières et de l'identité, elle fournit une assistance technique et un soutien en matière de renforcement des capacités sous la forme de conseils stratégiques ou de solutions opérationnelles, y compris des systèmes de traitement automatisés. Par ailleurs, la Division aide les autorités consulaires et chargées de l'immigration à gérer les procédures de demande de visa, en fournissant un large éventail de solutions opérationnelles conçues sur mesure, fondées sur des technologies et économiquement avantageuses. Ces solutions consistent notamment à apporter une aide globale aux processus de regroupement familial, à assurer la gestion de centres de demandes de visa, à faciliter des services de vérification pour le compte d'États Membres, et à fournir des services consulaires.

74. La **Division Mobilité de la main-d'œuvre et inclusion sociale** appuie l'élaboration de solutions innovantes et collaboratives pour relever les défis liés à l'insuffisance de voies de mobilité sûres, ordonnées et régulières. Par sa collaboration avec des partenaires des Nations Unies, la société civile, les communautés de la diaspora et des partenaires du secteur privé, la Division promeut l'innovation, la gestion des connaissances, la collaboration interthématique et les approches interdisciplinaires dans des secteurs programmatiques tels que l'inclusion des migrants et la cohésion sociale ; la facilitation de la mobilité humaine et économique ; l'appui aux dispositifs de mobilité fondés sur les compétences et les talents ; la collaboration avec les communautés transnationales et les diasporas ; et la migration de main-d'œuvre et le recrutement éthique. En outre, elle vise à mettre à profit et à transposer à plus grande échelle des initiatives mondiales telles que le Système IRIS d'intégrité du recrutement international, la plateforme iDiaspora.org, et l'Initiative DISC, une initiative mondiale conjointe sur la diversité, l'inclusion et la cohésion sociale.

75. La **Division Migration et santé** supervise les services de santé dans le contexte migratoire fournis à l'échelle mondiale, en veillant à ce que ses services et programmes soient intégrés dans tous les aspects des activités de l'Organisation et qu'ils soient conformes aux principes relatifs à la santé publique et aux droits de l'homme et propres à permettre aux migrants de contribuer au développement socioéconomique de leurs communautés d'accueil et d'origine. Les services, le soutien et les orientations qu'elle fournit visent à répondre aux besoins des États en matière de gestion des aspects sanitaires de la migration, en promouvant des politiques fondées sur des éléments factuels, en mettant en commun des pratiques et en fournissant une plateforme de collaboration multisectorielle et multinationale. La Division fournit des orientations techniques et des conseils stratégiques et noue des partenariats avec des entités gouvernementales, multilatérales, privées et de la société civile pertinentes dans le domaine de la santé dans le contexte migratoire dans le but de mettre en place des systèmes de santé ouverts aux migrants et centrés sur la personne, et de renforcer les capacités du personnel du secteur de la santé et d'autres secteurs pertinents. La Division répond aux besoins sanitaires des migrants et se préoccupe de la santé publique des communautés d'accueil par l'intermédiaire de plusieurs unités : l'Unité des conseils stratégiques et des partenariats en matière de migration et santé ; l'Unité des évaluations sanitaires dans le contexte migratoire et de l'assistance sanitaire durant le voyage ; l'Unité de promotion de la santé et d'assistance sanitaire aux migrants ; l'Unité d'assistance sanitaire aux populations touchées par une crise ; l'Unité Migration et vaccination ; l'Unité mondiale d'appui à la santé dans le contexte migratoire ; l'Unité Informatique sanitaire dans le domaine migratoire ; et l'Unité Santé mentale et soutien psychosocial.

76. La **Division de la protection** s'emploie à mettre en œuvre l'engagement de l'OIM à répondre aux besoins des migrants, des personnes déplacées, des communautés et des populations touchées et à défendre leurs droits conformément à la lettre et à l'esprit des instruments juridiques pertinents. En outre, elle aide les gouvernements à s'acquitter de leurs obligations en matière de respect, de protection et de réalisation de ces droits, contribuant ainsi à une gestion des migrations et à des réponses aux déplacements internes conformes aux normes et aux pratiques internationales. Elle compte trois domaines d'action : la protection humanitaire ; l'aide aux migrants en situation de vulnérabilité ; et le retour et la réintégration. En partenariat avec d'autres parties prenantes, la Division intervient dans des situations humanitaires et non humanitaires selon les six axes suivants : assistance directe ; formation et développement des capacités ; données, recherche et apprentissage ; réunions et dialogue ; sensibilisation et communication ; et fourniture d'orientations thématiques. Plus particulièrement, la protection nécessite de mener des activités qui visent à garantir directement les droits individuels ou collectifs, ainsi que des activités qui tendent à créer une société dans laquelle les droits individuels et collectifs sont reconnus et respectés. L'aide fournie revêt la forme de toutes les activités de soutien direct ciblant les migrants, leur famille et leur communauté, ainsi que d'interventions plus larges au niveau structurel et d'un appui aux gouvernements en tant que détenteurs d'obligations. L'aide individuelle et familiale peut consister en un soutien destiné à répondre aux besoins immédiats ou à moyen ou long terme, y compris en matière de nourriture, d'abri et de logement, de soins de santé, d'éducation et de formation, d'emploi et/ou de création de revenus, d'évaluations familiales et de regroupement familial, de conseils, d'orientations, et d'un retour volontaire dans des conditions sûres et dignes et/ou une réintégration durable sous l'angle économique, social et psychosocial.

## Département des politiques et de la recherche

77. Le Département des politiques et de la recherche appuie l'action menée par l'OIM dans le domaine des politiques migratoires, de la recherche sur la migration et du droit international de la migration, et facilite l'apprentissage et l'innovation. À cet effet, il favorise et renforce les corrélations entre, et promeut des approches systémiques de, la coordination et l'élaboration des politiques institutionnelles, la recherche sur la migration, la création et la gestion des connaissances, ainsi que l'innovation et l'apprentissage dans toute l'Organisation, et donne des avis aux parties prenantes internes et externes sur les politiques migratoires, la recherche sur la migration et le droit international de la migration. Le Département travaille en étroite collaboration avec toutes les unités pertinentes de l'Organisation.

78. Le Département coordonne et appuie l'élaboration de politiques et de positions institutionnelles sur la migration fondées sur des éléments factuels et les droits, tout en fournissant des orientations, une assistance technique et une assurance de qualité aux autres départements et aux bureaux régionaux et de pays pour leurs recherches, leurs publications et leurs activités afférentes au droit international de la migration et aux politiques migratoires. Il s'emploie à développer les capacités institutionnelles de l'OIM et l'apprentissage dans les domaines de l'innovation, de l'apprentissage et de la gestion des connaissances, afin d'autonomiser le personnel dans son travail. Sur le plan externe, il fait en sorte que l'Organisation soit mieux armée pour mener, à l'intention des parties prenantes extérieures, des activités de développement des capacités et leur offrir un soutien de qualité et des conseils. À cet effet, il fournit un soutien et une formation ciblés aux bureaux régionaux et de pays de l'OIM, et participe à des activités extérieures concernant la formulation de politiques et de lois sur la migration, la recherche sur les questions migratoires, le droit international de la migration et la gestion des connaissances. En outre, le Département participe à, et collabore avec, des institutions et des initiatives mondiales de premier plan s'occupant de politiques, de droit et de recherche sur la migration, tant à l'intérieur du système des Nations Unies qu'au-delà.

79. L'**Unité de la coordination des politiques** est le point focal institutionnel chargé d'identifier les questions transversales et les lacunes politiques institutionnelles et d'y remédier en coordonnant des processus d'élaboration de politiques de migration à l'échelle de l'Organisation qui sont tournés vers l'avenir, fondés sur des éléments factuels et fermement ancrés dans les connaissances et l'expérience programmatique de l'Organisation. En outre, elle facilite la prospective stratégique et la planification par scénarios à des fins d'élaboration de points de vue et d'avis de l'OIM en matière de politiques migratoires ; fournit des orientations et un soutien technique concernant l'élaboration de politiques migratoires ; conçoit et assure des formations à l'intention du personnel de l'OIM sur des politiques de migration stratégiques ; et assure la gestion et la conservation des outils et plateformes de gestion des connaissances pertinentes pour les politiques de migration.

80. La **Division de la recherche sur la migration et des publications** appuie les efforts déployés par l'OIM pour élaborer et réaliser des analyses et des recherches sur la migration orientées vers les politiques, et met en œuvre des initiatives et des projets d'analyse et de recherche sur la migration en vue d'éclairer l'exécution des programmes et la formulation de politiques. Elle promeut une meilleure compréhension de la migration internationale à l'intérieur comme à l'extérieur de l'OIM et prépare le rapport phare biennal de l'Organisation intitulé *État de la migration dans le monde*. En outre, l'Unité définit et coordonne les normes générales de recherche et de publication de l'Organisation et produit les publications institutionnelles (publiées sur la plateforme des publications de l'OIM), qui portent notamment sur des questions migratoires précises, le droit de la migration et les profils migratoires de pays. Elle collabore avec des chercheurs et des universitaires du monde entier spécialistes de la migration ; elle est le point focal pour les collaborations de recherche universitaire et gère à ce titre la publication *International Migration Journal*.

81. L'**Unité du droit international de la migration** est le point focal institutionnel chargé de faire connaître et de faire mieux comprendre le droit international de la migration et les règles qui s'appliquent aux migrants et à la migration. L'un de ses objectifs majeurs consiste – en collaboration avec des partenaires des Nations Unies, de la société civile et des milieux universitaires – à diffuser et à faire mieux connaître, à l'intérieur de l'OIM comme parmi les gouvernements et d'autres acteurs, les normes juridiques internationales qui régissent la migration et protègent les droits des personnes concernées par la migration. L'Unité développe les capacités des gouvernements et d'autres acteurs, et promeut et appuie l'élaboration de système de gouvernance des migrations respectueux des droits de l'homme et du droit international en général. Par ailleurs, elle aide les gouvernements à élaborer, modifier et appliquer des lois, politiques et procédures sur la migration conformes aux cadres internationaux et

régionaux applicables et aux approches fondées sur les droits. Elle fournit en outre des orientations juridiques, des avis d'expert et un soutien technique au Siège et aux bureaux régionaux et de pays sur des projets et des questions thématiques et politiques connexes.

82. L'**Unité Innovation et gestion des connaissances** propose des outils de gestion des connaissances et des innovations visant à permettre à l'OIM d'être mieux à même de tirer des enseignements de son expertise programmatique et de celle de ses partenaires, en analysant et en mettant en commun – en interne comme à l'extérieur – des enseignements tirés, des pratiques exemplaires, des approches innovantes et des évaluations de programmes.

## DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT CHARGÉ DE LA GESTION ET DES RÉFORMES

83. Le Directeur général adjoint chargé de la gestion et des réformes supervise directement l'Unité Genre et diversité ; l'Unité Prévention et réponse à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et au harcèlement sexuel ; le Bureau de la sécurité du personnel ; le Bureau de la déontologie ; l'Unité de la durabilité environnementale ; l'Unité du bâtiment du Siège ; et l'Unité de médecine du travail. Il supervise en outre les structures organisationnelles suivantes : le Département de la gestion financière et administrative ; le Département de la gestion des ressources humaines ; le Département des technologies de l'information et de la communication ; le Département des affaires juridiques ; et les centres administratifs de Manille et de Panama.

84. L'**Unité Genre et diversité** assure la coordination et fournit un soutien pour garantir un environnement institutionnel sans exclusive, où la dignité et la valeur de chaque employé de l'OIM sont respectées à tout moment, ainsi que pour prévenir toute discrimination structurelle et incorporer la diversité dans les processus décisionnels de l'Organisation. À cette fin, elle collabore avec la structure organisationnelle pour créer une culture du lieu de travail qui soit inclusive à tous les niveaux et veille à ce que ces principes soient pris en compte dans tous les programmes de l'OIM.

85. L'**Unité Prévention et réponse à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et au harcèlement sexuel** renforce et coordonne la réponse mondiale de l'OIM en matière de PSEA/SH, et veille à ce que les engagements en la matière soient respectés dans toute l'Organisation, au Siège, dans les bureaux régionaux et de pays, dans toutes les opérations de terrain de l'OIM et dans ses relations avec des partenaires.

86. Le **Bureau de la sécurité du personnel** gère la sûreté et la sécurité dans l'ensemble de l'Organisation. Il établit les responsabilités institutionnelles de l'OIM en ce qui concerne tous les aspects de la sûreté et de la sécurité au travail, et formule des conseils dans ce sens à la direction de l'OIM. En outre, il supervise ses centres d'opération situés dans les centres administratifs de Manille et de Panama, et coopère avec un réseau de points focaux pour la sécurité sur le terrain.

87. Le **Bureau de la déontologie** s'occupe des procédures administratives et des politiques conformément aux Normes de conduite de l'OIM et fournit à l'Administration et au personnel des conseils sur les questions éthiques et les normes de conduite. Il promeut une conscience et un comportement éthiques au sein de l'OIM à la faveur d'activités de formation, de communication, d'élaboration de politiques et de liaison. Il est chargé d'examiner les allégations de représailles et de recommander des mesures de protection. Il fournit également des conseils en matière de conflits d'intérêts, notamment concernant les cadeaux, les parents proches et la participation à des activités en dehors de l'Organisation.

88. L'**Unité de la durabilité environnementale** gère le Programme de l'OIM en matière de durabilité environnementale, qui est axé sur trois domaines de gestion clés : l'énergie, l'eau et la gestion des déchets. Ce programme vise à tirer profit des bonnes pratiques et des politiques déjà disponibles et à renforcer la gouvernance interne en matière de durabilité environnementale.

89. L'**Unité du bâtiment du Siège** assure la planification, la conception et l'exécution générales du projet de bâtiment du Siège, et est responsable du contrôle et de la gestion des ressources, ainsi que de la bonne mise en œuvre du projet. Elle apporte, en outre, des connaissances et des conseils techniques sur des aspects afférents à la qualité, aux coûts et aux délais, de la phase de conceptualisation jusqu'à l'achèvement du projet. L'Unité travaille en consultation et en coordination étroites avec le Comité de pilotage du bâtiment du Siège et les autorités de l'État hôte.

90. L'**Unité de médecine du travail** met en œuvre un système complet visant à s'assurer que l'Organisation a les outils qui lui permettent effectivement de réduire au minimum les préjudices évitables au personnel et de maximiser les conditions de sécurité et de santé au travail ainsi que l'environnement de travail du personnel de l'OIM, par exemple au moyen du Cadre de sécurité et de santé au travail. Elle s'emploie à prévenir les blessures et les maladies d'origine professionnelle, ainsi qu'à protéger et promouvoir la santé des employés sur leur lieu de travail et chez eux. L'Unité conçoit, coordonne et met en œuvre des programmes de santé et de bien-être au travail. En outre, elle établit des normes et fournit au personnel du monde entier des orientations médicales, une assurance qualité et des services, y compris des mesures préventives telles que les autorisations médicales et les examens médicaux périodiques. De plus, elle réagit à des événements critiques qui touchent la santé et le bien-être des membres du personnel et des personnes à leur charge, tels que des épidémies et des catastrophes environnementales ; donne un avis à la direction de l'OIM au sujet de l'élaboration, de la mise en œuvre et de la mise à jour des politiques visant à réduire le stress au travail ; et collabore étroitement avec d'autres parties prenantes pour gérer des cas médicaux complexes et des cas de congé de maladie de longue durée, de handicap, d'accident du travail et de maladie professionnelle.

### Département de la gestion financière et administrative

91. Le Département de la gestion financière et administrative est chargé de formuler et d'appliquer les politiques financières et administratives dont l'Organisation a besoin pour exécuter ses activités avec efficacité. Il conçoit et met en œuvre des politiques propres à garantir une gestion saine des ressources financières et administratives ; formule des propositions financières et budgétaires en vue de leur diffusion auprès de parties prenantes internes et externes ; et aide le Directeur général à prendre des décisions concernant la gestion générale.

92. Les objectifs du Département sont les suivants : a) être à l'écoute des besoins opérationnels et des besoins des bureaux extérieurs, en mettant plus particulièrement l'accent sur la gestion des flux de trésorerie, la planification financière, l'information financière, les achats et la gestion de la chaîne d'approvisionnement, et sur les contrôles internes pour s'assurer que les ressources financières sont utilisées de manière économique, efficace et efficiente, conformément au mandat, à la stratégie et aux objectifs des programmes de l'Organisation ; b) mettre en place des politiques, instructions et directives appropriées et pertinentes ; et c) maintenir un dialogue régulier avec les États Membres afin de les informer et de les tenir au courant des principales questions administratives, budgétaires et financières, ainsi que des résultats financiers et de la situation financière de l'Organisation.

93. Le Département participe à un certain nombre de groupes de travail, au sein du système des Nations Unies, consacrés à divers aspects des questions financières et administratives. Ces groupes de travail, qui portent sur de nombreux domaines spécialisés relatifs aux questions financières et de gestion, appuient les efforts en cours pour rendre l'action des organismes des Nations Unies cohérente et faciliter ainsi la comparabilité et réaliser des gains d'efficacité à la faveur d'initiatives conjointes.

94. La **Division Finances et comptabilité** surveille et analyse la situation financière et les résultats financiers de l'Organisation et établit des rapports à ce sujet. Elle supervise les processus comptables et les processus de contrôle financier et d'information financière de l'OIM. La Division prépare les principaux états financiers et les rapports sur la situation financière et les résultats financiers de l'Organisation conformément aux dispositions statutaires de l'Organisation relatives à l'information financière, y compris le Règlement financier de l'OIM et les Normes comptables internationales pour les secteurs publics (IPSAS), et rend compte des résultats financiers annuels de l'Organisation aux Nations Unies selon les règles applicables de ces dernières. En outre, elle élabore et actualise régulièrement les règles et procédures de gestion financière de l'OIM ; fournit des services consultatifs à la direction de l'OIM et aux bureaux régionaux et de pays sur les contrôles financiers, les risques financiers, les conditions financières des accords juridiques, les rapports financiers aux donateurs et d'autres questions connexes ; et élabore de nouvelles approches financières et comptables en réponse aux besoins opérationnels émergents. Par ailleurs, la Division est chargée des structures des données financières de référence, des flux de données et des processus financiers du système de planification des ressources d'entreprise de l'OIM (PRISM). Elle est aussi le point focal institutionnel pour le Vérificateur externe des comptes de l'OIM et pour les questions financières avec les Nations Unies ; elle héberge l'équipe qui gère le processus de publication des données de l'OIM sur la plateforme de l'Initiative internationale pour la transparence (IITA).

95. La **Division du budget** établit le Programme et Budget annuel de l'Organisation ainsi que les documents connexes, donne un avis sur les questions budgétaires, et élabore des lignes directrices et des procédures relatives à l'établissement des budgets des bureaux extérieurs et des projets. Les

orientations qu'elle fournit visent à faire en sorte que tous les besoins institutionnels soient pris en considération dans les budgets. Elle prépare le barème des quotes-parts utilisé pour calculer les contributions des États Membres à la partie administrative du budget, et veille à ce que toutes les dépenses soient dûment budgétisées de façon à atteindre les objectifs visés par les activités de l'Organisation dans la limite des ressources disponibles. Par ailleurs, elle prend des mesures visant à renforcer les processus budgétaires par des perfectionnements et des améliorations technologiques.

96. La **Division de la trésorerie** est chargée de gérer la trésorerie avec efficacité en vue d'obtenir un rendement maximum des fonds de l'Organisation et de garantir la liquidité opérationnelle. À cette fin, elle gère les investissements à court terme compte tenu des recettes et des dépenses escomptées et de la situation du marché financier. Elle formule des stratégies visant à assurer une bonne gestion de la trésorerie et à faire en sorte que le risque de change soit mesuré, surveillé et contrôlé par des politiques de couverture des risques de change appropriées. En outre, elle élabore et recommande des politiques en matière de décaissements, d'opérations de change et d'investissements ; renforce et introduit des contrôles de trésorerie appropriés ; et établit et gère des relations bancaires efficaces dans toute l'Organisation pour garantir la liquidité locale qui facilitera la bonne mise en œuvre des opérations de l'OIM. La Division mène également des initiatives fondées sur des technologies afin d'améliorer l'automatisation, la sécurité et l'efficacité des processus de trésorerie dans toute l'Organisation.

97. La **Division de la chaîne d'approvisionnement** élabore, supervise et actualise, à l'échelle mondiale, toutes les politiques relatives aux achats et à l'approvisionnement et les activités connexes, y compris la planification, la mise en œuvre et le contrôle du flux et du stockage efficaces et d'un bon rapport coût-efficacité des biens et matériels ainsi que des informations y afférentes. Elle agit en collaboration avec des partenaires de distribution, qui peuvent être des groupes sectoriels des Nations Unies, l'Humanitarian Logistics Association, des fournisseurs, des intermédiaires, des fournisseurs de services tiers, et des clients. Elle élabore des stratégies d'achat et d'approvisionnement, promeut l'amélioration des processus et des solutions en matière de systèmes, et veille à la mise en œuvre de pratiques exemplaires pour garantir le meilleur rapport qualité-prix, l'excellence opérationnelle et le respect des procédures régissant les achats et la chaîne d'approvisionnement.

98. L'**Unité d'appui aux interventions d'urgence** fournit un soutien en matière de gestion des ressources pour les interventions menées en réponse aux situations d'urgence de niveau 3 – contribuant ainsi à la supervision de ces interventions – et, plus généralement, au Département des opérations et des situations d'urgence.

99. L'**Unité des services communs** établit des lignes directrices concernant l'achat et l'entretien des fournitures et équipements de bureau pour le Siège et certains programmes ; veille à l'intégrité des stocks du Siège de l'OIM ; assure l'entretien général du bâtiment du Siège ; fournit des services d'impression, d'envoi de courrier et d'expédition ; et s'occupe des questions relatives aux espaces de bureaux et à la sécurité au Siège.

100. L'**Unité de coordination des voyages du personnel** veille à la bonne application des règles et directives relatives aux déplacements officiels. Elle analyse et interprète les règles et lignes directrices applicables aux voyages officiels et aux prestations, et résout toutes sortes de questions afférentes aux voyages. L'Unité est chargée de la coordination générale des déplacements et de l'établissement des billets, afin que les voyages s'effectuent de la manière la plus économique et la plus efficace, conformément aux conditions convenues entre l'OIM et des compagnies aériennes du monde entier. Elle est aussi le point focal pour les démarches concernant le laissez-passer des Nations Unies pour l'OIM.

## Département de la gestion des ressources humaines

101. Le Département de la gestion des ressources humaines a) formule et met en œuvre les politiques de gestion des ressources humaines à l'appui de l'orientation stratégique de l'OIM, de sa structure organisationnelle et de ses activités opérationnelles, en sélectionnant et en recrutant un personnel compétent et motivé, en prenant des dispositions pour le garder au service de l'OIM, en l'évaluant et en assurant son perfectionnement professionnel, et en veillant à sa mobilité ; b) définit et applique les conditions d'emploi, les avantages et les prestations, le classement des postes et la sécurité sociale conformément au régime commun des Nations Unies ; c) veille au respect du Statut et Règlement en place ainsi que des instructions et lignes directrices y afférentes ; d) rassemble, analyse et rend compte des données relatives au personnel ; e) donne des conseils sur la typologie et la nomenclature optimales de l'Organisation et sur les meilleurs processus de gestion du changement ; et f) élabore et met en œuvre des stratégies visant à améliorer le bien-être du personnel et les conditions de travail dans

toute l'Organisation. Il supervise les unités des ressources humaines délocalisées dans les centres administratifs de Manille et de Panama.

102. L'**Unité des services consultatifs et de gestion des ressources humaines** supervise l'application systématique des politiques de ressources humaines et des autres instructions et directives administratives ; gère les régimes d'assurance, y compris les relations avec les assureurs de l'OIM ; supervise les mesures d'augmentation et de réduction des effectifs ; et contrôle l'Unité de gestion des ressources humaines à Manille et l'Unité chargée des conseils en ressources humaines à Panama.

103. L'**Unité Politique de ressources humaines** conçoit et suit les politiques de ressources humaines conformément aux priorités organisationnelles et aux stratégies de ressources humaines. Elle examine en permanence le cadre des politiques de ressources humaines de l'OIM, afin d'identifier le besoin de nouvelles politiques, de recommander des modifications aux politiques existantes, selon le cas, et de tenir compte de toute modification apportée aux prestations et avantages du système commun des Nations Unies. À cette fin, elle dirige la conception et le processus d'examen de la politique de ressources humaines et coordonne les consultations avec la haute direction, les représentants du personnel, les spécialistes des ressources humaines de toute l'OIM, et d'autres parties prenantes compétentes selon les voies appropriées. L'Unité apporte également son concours au Directeur du Département de la gestion des ressources humaines dans les discussions interinstitutions du réseau des ressources humaines ; fait fonction de point focal de l'OIM pour la collaboration interinstitutions des Nations Unies sur les questions de politique de ressources humaines ; et représente l'OIM au sein du groupe de terrain du réseau des ressources humaines et d'autres groupes de travail s'occupant de politique de ressources humaines. L'Unité donne aussi un avis sur les questions relatives aux recours, plaintes et manquements, en collaboration avec le Département des affaires juridiques et le Bureau de la déontologie, et fournit aux administrateurs et au personnel des orientations sur les avantages, les prestations et les cas complexes de gestion des résultats qui nécessitent des plans d'amélioration des résultats. Par ailleurs, elle gère la délivrance des cartes de légitimation aux membres du personnel en poste en Suisse et, le cas échéant, traite avec les autorités suisses.

104. L'**Unité de la structuration organisationnelle et du classement** conseille la haute direction sur la typologie et la nomenclature optimales de l'Organisation et configure les structures organisationnelles de manière à créer une structure efficace et logique capable de réaliser le mandat et les objectifs de l'OIM. L'Unité s'emploie à harmoniser la stratégie de l'Organisation, les processus, les systèmes intégrés, le budget/les finances, la technologie, la culture et les personnes. Par ailleurs, elle classe les postes de la catégorie des administrateurs, ainsi que de celles des agents recrutés sur le plan national et des services généraux, approuve les calculs de promotion et les indemnités pour intérim à l'intention du personnel recruté sur le plan local et gère un répertoire des descriptions génériques des postes.

105. L'**Unité de la gestion intégrée des talents** supervise les aspects fonctionnels concernant la gestion des résultats, la dotation stratégique en effectifs et le recrutement, la mobilité (y compris l'exercice annuel de rotation du personnel de la catégorie des administrateurs), la planification des successions, l'organisation des carrières, l'analyse des effectifs, les activités et initiatives relatives à la diversité et à l'inclusion, ainsi que le perfectionnement et la formation du personnel. Elle donne des orientations aux administrateurs et au personnel, et veille à ce que les membres du personnel de l'OIM occupent les postes appropriés, que leurs résultats soient évalués avec objectivité et que des possibilités de carrière et de perfectionnement leur soient offertes. L'Unité est composée de quatre fonctions distinctes : perfectionnement et formation du personnel ; dotation en effectifs et recrutement ; diversité et inclusion ; organisation des carrières et gestion des résultats.

106. L'**Unité du bien-être du personnel** œuvre à la santé mentale et au bien-être du personnel de l'OIM du monde entier, en lui fournissant un soutien psychologique et des outils qui lui permettent d'être mieux armé pour faire face à un environnement opérationnel en constante évolution et souvent stressant, et en mettant en œuvre la stratégie de l'OIM en matière de santé mentale. En outre, elle promeut l'autogestion de la santé, propose des services généraux et spécialisés (évaluation, intervention et coordination) à tout le personnel, et répond à divers besoins en matière de santé mentale, en portant une attention particulière aux lieux d'affectation à risque élevé.

## Département des technologies de l'information et de la communication

107. Le Département des technologies de l'information et de la communication s'efforce de doter l'Organisation de technologies numériques innovantes et nouvelles, tout en s'acquittant de ses responsabilités informatiques traditionnelles à l'appui de l'infrastructure et des opérations mondiales de

l'Organisation. En outre, il contribue à la mise en œuvre de la stratégie numérique de l'Organisation, aux efforts de réorganisation du mode de fonctionnement et aux prises de décisions fondées sur des données ; facilite des pratiques de travail simplifiées ; et renforce les capacités générales de réponse.

108. **L'Unité Architecture et technologie d'entreprise** appuie et gère les solutions technologiques innovantes de l'OIM et ses efforts de transformation numérique, notamment en répondant aux besoins évolutifs du modèle d'activité institutionnel. Elle définit la vision, les normes et la feuille de route technologique générale de l'architecture d'entreprise de l'OIM ; met en place et gère l'infrastructure, les plateformes et les opérations d'entreprise ; et fournit un soutien à tous les utilisateurs du monde entier. L'Unité se compose des équipes suivantes : Architecture d'entreprise ; Infrastructure ; Plateformes et opérations ; et Appui mondial aux utilisateurs.

109. **L'Unité de la sécurité numérique** est responsable de la posture de sécurité numérique de l'Organisation. À ce titre, elle identifie, évalue et gère les risques de cybersécurité pour les actifs d'information de l'OIM tout en soutenant et promouvant les objectifs stratégiques de l'Organisation. Au cœur de ses objectifs se trouve la protection des technologies, applications, systèmes et infrastructures de réseau de l'Organisation qui font partie de l'écosystème numérique opérationnel de l'OIM. L'Unité se compose des équipes suivantes : Architecture de la sécurité ; Centre des opérations de sécurité ; et Gestion de l'identité et de l'accès.

110. **L'Unité Applications et solutions** – qui comprend le centre d'excellence numérique d'ICT – équipe l'OIM d'applications et de solutions d'entreprise modernes et fiables, de façon que le personnel dispose des informations dont il a besoin pour prendre les bonnes décisions au bon moment. Il s'agit notamment d'une solide solution de traitement des migrants de bout en bout et de PRISM, le système de planification des ressources d'entreprise, ainsi que de capacités connexes telles que l'élaboration d'analyses avancées, l'informatique décisionnelle et l'établissement de rapports fondés sur des données. L'Unité se compose des équipes suivantes : Solutions pour migrants ; Solutions d'entreprise et de planification des ressources ; et Analyse des données et informatique décisionnelle.

111. **L'Unité Stratégie, gestion des risques et gouvernance informatiques** est chargée de faire en sorte que la stratégie d'activité débouche sur un changement d'entreprise effectif et sur une feuille de route en matière d'architecture technologique. Par ailleurs, elle dirige les stratégies d'approvisionnement informatique, la gestion des ressources informatiques (personnel et budget) ainsi que l'élaboration et l'application des procédures de gouvernance des initiatives stratégiques en matière de technologies de l'information et de la communication. L'Unité se compose des équipes suivantes : Stratégie, politique et gouvernance informatiques ; Gestion du changement informatique ; et Achats et gestion des contrats informatiques.

## Département des affaires juridiques

112. Le Département des affaires juridiques veille à ce que les activités de l'Organisation soient conformes aux dispositions constitutionnelles et autres dispositions pertinentes adoptées par ses organes directeurs, et à ce que ses relations avec les gouvernements, les organisations, les institutions privées et les particuliers reposent sur une base juridique saine. Il donne un avis, entre autres, sur les questions constitutionnelles, sur les privilèges et immunités de l'Organisation et de son personnel, et sur les questions relatives aux contrats et au personnel. Il est également le point focal pour les questions de protection des données, et fournit des conseils aux bureaux extérieurs et au Siège afin que les données à caractère personnel des bénéficiaires de l'OIM soient recueillies, utilisées, transférées et stockées en accord avec les principes de protection des données de l'OIM.

113. La **Division du droit institutionnel et de l'appui aux programmes** donne un avis juridique officiel, y compris des opinions juridiques, sur la structure et les fonctions de l'Organisation compte tenu de la Constitution de l'OIM ; du mandat de l'Organisation ; d'autres textes fondamentaux, tels que le Règlement du Conseil et celui du Comité permanent des programmes et des finances ; des décisions pertinentes du Conseil ; et du droit international. Elle s'occupe des questions fondamentales liées au statut juridique et à l'existence de l'OIM au sein de la communauté internationale. Pour ce qui est du droit institutionnel, il incombe à la Division de veiller à ce que les relations juridiques de l'Organisation avec les Nations Unies, les États et les organisations, y compris judiciaires, reposent sur une base solide, et d'appuyer les travaux des organes directeurs, y compris les organes subsidiaires et les groupes de travail, en leur fournissant des avis et des interprétations juridiques.

114. La **Division Droit commun et administratif** donne des avis sur toutes sortes de questions juridiques générales et sur toutes les affaires relevant du droit administratif, y compris le traitement des cas de manquement et la coordination des mesures disciplinaires potentielles. Elle représente et conseille l'Organisation dans tous les litiges d'un bout à l'autre du processus d'administration interne de la justice ; examine les politiques pour s'assurer de leur conformité avec le cadre juridique interne ; formule des politiques et améliore le cadre juridique, y compris par l'application du Règlement unifié du personnel aux membres du personnel recrutés localement des bureaux extérieurs de l'OIM du monde entier, et par la mise à jour du Statut du personnel ; fournit des avis au sujet des privilèges et immunités accordés aux membres du personnel et à l'Organisation et veille à leur respect ; défend l'Organisation dans les litiges impliquant le personnel portés devant des juridictions nationales ; fournit des services juridiques consultatifs à la haute direction et aux bureaux extérieurs sur des questions de droit administratif complexes ; et vérifie la conformité juridique des contrats, accords et modèles destinés aux membres du personnel et aux non-membres du personnel (y compris les contrats de stage, de consultant, d'escorte, de prêt, de détachement, les accords concernant le personnel de réserve, les administrateurs auxiliaires, et les règlements avec les membres du personnel), et donne un avis sur l'interprétation des conditions contractuelles connexes en conformité avec les politiques de l'OIM.

115. La **Division du droit des contrats** donne un avis juridique sur tous les types de contrats dont l'OIM a besoin pour ses opérations et ses activités, y compris les accords de financement conclus avec des donateurs publics et privés, les contrats relatifs à l'achat de biens et de services, les accords relatifs à la mise en œuvre de projets ainsi que les accords de coopération avec des partenaires. Elle aide les bureaux de pays et les unités du Siège à structurer des accords. En outre, elle donne un avis juridique sur des questions contractuelles, notamment en ce qui concerne les licenciements et les litiges. Une unité de la Division se trouve à Manille, et une autre à Panama.

## CENTRES ADMINISTRATIFS

116. Les centres administratifs, placés sous l'autorité du Directeur général adjoint chargé de la gestion et des réformes, ont vocation à exercer des fonctions à forte intensité de main-d'œuvre qui soutiennent le réseau mondial de bureaux extérieurs de l'OIM.

### Centre administratif de Manille

117. Le **Centre administratif de Manille** est le pôle administratif mondial de l'OIM basé aux Philippines. Il offre une gamme de services administratifs, principalement dans les domaines suivants : ressources humaines, finances, affaires juridiques, achats et approvisionnement, sûreté et sécurité du personnel, audit, publications et recherche, santé dans le contexte migratoire, suivi des projets, soutien aux systèmes dédiés aux mouvements, communications en ligne et technologies de l'information.

118. L'**Unité mondiale des achats et des fournitures** apporte une aide en matière de gestion de la chaîne d'approvisionnement en vue de répondre aux besoins opérationnels et administratifs liés aux procédures de passation des marchés et à l'achat et la fourniture de biens et de services en temps voulu, avec efficacité et de manière rationnelle et transparente. Elle gère en outre les biens et veille au respect des accords conclus avec les fournisseurs. Elle suit et promeut les pratiques exemplaires en matière d'achats, conformément aux principes établis. Elle veille également à la qualité et à la sûreté des biens et des services achetés, en effectuant des contrôles appropriés et en vérifiant la documentation.

119. L'**Unité d'appui mondial aux questions de santé dans le contexte migratoire** fournit au Siège, aux bureaux extérieurs, aux partenaires et aux donateurs de l'OIM un appui général concernant les questions administratives et financières, les statistiques, les rapports, les recherches, l'informatique sanitaire, la téléradiologie et la gestion des connaissances, afin de faciliter le suivi et l'harmonisation et d'accroître l'efficacité et la qualité des programmes de migration et santé mis en œuvre dans le monde entier.

120. Le **Centre de fonctionnement des technologies de l'information et de la communication** facilite la mise en œuvre de la stratégie informatique et donne suite aux exigences fonctionnelles et opérationnelles par la mise en œuvre efficace et efficiente de solutions en matière de technologies de l'information et de la communication, en s'attachant en particulier à améliorer la gestion de l'information et des ressources, à identifier les besoins institutionnels et à instaurer une fourniture de services et un soutien efficaces. Il est composé des unités suivantes : Appui mondial aux utilisateurs ; Pratique de

gestion des projets ; Systèmes de connaissances et analyse de données ; Gestion de produits ERP ; et Solutions pour les migrants.

121. L'**Unité du droit des contrats de Manille**, qui fait partie intégrante du Département des affaires juridiques, est le centre de liaison mondial pour la vérification, entre autres, des contrats, des accords et des mémorandums d'accord, des déclarations, et des formulaires de consentement et de dérogation. Elle fournit en outre des avis juridiques sur les litiges découlant des relations contractuelles avec des entités externes et sur la résiliation des contrats.

122. L'**Unité du Bureau de l'Inspecteur général** effectue des audits internes, y compris des audits de conformité, de performance et de gestion, et réalise des enquêtes sur les activités menées par l'OIM dans le monde entier.

123. Les **Services financiers de Manille** fournissent des services financiers aux bureaux extérieurs de l'OIM du monde entier. Ils sont composés des huit unités suivantes : Équipe de soutien central à PRISM ; Appui comptable central ; Appui comptable régional ; Appui budgétaire de Manille ; Services de trésorerie de Manille ; Appui financier et surveillance des projets du Fonds de l'OIM pour le développement ; Appui d'urgence de Manille ; et Amélioration des processus administratifs et assurance qualité.

124. L'**Unité de gestion des ressources humaines de Manille** apporte un appui en matière d'administration des ressources humaines pour tout le personnel de la catégorie des administrateurs du monde entier ainsi que le personnel de la catégorie des services généraux du Siège. Elle est chargée du recrutement, de l'administration du personnel, de l'administration des pensions et de la paie de tous les membres du personnel de la catégorie des administrateurs et du personnel des services généraux du Siège, ainsi que de la fourniture de services administratifs se rapportant à la santé du personnel et au perfectionnement et à l'apprentissage du personnel.

125. L'**Unité des réinstallations et de la gestion des mouvements**, composée de la Section de règlement des factures des compagnies aériennes, de l'Unité de soutien aux systèmes dédiés aux mouvements et de la Section de surveillance des données, est chargée de gérer le Site d'appui aux mouvements, qui est le pôle de référence pour tout le personnel des opérations du monde entier, d'expédier le règlement des factures des compagnies aériennes, de surveiller les remboursements, de déceler les anomalies liées aux billets d'avion non utilisés, etc.. Elle recueille en outre les statistiques sur les mouvements des bureaux extérieurs, et vérifie la pertinence des systèmes existants dédiés aux mouvements et aux migrations.

126. L'**Unité de gestion des ressources** est composée de huit sections – Suivi des projets, Appui au projet de réorganisation du mode de fonctionnement, Services communs, Achats locaux et logistique, Voyages du personnel, Technologies de l'information et de la communication locales, Ressources humaines locales et Sommes à payer. L'Unité de suivi des projets fournit un appui en matière d'établissement des budgets, ainsi que d'analyse et de rapports financiers pour certains programmes et projets mondiaux, tels que le Programme de réinstallation aux États-Unis, le Programme des administrateurs auxiliaires, les centres de demande de visa pour le Canada et le Royaume-Uni, le Programme d'aide aux familles de l'Allemagne, et les programmes de lutte contre la traite et d'autres programmes. Les autres sections chargées de la gestion des ressources fournissent essentiellement un appui administratif à toutes les unités du Centre administratif de Manille.

127. L'**Unité de recherche et des publications** fournit un appui à la production des principales publications de l'OIM en exécutant les tâches suivantes : édition, présentation et conception des couvertures, coordination avec les imprimeurs, diffusion des publications aux bureaux extérieurs, envoi d'alertes électroniques sur les nouvelles publications, et gestion de la page des publications de l'intranet et de la plateforme des publications de l'OIM.

128. L'**Unité de la sécurité du personnel de Manille** collabore étroitement avec le DSS et le système de gestion de la sécurité des Nations Unies et d'autres parties prenantes chargées de la sécurité. Elle suit directement les questions touchant à la sûreté et à la sécurité du personnel et des bureaux de l'OIM dans le monde entier, ainsi qu'à la protection des actifs ou toute autre question connexe susceptible de ternir la réputation de l'Organisation, et fournit des conseils sur toutes ces questions.

129. L'**Unité de la communication en ligne** est chargée de formuler des stratégies de communication en ligne, et de gérer le contenu rédactionnel et la conception des sites Internet externes de l'OIM et les voies de communication en ligne.

### Centre administratif de Panama

130. Le Centre administratif de Panama fournit divers services administratifs, décrits ci-après.

131. Le **Centre des services informatiques** assure différents services et fonctions à l'intention des bureaux du monde entier. L'Unité d'appui mondial aux utilisateurs fournit un soutien technique bilingue à tous les bureaux extérieurs.

132. L'**Unité des services financiers de Panama** est responsable de deux grands domaines : l'Appui comptable régional et le soutien central à PRISM. L'équipe chargée de l'appui comptable régional assure des fonctions de consultation, d'examen et d'appui à l'intention des bureaux de pays dans la région Amériques, du Centre administratif de Manille et du Siège, ainsi que pour des projets relatifs à des urgences de niveau 3. Elle est en outre chargée de la validation des comptes des bureaux de pays, de l'examen et du rapprochement des comptes, du suivi et du paiement des sommes dues, et des rapprochements bancaires, et fournit un appui aux clôtures mensuelles et aux processus de fin d'exercice. L'Équipe de soutien central à PRISM à Panama gère et tient à jour les données figurant dans le système comptable PRISM, à savoir, entre autres, les informations de grand livre et celles relatives aux donateurs et aux fournisseurs ; les comptes bancaires ; les codes de projet ; et les informations générales relatives aux projets. Elle travaille en étroite concertation avec l'Équipe de soutien central à PRISM à Manille. Elle garantit en outre la cohérence et l'exactitude des données centralisées afin de faciliter la présentation de rapports financiers.

133. L'**Unité chargée des conseils en ressources humaines**, qui comprend l'Unité de la structuration organisationnelle, fournit un appui aux bureaux extérieurs de l'OIM du monde entier en matière de gestion du personnel recruté localement. Elle fournit en outre des conseils et des orientations sur l'interprétation et l'application des politiques et des procédures. À cette fin, elle analyse les informations reçues des bureaux et recommande des améliorations à apporter aux politiques, examine des processus administratifs tels que les examens structurels, le respect des politiques de ressources humaines, les classements, les calculs concernant les promotions et les barèmes des salaires, analyse et prépare des données statistiques pour divers rapports, et aide à gérer les cas de performance insuffisante.

134. L'**Unité de perfectionnement et de formation du personnel** aide à élaborer des matériels de formation et à faciliter les séances de formation aux fins d'organisation des carrières et de formation technique.

135. L'**Unité de médecine du travail** procède à l'évaluation de la santé au travail du personnel local et international en poste dans les Amériques et en Afrique. Parmi ses activités figurent la promotion, l'évaluation et le suivi de tous les examens exigés par l'OIM en vue de l'approbation médicale lors de l'entrée en fonction, l'examen annuel des chauffeurs et les examens médicaux périodiques requis au titre de l'affiliation au Plan médical des membres du personnel et des personnes à leur charge.

136. L'**Unité de réponse et de préparation aux situations d'urgence** fournit un appui technique aux activités d'urgence menées dans l'hémisphère occidental et à l'élaboration et l'approbation de projets visant à faire face aux situations d'urgence. Elle dispense en outre des formations en matière de coordination et de gestion des camps et facilite le renforcement de la coopération au sein du système des Nations Unies.

137. L'**Unité de Panama du Bureau de la sécurité du personnel** fournit aux bureaux de la région des conseils et un appui dans le domaine de la sécurité afin de garantir la sûreté et la sécurité de tous les membres du personnel de l'OIM et de protéger les biens de l'Organisation grâce à une collaboration étroite avec le DSS.

138. L'**Unité de vérification des contrats de Panama** est chargée de vérifier minutieusement et en temps voulu – dans les trois langues officielles – les contrats et accords nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets de l'OIM.

139. L'**Unité du Bureau de l'inspecteur général** exerce ses fonctions d'audit conformément au cadre de référence international des pratiques professionnelles de l'Institute of Internal Auditors. Ce cadre

comprend des dispositions obligatoires, notamment la définition de l'audit interne, le Code de déontologie et les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne.

140. L'**Unité des achats** apporte un soutien en matière d'achat aux bureaux de moindre envergure et aide à répondre aux besoins du Centre administratif de Panama concernant l'acquisition de biens et de services et la gestion des actifs. Elle est chargée, en outre, de la gestion des stocks d'articles non alimentaires à l'Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies situé à Panama, afin de couvrir les situations de crise et les imprévus dans la région.

141. L'**Unité de gestion des ressources** supervise les questions administratives au Centre administratif de Panama, fournissant un soutien, des orientations et des formations, et veillant au respect des procédures, politiques, règles et réglementations de l'OIM. En outre, elle met régulièrement à jour le plan de poursuite des activités. En outre, dans un souci d'efficacité, l'Administration regroupe certaines fonctions régionales de gestion des ressources à Panama pour soutenir l'ensemble de la région.

## INSTITUT MONDIAL DES DONNÉES

142. L'Institut mondial des données, placé sous la supervision administrative du Directeur général adjoint chargé des opérations, s'emploie à tirer parti du rôle de l'OIM en sa qualité de contributeur majeur aux efforts déployés par la communauté internationale pour élargir et renforcer la base d'éléments factuels sur les mouvements de personnes dans le monde, y compris la migration et les déplacements. Il vise à promouvoir une bonne gouvernance des migrations et à appuyer la mise en œuvre et le suivi de divers cadres internationaux relatifs à la migration, aux déplacements, au développement, à l'action humanitaire et à d'autres domaines connexes, dont, notamment, le Programme 2030, le Pacte mondial, le Programme d'action pour l'humanité, et le Grand compromis, ainsi que des cadres présentant un intérêt pour le IASC. À cette fin, l'Institut améliore la disponibilité et l'accès des données sur la migration ainsi que leur qualité, aide à combler les lacunes en matière de données, appuie le suivi des processus mondiaux pertinents, promeut la protection des données et l'innovation en matière de données, et rassemble les acteurs spécialistes des données. Ces efforts sont mis en œuvre, selon le cas, dans le cadre du Réseau des Nations sur les migrations et conformément aux efforts plus larges déployés par des Nations Unies en matière de données et aux autres efforts interinstitutions, y compris dans le domaine humanitaire.

143. La **Matrice de suivi des déplacements** est un système de suivi et de surveillance des déplacements et de la mobilité des populations. Elle rassemble, traite et diffuse systématiquement et régulièrement des informations propres à améliorer la compréhension des mouvements et des besoins évolutifs des populations déplacées. Elle fournit des données primaires et des informations sur les déplacements à l'échelle nationale et mondiale. Elle s'articule autour de quatre composantes distinctes : le suivi de la mobilité ; la surveillance des flux ; l'enregistrement ; et les enquêtes.

144. Le **Centre mondial d'analyse des données sur la migration** s'emploie à améliorer les données sur la migration internationale et leur analyse afin d'éclairer les politiques migratoires. Situé à Berlin, il vise à améliorer l'analyse, l'utilisation et la présentation des données sur la migration, à faire de l'OIM une source clé de données fiables sur la migration grâce à des partenariats stratégiques, et à faire fonction de pôle de données pour les décideurs et les praticiens qui souhaitent obtenir les meilleures statistiques disponibles.

## BUREAUX RÉGIONAUX

145. Les bureaux régionaux supervisent, planifient, coordonnent et appuient les activités déployées par l'OIM dans leur région. Ils sont chargés d'examiner et d'approuver les projets, et d'apporter un soutien technique aux bureaux de pays, notamment en matière d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des projets, de mobilisation et de gestion des ressources, et de coordination des relations avec les gouvernements régionaux et infrarégionaux, les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires clés. Les bureaux régionaux fournissent aussi, sur demande, un soutien aux réseaux régionaux et nationaux des Nations Unies sur les migrations, appuyant ainsi la mise en œuvre du Pacte mondial. Ils appuient également les efforts de réforme des Nations Unies, en garantissant la prise en considération de la migration dans les analyses communes de pays et dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Une description succincte des neuf bureaux régionaux est donnée ci-après.

146. Le **Bureau régional de Bangkok (Thaïlande)** apporte un appui aux bureaux de l'OIM en Asie et dans le Pacifique ; planifie et coordonne les activités de l'Organisation et entretient des relations et des partenariats avec les gouvernements, les partenaires du développement et la société civile de la région ; fournit un soutien technique aux gouvernements pour l'élaboration de cadres nationaux sur la migration et le renforcement des systèmes de gestion des migrations, ainsi que dans le domaine des interventions d'urgence et d'après-crise – y compris un soutien aux opérations d'envergure mondiale de la Matrice de suivi des déplacements, en matière de réduction des risques de catastrophe et en ce qui concerne les activités relatives à la migration due au changement climatique ; et gère le pôle régional de données pour l'Asie et le Pacifique conformément à la Stratégie de l'OIM en matière de données sur la migration. Le Bureau coopère étroitement avec la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, les bureaux régionaux d'organismes des Nations Unies, les sociétés de la Croix-Rouge, des réseaux de parties prenantes et d'autres organismes multilatéraux régionaux, tels que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), l'Association sud-asiatique de coopération régionale, le Forum des îles du Pacifique et la Banque asiatique de développement. Il apporte un appui programmatique et administratif à des initiatives régionales telles que le Processus de Colombo et le Processus de Bali sur le trafic illicite d'êtres humains, la traite des personnes et la criminalité transnationale connexe et son Bureau d'appui régional. Dans le cadre du processus de réforme du système des Nations Unies, le Bureau régional participe activement à des initiatives de la plateforme de collaboration régionale pour l'Asie et le Pacifique et codirige la coalition thématique sur la mobilité humaine et l'urbanisation avec ONU-Habitat.

147. Le **Bureau régional de Bruxelles (Belgique)** apporte un appui aux bureaux de l'OIM situés dans l'Espace économique européen, en Suisse et au Royaume-Uni ; entretient des relations et des partenariats avec les gouvernements, les partenaires du développement et la société civile dans la région ; et fournit un soutien technique aux gouvernements dans l'élaboration de cadres nationaux sur la migration et le renforcement des systèmes de gouvernance des migrations. Outre ses fonctions régionales, le Bureau, par son rôle de liaison avec les institutions et les organismes de l'Union européenne, exerce diverses fonctions dont profitent les bureaux de l'OIM dans le monde entier : coordination des approches institutionnelles de l'OIM concernant les politiques et les activités liées à l'Union européenne ; rôle de négociation et de consultation pour l'Organisation dans son ensemble et pour ses bureaux du monde entier en ce qui concerne les politiques, la programmation et le financement de l'Union européenne ; liaison, pour le compte de l'Organisation et de ses bureaux du monde entier, avec les institutions et les organismes de l'Union européenne sur des questions politiques et financières ; appui au dialogue de l'UE avec des pays tiers sur les questions migratoires et liaison avec les organes régionaux ; et aide aux fins de renforcement des relations et des contacts de l'OIM avec les institutions et les organismes de l'Union européenne, y compris en promouvant la coopération stratégique sur la migration ainsi que l'Accord-cadre administratif et financier conclu entre les deux institutions. En outre, le Bureau coordonne les relations et les contacts de l'OIM avec l'OTAN, l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, l'Organisation mondiale des douanes et les autres organismes multilatéraux dont le siège se trouve dans la région.

148. Le **Bureau régional de Vienne (Autriche)** apporte un appui pratique, technique et administratif aux bureaux de l'OIM qui se trouvent en Europe du Sud-Est, en Europe orientale et en Asie centrale ; s'emploie à mettre en œuvre des projets dans les pays dans lesquels la présence de l'OIM est limitée ; fournit un soutien technique aux gouvernements dans l'élaboration de cadres nationaux sur la migration et le renforcement des systèmes de gestion des migrations ; dirige la mise en œuvre de stratégies de gouvernance des migrations et de cadres politiques ; coordonne les activités de l'OIM et entretient des relations et des partenariats avec les gouvernements, les partenaires du développement et de l'aide humanitaire et la société civile dans la région. Sous la direction du Siège, le Bureau régional assure la liaison avec les organismes des Nations Unies et les autres organisations internationales basées dans la ville. En ce qui concerne les mécanismes consultatifs interétatiques sur la migration qui sont actifs dans la région et jouent un rôle important dans la formulation de politiques migratoires, l'OIM et le HCR assurent le secrétariat technique du Processus d'Almaty, et l'OIM participe aux réunions du Processus de Budapest, du Processus de Prague et du Partenariat oriental de l'Union européenne. En tant que membre du Groupe régional des Nations Unies pour le développement durable et du groupe restreint de participants à la réunion régionale du système des Nations Unies pour l'Europe et l'Asie centrale, le Bureau collabore avec des partenaires et les informe des faits nouveaux dans le domaine de la migration. Il participe activement aux coalitions thématiques et aux mécanismes de coordination analogues des Nations Unies, codirigeant la Coalition thématique des Nations Unies sur les mouvements massifs de personnes, les déplacements et la résilience avec le HCR et le PNUD.

149. Le **Bureau régional de Buenos Aires (Argentine)** apporte un soutien aux bureaux de l'OIM situés en Amérique du Sud ; planifie et coordonne les activités et entretient des relations et des partenariats

avec les gouvernements, les partenaires du développement et la société civile de la région ; effectue des recherches et publie des études sur les questions de migration qui se posent dans la région ; fournit un soutien technique aux gouvernements dans l'élaboration de cadres nationaux sur la migration et le renforcement des systèmes de gestion des migrations ; assure le secrétariat technique de la Conférence sud-américaine sur la migration et du Réseau ibéro-américain des autorités chargées de la migration ; collabore avec des processus d'intégration sous-régionaux tels que le Marché commun du Sud (MERCOSUR) et son organe spécialisé sur les questions de migration, le Forum spécialisé sur la migration, auxquels il apporte un soutien technique ; et assure la liaison avec des institutions multilatérales basées dans la région, telles que la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et son Centre de démographie d'Amérique latine et des Caraïbes (CELADE), la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), le Système économique latino-américain et caribéen (SELA) et l'Alliance du Pacifique. Dans le cadre du processus de réforme du système des Nations Unies, le Bureau régional participe activement à la Plateforme de collaboration régionale et codirige la Coalition thématique sur la mobilité humaine avec le HCR, la CEPALC et l'UNICEF. Il coordonne également l'action du Bureau de l'Envoyé spécial pour la réponse régionale à la situation au Venezuela, basé à Panama, et lui fournit un appui administratif.

150. Le **Bureau régional de San José (Costa Rica)** apporte un appui aux bureaux de l'OIM situés en Amérique centrale, en Amérique du Nord et dans les Caraïbes ; planifie et coordonne les stratégies et les activités menées dans la région, et entretient des relations et des partenariats avec les gouvernements, les partenaires du développement et la société civile ; fournit un soutien technique aux gouvernements dans l'élaboration de cadres nationaux sur la migration et le renforcement des systèmes de gestion des migrations ; collabore avec la Conférence régionale sur la migration et d'autres processus sous-régionaux et régionaux pertinents, tels que le Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA), la Commission centraméricaine des directeurs de la migration et la Communauté des Caraïbes ; et entretient des relations avec des institutions multilatérales régionales, telles que l'Organisation des États américains, la Banque interaméricaine du développement, et l'Organisation panaméricaine de la Santé.

151. Le **Bureau régional du Caire (Égypte)** apporte un appui aux bureaux de l'OIM du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord par des conseils techniques, des formations et la formulation de stratégies, de processus, de projets et de programmes ; et promeut et facilite le dialogue international et les partenariats, ainsi que l'élaboration de politiques et de programmes migratoires coordonnés entre les États, des organisations internationales, des ONG et la société civile, parmi d'autres parties prenantes clés. Il prête par ailleurs son concours à des processus consultatifs régionaux, tels que le Dialogue d'Abou Dhabi et le Processus consultatif régional pour les pays arabes sur les questions relatives à la migration et aux réfugiés ; et entretient des relations et des partenariats avec des organisations régionales, en particulier la Ligue des États arabes et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale – avec laquelle l'OIM copréside, aux côtés de l'Organisation internationale du Travail, la Coalition thématique sur la migration dans la région arabe. Le Bureau collabore également avec d'autres entités régionales telles que l'Organisation arabe du travail et le Parlement arabe, et s'emploie à définir une plateforme commune de réponse et de préparation aux crises migratoires dans la région. Il promeut et met en œuvre le partage d'informations et la recherche afin d'aider des partenaires nationaux, régionaux et internationaux à réaliser des actions de sensibilisation et à élaborer des politiques et des programmes fondés sur des faits, y compris en hébergeant le centre d'activité sur la migration mixte en Afrique du Nord (Mixed Migration Hub) pour le compte de l'équipe spéciale sur les migrations mixtes en Afrique du Nord. En outre, il mène des activités régionales d'information visant à améliorer la visibilité de l'OIM et à promouvoir ses activités à l'échelle régionale et mondiale.

152. Le **Bureau régional de Dakar (Sénégal)** apporte un appui aux bureaux de l'OIM situés en Afrique de l'Ouest et du Centre ; planifie et coordonne les activités, et entretient des relations et des partenariats avec les gouvernements, les partenaires du développement et la société civile de la région ; fournit un soutien technique aux gouvernements dans l'élaboration de cadres nationaux sur la migration et le renforcement des systèmes de gestion des migrations ; entretient des relations avec la CEDEAO et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, auxquelles il apporte un soutien en matière de renforcement des capacités ; et encourage et appuie des processus de dialogue régionaux tels que le Dialogue sur la migration pour l'Afrique de l'Ouest, ou le Dialogue sur la migration pour les États de l'Afrique centrale. En outre, il entretient des contacts avec d'autres organisations du système des Nations Unies, notamment avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, et représente l'OIM au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement durable pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

153. Le **Bureau régional de Nairobi (Kenya)** apporte un appui technique et thématique aux bureaux de l'OIM en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique ; entretient des relations et des partenariats avec les gouvernements, les communautés économiques régionales, les partenaires du développement et la société civile dans la région ; entretient et renforce les relations de l'OIM avec le Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique, la Communauté d'Afrique de l'Est, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et le Centre de collaboration régional pour l'Afrique de l'Est des Centres africains de prévention et de contrôle des maladies, afin d'intensifier la coopération et le dialogue à l'échelle régionale sur la migration et de contribuer à une meilleure compréhension des questions migratoires ; s'emploie à mettre en œuvre les programmes régionaux approuvés par le Directeur général ; contribue à des politiques, pratiques et dialogues relatifs à la migration et à des opérations humanitaires fondés sur des éléments factuels en recueillant, en harmonisant, en analysant et en diffusant des jeux de données sur la migration et les déplacements ; fournit un soutien technique aux gouvernements dans l'élaboration de cadres nationaux sur la migration et le renforcement des systèmes de gestion des migrations ; promeut les PCR pour les États de l'Afrique de l'Est et de la Corne de l'Afrique ; entretient des relations avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, ONU-Habitat et d'autres organismes des Nations Unies ; promeut la coopération interorganisations en formant un groupe chargé des migrations à l'intention des partenaires régionaux des Nations Unies ; et entretient des relations avec des partenaires du développement. En outre, le Bureau mène des activités d'information à l'échelle régionale et mondiale afin de contribuer à la visibilité de l'OIM et de promouvoir ses activités avec des interlocuteurs et des partenaires du développement à l'échelle régionale et mondiale, et facilite la constitution d'une mémoire institutionnelle par le partage et la gestion des connaissances dans la région.

154. Le **Bureau régional de Pretoria (Afrique du Sud)** apporte un appui à quinze bureaux de l'OIM situés dans les États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe ; planifie et coordonne les activités, et entretient des relations et des partenariats avec les gouvernements, les partenaires du développement et la société civile de la région ; fournit un soutien technique aux gouvernements et aux communautés économiques régionales en matière d'élaboration de cadres nationaux et régionaux sur la migration et de renforcement des systèmes de gestion des migrations ; promeut les PCR pour les États de l'Afrique australe ; sert de trait d'union sur la thématique migration et développement entre le Secrétariat du Parlement panafricain et le Secrétariat du nouveau Partenariat de l'Union africaine pour le développement de l'Afrique, et coopère avec les secrétariats de la Communauté de développement de l'Afrique australe, du Marché commun de l'Afrique orientale et australe et de la Commission de l'océan Indien en vue de renforcer la coopération et le dialogue sur la migration à l'échelle régionale. Il assure également le secrétariat du Dialogue sur la migration pour l'Afrique australe afin de faciliter le dialogue interétatique et la coopération intrarégionale en matière de migration. Le Bureau héberge en outre le pôle régional de données relatives à la migration pour l'Afrique australe afin de fournir aux États Membres un appui technique et au renforcement des capacités en matière de collecte, d'analyse et de diffusion de données migratoires aux fins d'élaboration de politiques fondées sur des éléments factuels à l'échelle nationale et régionale.

## BUREAUX SPÉCIAUX DE LIAISON

155. L'OIM possède deux bureaux spéciaux de liaison, l'un à **Addis-Abeba (Éthiopie)** et l'autre à **New York (États-Unis d'Amérique)**, qui sont chargés d'assurer la liaison avec les organismes multilatéraux. Une description succincte de leurs fonctions est donnée ci-après.

156. Le **Bureau spécial de liaison à Addis-Abeba (Éthiopie)** entretient et renforce les relations de l'OIM avec l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique, les missions diplomatiques et d'autres acteurs, en contribuant à leur bonne compréhension des questions migratoires et des mesures de gouvernance des migrations. Le Bureau s'emploie à renforcer la participation stratégique de l'OIM aux deux organismes précités, en particulier la Commission de l'Union africaine, en veillant à ce que la migration soit dûment prise en considération dans les programmes d'action de la Commission afférents aux questions politiques et sociales, au développement, à la paix et à la sécurité. Ces relations permettent à l'OIM de contribuer à traduire les décisions politiques en réponses programmatiques et politiques concrètes à l'échelle régionale et nationale. Le Bureau est accrédité auprès de la Commission économique pour l'Afrique, avec laquelle il collabore pour intégrer la migration dans des initiatives multilatérales axées sur l'Afrique. Il s'emploie à faire en sorte que le Siège de l'OIM et les bureaux régionaux et de pays en Afrique soient tenus informés des principales décisions et des nouvelles orientations politiques relatives à la migration prises par les organismes susmentionnés. Le Bureau spécial de liaison assume également l'intégralité des responsabilités incombant à un bureau de pays dans ses rapports avec le gouvernement hôte.

157. Le **Bureau de l'OIM auprès des Nations Unies à New York (États-Unis d'Amérique)** représente l'OIM au sein du système des Nations Unies et assure la liaison stratégique avec les missions diplomatiques, les partenaires extérieures aux Nations Unies et les ONG à New York. Le Bureau veille à ce que les parties prenantes comprennent les questions de migration, y compris en ce qui concerne le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour la migration, en facilitant la concertation internationale sur la migration et en encourageant l'intégration de la migration et des déplacements dans les cadres et les programmes ayant pour objet la paix et la sécurité, le développement humain et durable et les interventions humanitaires. Les processus décisionnels, les fonds d'affectation spéciale pluripartenaire et les mécanismes de coordination des Nations Unies étant en grande partie regroupés au Siège des Nations Unies à New York, le Bureau collabore étroitement avec les départements/bureaux du Secrétariat et autres organismes des Nations Unies, ainsi qu'avec les fonds et les programmes qui ont leur siège ou un bureau à New York afin de resserrer la coopération.

## BUREAUX DE PAYS

158. L'OIM dispose d'un réseau mondial de bureaux de pays et de bureaux auxiliaires qui mettent en œuvre un large éventail de projets visant à répondre à des besoins migratoires spécifiques. Ces bureaux suivent et analysent les questions migratoires et les tendances émergentes de la migration dans le pays pour pouvoir élaborer des réponses adaptées et contribuer aux stratégies et à la planification régionales. S'appuyant sur les stratégies régionales, ils élaborent une stratégie et un plan d'action nationaux en coordination et en consultation avec le bureau régional dont ils dépendent. Ils sont financés essentiellement par le budget des projets qu'ils mettent eux-mêmes en œuvre.

### Bureaux de pays à fonctions de mobilisation des ressources

159. Pour garantir l'efficacité des appels de fonds et des relations avec les donateurs, cinq bureaux de pays qui coordonnent une part importante du financement des activités de l'OIM dans le monde (**Berlin [Allemagne]**; **Londres [Royaume-Uni]**; **Tokyo [Japon]**; **Séoul [République de Corée]** et **Washington, D.C. [États-Unis d'Amérique]**) assument des responsabilités additionnelles en matière de mobilisation des ressources. Ils apportent leur appui à l'élaboration de politiques de financement, fixent les priorités et les procédures, préparent des propositions et élaborent des stratégies et des mécanismes de mobilisation de fonds destinés à des programmes et des projets nationaux conformément à l'orientation stratégique et aux priorités de l'Organisation.

### Bureaux de pays à fonctions de coordination

160. À l'intérieur des grandes régions géographiques couvertes par chaque bureau régional, il existe des réalités migratoires sous-régionales. Sept bureaux de pays se sont vu attribuer des fonctions de coordination pour s'occuper de ces dynamiques migratoires particulières. Ils apportent leur concours pour faire face aux questions de migration propres à une sous-région et aux tendances émergentes dans celle-ci, et promouvoir de nouvelles adhésions à l'OIM au sein de la sous-région. Ils fixent des priorités en matière d'élaboration de projets et de mobilisation des ressources, et stimulent, dirigent et soutiennent l'élaboration de projets au sein du groupe de bureaux dans le contexte des stratégies, politiques et processus consultatifs sous-régionaux. Les bureaux de pays à fonctions de coordination sont situés dans les villes suivantes : **Nour-Soultan (Kazakhstan)**, pour l'Asie centrale ; **Canberra (Australie)**, pour le Pacifique ; **Bridgetown (Barbade)**, pour les Caraïbes ; **Rome (Italie)**, pour la Méditerranée ; **Copenhague (Danemark)**, pour les pays nordiques, et **Beijing (Chine)**. Le Bureau régional de **Bangkok (Thaïlande)** héberge une fonction de coordination couvrant l'Asie du Sud.

## COMITÉS DE COORDINATION

161. Sans faire partie de la structure de base, deux comités de coordination, l'un pour les questions de politique et l'autre pour les questions de gestion, facilitent la communication et la coopération entre le Siège et les structures hors Siège et améliorent la qualité du processus décisionnel et le respect des décisions dans l'ensemble de l'Organisation.

162. Le **Comité de coordination des politiques**, composé du Directeur général, des directeurs généraux adjoints, du Chef de Cabinet, des directeurs régionaux, des directeurs de département et des conseillers régionaux principaux, examine les activités de l'OIM sous l'angle des politiques et des

programmes, dégage les possibilités d'innovation et de croissance ainsi que les obstacles potentiels, et fixe les grandes lignes d'action de l'Organisation.

163. Dans chaque région il existe un comité analogue, composé du Directeur régional, du Conseiller régional principal compétent et des chefs de mission. Ces comités régionaux de coordination des politiques font le point des activités déployées par l'OIM dans les régions, dégagent les possibilités de croissance, fixent les priorités et recensent les obstacles potentiels, et élaborent des stratégies régionales.

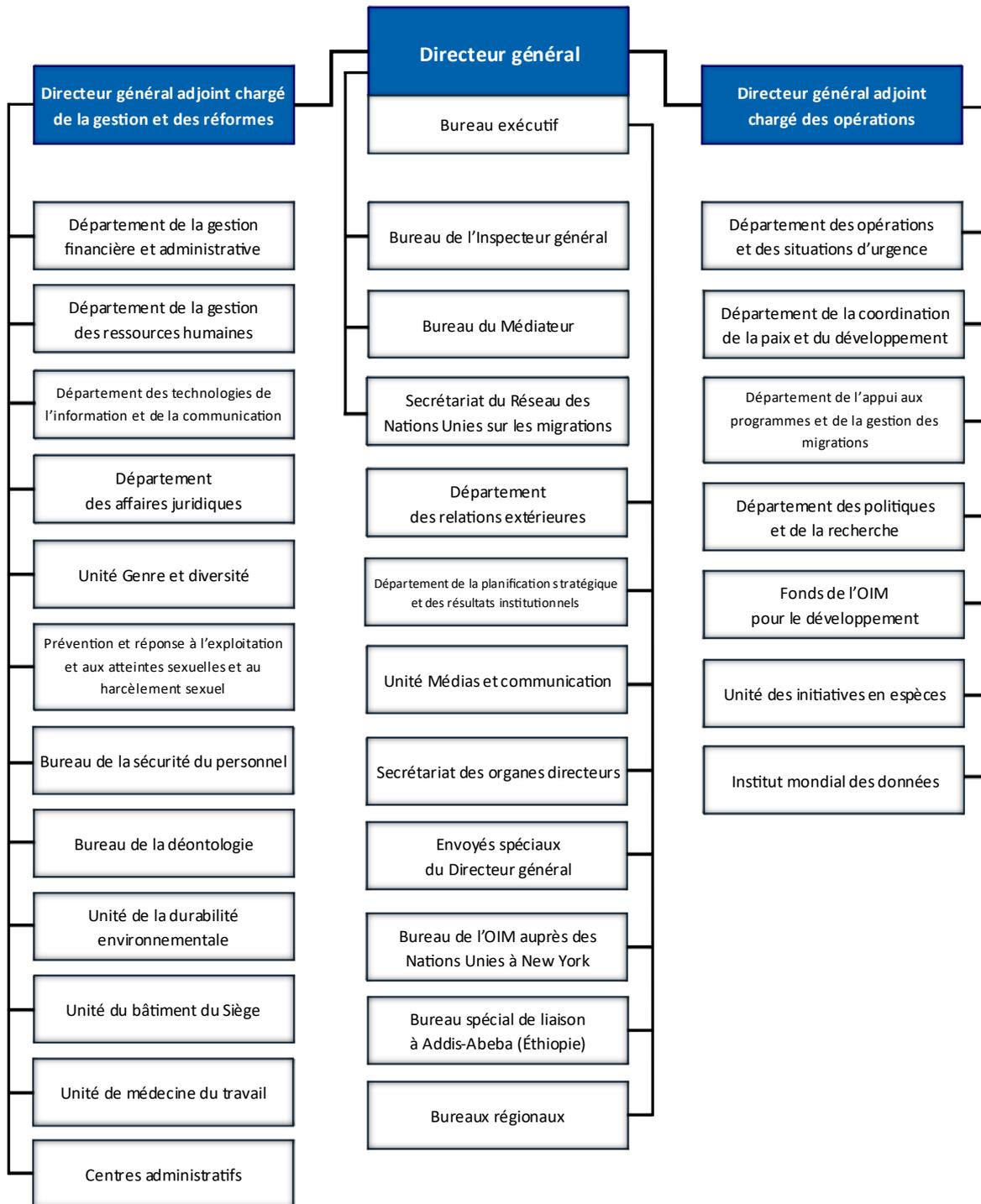
164. Le **Comité de coordination de la gestion**, composé du Directeur général, des directeurs généraux adjoints, du Chef de Cabinet, des directeurs de département, des conseillers régionaux principaux et des directeurs régionaux, assure la coordination entre les départements, les bureaux régionaux et les centres administratifs, et formule des orientations sur les questions importantes ou complexes relatives à la gestion, à l'allocation des ressources et à leur utilisation.

## COMITÉ CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS D'AUDIT ET DE SURVEILLANCE

165. Le **Comité consultatif pour les questions d'audit et de surveillance** est un organe consultatif sans rôle administratif chargé d'aider le Directeur général à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance, y compris en ce qui concerne l'efficacité des audits et de la surveillance, de la gestion des risques et des contrôles internes du fonctionnement de l'OIM.

166. Le Comité est un organe consultatif d'experts indépendant chargé de la surveillance, qui fait rapport aux États Membres de l'OIM sur la validité et l'efficacité de la surveillance interne, de la gestion des risques et des contrôles internes à l'OIM. Il présente chaque année un rapport au Comité permanent des programmes et des finances. Il n'empiète pas sur les fonctions ou responsabilités des entités de surveillance existantes de l'Organisation ni sur celles des vérificateurs externes des comptes de l'OIM.

## ORGANIGRAMME DE L'OIM





# FINANCEMENT DE LA STRUCTURE DE BASE





## DÉFINITION DE LA STRUCTURE DE BASE

167. Le 28 juin 2022, le Comité permanent des programmes et des finances a adopté la résolution n° 31 relative à l'investissement dans la structure de base de l'OIM, qui définit la structure de base. Cette définition annule et remplace celle énoncée au paragraphe 1 de la résolution du Conseil n° 1390 du 24 novembre 2020 relative aux dispositions et pratiques budgétaires. La définition révisée est la suivante :

« La structure de base de l'OIM s'entend de la structure minimum nécessaire au Siège et aux structures hors Siège pour que l'Organisation puisse s'acquitter de son mandat. Elle englobe les fonctions requises pour l'exercice des responsabilités essentielles de gestion, y compris la formulation des politiques, le contrôle financier et budgétaire, la sécurité du personnel, l'appui au personnel, la gestion des risques, la planification et la mise au point d'activités, ainsi que les relations avec les gouvernements et les partenaires multilatéraux. Hors Siège, la structure de base comprend, entre autres, les bureaux régionaux, les centres administratifs, l'Institut mondial des données, les bureaux de pays à fonctions de mobilisation des ressources, les bureaux de pays à fonctions de coordination, les bureaux spéciaux de liaison, les chefs de mission, les chefs de bureau et les chargés de la gestion des ressources dans les bureaux de pays. »

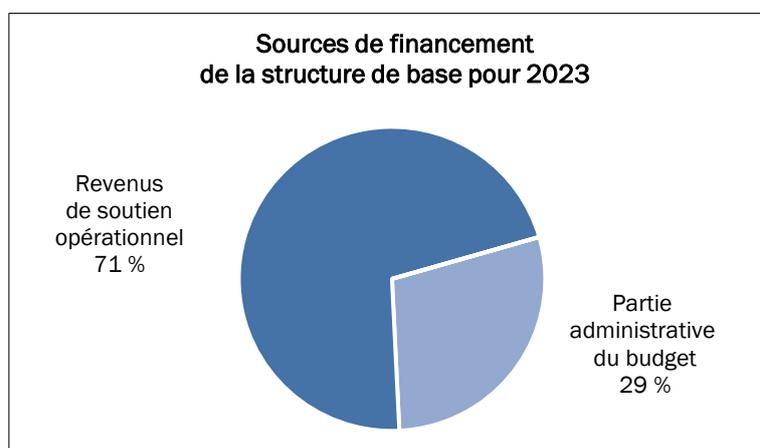
168. La résolution n° 31 précise en outre que les dépenses de la structure de base qui ne sont pas couvertes autrement par la partie administrative du budget ou les RSO pourront aussi être financées par d'autres moyens, notamment par :

- a) Les contributions volontaires ;
- b) Des augmentations de la commission pour frais généraux liés aux projets, avec l'accord des différents États Membres ;
- c) Les dons du secteur privé ;
- d) Les détachements de personnel auprès de l'Organisation à l'appui de ses objectifs de réforme ;
- e) La réserve de revenus de soutien opérationnel.

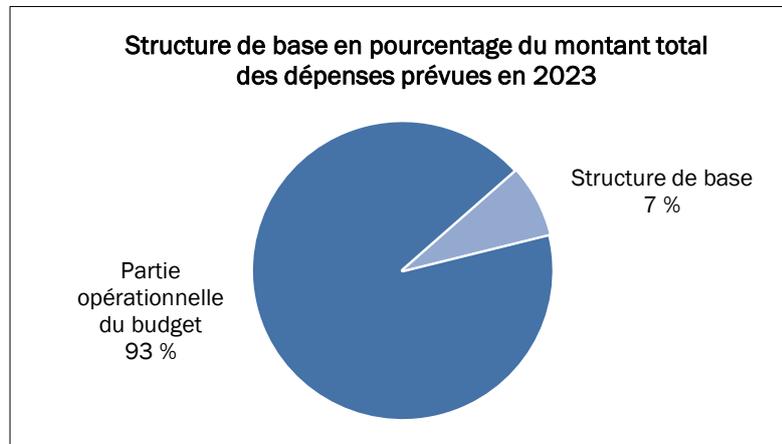
## SOURCES DE FINANCEMENT DE LA STRUCTURE DE BASE

### CONTEXTE

169. La structure de base de l'OIM est financée par deux sources : les contributions assignées des États Membres et les RSO. La partie administrative du budget (65 346 816 francs suisses) est financée par des contributions assignées et sert à couvrir les dépenses administratives de l'Organisation. Les RSO proviennent pour l'essentiel de la commission pour frais généraux liés aux projets, ainsi que des revenus divers (contributions sans affectation spéciale et intérêts créditeurs). Comme le montre le graphique ci-après, les RSO (160 millions de dollars É.-U.) financent plus des deux tiers du budget de base pour 2023.



170. La part du budget total de l'Organisation consacrée au financement de la structure de base constitue l'un des rapports les plus faibles constatés parmi toutes les organisations du secteur public. Le graphique ci-après montre la part que représente le financement de la structure de base en pourcentage du montant total des dépenses de l'Organisation actuellement prévues pour 2023. Cette part diminuera dans les futures révisions du budget, lorsque de nouveaux projets seront signalés.



## RÉFORME BUDGÉTAIRE

171. Afin de trouver une solution aux limites du financement de la structure de base, le Groupe de travail sur la réforme budgétaire a examiné des options permettant de le renforcer et a soumis plusieurs recommandations aux États Membres. Au terme d'une série de consultations et de négociations, le Comité permanent des programmes et des finances a adopté la résolution n° 31 du 28 juin 2022 relative à l'investissement dans la structure de base de l'OIM.

172. La résolution n° 31 prévoit une mise en œuvre échelonnée des réformes budgétaires qui y sont exposées, à raison d'une augmentation annuelle de 12 millions de dollars É.-U. de la partie administrative du budget sur une période de cinq ans, jusqu'en 2027. Par conséquent, l'Administration a arrêté des domaines de financement prioritaires, auxquels des crédits seront alloués en veillant à une répartition proportionnelle entre les trois grands domaines de réforme : l'exécution, le contrôle et le perfectionnement.

173. Une attention particulière a été accordée aux bureaux de pays dans des pays les moins avancés qui avaient le plus besoin d'un soutien financier pour assurer leur viabilité à court terme. La priorité a ainsi été donnée au financement, à hauteur de 50 % au moins, des postes de chef de mission et de chargé de la gestion des ressources dans certains pays. Dans les bureaux régionaux, l'accent a été mis sur l'avancement de la normalisation des structures, tandis qu'au Siège, les fonds additionnels sont destinés en priorité aux nouveaux domaines d'action découlant de la restructuration de 2021.

174. Compte tenu de la mise en œuvre échelonnée des réformes budgétaires, certaines de ces mesures seront financées par les revenus de soutien opérationnel en 2023. L'Administration élabore actuellement un plan de mise en œuvre quinquennal afin de présenter en toute transparence la manière dont elle entend mettre en œuvre les réformes budgétaires indiquées dans la résolution n° 31.

175. En réponse à une demande des États Membres, un prélèvement unique de 5 millions de dollars É.-U. a été effectué sur la réserve de revenus de soutien opérationnel aux fins d'investissement et de mise en œuvre d'une stratégie relative au secteur privé et de la création d'un programme d'ambassadeurs itinérants pour aider l'Administration à parvenir à un financement du secteur privé à hauteur d'au moins 30 millions de dollars É.-U. d'ici à 2030.

176. Par l'adoption de la résolution n° 31, les États Membres se sont également engagés à discuter de la politique de croissance nominale zéro appliquée à la partie administrative du budget d'ici à 2025, ainsi qu'à examiner la partie administrative du budget en 2027 et à étudier la possibilité d'une nouvelle augmentation de la partie administrative du budget afin de garantir un modèle financier durable pour l'Organisation.

177. L'Administration établira un rapport biennal sur l'efficacité organisationnelle consacré à l'avancement de la mise en œuvre de la réforme budgétaire, dans lequel elle présentera les mesures de réforme prises par l'Organisation et des propositions concrètes visant à renforcer le contrôle, la transparence, le rapport coût-efficacité et l'appropriation par les États Membres des priorités en matière de programmes.

## NIVEAU BUDGÉTAIRE

178. Le tableau reproduit aux pages 56 et 57 donne un aperçu de la structure de base financée par la partie administrative du budget et les RSO pour 2023. Conformément aux dispositions de la résolution du Conseil n° 1390 du 24 novembre 2020 (section II), la structure de base est financée par deux sources : les contributions assignées des États Membres et les RSO.

179. Le tableau fusionné comprend les revenus divers, qui sont composés des contributions sans affectation spéciale et des intérêts créditeurs.

180. La structure de base financée par l'une et l'autre source fait chaque année l'objet d'augmentations statutaires, qui doivent être absorbées par le budget approuvé. Le montant du budget administratif s'élève à approximativement 66,7 millions de dollars É.-U., et le montant prévisionnel des RSO à 160 millions de dollars É.-U.. Les ressources combinées de la partie administrative du budget et des RSO qui servent à couvrir la structure de base et les autres postes de dépenses non liées au personnel en 2023 s'élèvent à environ 226,7 millions de dollars É.-U..

## FUSION DE LA PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET ET DES REVENUS DE SOUTIEN OPÉRATIONNEL POUR 2023

Dépenses de personnel et autres, financées par la partie administrative du budget et par les revenus de soutien opérationnel											
PARTIE 1 : DÉPENSES DE PERSONNEL	Budget administratif		RSO		Total		Budget administratif (Francs suisses)	Total (Dollars É.-U.)		Total général (Dollars É.-U.)	% du budget administratif et RSO
	P	G	P	G	P	G		Budget administratif <sup>a</sup>	RSO	Budget administratif <sup>a</sup> et RSO	
<b>Siège</b>											
Directeur général et Directeurs généraux adjoints	3				3		1 224 000	1 249 000	369 000	1 618 000	
Inspecteur général	5	1	16		21	1	1 245 000	1 270 400	3 662 000	4 932 400	
Médiateur	1				1		278 000	283 700	79 100	362 800	
<b>Bureau exécutif</b>	12	3	5	2	17	5	3 628 000	3 702 000	1 425 600	5 127 600	
Médias et communication	3		6	3	9	3	643 000	656 100	1 699 100	2 355 200	
Organes directeurs	4	5	7		11	5	1 773 000	1 809 200	1 275 000	3 084 200	
Relations extérieures	6	2	11	1	17	3	1 959 000	1 999 000	2 197 200	4 196 200	
Planification stratégique et résultats institutionnels	2		21	1	23	1	532 000	542 900	4 224 000	4 766 900	
<b>Opérations</b>			2		2				724 000	724 000	
Opérations et situations d'urgence	7	3	13	1	20	4	2 370 000	2 418 400	2 976 000	5 394 400	
Coordination de la paix et du développement	4		12	1	16	1	973 000	992 900	2 686 500	3 679 400	
Appui aux programmes et gestion des migrations	12	2	17	1	29	3	3 400 000	3 469 400	3 962 400	7 431 800	
Politiques et recherche	5	2	11	2	16	4	1 546 000	1 577 600	2 430 000	4 007 600	
<b>Gestion et réformes</b>											
Genre et diversité	2		2		4		347 000	354 100	471 000	825 100	
Prévention et réponse à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et au harcèlement sexuel	2				2		394 000	402 000	15 000	417 000	
Déontologie	1		1		2		298 000	304 100	245 000	549 100	
Durabilité environnementale	1		1		2		161 000	164 300	157 000	321 300	
Bâtiment du Siège			1	1	1	1			511 000	511 000	
Médecine du travail	1		1	1	2	1	262 000	267 300	397 100	664 400	
Gestion financière et administrative	12	8	18	12	30	20	4 211 000	4 296 900	5 649 600	9 946 500	
Gestion des ressources humaines	4	2	8	3	12	5	1 404 000	1 432 700	2 513 400	3 946 100	
Technologies de l'information et de la communication	2	3	8	1	10	4	1 025 000	1 045 900	1 779 500	2 825 400	
Affaires juridiques	5	1	8		13	1	1 497 000	1 527 600	1 281 000	2 808 600	
Comité de l'Association mondiale du personnel		1	1		1	1	162 000	165 300	289 000	454 300	
<b>Total – Siège</b>	<b>94</b>	<b>33</b>	<b>170</b>	<b>30</b>	<b>264</b>	<b>63</b>	<b>29 332 000</b>	<b>29 930 800</b>	<b>41 018 500</b>	<b>70 949 300</b>	<b>31%</b>
<b>Centres administratifs</b>											
<b>Manille (Philippines)</b>											
Inspecteur général	1		4	4	5	4	195 000	199 000	927 000	1 126 000	
Affaires juridiques			1	6	1	6			509 000	509 000	
Gestion des ressources	3	4	7	175	10	179	904 000	922 400	6 072 700	6 995 100	
Achats			1	17	1	17			638 700	638 700	
Autres		4	5	32	5	36	146 000	149 000	4 245 600	4 394 600	
<b>Total partiel – Centre administratif de Manille</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>18</b>	<b>234</b>	<b>22</b>	<b>242</b>	<b>1 245 000</b>	<b>1 270 400</b>	<b>12 393 000</b>	<b>13 663 400</b>	
<b>Panama (Panama)</b>											
Inspecteur général		1				1	79 000	80 600		80 600	
Affaires juridiques			1	3	1	3			464 400	464 400	
Gestion des ressources	7	2	6	38	13	40	1 465 000	1 494 900	2 867 500	4 362 400	
Achats				1		1			47 800	47 800	
Autres			1	2	1	2			742 800	742 800	
<b>Total partiel – Centre administratif de Panama</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>44</b>	<b>15</b>	<b>47</b>	<b>1 544 000</b>	<b>1 575 500</b>	<b>4 122 500</b>	<b>5 698 000</b>	
<b>Total – Centres administratifs</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>26</b>	<b>278</b>	<b>37</b>	<b>289</b>	<b>2 789 000</b>	<b>2 845 900</b>	<b>16 515 500</b>	<b>19 361 400</b>	<b>9%</b>
<b>Bureaux extérieurs</b>											
<b>Institut mondial des données (Centre mondial d'analyse des données sur la migration et Matrice de suivi des déplacements)</b>											
	1		10		11		262 000	267 300	2 404 500	2 671 800	
<b>Bureaux régionaux</b>											
Bangkok (Thaïlande)	5	3	15	6	20	9	1 281 000	1 307 100	4 440 500	5 747 600	
Bruxelles (Belgique)	5	3	14	26	19	29	1 530 000	1 561 200	6 046 800	7 608 000	
Vienne (Autriche)	4	2	11	7	15	9	1 114 000	1 136 700	3 353 800	4 490 500	
Buenos Aires (Argentine)	3	1	6	7	9	8	715 000	729 600	2 061 300	2 790 900	
San José (Costa Rica)	4	2	8	11	12	13	975 000	994 900	2 392 700	3 387 600	
Le Caire (Égypte)	4	2	15	2	19	4	1 028 000	1 049 000	2 984 800	4 033 800	
Dakar (Sénégal)	4	2	14	8	18	10	953 000	972 400	3 524 700	4 497 100	
Nairobi (Kenya)	5	2	13	8	18	10	1 276 900	1 303 000	3 336 800	4 639 800	
Pretoria (Afrique du Sud)	4	2	8	3	12	5	873 000	890 800	2 135 200	3 026 000	
<b>Bureaux spéciaux de liaison</b>											
Addis-Abeba (Éthiopie)	2		1	2	3	2	420 000	428 600	384 900	813 500	
New York (États-Unis d'Amérique)	4		12	3	16	3	860 000	877 600	2 745 400	3 623 000	
<b>Centre africain de renforcement des capacités en République-Unie de Tanzanie</b>											
			2	2	2	2			568 500	568 500	
<b>Bureaux de pays à fonctions de mobilisation des ressources</b>											
	1	1	5	14	6	15	362 200	369 600	4 494 200	4 863 800	
<b>Bureaux de pays à fonctions de coordination</b>											
	1	1	7	6	8	7	336 000	342 900	2 851 500	3 194 400	
<b>Bureaux de pays</b>											
	27	1	6	6	32	7	5 439 100	5 550 100	7 267 500	12 817 600	
<b>Total – Bureaux extérieurs</b>	<b>74</b>	<b>22</b>	<b>147</b>	<b>111</b>	<b>220</b>	<b>133</b>	<b>17 425 200</b>	<b>17 780 800</b>	<b>50 993 100</b>	<b>68 773 900</b>	<b>30%</b>
<b>Total – Siège, centres administratifs et bureaux extérieurs</b>	<b>179</b>	<b>66</b>	<b>343</b>	<b>419</b>	<b>521</b>	<b>485</b>	<b>49 546 200</b>	<b>50 557 500</b>	<b>108 527 100</b>	<b>159 084 600</b>	<b>70%</b>
<b>Autres prestations dues au personnel</b>											
Frais de voyage lors de la nomination ou du transfert							350 000	357 100	255 100	612 200	
Indemnité d'installation							440 000	449 000	204 100	653 100	
Indemnités dues à la cessation de service							700 000	714 300	306 100	1 020 400	
Congé parental et congé de maladie prolongé									200 000	200 000	
<b>TOTAL – DÉPENSES DE PERSONNEL – PARTIE 1</b>							<b>51 036 200</b>	<b>52 077 900</b>	<b>109 492 400</b>	<b>161 570 300</b>	<b>71%</b>

suite en page suivante

## FUSION DE LA PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET ET DES REVENUS DE SOUTIEN OPÉRATIONNEL POUR 2023 (suite)

Dépenses de personnel et autres, financées par la partie administrative du budget et par les revenus de soutien opérationnel					
PARTIE 2 : DÉPENSES NON LIÉES AU PERSONNEL	Budget administratif (Francs suisses)	Total (Dollars É.-U.)		Total général (Dollars É.-U.)	% du budget administratif et RSO
		Budget administratif <sup>a</sup>	RSO	Budget administratif <sup>a</sup> et RSO	
<b>Dépenses non liées au personnel</b>					
Frais généraux de bureau	3 925 960	4 006 100	791 000	4 797 100	
Communications	985 000	1 005 100	50 000	1 055 100	
Services contractuels	2 377 954	2 426 500	664 600	3 091 100	
Sessions des organes directeurs	435 000	443 900		443 900	
Déplacements officiels	1 169 000	1 192 900		1 192 900	
Frais de participation aux coûts découlant de l'appartenance aux Nations Unies	4 476 902	4 568 300	1 907 500	6 475 800	
Réforme du système des Nations Unies sur le terrain	940 800	960 000		960 000	
Activités d'envergure mondiale			1 900 000	1 900 000	
Centre des compétences en matière de gestion de l'information (PRISM)			2 900 000	2 900 000	
PRIMA			1 147 000	1 147 000	
Sécurité du personnel			20 624 500	20 624 500	
Activités et structures non inscrites au budget			5 000 000	5 000 000	
<b>Projets</b>					
Assistance humanitaire aux migrants en détresse			300 000	300 000	
Centre d'information sur la migration en Amérique latine (CIMAL)			30 000	30 000	
Cours interaméricain sur la migration			63 000	63 000	
Projet de coopération technique axé sur le renforcement du Processus de Puebla			20 000	20 000	
Soutien au renforcement de la Commission centraméricaine des directeurs de la migration (OCAM)			10 000	10 000	
Conférence sud-américaine sur le processus migratoire			20 000	20 000	
Soutien annuel à la formulation des politiques migratoires et aux dialogues sur la migration de l'Union africaine			80 000	80 000	
<b>TOTAL – DÉPENSES NON LIÉES AU PERSONNEL – PARTIE 2</b>	<b>14 310 616</b>	<b>14 602 800</b>	<b>35 507 600</b>	<b>50 110 400</b>	<b>22%</b>
<b>TOTAL – DÉPENSES DE PERSONNEL ET DÉPENSES NON LIÉES AU PERSONNEL</b>	<b>65 346 816</b>	<b>66 680 700</b>	<b>145 000 000</b>	<b>211 680 700</b>	<b>93%</b>

Dépenses au titre du Fonds de l'OIM pour le développement, financées par les revenus de soutien opérationnel					
PARTIE 3 : FONDS DE L'OIM POUR LE DÉVELOPPEMENT	Budget administratif (Francs suisses)	Total (Dollars É.-U.)		Total général (Dollars É.-U.)	% du budget administratif et RSO
		Budget administratif <sup>a</sup>	RSO	Budget administratif <sup>a</sup> et RSO	
Fonds de l'OIM pour le développement – première ligne de crédit			1 400 000	1 400 000	
Fonds de l'OIM pour le développement – deuxième ligne de crédit			13 600 000	13 600 000	
<b>Total – Fonds de l'OIM pour le développement</b>			<b>15 000 000</b>	<b>15 000 000</b>	<b>7%</b>
<b>TOTAL - DÉPENSES AU TITRE DU FONDS DE L'OIM POUR LE DÉVELOPPEMENT - PARTIE 3</b>			<b>15 000 000</b>	<b>15 000 000</b>	<b>7%</b>
(Francs suisses) (Dollars É.-U.) (Dollars É.-U.) (Dollars É.-U.)					
<b>TOTAL GÉNÉRAL - BUDGET ADMINISTRATIF ET REVENUS DE SOUTIEN OPÉRATIONNEL</b>	<b>65 346 816</b>	<b>66 680 700</b>	<b>160 000 000</b>	<b>226 680 700</b>	<b>100%</b>

<sup>a</sup> Taux de change pour la partie administrative du budget : 0,98 franc suisse = 1 dollar É.-U..

P – Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur ; G – Catégorie des services généraux



PARTIE I:  
PARTIE ADMINISTRATIVE  
DU BUDGET  
(en francs Suisses)





## PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET

### CONTEXTE

181. En raison de la diversité de ses activités et de la portée de ses projets et programmes, qui s'étendent sur tous les continents et sont reliés les uns aux autres par-delà les frontières, il est indispensable que l'Organisation dispose de structures administratives et de gestion adéquates pour pouvoir atteindre les objectifs visés par les projets et s'acquitter de ses obligations redditionnelles. Consciente des difficultés financières rencontrées par de nombreux États Membres depuis quelques années, l'Administration continue de prendre diverses mesures de réforme permettant des gains d'efficacité, qui continuent de mettre à profit les centres administratifs mondiaux de l'OIM à Manille et à Panama, notamment en décentralisant certaines fonctions du Siège vers les structures extérieures.

182. Tel qu'indiqué dans le plan de travail du Cadre de gouvernance interne, l'OIM continue de renforcer les processus opérationnels existants dans tous les domaines, en particulier la conception et l'automatisation des contrôles et la rationalisation des procédures connexes. Les nouvelles politiques et solutions numériques introduites dans le domaine des achats, des finances et de la gestion des ressources humaines se sont traduites par des améliorations qualitatives, une réduction des délais de traitement, et une amélioration de la conformité, de la transparence, de la gestion des risques, de la gestion des connaissances et de la satisfaction des clients. L'OIM a également lancé un processus complet de réorganisation du mode de fonctionnement, axé sur la modernisation durable des technologies à long terme, la refonte des processus de bout en bout et la conception d'un nouveau système de planification des ressources d'entreprise privilégiant l'intégration interfonctionnelle, l'automatisation et la transformation numérique d'une série de processus, dont les suivants : planification et établissement de rapports, collecte de fonds et conclusion d'accords, finances et gestion, gestion de la chaîne d'approvisionnement, engagement et renforcement, services généraux, services juridiques, voyages et gestion des risques. L'établissement de partenariats avec des organismes des Nations Unies permet également à l'OIM de tirer profit de certaines des solutions créées pour ceux-ci par des fournisseurs de services.

### NIVEAU BUDGÉTAIRE

183. La partie administrative du budget a été établie à 65 346 816 francs suisses et présente un accroissement de 11 760 000 francs suisses par rapport au budget de 2022.

184. La partie administrative du budget est financée par les contributions des États Membres de l'Organisation, qui sont aujourd'hui au nombre de 174. Les corrections pour inflation et les indexations sur le coût de la vie qui se répercutent sur les salaires et les autres prestations dues au personnel conformément aux conditions d'emploi du régime commun des Nations Unies sont également comprises dans le budget proposé.

### APPLICATION DE LA PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET

185. L'allocation de crédits au titre de la partie administrative du budget s'accorde avec la définition des fonctions essentielles donnée dans la résolution n° 31 du Comité permanent des programmes et des finances relative à l'investissement dans la structure de base de l'OIM, adoptée le 28 juin 2022. La partie administrative du budget couvre partiellement la structure de base qui est nécessaire pour que l'Organisation puisse exercer des fonctions de gestion, y compris la formulation des politiques, les contrôles financiers et budgétaires, la planification et l'élaboration d'activités, ainsi que la liaison avec les gouvernements et les partenaires multilatéraux.

### DOTATION EN EFFECTIFS AU SIÈGE ET DANS LES STRUCTURES HORS SIÈGE

186. La dotation en effectifs au titre de la partie administrative du budget pour 2023 par rapport à 2022 est la suivante :

- Siège – 94 membres du personnel de la catégorie des administrateurs et 33 de la catégorie des services généraux (contre, respectivement, 81 et 33 en 2022)

- Centre administratif de Manille – 4 membres du personnel de la catégorie des administrateurs et 8 de la catégorie des services généraux (sans changement par rapport à 2022)
- Centre administratif de Panama – 7 membres du personnel de la catégorie des administrateurs, et 3 de la catégorie des services généraux (contre, respectivement, 3 et 2 en 2022)
- Institut mondial des données (Matrice de suivi des déplacements) – 1 membre du personnel de la catégorie des administrateurs (sans changement par rapport à 2022)
- Bureaux régionaux – 38 membres du personnel de la catégorie des administrateurs et 19 de la catégorie des services généraux (contre, respectivement, 34 et 20 en 2022)
- Bureaux spéciaux de liaison – 6 membres du personnel de la catégorie des administrateurs (sans changement par rapport à 2022)
- Bureaux de pays – 29 membres du personnel de la catégorie des administrateurs et 3 de la catégorie des services généraux (aucun membre du personnel de la catégorie des administrateurs ni de la catégorie des services généraux en 2022)

## Siège

187. Le Siège est chargé de formuler la politique institutionnelle, des directives et une stratégie, de définir des normes et des procédures de contrôle de la qualité, et de gérer les connaissances. Selon la nouvelle structure institutionnelle, le Siège est composé d'un bureau exécutif et de dix départements.

## Centres administratifs

188. Les centres administratifs de Manille et Panama sont des pôles administratifs qui apportent un soutien considérable au réseau mondial de bureaux de l'Organisation. Ils ont réussi à améliorer le rapport coût-efficacité et la capacité de réaction de l'OIM.

## Hors Siège

189. Cette partie du budget finance les neuf bureaux régionaux, chargés de superviser les bureaux de pays relevant de leur compétence, ainsi que les deux bureaux spéciaux de liaison, chargés d'assurer la liaison avec des organismes multilatéraux. Cette structure doit permettre une utilisation plus efficace des ressources de base limitées et des compétences spécialisées dans et entre les régions.

190. Les détails concernant tous les postes financés par la partie administrative du budget figurent dans le tableau des effectifs aux pages 71 et 72.

## Dépenses fixes de personnel

191. Les estimations relatives aux dépenses fixes affichent une hausse nette qui s'explique principalement par la création de nouveaux postes dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme budgétaire exposée dans la résolution n° 31. Cette augmentation nette est reflétée dans tous les domaines de dépenses fixes, en particulier en ce qui concerne les traitements de base, l'indemnité de poste, les cotisations à la CCPNU et les cotisations aux assurances maladie et accident.

## Dépenses variables de personnel

192. Les dépenses variables de personnel ont enregistré une augmentation nette qui concerne principalement les prestations dues aux membres du personnel (allocation pour charge de famille, indemnité pour frais d'études et congé dans les foyers). Néanmoins, malgré cette augmentation nette, certains domaines affichent une diminution, à savoir les primes de mobilité et de sujétion, l'allocation-logement et la prime de connaissances linguistiques, correspondant aux prestations effectivement dues aux membres du personnel, qui dépendent pour la plupart de la composition du ménage.

## Dépenses non liées au personnel

193. Les dépenses non liées au personnel – y compris celles concernant les dépenses administratives générales, les communications et les sessions des organes directeurs – sont linéaires par rapport à l'allocation prévue dans le Programme et Budget pour 2022.

## BARÈME DES QUOTES-PARTS

194. La partie administrative du budget est financée par les contributions assignées des États Membres conformément aux résolutions du Conseil.

195. Par sa résolution n° 1395 du 29 novembre 2021, le Conseil a autorisé le Comité permanent des programmes et des finances à adopter en 2022 un barème des quotes-parts pour 2023 complètement aligné sur celui des Nations Unies et mis à jour après l'admission de nouveaux États Membres. Le barème des quotes-parts de l'OIM pour 2023 est entièrement aligné sur celui des Nations Unies, moyennant l'application d'un coefficient de péréquation pour tenir compte du plus grand nombre de membres de l'ONU. Étant donné qu'il existe un décalage d'un an dans l'application du nouveau barème des Nations Unies, qui s'explique par des cycles budgétaires différents, l'OIM appliquera le nouveau barème des Nations Unies adopté pour 2022, 2023 et 2024 pour la première fois, cette année.

196. Conformément à la résolution n° 31 du Comité permanent des programmes et des finances relative à l'investissement dans la structure de base de l'OIM, adoptée le 28 juin 2022, les arriérés de paiement des contributions assignées afférents aux augmentations de la partie administrative du budget pour 2023, 2024 et 2025 ne seront pas signalés au Conseil en application de l'article 4 de la Constitution de l'OIM avant 2026, et toute perte du droit de vote due à de tels arriérés ne prendra pas effet avant 2027.

197. Les contributions des États Membres à la partie administrative du budget, comme indiqué aux pages 64 à 67, ont donc été calculées conformément au barème des quotes-parts pour 2023 (document S/30/3), approuvé par le Comité permanent en juin 2022.

## BARÈME DES QUOTES-PARTS ET CONTRIBUTIONS ASSIGNÉES

Financement de la partie administrative du budget (en francs suisses)

ÉTATS MEMBRES	Quotes-parts pour 2022 %	Contributions pour 2022	Quotes-parts pour 2023 %	Contributions pour 2023 (ordinaires)	Contributions pour 2023 (réforme budgétaire)	Contributions pour 2023 (total)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)
Afghanistan	0.0073	3 912	0.0063	3 376	741	4 117
Albanie	0.0083	4 448	0.0083	4 448	976	5 424
Algérie	0.1439	77 111	0.1137	60 928	13 371	74 299
Angola	0.0104	5 573	0.0104	5 573	1 223	6 796
Antigua-et-Barbuda	0.0021	1 125	0.0021	1 125	247	1 372
Argentine	0.9543	511 379	0.7500	401 901	88 200	490 101
Arménie	0.0073	3 912	0.0073	3 912	858	4 770
Australie	2.3050	1 235 176	2.2020	1 179 982	258 955	1 438 937
Autriche	0.7061	378 377	0.7083	379 555	83 296	462 851
Azerbaïdjan	0.0511	27 383	0.0313	16 773	3 681	20 454
Bahamas	0.0188	10 074	0.0198	10 610	2 329	12 939
Bangladesh	0.0104	5 573	0.0104	5 573	1 223	6 796
Bélarus	0.0511	27 383	0.0428	22 935	5 033	27 968
Belgique	0.8563	458 864	0.8637	462 829	101 571	564 400
Belize	0.0010	536	0.0010	536	117	653
Bénin	0.0031	1 661	0.0052	2 787	611	3 398
Bolivie (État plurinational de)	0.0167	8 949	0.0198	10 610	2 329	12 939
Bosnie-Herzégovine	0.0125	6 698	0.0125	6 698	1 470	8 168
Botswana	0.0146	7 824	0.0156	8 360	1 834	10 194
Brésil	3.0748	1 647 687	2.0998	1 125 216	246 936	1 372 152
Bulgarie	0.0480	25 722	0.0584	31 295	6 868	38 163
Burkina Faso	0.0031	1 661	0.0042	2 251	494	2 745
Burundi	0.0010	536	0.0010	536	117	653
Cabo Verde	0.0010	536	0.0010	536	117	653
Cambodge	0.0063	3 376	0.0073	3 912	858	4 770
Cameroun	0.0136	7 288	0.0136	7 288	1 599	8 887
Canada	2.8516	1 528 082	2.7413	1 468 975	322 377	1 791 352
République centrafricaine	0.0010	536	0.0010	536	117	653
Tchad	0.0042	2 251	0.0031	1 661	365	2 026
Chili	0.4245	227 476	0.4381	234 764	51 520	286 284
Chine	12.5217	6 709 978	15.9126	8 527 055	1 871 325	10 398 380
Colombie	0.3004	160 975	0.2566	137 504	30 176	167 680
Comores	0.0010	536	0.0010	536	117	653
Congo	0.0063	3 376	0.0052	2 787	611	3 398
Îles Cook	0.0010	536	0.0010	536	117	653
Costa Rica	0.0647	34 671	0.0720	38 583	8 467	47 050
Côte d'Ivoire	0.0136	7 288	0.0229	12 271	2 693	14 964
Croatie	0.0803	43 030	0.0949	50 854	11 160	62 014
Cuba	0.0834	44 691	0.0991	53 105	11 654	64 759
Chypre	0.0375	20 095	0.0376	20 149	4 421	24 570
Tchéquie	0.3244	173 836	0.3547	190 072	41 713	231 785
République démocratique du Congo	0.0104	5 573	0.0104	5 573	1 223	6 796
Danemark	0.5778	309 625	0.5768	309 089	67 831	376 920
Djibouti	0.0010	536	0.0010	536	117	653
Dominique	0.0010	536	0.0010	536	117	653
République dominicaine	0.0553	29 634	0.0699	37 457	8 220	45 677
Équateur	0.0834	44 691	0.0803	43 030	9 443	52 473

suite en page suivante

## BARÈME DES QUOTES-PARTS ET CONTRIBUTIONS ASSIGNÉES (suite)

Financement de la partie administrative du budget (en francs suisses)

ÉTATS MEMBRES	Quotes-parts pour 2022 %	Contributions pour 2022	Quotes-parts pour 2023 %	Contributions pour 2023 (ordinaires)	Contributions pour 2023 (réforme budgétaire)	Contributions pour 2023 (total)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)
Égypte	0.1940	103 958	0.1450	77 701	17 052	94 753
El Salvador	0.0125	6 698	0.0136	7 288	1 599	8 887
Erythrée	0.0010	536	0.0010	536	117	653
Estonie	0.0407	21 810	0.0459	24 596	5 398	29 994
Eswatini	0.0021	1 125	0.0021	1 125	247	1 372
Éthiopie	0.0104	5 573	0.0104	5 573	1 223	6 796
Fidji	0.0031	1 661	0.0042	2 251	494	2 745
Finlande	0.4391	235 300	0.4350	233 103	51 156	284 259
France	4.6174	2 474 318	4.5042	2 413 657	529 695	2 943 352
Gabon	0.0156	8 360	0.0136	7 288	1 599	8 887
Gambie	0.0010	536	0.0010	536	117	653
Géorgie	0.0083	4 448	0.0083	4 448	976	5 424
Allemagne	6.3519	3 403 780	6.3745	3 415 891	749 643	4 165 534
Ghana	0.0156	8 360	0.0250	13 397	2 940	16 337
Grèce	0.3817	204 541	0.3390	181 659	39 867	221 526
Grenade	0.0010	536	0.0010	536	117	653
Guatemala	0.0375	20 095	0.0428	22 935	5 033	27 968
Guinée	0.0031	1 661	0.0031	1 661	365	2 026
Guinée-Bissau	0.0010	536	0.0010	536	117	653
Guyana	0.0021	1 125	0.0042	2 251	494	2 745
Haïti	0.0031	1 661	0.0063	3 376	741	4 117
Saint-Siège	0.0010	536	0.0010	536	117	653
Honduras	0.0094	5 037	0.0094	5 037	1 106	6 143
Hongrie	0.2149	115 158	0.2378	127 429	27 966	155 395
Islande	0.0292	15 647	0.0376	20 149	4 421	24 570
Inde	0.8699	466 152	1.0890	583 560	128 067	711 627
Iran (République islamique d')	0.4151	222 439	0.3870	207 381	45 511	252 892
Irlande	0.3870	207 381	0.4579	245 374	53 849	299 223
Israël	0.5111	273 882	0.5852	313 590	68 820	382 410
Italie	3.4492	1 848 316	3.3265	1 782 565	391 198	2 173 763
Jamaïque	0.0083	4 448	0.0083	4 448	976	5 424
Japon	8.9323	4 786 534	8.3794	4 490 253	985 420	5 475 673
Jordanie	0.0219	11 736	0.0229	12 271	2 693	14 964
Kazakhstan	0.1857	99 511	0.1387	74 325	16 311	90 636
Kenya	0.0250	13 397	0.0313	16 773	3 681	20 454
Kiribati	0.0010	536	0.0010	536	117	653
Kirghizistan	0.0021	1 125	0.0021	1 125	247	1 372
République démocratique populaire lao	0.0052	2 787	0.0073	3 912	858	4 770
Lettonie	0.0490	26 258	0.0522	27 972	6 139	34 111
Lesotho	0.0010	536	0.0010	536	117	653
Libéria	0.0010	536	0.0010	536	117	653
Libye	0.0313	16 773	0.0188	10 074	2 211	12 285
Lituanie	0.0741	39 708	0.0803	43 030	9 443	52 473
Luxembourg	0.0699	37 457	0.0709	37 993	8 338	46 331
Madagascar	0.0042	2 251	0.0042	2 251	494	2 745
Malawi	0.0021	1 125	0.0021	1 125	247	1 372
Maldives	0.0042	2 251	0.0042	2 251	494	2 745

suite en page suivante

## BARÈME DES QUOTES-PARTS ET CONTRIBUTIONS ASSIGNÉES (suite)

Financement de la partie administrative du budget (en francs suisses)

ÉTATS MEMBRES	Quotes-parts pour 2022 %	Contributions pour 2022	Quotes-parts pour 2023 %	Contributions pour 2023 (ordinaires)	Contributions pour 2023 (réforme budgétaire)	Contributions pour 2023 (total)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)
Mali	0.0042	2 251	0.0052	2 787	611	3 398
Malte	0.0177	9 485	0.0198	10 610	2 329	12 939
Îles Marshall	0.0010	536	0.0010	536	117	653
Mauritanie	0.0021	1 125	0.0021	1 125	247	1 372
Maurice	0.0115	6 162	0.0198	10 610	2 329	12 939
Mexique	1.3476	722 136	1.2736	682 482	149 775	832 257
Micronésie (États fédérés de)	0.0010	536	0.0010	536	117	653
Mongolie	0.0052	2 787	0.0042	2 251	494	2 745
Monténégro	0.0042	2 251	0.0042	2 251	494	2 745
Maroc	0.0574	30 759	0.0574	30 759	6 750	37 509
Mozambique	0.0042	2 251	0.0042	2 251	494	2 745
Myanmar	0.0104	5 573	0.0104	5 573	1 223	6 796
Namibie	0.0094	5 037	0.0094	5 037	1 106	6 143
Nauru	0.0010	536	0.0010	536	117	653
Népal	0.0073	3 912	0.0104	5 573	1 223	6 796
Pays-Bas	1.4143	757 878	1.4364	769 721	168 921	938 642
Nouvelle-Zélande	0.3035	162 636	0.3223	172 710	37 903	210 613
Nicaragua	0.0052	2 787	0.0052	2 787	611	3 398
Niger	0.0021	1 125	0.0031	1 661	365	2 026
Nigéria	0.2608	139 754	0.1898	101 708	22 320	124 028
Macédoine du Nord	0.0073	3 912	0.0073	3 912	858	4 770
Norvège	0.7864	421 407	0.7083	379 555	83 296	462 851
Pakistan	0.1199	64 251	0.1189	63 715	13 982	77 697
Palaos	0.0010	536	0.0010	536	117	653
Panama	0.0469	25 132	0.0939	50 318	11 043	61 361
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0.0104	5 573	0.0104	5 573	1 223	6 796
Paraguay	0.0167	8 949	0.0271	14 522	3 187	17 709
Pérou	0.1585	84 935	0.1700	91 098	19 992	111 090
Philippines	0.2138	114 569	0.2211	118 480	26 002	144 482
Pologne	0.8365	448 254	0.8731	467 866	102 677	570 543
Portugal	0.3651	195 645	0.3682	197 307	43 300	240 607
République de Corée	2.3645	1 267 060	2.6850	1 438 806	315 756	1 754 562
République de Moldova	0.0031	1 661	0.0052	2 787	611	3 398
Roumanie	0.2065	110 657	0.3255	174 425	38 279	212 704
Fédération de Russie	2.5084	1 344 172	1.9465	1 043 067	228 909	1 271 976
Rwanda	0.0031	1 661	0.0031	1 661	365	2 026
Saint-Kitts-et-Nevis	0.0010	536	0.0021	1 125	247	1 372
Sainte-Lucie	0.0010	536	0.0021	1 125	247	1 372
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0.0010	536	0.0010	536	117	653
Samoa	0.0010	536	0.0010	536	117	653
Sao Tomé-et-Principe	0.0010	536	0.0010	536	117	653
Sénégal	0.0073	3 912	0.0073	3 912	858	4 770
Serbie	0.0292	15 647	0.0334	17 898	3 928	21 826
Seychelles	0.0021	1 125	0.0021	1 125	247	1 372
Sierra Leone	0.0010	536	0.0010	536	117	653
Slovaquie	0.1596	85 525	0.1617	86 650	19 016	105 666
Slovénie	0.0793	42 494	0.0824	44 156	9 690	53 846

suite en page suivante

## BARÈME DES QUOTES-PARTS ET CONTRIBUTIONS ASSIGNÉES (suite)

Financement de la partie administrative du budget (en francs suisses)

ÉTATS MEMBRES	Quotes-parts pour 2022 %	Contributions pour 2022	Quotes-parts pour 2023 %	Contributions pour 2023 (ordinaires)	Contributions pour 2023 (réforme budgétaire)	Contributions pour 2023 (total)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)
Îles Salomon	0.0010	536	0.0010	536	117	653
Somalie	0.0010	536	0.0010	536	117	653
Afrique du Sud	0.2837	152 026	0.2545	136 378	29 930	166 308
Soudan du Sud	0.0063	3 376	0.0021	1 125	247	1 372
Espagne	2.2383	1 199 434	2.2260	1 192 843	261 777	1 454 620
Sri Lanka	0.0459	24 596	0.0469	25 132	5 516	30 648
Soudan	0.0104	5 573	0.0104	5 573	1 223	6 796
Suriname	0.0052	2 787	0.0031	1 661	365	2 026
Suède	0.9450	506 395	0.9086	486 890	106 851	593 741
Suisse	1.2005	643 310	1.1829	633 878	139 109	772 987
Tadjikistan	0.0042	2 251	0.0031	1 661	365	2 026
Thaïlande	0.3202	171 585	0.3839	205 720	45 146	250 866
Timor-Leste	0.0021	1 125	0.0010	536	117	653
Togo	0.0021	1 125	0.0021	1 125	247	1 372
Tonga	0.0010	536	0.0010	536	117	653
Trinité-et-Tobago	0.0417	22 346	0.0386	20 685	4 539	25 224
Tunisie	0.0261	13 986	0.0198	10 610	2 329	12 939
Türkiye	1.4300	766 291	0.8814	472 314	103 653	575 967
Turkménistan	0.0344	18 434	0.0355	19 023	4 175	23 198
Tuvalu	0.0010	536	0.0010	536	117	653
Ouganda	0.0083	4 448	0.0104	5 573	1 223	6 796
Ukraine	0.0595	31 884	0.0584	31 295	6 868	38 163
Royaume-Uni	4.7634	2 552 553	4.5637	2 445 542	536 692	2 982 234
République-Unie de Tanzanie	0.0104	5 573	0.0104	5 573	1 223	6 796
États-Unis d'Amérique	22.9470	12 296 564	22.9498	12 298 065	2 698 904	14 996 969
Uruguay	0.0907	48 603	0.0960	51 443	11 290	62 733
Ouzbékistan	0.0334	17 898	0.0282	15 111	3 317	18 428
Vanuatu	0.0010	536	0.0010	536	117	653
Venezuela (République bolivarienne du)	0.7593	406 885	0.1825	97 796	21 462	119 258
Viet Nam	0.0803	43 030	0.0970	51 979	11 407	63 386
Yémen	0.0104	5 573	0.0083	4 448	976	5 424
Zambie	0.0094	5 037	0.0083	4 448	976	5 424
Zimbabwe	0.0052	2 787	0.0073	3 912	858	4 770
<b>Total général</b>	<b>100.0000</b>	<b>53 586 816</b>	<b>100.0000</b>	<b>53 586 816</b>	<b>11 760 000</b>	<b>65 346 816</b>

L'Organisation compte au total 174 Membres.

## OBJETS DE DÉPENSES

Partie administrative du budget (en francs suisses)

	2022			Estimations pour 2023					
	Effectifs		Montant total	Effectifs		Salaire de base		Autres dépenses	Montant total
	P	G		P	G	P	G		
<b>A-1 : DÉPENSES FIXES DE PERSONNEL</b>									
<i>(statutaires)</i>									
<b>Siège</b>									
<b>Directeur général</b>									
Directeur général et Directeurs généraux adjoints	3		493 000	3		524 000			524 000
Bureau de l'Inspecteur général	3	1	450 000	5	1	487 000	110 000		597 000
Bureau du Médiateur	1		114 000	1		122 000			122 000
<b>Bureau exécutif</b>									
Bureau du Chef de Cabinet	12	2	1 583 502	12	3	1 300 000	319 700		1 619 700
Médias et communication	2		204 000	3		264 000			264 000
Organes directeurs	4	5	939 000	4	5	408 000	541 000		949 000
<b>Relations extérieures</b>									
Partenariats internationaux	1	1	256 000	1	1	134 000	106 000		240 000
Partenariats avec les Nations Unies	1		110 000	1		114 000			114 000
Partenariats avec les Nations Unies	2		221 000	2		210 000			210 000
Relations avec les donateurs	2	1	334 000	2	1	226 000	117 000		343 000
<b>Planification stratégique et résultats</b>									
<b>Institutionnels</b>									
Gestion des risques	1		85 000	1		101 000			101 000
Gestion axée sur les résultats									
Évaluation centrale	1		125 000	1		127 000			127 000
<b>Opérations</b>									
<b>Opérations et situations d'urgence</b>									
Préparation et réponse	2	1	385 000	4	1	462 000	88 000		550 000
Préparation et réponse	3		302 000	1		114 000			114 000
Réinstallation et gestion des mouvements	2	2	418 000	2	2	197 000	234 000		431 000
<b>Coordination de la paix et du développement</b>									
Transition et redressement	2		194 000	2		201 000			201 000
Migration, environnement, changement climatique et réduction des risques de catastrophe	1		96 000	1		100 000			100 000
Développement durable				1		87 000			87 000
<b>Appui aux programmes et gestion des migrations</b>									
Gouvernance de l'immigration et des frontières	1	1	244 000	1	1	131 000	117 000		248 000
Gouvernance de l'immigration et des frontières	2		204 000	3		279 000			279 000
Mobilité de la main-d'œuvre et inclusion sociale	3		281 000	3		291 000			291 000
Migration et santé	2	1	363 000	2	1	222 000	102 000		324 000
Protection	3		280 000	3		293 000			293 000
<b>Politiques et recherche</b>									
Recherche sur la migration et publications	1		117 000	1		121 000			121 000
Recherche sur la migration et publications	1	2	339 000	2	2	160 000	243 000		403 000
Droit international de la migration	1		104 000	1		108 000			108 000
Initiatives en espèces				1		87 000			87 000
<b>Gestion et réformes</b>									
Genre et diversité	1		95 000	2		155 000			155 000
Prévention et réponse à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et au harcèlement sexuel	1		119 000	2		180 000			180 000
Déontologie	1		132 000	1		135 000			135 000
Durabilité environnementale				1		73 000			73 000
Médecine du travail	1		108 000	1		112 000			112 000
<b>Gestion financière et administrative</b>									
Finances et comptabilité	1	1	265 000	1	1	128 000	105 000		233 000
Finances et comptabilité	2	2	489 000	2	2	210 000	257 000		467 000
Budget	3	1	427 000	4	1	377 000	124 000		501 000
Trésorerie	2	1	295 000	3	1	257 000	127 000		384 000
Chaîne d'approvisionnement	1		123 000	1		126 000			126 000
Services communs		3	353 000		3		329 000		329 000
Coordination des voyages du personnel	1		60 000	1		63 000			63 000
<b>Gestion des ressources humaines</b>									
Services consultatifs et gestion des ressources humaines	1	1	143 000	1		152 000			152 000
Services consultatifs et gestion des ressources humaines	1	1	240 000	2		203 000			203 000
Politique de ressources humaines		1	126 000		1		127 000		127 000
Gestion intégrée des talents	1	1	226 000	1	1	105 000	102 000		207 000
<b>Technologies de l'information et de la communication</b>									
Technologies de l'information et de la communication	1		123 000	1		134 000			134 000
Architecture et technologie d'entreprise	1	3	397 000	1	3	85 000	321 000		406 000
<b>Affaires juridiques</b>									
Droit institutionnel et appui aux programmes	1	1	278 000	1	1	120 000	121 000		241 000
Droit institutionnel et appui aux programmes	1		112 000	1		121 000			121 000
Droit commun et administratif	2		177 000	2		184 000			184 000
Droit des contrats	1		104 000	1		108 000			108 000
<b>Comité de l'Association mondiale du personnel</b>									
Comité de l'Association mondiale du personnel		1	105 000		1		106 000		106 000
<b>Total - Siège</b>	<b>81</b>	<b>33</b>	<b>12 738 502</b>	<b>94</b>	<b>33</b>	<b>9 898 000</b>	<b>3 696 700</b>		<b>13 594 700</b>

suite en page suivante

## OBJETS DE DÉPENSES (suite)

Partie administrative du budget (en francs suisses)

	2022			Estimations pour 2023					
	Effectifs		Montant total	Effectifs		Salaires de base		Autres dépenses	Montant total
	P	G		P	G	P	G		
<b>Centres administratifs</b>									
Manille (Philippines)	4	8	689 000	4	8	420 000	298 000		718 000
Panama (Panama)	3	2	403 000	7	3	615 000	213 000		828 000
<b>Total – Centres administratifs</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>1 092 000</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>1 035 000</b>	<b>511 000</b>		<b>1 546 000</b>
<b>Bureaux extérieurs</b>									
<b>Institut mondial des données (Matrice de suivi des déplacements)</b>	<b>1</b>		<b>100 000</b>	<b>1</b>		<b>104 000</b>			<b>104 000</b>
<b>Bureaux régionaux</b>									
Bangkok (Thaïlande)	4	3	572 000	5	3	471 000	217 000		688 000
Bruxelles (Belgique)	4	3	869 000	5	3	546 000	408 000		954 000
Vienne (Autriche)	4	2	680 000	4	2	465 000	240 000		705 000
Buenos Aires (Argentine)	4	2	498 000	3	1	323 000	60 000		383 000
San José (Costa Rica)	4	2	513 000	4	2	417 000	106 000		523 000
Le Caire (Égypte)	3	2	423 000	4	2	436 000	94 000		530 000
Dakar (Sénégal)	3	2	416 000	4	2	412 000	76 000		488 000
Nairobi (Kenya)	4	2	487 000	5	2	497 000	95 000		592 000
Pretoria (Afrique du Sud)	4	2	483 600	4	2	378 000	116 000		494 000
<b>Total partiel – Bureaux régionaux</b>	<b>34</b>	<b>20</b>	<b>4 941 600</b>	<b>38</b>	<b>19</b>	<b>3 945 000</b>	<b>1 412 000</b>		<b>5 357 000</b>
<b>Bureaux de pays</b>									
Bangladesh				1		279 300			279 300
Burkina Faso				1		179 800			179 800
Burundi				1		227 300			227 300
Cambodge				0.5	0.5	50 000	24 000		74 000
République centrafricaine				1		272 900			272 900
Tchad				1		199 500			199 500
Danemark*				1	1	336 000			336 000
Djibouti				1		187 200			187 200
Érythrée				0.5		55 900			55 900
Éthiopie				1		253 300			253 300
Guinée				1		238 700			238 700
Haïti				1		301 300			301 300
Malawi				1		109 300			109 300
Mali				1		179 900			179 900
Mauritanie				1		183 200			183 200
Mozambique				1		177 400			177 400
Myanmar				1		102 700			102 700
Népal				1		156 800			156 800
Niger				1		227 400			227 400
Papouasie-Nouvelle-Guinée				1		213 700			213 700
Rwanda				1		178 400			178 400
Sénégal				1		197 000			197 000
Somalie				1		276 800			276 800
Soudan du Sud				1		315 600			315 600
Soudan				1		267 600			267 600
Timor-Leste				0.5	0.5	134 800	78 900		213 700
Ouganda				1		196 500			196 500
Royaume-Uni**				1	1	362 200	89 200		451 400
République-Unie de Tanzanie				1		180 300			180 300
Zambie				1		96 500			96 500
<b>Total partiel - Bureaux de pays</b>				<b>28.5</b>	<b>3</b>	<b>6 137 300</b>	<b>192 100</b>		<b>6 329 400</b>
<b>Bureaux spéciaux de liaison</b>									
Addis-Abeba (Éthiopie)	2		189 000	2		189 000			189 000
New York (États-Unis d'Amérique)	4		392 000	4		388 000			388 000
<b>Total partiel – Bureaux spéciaux de liaison</b>	<b>6</b>		<b>581 000</b>	<b>6</b>		<b>577 000</b>			<b>577 000</b>
<b>Total – Bureaux extérieurs</b>	<b>41</b>	<b>20</b>	<b>5 622 600</b>	<b>73.5</b>	<b>22</b>	<b>10 763 300</b>	<b>1 604 100</b>		<b>12 367 400</b>
<b>Total – Siège, centres administratifs et bureaux extérieurs</b>	<b>129</b>	<b>63</b>	<b>19 453 102</b>	<b>178.5</b>	<b>66</b>	<b>21 696 300</b>	<b>5 811 800</b>		<b>27 508 100</b>

suite en page suivante

## OBJETS DE DÉPENSES (suite)

Partie administrative du budget (en francs suisses)

	2022			Estimations pour 2023					
	Effectifs		Montant total	Effectifs		Salaire de base		Autres dépenses	Montant total
	P	G		P	G	P	G		
<b>A-1 : DÉPENSES FIXES DE PERSONNEL (statutaires) - suite</b>									
<b>Autres prestations dues au personnel</b>									
Indemnité de poste			8 504 000			10 028 000			10 028 000
Assurances maladie et accident			1 678 000			1 757 000	147 000		1 904 000
Cotisations à la CCPNU			5 432 000			5 403 000	818 000		6 221 000
Indemnités dues à la cessation de service			700 000					700 000	700 000
<b>A-1. Total partiel - Dépenses fixes de personnel (statutaires)</b>	<b>129</b>	<b>63</b>	<b>35 767 102</b>	<b>178.5</b>	<b>66</b>	<b>38 884 300</b>	<b>6 776 800</b>	<b>700 000</b>	<b>46 361 100</b>
<b>A-2 : DÉPENSES VARIABLES DE PERSONNEL (statutaires)</b>									
Prime de mobilité et d'affectation dans un lieu difficile			393 000			327 000			327 000
Allocation pour charge de famille			707 000			460 000	329 000		789 000
Prime de connaissances linguistiques			79 000				73 000		73 000
Allocation de logement			318 000			227 000			227 000
Indemnité pour frais d'études			1 993 000			2 331 000			2 331 000
Congé dans les foyers			322 000			338 000			338 000
Frais de voyage lors de la nomination ou de la mutation			350 000					350 000	350 000
Indemnité d'installation			440 000					440 000	440 000
<b>Total partiel - Dépenses variables de personnel (statutaires)</b>			<b>4 602 000</b>			<b>3 683 000</b>	<b>402 000</b>	<b>790 000</b>	<b>4 875 000</b>
<b>Total - Traitements et indemnités</b>	<b>129</b>	<b>63</b>	<b>40 369 102</b>	<b>178.5</b>	<b>66</b>	<b>42 567 300</b>	<b>7 178 800</b>	<b>1 490 000</b>	<b>51 236 100</b>
<b>B-1 : DÉPENSES FIXES NON LIÉES AU PERSONNEL (statutaires)</b>									
Amortissement, location et entretien des bâtiments			1 353 760					1 353 760	1 353 760
<b>B-2 : DÉPENSES VARIABLES ET NON LIÉES AU PERSONNEL</b>									
<b>Frais généraux de bureau</b>									
Achat et entretien de matériel et mobilier de bureau			325 000					325 000	325 000
Matériel, logiciel et services de maintenance			1 837 200					1 837 200	1 837 200
Fournitures de bureau, travaux d'imprimerie et autres services			210 000					210 000	210 000
<b>Total - Frais généraux de bureau</b>			<b>3 725 960</b>					<b>3 725 960</b>	<b>3 725 960</b>
<b>Communications</b>									
Courrier électronique			514 000					514 000	514 000
Téléphone			245 000					245 000	245 000
Télécopie			50 000					50 000	50 000
Poste et messagerie			176 000					176 000	176 000
<b>Total - Communications</b>			<b>985 000</b>					<b>985 000</b>	<b>985 000</b>
<b>Services contractuels</b>									
Vérification externe des comptes			120 000					120 000	120 000
Perfectionnement et formation du personnel			2 014 468					1 570 976	1 570 976
Consultants			55 000					55 000	55 000
Assurances, frais de banque, sécurité, etc.			631 978					631 978	631 978
<b>Total - Services contractuels</b>			<b>2 821 446</b>					<b>2 377 954</b>	<b>2 377 954</b>
<b>Sessions des organes directeurs</b>									
Salaires			335 000					335 000	335 000
Documents			35 000					35 000	35 000
Location de bureaux, matériel, etc.			65 000					65 000	65 000
<b>Total - Sessions des organes directeurs</b>			<b>435 000</b>					<b>435 000</b>	<b>435 000</b>
<b>Déplacements et représentation</b>									
			1 169 000					1 169 000	1 169 000
<b>Frais de participation aux coûts afférents à l'ONU</b>									
			4 524 800					4 476 862	4 476 862
<b>Réforme du système des Nations Unies sur le terrain</b>									
								940 800	940 800
<b>B-2. Total partiel - Dépenses variables non liées au personnel</b>			<b>12 307 446</b>					<b>11 816 016</b>	<b>12 756 816</b>
<b>Total - Dépenses non liées au personnel</b>			<b>13 661 206</b>					<b>13 169 776</b>	<b>14 110 716</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>129</b>	<b>63</b>	<b>54 030 308</b>	<b>178.5</b>	<b>66</b>	<b>42 567 300</b>	<b>7 178 800</b>	<b>14 659 776</b>	<b>65 346 816</b>

P – Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur ; G – Catégorie des services généraux

\* Bureaux de pays à fonctions de coordination

\*\* Bureaux de pays à fonctions de mobilisation des ressources

## TABLEAU DES EFFECTIFS

### Partie administrative du budget

	2022										2023									
	DG/DDG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P	G	Total	DG/DDG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P	G	Total
<b>STRUCTURE DE BASE</b>																				
<b>Siège</b>																				
<b>Directeur général</b>																				
Directeur général et Directeurs généraux adjoints	3							3	3	3	3							3	3	3
Bureau de l'Inspecteur général		1	1	1				3	1	4		1	1	1		1	1	5	1	6
Bureau du Médiateur			1					1		1		1						1		1
<b>Bureau exécutif</b>																				
Bureau du Chef de Cabinet		1	6	2		1	2	12	2	14		1	6	2		1	2	12	3	15
Médias et communication			1		1			2		2			1		1		1	3		3
Organes directeurs				2	2			4	5	9				2	2			4	5	9
<b>Relations extérieures</b>																				
Partenariats internationaux		1		1				1	1	2		1		1				1	1	2
Partenariats avec les Nations Unies				1	1			2		2				1	1			2		2
Relations avec les donateurs			1		1			2	1	3		1		1				2	1	3
<b>Planification stratégique et des résultats institutionnels</b>																				
Gestion des risques					1			1		1				1				1		1
Gestion axée sur les résultats																				
Évaluation centrale				1				1		1			1					1		1
<b>Opérations</b>																				
Initiatives en espèces														1				1		1
<b>Opérations et situations d'urgence</b>																				
Préparation et réponse		1	1					2	1	3		1	1		2			4	1	5
Réinstallation et gestion des mouvements			1		1			2	2	4		1		1				2	2	4
<b>Coordination de la paix et du développement</b>																				
Transition et redressement				1	1			2		2			1	1				2		2
Migration, environnement, changement climatique et réduction des risques de catastrophe				1				1		1			1					1		1
Développement durable														1				1		1
<b>Appui aux programmes et gestion des migrations</b>																				
Gouvernance de l'immigration et des frontières				1	1			2		2			1	2				3		3
Mobilité de la main-d'œuvre et inclusion sociale				1	2			3		3			1	2				3		3
Migration et santé			1	1				2	1	3		1	1					2	1	3
Protection				1	2			3		3			1	2				3		3
<b>Politiques et recherche</b>																				
Recherche sur la migration et publications			1					1	2	3		1				1		2	2	4
Droit international de la migration					1			1		1				1				1		1
<b>Gestion et réformes</b>																				
Durabilité environnementale																1		1		1
Déontologie			1					1		1		1						1		1
Genre et diversité				1				1		1			1				1	2		2
Médecine du travail				1				1		1			1					1		1
Prévention et réponse à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et au harcèlement sexuel			1					1		1		1					1	2		2
<b>Gestion financière et administrative</b>																				
Budget		1		1	1		1	3	1	4		1		1	2		1	4	1	5
Services communs										3									3	3
Finances et comptabilité			1		1			2	2	4		1		1				2	2	4
Coordination des voyages du personnel							1	1		1						1		1		1
Chaîne d'approvisionnement			1					1		1		1						1		1
Trésorerie				1		1		2	1	3			1		2			3	1	4
<b>Gestion des ressources humaines</b>																				
Services consultatifs et gestion des ressources humaines		1						1		1				1	1			2		2
Politique de ressources humaines										1									1	1
Gestion intégrée des talents				1				1	1	2			1					1	1	2
<b>Technologies de l'information et de la communication</b>																				
Architecture et technologie d'entreprise		1						1		1		1						1	3	4
<b>Affaires juridiques</b>																				
Droit des contrats				1				1		1				1				1		1
Droit commun et administratif				1	1			2		2				1	1			2		2
Droit institutionnel et appui aux programmes			1					1		1		1						1		1
<b>Comité de l'Association mondiale du personnel</b>																				
								1		1									1	1
<b>Total - Siège</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>19</b>	<b>24</b>	<b>19</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>81</b>	<b>33</b>	<b>114</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>19</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>94</b>	<b>33</b>	<b>127</b>

suite en page suivante

## TABLEAU DES EFFECTIFS (suite)

Partie administrative du budget

	2022									2023											
	DG/DDG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P	G	Total	DG/DDG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P	G	Total	
<b>Centres administratifs</b>																					
Manille (Philippines)			1	1	2			4	8	12			1	1	2			4	8	12	
Panama (Panama)				1	1	1		3	2	5				2	3	2		7	3	10	
<b>Total - Centres administratifs</b>			<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>1</b>		<b>7</b>	<b>10</b>	<b>17</b>			<b>1</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>2</b>		<b>11</b>	<b>11</b>	<b>22</b>	
<b>Bureaux extérieurs</b>																					
<b>Institut mondial des données (Matrice de suivi des déplacements)</b>					1			1		1				1				1		1	
<b>Bureaux régionaux</b>																					
Bangkok (Thaïlande)		1	1	1			1	4	3	7		1	1	1		1	1	5	3	8	
Bruxelles (Belgique)		1		2	1			4	3	7		1		2	2			5	3	8	
Vienne (Autriche)		1		2	1			4	2	6		1		2	1			4	2	6	
Buenos Aires (Argentine)		1			3			4	2	6		1			2			3	1	4	
San José (Costa Rica)		1		1	2			4	2	6		1			3			4	2	6	
Le Caire (Égypte)		1		2				3	2	5		1		2	1			4	2	6	
Dakar (Sénégal)			1	1	1			3	2	5			1	1	2			4	2	6	
Nairobi (Kenya)		1		1	1	1		4	2	6		1		1	2	1		5	2	7	
Pretoria (Afrique du Sud)		1		1	1		1	4	2	6		1		1	1		1	4	2	6	
<b>Bureaux spéciaux de liaison</b>																					
Addis-Abeba (Éthiopie)			1			1		2		2			1			1		2		2	
New York (États-Unis d'Amérique)			1		1	2		4		4			1		1	2		4		4	
<b>Bureaux de pays</b>																					
Bangladesh													0.5		0.5			1		1	
Burkina Faso														0.5	0.5			1		1	
Burundi														0.5	0.5			1		1	
Cambodge														0.5				1	1	1	
République centrafricaine													0.5		0.5			1		1	
Tchad													0.5		0.5			1		1	
Danemark*												1						1	1	2	
Djibouti														0.5	0.5			1		1	
Erythrée																0.5		1		1	
Éthiopie													0.5		0.5			1		1	
Guinée														0.5	0.5			1		1	
Haïti														0.5	0.5			1		1	
Malawi															0.5	0.5		1		1	
Mali															0.5	0.5		1		1	
Mauritanie															0.5	0.5		1		1	
Mozambique														0.5		0.5		1		1	
Myanmar														0.5		0.5		1		1	
Népal															0.5	0.5		1		1	
Niger														0.5	0.5			1		1	
Papouasie-Nouvelle-Guinée															0.5	0.5		1		1	
Rwanda															0.5	0.5		1		1	
Sénégal														0.5		0.5		1		1	
Somalie													0.5		0.5			1		1	
Soudan du Sud													0.5		0.5			1		1	
Soudan														0.5	0.5			1		1	
Timor-Leste																0.5		1	1	1	
Ouganda													0.5			0.5		1		1	
Royaume-Uni**													1					1	1	2	
République-Unie de Tanzanie														0.5		0.5		1		1	
Zambie															0.5	0.5		1		1	
<b>Total - Bureaux extérieurs</b>		<b>8</b>	<b>4</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>41</b>	<b>20</b>	<b>61</b>		<b>8</b>	<b>8.5</b>	<b>16</b>	<b>24</b>	<b>15</b>	<b>3.5</b>	<b>73.5</b>	<b>22</b>	<b>96</b>	
<b>Total - Siège, centres administratifs et bureaux extérieurs</b>	<b>3</b>	<b>17</b>	<b>24</b>	<b>38</b>	<b>33</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>129</b>	<b>63</b>	<b>192</b>	<b>3</b>	<b>17</b>	<b>29</b>	<b>43</b>	<b>53</b>	<b>23</b>	<b>13</b>	<b>179</b>	<b>66</b>	<b>245</b>	

Note : Dans certains cas, le grade du titulaire figurant dans ce tableau diffère du grade du poste qu'il occupe.

P - Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur ; G - Catégorie des services généraux

\* Bureau de pays à fonctions de coordination

\*\* Bureau de pays à fonctions de mobilisation des ressources

PARTIE II:  
PARTIE OPERATIONNELLE  
DU BUDGET  
(en dollars É.-U.)





## PARTIE OPÉRATIONNELLE DU BUDGET

### INTRODUCTION

198. La partie opérationnelle du budget est financée par les contributions volontaires.

199. Les activités de l'Organisation sont financées, le plus souvent, par des contributions affectées à des projets précis ou par le remboursement de services fournis. La partie opérationnelle du budget est composée des crédits que l'OIM escompte recevoir des donateurs pour des activités nouvelles ou en cours sur la base d'accords contractuels formels. Pour 2023, elle est estimée à 1,3 milliard de dollars É.-U..

200. Les ressources inscrites au budget pour 2023 ont été déterminées à partir des informations dont dispose actuellement l'Administration sur les projets et les programmes qu'elle escompte poursuivre ou engager au cours de l'exercice budgétaire. Elles ne reflètent pas toujours le coût total de mise en œuvre des projets, étant donné que seules sont indiquées les activités pour lesquelles des fonds sont actuellement disponibles pour l'exercice budgétaire. Les ressources inscrites au budget pour les dépenses administratives, de personnel et de programme sont donc fondées sur des estimations raisonnables faites à la date d'élaboration du présent document.

201. Il arrive que les fonds affectés par des donateurs à des projets précis ne soient pas intégralement utilisés ou même engagés durant l'exercice budgétaire considéré. Les fonds non utilisés sont reportés sur l'exercice suivant pour que l'exécution du projet puisse se poursuivre. Les fonds qu'il est prévu de reporter sont désignés comme des ressources inscrites au budget pour des activités ou projets spécifiques auxquels ils sont destinés.

202. Les fonds affectés à des programmes précis relevant de la partie opérationnelle du budget ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles précisées par les donateurs, ce qui limite la capacité de l'OIM d'investir dans de nouvelles activités, à moins de pouvoir compter sur des engagements fermes. Hormis un montant limité de RSO qui offre une certaine latitude d'utilisation, l'Organisation ne dispose pas de fonds propres qu'elle pourrait affecter à des programmes particuliers ou utiliser à l'appui de ses structures hors Siège. L'Administration lance un appel aux États Membres pour qu'ils envisagent de verser des contributions volontaires sans affectation spéciale à l'appui de l'action menée par l'Organisation.

203. Les revenus de soutien opérationnel projetés pour 2023 s'élèvent à 160 millions de dollars É.-U.. De plus amples informations sur leur source et leur application sont données dans la section pertinente aux pages 76 à 89.

204. La ventilation géographique de la partie opérationnelle du budget donnée aux pages 175 à 193 situe les programmes de l'OIM dans une perspective régionale.

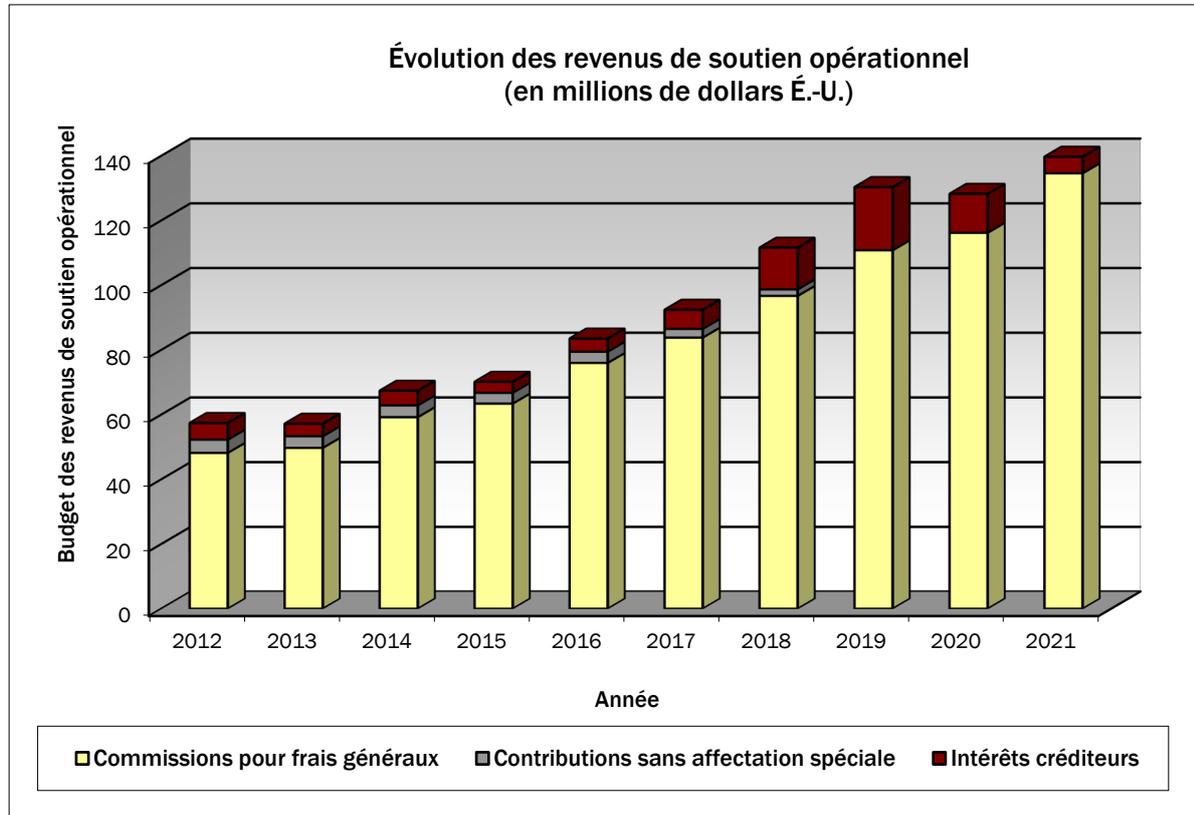
205. L'annexe II (Fonds détenus dans des comptes spéciaux) donne des indications détaillées sur les fonds visés et sur les critères d'utilisation.

206. Les dépenses administratives et de personnel figurent dans le tableau de l'annexe IV. Les dotations en effectifs et les coûts correspondants imputables sur le budget de projets opérationnels spécifiques ont été déterminés sur la base d'une projection des structures administratives et de personnel, qui elles-mêmes dépendent du niveau d'activité et de financement, de sorte qu'ils sont ajustés en permanence. L'annexe IV indique en outre les postes fonctionnels, les structures administratives et les autres dépenses financés par les RSO.

207. Les estimations de mouvements sont indiquées à l'annexe V. Ce tableau donne une ventilation du nombre de mouvements projeté sur la base du niveau d'activité escompté.

## REVENUS DE SOUTIEN OPÉRATIONNEL

208. Conformément à la résolution n° 1390 du Conseil relative aux dispositions et pratiques budgétaires, adoptée le 24 novembre 2020, une partie des RSO sert à financer, à titre complémentaire, les structures de base de l'Organisation. Le diagramme ci-après, établi à partir des rapports financiers annuels, montre que les RSO réellement générés ont augmenté au fil des ans, à mesure que se développaient les activités de l'Organisation.



209. Le budget estimatif des RSO pour 2023 devrait s'élever à 160 millions de dollars É.-U.. La projection de RSO pour 2023 a augmenté de 12,7 % par rapport à la Révision du Programme et Budget pour 2022 (document S/30/5). En outre, l'augmentation du niveau projeté des RSO répond aux demandes formulées par les États Membres pour que l'Organisation prévoie des RSO plus élevés, compte tenu des niveaux de dépenses croissants observés les années précédentes.

210. Si les revenus de soutien opérationnel effectifs sont supérieurs aux niveaux des dépenses à la fin de l'exercice, la différence sera affectée au comblement de déficits imprévus ; après quoi, tout solde restant sera porté au crédit de la réserve de RSO. En revanche, des fonds seront retirés de la réserve si le montant des RSO disponibles à la fin de l'exercice financier est inférieur au montant projeté. Cette approche permet de répondre aux inquiétudes quant aux fluctuations du montant des RSO et de garantir un niveau de financement durable pour couvrir la structure de base de l'Organisation.

## PROJECTION DE LA COMMISSION POUR FRAIS GÉNÉRAUX LIÉS AUX PROJETS

211. Le montant projeté de la commission pour frais généraux liés aux projets pour 2023 s'élève à 147,5 millions de dollars É.-U.. Le tableau ci-après montre les revenus que l'Administration espère tirer des différentes commissions pour frais généraux prélevées sur les projets et les programmes présentés dans le présent document au titre de la partie opérationnelle du budget.

**Tableau récapitulatif de la commission pour frais généraux liés aux projets**

Taux de la commission pour frais généraux	Budget total pour 2023 en millions de dollars É.-U.	Pourcentage (%) pour 2023	Dépenses administratives et de personnel inscrites au budget total pour 2023 en millions de dollars É.-U.	Commission pour frais généraux pour 2023 en millions de dollars É.-U.
12 % des dépenses administratives/de personnel	554	43,8 %	237,8	28,5
5 % des dépenses totales	110	8,7 %	60,4	5,2
7 % des dépenses totales	560,8	44,3 %	211,0	35,0
Entre 0 et 4 %	40,2	3,2 %	14,5	0,8
<b>TOTAL</b>	<b>1 265</b>	<b>100 %</b>	<b>523,7</b>	<b>69,5</b>
Montant nécessaire pour que les revenus provenant de la commission pour frais généraux atteignent le niveau projeté pour 2023				<b>78,0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 265</b>	<b>100 %</b>	<b>523,7</b>	<b>147,5</b>

Note : Les projets/financements nouveaux et additionnels doivent permettre de dégager 78 millions de dollars É.-U. en 2023 pour générer des revenus tirés de la commission pour frais généraux projetés à 147,5 millions de dollars É.-U.. Les fonds tirés de la commission pour frais généraux de 69,5 millions de dollars É.-U. proviennent de projets en cours dont le financement a été confirmé.

212. Comme il est indiqué dans la section précédente, la commission pour frais généraux liés aux projets est un pourcentage prélevé sur les projets pour couvrir les dépenses indirectes et la redevance de l'Organisation au titre de sa participation au mécanisme du DSS. Le taux actuel de la commission pour frais généraux liés aux projets est de 7 % du total des dépenses de projet. Un taux inférieur peut toutefois être appliqué aux fonds bilatéraux provenant d'États Membres en développement qui demandent à l'OIM une assistance technique pour mettre en œuvre des projets de développement nationaux, ainsi qu'aux projets faisant intervenir des fonds de « transfert », pour lesquels l'intervention de l'OIM consiste simplement à transférer des fonds à une autre entité.

213. Les fonctions, services et projets financés par les RSO sont présentés ci-après. L'augmentation des fonds a permis de renforcer ou de créer des fonctions et des services, conformément aux domaines identifiés lors des discussions sur la réforme budgétaire. Une partie des RSO sert à couvrir la redevance de l'Organisation au titre de sa participation au mécanisme du DSS ainsi que les dépenses liées aux structures de sécurité du personnel, et à abonder le Fonds de l'OIM pour le développement. Les projets financés par ce dernier ne sont pas présentés par activité dans le présent document, mais font l'objet d'un rapport distinct.

## SOURCES ET APPLICATION DES REVENUS DE SOUTIEN OPÉRATIONNEL

(en dollars É.-U.)

Sources	2023
<b>REVENUS PROVENANT DE LA COMMISSION POUR FRAIS GÉNÉRAUX LIÉS AUX PROJETS</b>	
Commission pour frais généraux	147 500 000
<b>Total des revenus provenant de la commission pour frais généraux liés aux projets</b>	<b>147 500 000</b>
<b>REVENUS DIVERS</b>	
Contributions sans affectation spéciale	5 000 000
Intérêts créditeurs	7 500 000
<b>Total des revenus divers</b>	<b>12 500 000</b>
<b>Total</b>	<b>160 000 000</b>

Application	2023
Personnel et services du Siège	39 265 500
Personnel et services du Siège se rapportant au Cadre de gouvernance interne	1 753 000
Personnel et services des centres administratifs	16 515 500
Personnel et services des bureaux régionaux	30 276 600
Personnel et services des bureaux spéciaux de liaison	3 130 300
Personnel et services des bureaux de pays à fonctions de mobilisation des ressources	4 494 200
Personnel et services des bureaux de pays à fonctions de coordination	2 851 500
Personnel et services des bureaux de pays	7 267 500
Centre africain de renforcement des capacités de gestion des migrations	568 500
Institut mondial des données (Centre mondial d'analyse des données sur la migration et Matrice de suivi des déplacements)	2 404 500
Activités et appuis à l'échelle mondiale	3 244 600
Technologie de l'information	4 231 000
Sécurité du personnel	20 624 500
Activités et structures non inscrites au budget	5 000 000
Entretien des locaux de bureaux	500 000
Autres prestations dues au personnel	965 300
Frais de participation aux coûts afférents à l'ONU	1 907 500
Fonds de l'OIM pour le développement – première ligne de crédit	1 400 000
Fonds de l'OIM pour le développement – deuxième ligne de crédit	13 600 000
<b>Total</b>	<b>160 000 000</b>

**PERSONNEL ET SERVICES FINANCÉS  
PAR LES REVENUS DE SOUTIEN OPÉRATIONNEL**  
(en dollars É.-U.)

	Activité	Dépenses administratives et de personnel	Autres dépenses	Coût total
1	Siège	39 265 500		39 265 500
2	Siège – Cadre de gouvernance interne	1 753 000		1 753 000
3	Hors Siège – Centres administratifs	16 515 500		16 515 500
4	Hors Siège – Bureaux régionaux	30 276 600		30 276 600
5	Hors Siège – Bureaux spéciaux de liaison	3 130 300		3 130 300
6	Hors Siège – Bureaux de pays à fonctions de mobilisation des ressources	4 494 200		4 494 200
7	Hors Siège – Bureaux de pays à fonctions de coordination	2 851 500		2 851 500
8	Hors Siège – Bureaux de pays	7 267 500		7 267 500
9	Centre africain de renforcement des capacités de gestion des migrations	568 500		568 500
10	Institut mondial des données (Centre mondial d'analyse des données sur la migration et Matrice de suivi des déplacements)	2 404 500		2 404 500
11	Perfectionnement et formation du personnel	664 600		664 600
12	Publications	255 000		255 000
13	Activités de prise en compte des questions de genre	100 000		100 000
14	Cours sur le droit international de la migration	20 000		20 000
15	Initiatives en matière de leadership, de diversité et d'inclusion	300 000		300 000
16	Relations avec le secteur privé	200 000		200 000
17	Processus consultatifs régionaux sur la migration	25 000		25 000
18	Appui aux consultations avec les organisations de la société civile	10 000		10 000
19	Assistance humanitaire aux migrants en détresse		300 000	300 000
20	Centre d'information sur la migration en Amérique latine (CIMAL)	30 000		30 000
21	Cours interaméricain sur la migration		63 000	63 000
22	Projet de coopération technique axé sur le renforcement du Processus de Puebla	20 000		20 000
23	Soutien au renforcement de la Commission centraméricaine des directeurs de la migration (OCAM)	10 000		10 000
24	Conférence sud-américaine sur le processus migratoire	20 000		20 000
25	Soutien annuel à la formulation des politiques migratoires et aux dialogues sur la migration de l'Union africaine	80 000		80 000
26	PRIMA	1 147 000		1 147 000
27	Technologies de l'information et de la communication	4 231 000		4 231 000
28	Sécurité du personnel	4 166 500	16 458 000	20 624 500
29	Activités et structures non inscrites au budget	5 000 000		5 000 000
30	Entretien des locaux de bureaux	500 000		500 000
31	Autres prestations dues au personnel	965 300		965 300
32	Frais de participation aux coûts afférents aux Nations Unies	1 907 500		1 907 500
31	Fonds de l'OIM pour le développement	810 100	14 189 900	15 000 000
	<b>Total général</b>	<b>128 989 100</b>	<b>31 010 900</b>	<b>160 000 000</b>

## APPLICATION DES REVENUS DE SOUTIEN OPÉRATIONNEL

214. La présente section donne un aperçu des sources et de l'application des RSO. Les dépenses qu'ils couvrent apparaissent dans deux sous-rubriques distinctes, à savoir « Revenus provenant de la commission pour frais généraux liés aux projets » et « Revenus divers », comme décrit plus loin.

215. Les détails sur les postes fonctionnels, les dépenses administratives et les autres postes budgétaires financés par les RSO sont donnés à l'annexe IV.

### 1. Siège

216. Le personnel essentiel, au Siège, s'entend de tous ceux qui exercent des fonctions de conseiller et/ou qui planifient, organisent, supervisent et contrôlent le fonctionnement général de l'Organisation, dans un contexte régional ou fonctionnel, et dont les tâches ne sont pas liées à la mise en œuvre d'un programme ou d'un projet unique donné. Une partie de la structure de base, qui n'est pas financée par la partie administrative du budget, est couverte par les revenus de soutien opérationnel.

Ressources inscrites au budget : 39 265 500

### 2. Siège – Cadre de gouvernance interne

217. L'OIM a enregistré une croissance considérable du point de vue de son budget, de ses effectifs et de son champ d'activité. Aujourd'hui, elle s'est imposée comme une institution de portée remarquable et aux prestations exceptionnelles, qui se distingue par son impact positif dans le monde entier. Cette croissance et cette transformation rapides et en peu de temps ont mis le système de gouvernance interne de l'Organisation à rude épreuve. L'Administration a lancé un plan d'action ambitieux destiné à améliorer le fonctionnement général de l'Organisation en promouvant des améliorations constantes lui permettant de s'acquitter de son mandat, de réaliser sa vision stratégique, d'atteindre ses buts et objectifs et de répondre aux attentes et aux exigences des donateurs. L'Organisation doit être consolidée, a besoin de cohérence et nécessite d'être développée sur le plan structurel pour rester un partenaire fiable et efficace pour les États Membres et les donateurs et continuer de fournir une aide de qualité aux bénéficiaires. C'est pourquoi le Cadre de gouvernance interne, qui énonce les éléments essentiels d'un système de gouvernance interne moderne et adapté aux besoins, a été élaboré.

Ressources inscrites au budget : 1 753 000

### 3. Hors Siège – Centres administratifs

218. Les centres administratifs de Manille et de Panama, considérés comme des annexes du Siège, fournissent un soutien administratif à l'ensemble de l'Organisation. La majeure partie des fonctions qu'assurent ces centres sont des fonctions de soutien administratif général et sont donc couvertes par les RSO. Face à la croissance continue de l'Organisation, ces centres revêtent une importance inestimable car les services qu'ils fournissent sont moins onéreux que s'ils étaient assurés à Genève.

Ressources inscrites au budget : 16 515 500

### 4. Hors Siège – Bureaux régionaux

219. Les bureaux régionaux supervisent, planifient, coordonnent et appuient les activités déployées par l'OIM dans leur région. Cette allocation budgétaire vise à couvrir les fonctions essentielles exercées par les bureaux régionaux, à savoir, entre autres : s'acquitter de tâches de liaison ; gérer les relations avec d'autres organismes multilatéraux ; planifier, organiser ou mettre en œuvre des activités de l'Organisation à l'échelle régionale ou sous-régionale ou dans un contexte fonctionnel ; superviser et appuyer les opérations de l'Organisation dans le domaine de l'élaboration des projets en fournissant un soutien thématique spécialisé, ainsi que de leur approbation et de leur mise en œuvre ; se procurer des services ; contrôler les dépenses de projet ; recevoir et déboursier des fonds ; négocier des accords ; fournir des services de recrutement et de ressources humaines ; établir des rapports financiers ; soutenir les vérifications externes des comptes et les audits internes ; et fournir un appui administratif aux bureaux de pays. L'allocation budgétaire des bureaux de pays à fonctions de mobilisation des ressources et de ceux à fonctions de coordination est également comprise dans cette section.

Ressources inscrites au budget : 30 276 600

**5. Hors Siège – Bureaux spéciaux de liaison**

220. Les bureaux spéciaux de liaison d'Addis-Abeba et de New York sont chargés de la liaison avec les organismes multilatéraux. Ils renforcent les relations de l'OIM avec les missions diplomatiques, le système des Nations Unies et les ONG. Conformément aux politiques institutionnelles, ces bureaux font partie de la structure de base. Les services et le soutien qu'ils fournissent concernent dans leur majorité toute l'Organisation, et sont donc couverts par les RSO.

Ressources inscrites au budget : 3 130 300

**6. Hors Siège – Bureaux de pays à fonctions de mobilisation des ressources**

221. Pour garantir l'efficacité des appels de fonds et des relations avec les donateurs, cinq bureaux de pays qui coordonnent une part importante du financement des activités de l'OIM dans le monde (Berlin [Allemagne] ; Londres [Royaume-Uni] ; Tokyo [Japon] ; Séoul [République de Corée] et Washington, D.C. [États-Unis d'Amérique]) assument des responsabilités additionnelles en matière de mobilisation des ressources. Ils apportent leur appui à l'élaboration de politiques de financement, fixent les priorités et les procédures, préparent des propositions et élaborent des stratégies et des mécanismes de mobilisation de fonds destinés à des programmes et des projets nationaux conformément à l'orientation stratégique et aux priorités de l'Organisation.

Ressources inscrites au budget : 4 494 200

**7. Hors Siège – Bureaux de pays à fonctions de coordination**

222. À l'intérieur des grandes régions géographiques couvertes par chaque bureau régional, il existe des réalités migratoires sous-régionales. Sept bureaux de pays se sont vu attribuer des fonctions de coordination pour s'occuper de ces dynamiques migratoires particulières. Ils apportent leur concours pour faire face aux questions de migration propres à une sous-région et aux tendances émergentes dans celle-ci, et promouvoir de nouvelles adhésions à l'OIM au sein de la sous-région. Ils fixent des priorités en matière d'élaboration de projets et de mobilisation des ressources, et stimulent, dirigent et soutiennent l'élaboration de projets au sein du groupe de bureaux dans le contexte des stratégies, politiques et processus consultatifs sous-régionaux. Les bureaux de pays à fonctions de coordination sont situés dans les villes suivantes : Nour-Soultan (Kazakhstan), pour l'Asie centrale ; Canberra (Australie), pour le Pacifique ; Bridgetown (Barbade), pour les Caraïbes ; Rome (Italie), pour la Méditerranée ; Copenhague (Danemark), pour les pays nordiques ; et Beijing (Chine). Le Bureau régional de Bangkok (Thaïlande) héberge une fonction de coordination couvrant l'Asie du Sud.

Ressources inscrites au budget : 2 851 500

**8. Hors Siège – Bureaux de pays**

223. Conformément à la politique de l'Organisation (« projectisation ») consistant à imputer directement au budget des projets les dépenses qui s'y rapportent, la majeure partie des dépenses administratives et de personnel des bureaux de pays sont directement imputées aux projets correspondants. Dans certains cas, toutefois, l'Administration soutient des bureaux de pays qui gèrent des projets dont le financement est insuffisant pour financer intégralement les structures administratives, notamment lorsqu'il s'agit d'activités de liaison ou de la création et du maintien d'une présence à titre d'investissement dans la perspective de projets potentiels. En outre, compte tenu du lancement de la mise en œuvre progressive des réformes budgétaires énoncées dans la résolution n° 31, une attention particulière a été accordée aux bureaux de pays dans des pays les moins avancés qui avaient le plus besoin d'un soutien financier pour assurer leur viabilité à court terme. La priorité a été donnée au financement des postes de chef de mission et de chargé de la gestion des ressources à hauteur de 50 % au moins dans ces bureaux.

Ressources inscrites au budget : 7 267 500

## 9. Centre africain de renforcement des capacités de gestion des migrations

224. Le Centre africain de renforcement des capacités de gestion des migrations, établi à Moshi (République-Unie de Tanzanie), vise les objectifs ci-après en collaboration avec le Gouvernement de ce pays : a) contribuer à la compréhension, à l'échelle internationale, des migrants et des questions relatives à la migration ; b) favoriser en Afrique une gouvernance saine en matière migratoire ; c) élaborer, institutionnaliser et proposer des programmes de formation, sur place et à l'extérieur, en matière de gestion des migrations ; et d) renforcer les capacités de gestion des migrations des États africains. Pour atteindre ces objectifs, l'OIM collabore étroitement avec l'ensemble des gouvernements, organismes régionaux et autres parties prenantes du continent.

Ressources inscrites au budget : 568 500

## 10. Institut mondial des données (Centre mondial d'analyse des données sur la migration et Matrice de suivi des déplacements)

225. L'Institut mondial des données a pour objectif de tirer parti du rôle de l'OIM en sa qualité de contributeur majeur aux efforts déployés par la communauté internationale pour élargir et renforcer la base d'éléments factuels sur les mouvements de personnes dans le monde, y compris la migration et les déplacements. L'Institut, placé sous la supervision administrative du Directeur général adjoint chargé des opérations est composé de l'Unité de la Matrice de suivi des déplacements et du Centre mondial d'analyse des données sur la migration.

Ressources inscrites au budget : 2 404 500

## 11. Perfectionnement et formation du personnel

226. L'Administration reste déterminée à soutenir la mise en œuvre des stratégies et politiques de ressources humaines existantes et à élaborer de nouvelles politiques et de nouveaux outils pour répondre à la nécessité, pour l'Organisation, de disposer d'une stratégie globale et intégrée de la gestion des talents, du perfectionnement et de la formation du personnel, de la gestion de la performance et de la planification des successions.

Ressources inscrites au budget : 664 600

## 12. Publications

227. Les activités de la Division de la recherche sur la migration et des publications continuent d'augmenter, et le catalogue des publications contient actuellement plus de 2 950 titres (soit une hausse de 18 % par rapport à l'année dernière). Pour élargir le lectorat des publications de l'OIM, un investissement plus grand devrait être effectué dans le processus de production des publications, y compris le renforcement d'outils permettant d'accroître l'intérêt des États Membres et du public en général. Davantage de publications que l'année dernière sont disponibles dans les trois langues officielles, mais des contraintes budgétaires continuent de faire obstacle à une production plus équilibrée de publications dans des langues autres que l'anglais. La plateforme des publications de l'OIM comporte toujours une fonction de recherche améliorée et fournit des informations sur les ouvrages les plus populaires.

- Nouvelles et informations sur les programmes de l'OIM

228. L'OIM continuera à présenter ses programmes dans un certain nombre de publications périodiques, telles que des brochures, des fiches d'information, des manuels et autres dépliant. Des informations sur des publications consacrées à différents thèmes couverts par la migration continueront d'être présentées en divers endroits.

- Revue spécialisée de l'OIM : *International Migration*

229. Cette revue est publiée par Wiley, sous la direction de l'Université Koç. La revue paraît six fois par an, en ligne uniquement. Des exemplaires papier peuvent être demandés via le portail Wiley. Créée par l'OIM en 1961, la revue a fêté son 60<sup>e</sup> anniversaire en 2021, année durant laquelle elle a enregistré une augmentation significative de son facteur d'impact et du nombre de citations de ses articles.

- *Migration Policy Practice*

230. *Migration Policy Practice* est une revue publiée par l'OIM, en partenariat avec l'Université du Ghana et l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ). Elle réunit des articles de hauts fonctionnaires gouvernementaux, d'organisations internationales et de représentants de la société civile du monde entier s'occupant des questions de politique migratoire. Au 20 septembre 2022, 47 numéros avaient été publiés, y compris 13 numéros spéciaux depuis 2015.

- Série Migration Research

231. La série Migration Research renferme des articles de recherche et d'analyse empiriques et orientés vers l'action qui entendent contribuer à une meilleure compréhension des multiples facettes de la migration et éclairer les politiques migratoires à l'échelle nationale, régionale et internationale. Au 20 septembre 2022, 79 titres étaient parus, dont certains en français et en espagnol. Parmi les sujets d'articles récents figurent la pandémie de COVID-19, les corrélations entre le changement climatique, les conflits et la mobilité, ainsi que les grandes questions qui se posent aux décideurs en matière de déplacements en Afghanistan. Tous les articles sont en accès libre sur la plateforme des publications de l'OIM, afin d'en garantir une large diffusion et un grand retentissement parmi les responsables politiques, les praticiens, les universitaires, les chercheurs et les étudiants intéressés par les questions de migration.

- Rapport *État de la migration dans le monde*

232. Les rapports *État de la migration dans le monde* étudient et analysent les tendances les plus récentes de la migration internationale et sont publiés dans les six langues officielles des Nations Unies. La version anglaise de l'édition 2022 a été lancée par le Directeur général à la 112<sup>e</sup> session du Conseil de l'OIM et est actuellement disponible en anglais, en chinois, en espagnol, en français et en russe (et le sera prochainement en arabe). Certains chapitres de cette édition sont également disponibles en allemand, en portugais et en swahili, et le seront également dans d'autres langues à l'avenir. La série de rapports *État de la migration dans le monde* est désormais dotée d'une nouvelle plateforme interactive qui permet aux lecteurs de consulter des données et des analyses clés sur la migration. En 2022, de nouveaux outils numériques ont été mis à la disposition des responsables politiques et des éducateurs, avec l'appui du Geneva Science-Policy Interface (donateur), de l'Institut des hautes études internationales de Genève (collaborateur) et du Baccalauréat International (partenaire). Le Rapport *État de la migration dans le monde* est désormais un rapport phare plusieurs fois récompensé par des prix internationaux pour sa conception et sa plateforme en ligne. Le Rapport *État de la migration dans le monde* vise trois objectifs : a) fournir des informations clés sur les questions relatives à la migration et aux migrants aux plans mondial et régional ; b) proposer une analyse des questions complexes et émergentes dans le domaine de la migration ; et c) émettre des conclusions présentant un intérêt pour la formulation des politiques, qui s'appuient sur des recherches et des analyses solides, ainsi que des suggestions pratiques à l'intention de diverses parties prenantes.

- Autres publications

233. L'Organisation produit aussi un nombre considérable de publications (études, rapports, livres, guides et manuels) par l'intermédiaire de ses bureaux du monde entier et de son Siège, soit directement, soit au titre d'accords de copublication avec d'autres organisations ou avec des entreprises commerciales. L'OIM travaille également en partenariat avec les Publications des Nations Unies.

234. La plateforme des publications de l'OIM propose un large éventail de publications de l'OIM dans les trois langues officielles, ainsi que dans d'autres langues. La plupart des publications peuvent être téléchargées gratuitement.

Ressources inscrites au budget : 255 000

### 13. Activités de prise en compte des questions de genre

235. Par sa Politique relative à l'égalité entre les sexes – en cours de révision –, l'OIM s'emploie à répondre, dans toutes ses activités, aux besoins concrets et aux intérêts stratégiques de tous les migrants, afin de leur garantir, quel que soit leur âge ou leur genre, une migration sûre, des chances égales en matière d'autonomisation sociale et économique et un accès approprié et en temps voulu à l'aide dont ils peuvent avoir besoin. Des orientations techniques et des activités de renforcement des capacités sont fournies dans l'ensemble de l'Organisation pour renforcer la compréhension et les

compétences du personnel de l'OIM, à tous les niveaux, sur les questions de genre et de diversité et pour faciliter une collaboration active avec les partenaires à l'échelle interinstitutions.

236. Des efforts particuliers seront déployés pour renforcer les capacités permettant à l'Organisation d'obtenir des résultats en matière d'égalité entre les genres et de diversité et d'en rendre compte, sur la base d'un examen de l'utilisation du marqueur de l'égalité hommes-femmes de l'OIM et d'une étude de l'état des connaissances, des attitudes et des pratiques visant à évaluer les perceptions, la connaissance, la compréhension et les comportements en ce qui concerne les différents aspects des questions de genre et de diversité dans toute l'Organisation. Ces efforts s'inscrivent dans le droit fil de la participation de l'OIM au deuxième Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes, à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap et à d'autres initiatives telles que l'Initiative DISC sur la diversité, l'inclusion et la cohésion sociale.

Ressources inscrites au budget : 100 000

#### **14. Cours sur le droit international de la migration**

237. En réponse à l'intérêt manifesté par les gouvernements, l'OIM organise un cours annuel à l'intention des fonctionnaires des différents ministères chargés d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des textes de loi sur la migration. Cette formation donne un vaste aperçu du droit international de la migration, tout en mettant l'accent sur les questions migratoires présentant un intérêt particulier. Le dialogue et la coopération entre les administrations publiques d'un même pays sont également encouragés.

Ressources inscrites au budget : 20 000

#### **15. Initiatives en matière de leadership, de diversité et d'inclusion**

238. L'objectif de ces initiatives est double : a) remédier aux pénuries de compétences en matière de gestion et de direction, en constituant et en préparant une réserve de talents constituée de nouveaux dirigeants de l'OIM, afin de garantir une bonne planification des successions aux postes de direction intermédiaires et supérieurs ; et b) maximiser les avantages qui découlent de l'emploi de personnes de tous horizons, de genre, d'origine, de culture et d'appartenance ethnique divers et variés, dans le but de servir les intérêts des bénéficiaires et des États Membres de l'OIM avec efficacité et tact.

Ressources inscrites au budget : 300 000

#### **16. Relations avec le secteur privé**

239. L'OIM considère le secteur privé à la fois comme un partenaire et comme un acteur important qui offre des compétences, des connaissances et une expertise précieuses pour relever les défis urgents que pose la migration aujourd'hui. Pour nouer des partenariats efficaces avec le secteur privé, la Division des relations avec les donateurs offrira au Siège et aux bureaux régionaux et de pays une aide et une expertise concernant le lancement, la mise en place et le maintien de partenariats avec le secteur privé, afin de mettre pleinement à profit les avantages qu'offrent de tels partenariats. Pour ce faire, elle pilotera et appuiera les efforts généraux déployés par l'Organisation pour nouer des partenariats avec le secteur privé ; identifiera des possibilités de participation stratégique ; coordonnera une communication structurée en direction de partenaires potentiels du secteur privé ; et élaborera et mettra en œuvre des campagnes de sensibilisation et de collecte de fonds.

Ressources inscrites au budget : 200 000

#### **17. Processus consultatifs régionaux sur la migration**

240. Pour répondre à la complexité et à la diversité croissantes des migrations internationales, un certain nombre de processus consultatifs régionaux (PCR) ont été créés ces dernières années. Organisées à intervalles réguliers, ces consultations offrent aux participants l'occasion de communiquer et d'échanger des informations sur des questions migratoires d'actualité. Elles permettent de faciliter et d'approfondir les échanges d'idées entre PCR et d'examiner les moyens de renforcer les liens de coopération à l'avenir. S'appuyant sur l'action menée par le passé par l'OIM en matière d'organisation et de soutien d'un certain nombre de PCR, l'Administration juge important de renforcer ses structures pour consolider l'engagement de l'Organisation dans ces processus.

Ressources inscrites au budget : 25 000

## **18. Appui aux consultations avec les organisations de la société civile**

241. L'OIM noue et entretient constamment des relations avec des OSC qui œuvrent dans le domaine de la migration, conformément à son mandat de renforcer la coopération avec les acteurs non gouvernementaux sur les questions de migration et dans les domaines connexes. Les consultations annuelles entre l'OIM et les OSC continuent de favoriser les partenariats sur des sujets liés à la migration. Ces consultations portent sur toutes sortes de questions qui sont de plus en plus d'actualité, dont les flux migratoires mixtes, les migrants dans les pays en crise et l'adaptation au climat. Elles profiteront d'un élargissement de l'éventail d'OSC participantes grâce au parrainage d'un petit nombre d'entre elles, selon les questions inscrites à l'ordre du jour.

Ressources inscrites au budget : 10 000

## **19. Assistance humanitaire aux migrants en détresse**

242. Bien que la responsabilité de porter assistance aux migrants en détresse incombe aux pouvoirs publics des pays d'origine, ceux-ci sont souvent incapables de répondre aux besoins immédiats. C'est pourquoi l'OIM est fréquemment sollicitée par les gouvernements et les institutions internationales pour apporter, à très courte échéance, une aide humanitaire d'urgence aux migrants, notamment lorsqu'ils se trouvent dans des circonstances migratoires difficiles pour lesquelles des fonds ne peuvent pas être facilement débloqués.

243. Le programme d'Assistance humanitaire aux migrants en détresse, qui sert de mécanisme de financement pour fournir une réponse globale et efficace en temps utile, entend : a) apporter une aide humanitaire flexible et rapide aux migrants en détresse et en difficulté qui peuvent difficilement bénéficier des programmes existants ; et b) à partir de l'information recueillie lors de la fourniture de cette assistance, brosser un tableau plus clair des tendances changeantes de la migration irrégulière, afin d'aider la communauté internationale à formuler des parades pouvant être incorporées dans les programmes futurs de l'OIM.

Ressources inscrites au budget : 300 000

## **20. Centre d'information sur la migration en Amérique latine (CIMAL)**

244. À titre de service aux États et au grand public, l'OIM continuera de fournir des informations sur la migration internationale et les questions connexes en Amérique latine, aux Caraïbes et dans d'autres régions géographiques. Cette information a été réunie au fil des ans à partir de sources fiables, telles que les milieux universitaires, les spécialistes de la migration et les unités de projets et d'information travaillant sur la migration dans la région. Elle permet de comprendre et de surveiller les caractéristiques et l'ampleur des mouvements migratoires dans la région. Le Centre a publié et actualisé un registre bibliographique des publications sur la migration, le transfert inverse de technologie, les ressources humaines et autres questions connexes en Amérique latine et dans les Caraïbes. Il joue en outre un rôle majeur dans la promotion et l'utilisation d'outils et de méthodes modernes de diffusion de l'information, afin d'améliorer la compatibilité des systèmes régionaux.

Ressources inscrites au budget : 30 000

## **21. Cours interaméricain sur la migration**

245. Cette initiative appuiera l'organisation du cours annuel interaméricain sur la migration internationale avec le Gouvernement de l'Argentine. Ce cours vise à donner à des représentants de diverses spécialités de la région une formation théorique et pratique qui contribuera à la mise en place de mécanismes permettant d'améliorer les capacités de gestion des migrations des États, notamment dans des domaines tels que l'administration et la régularisation des processus de migration. Elle facilite en outre l'échange d'expertise, d'expérience et de méthodologies aux fins de conception d'activités dans le domaine de la migration internationale, compte tenu de cadres mondiaux et régionaux tels que le Pacte mondial et les PCR.

Ressources inscrites au budget : 63 000

## **22. Projet de coopération technique axé sur le renforcement du Processus de Puebla**

246. Le Processus de Puebla, en tant que PCR, offre un espace de discussion respectueuse, franche et honnête entre les pays membres sur la migration à l'échelle régionale et internationale, garantissant une coordination, une transparence et une coopération accrues. Il permet ainsi de stimuler les efforts régionaux visant à renforcer la gouvernance des migrations ; à protéger les droits de l'homme des

migrants, en particulier ceux qui se trouvent en situation de vulnérabilité ; à promouvoir des liens appropriés entre la migration et le développement durable ; à définir des priorités stratégiques ; à faire face aux principaux défis que pose la migration dans la région ; et à renforcer et à moderniser la gestion des frontières.

Ressources inscrites au budget : 20 000

**23. Soutien au renforcement de la Commission centraméricaine des directeurs de la migration (OCAM)**

247. L'objectif général de ce projet est de renforcer le rôle de l'OCAM en tant que mécanisme de consultation, de coordination et de coopération pour faire face aux problèmes migratoires dans le cadre du processus d'intégration régionale. Ce projet s'appuie sur l'élaboration d'activités de coopération par le biais du réseau de communication électronique de l'OCAM et sur la modernisation des systèmes administratifs de migration. Une allocation est prélevée sur les RSO en reconnaissance de l'importance que revêt ce mécanisme pour l'intégration régionale.

Ressources inscrites au budget : 10 000

**24. Conférence sud-américaine sur le processus migratoire**

248. L'objectif général de ce projet est de soutenir la Conférence sud-américaine sur le processus migratoire, conformément à la stratégie régionale. L'OIM assure le secrétariat technique de la Conférence. Une allocation est prélevée sur les RSO en reconnaissance de l'importance que revêt ce mécanisme pour la coopération régionale.

Ressources inscrites au budget : 20 000

**25. Soutien annuel à la formulation des politiques migratoires et aux dialogues sur la migration de l'Union africaine**

249. L'objectif général du projet est de soutenir les dialogues sur la migration en Afrique, afin de garantir une formulation et une mise en œuvre inclusives et cohérentes des politiques. Des services consultatifs et une assistance technique seront fournis pour garantir la complémentarité de l'engagement et des activités, conformément au programme africain pour la migration et le développement. Ce soutien annuel sera également conforme à la stratégie continentale de l'OIM pour l'Afrique 2020-2024 et visera à renforcer la collaboration avec la Commission de l'Union africaine, ses communautés économiques régionales et d'autres entités compétentes en matière de migrations sûres, ordonnées et régulières. L'OIM est le principal partenaire d'un certain nombre de dialogues sur la migration en Afrique, notamment le Forum panafricain sur la migration. Une allocation est prélevée sur les RSO en reconnaissance de l'importance que revêt ce mécanisme de soutien pour la coopération et l'intégration régionales.

Ressources inscrites au budget : 80 000

**26. PRIMA**

250. Le Système PRIMA d'information et de gestion des projets a été déployé à l'échelle mondiale en 2019 et continue d'être perfectionné. Il occupe une place centrale dans de nombreux processus de l'OIM et fait partie intégrante d'un grand nombre de réformes prévues au titre du Cadre de gouvernance interne, qui consistent notamment à veiller à ce que tous les projets de l'OIM soient conçus selon une approche de la gestion axée sur les résultats ; à faire en sorte que les processus d'approbation, y compris l'approbation, l'activation et la mise en œuvre de projets, ainsi que les rapports connexes, reposent sur les orientations données dans le Manuel des projets de l'OIM ; à adopter une approche de la gestion des projets fondée sur les risques, conformément aux instructions internes relatives à la gestion des risques ; à institutionnaliser le suivi des résultats en tant qu'élément du cycle de vie du projet ; et à s'assurer que l'Organisation se conforme aux exigences externes et internes en matière de rapports.

Ressources inscrites au budget : 1 147 000

**27. Technologies de l'information et de la communication**

251. Des efforts continueront à être mis en œuvre pour moderniser et renforcer les technologies existantes, la sécurité informatique et les systèmes d'information et de communication en place à l'échelle de l'Organisation, grâce à plusieurs initiatives en cours ou prévues qui doivent permettre à l'Organisation de continuer à fournir un appui efficace et performant aux structures et services administratifs et opérationnels. Ces efforts répondent à l'objectif de maximiser les avantages des

systèmes TIC pour promouvoir le mandat de l'Organisation, tout en atténuant les cyberrisques pour la sécurité. Les projets prioritaires en 2023 sont les suivants :

- Des mises à niveau et une maintenance permanentes de PRISM revêtent une importance fondamentale pour répondre aux demandes des bureaux et départements de l'OIM en matière de processus administratifs plus performants, et suivre le rythme de l'évolution des perfectionnements techniques, des améliorations fonctionnelles et de la gestion du changement.
- L'OIM s'est engagée dans un programme révisé visant à renforcer les technologies sur lesquelles repose son infrastructure de base et sa posture de cybersécurité. Des outils et des applications en nuage, qui seront adaptés pour répondre aux besoins en constante évolution, continueront d'être mis en œuvre pour atténuer les vulnérabilités et les cyberrisques pour la sécurité de l'Organisation, en particulier au niveau des bureaux extérieurs, tout en protégeant ses données et ses informations contre les attaques malveillantes.
- Une modernisation technologique de MiMOSA s'impose pour renforcer l'automatisation et l'intégration des services de migration assistée. MigApp et d'autres systèmes complémentaires permettent à l'OIM d'être en contact avec ses bénéficiaires et de leur fournir des informations sur la migration régulière et les services de réinstallation. Ils offrent aussi au personnel la possibilité de mettre à profit les technologies mobiles pour exécuter des activités et fournir des services dans le cadre de ses relations avec des migrants dans des régions isolées.
- L'OIM s'est engagée dans un programme visant à maximiser la disponibilité de systèmes essentiels (MiMOSA, PRISM et PRIMA) dans le cadre de ses activités de transfert vers les services en nuage. En 2023, cette initiative comprendra une période de stabilisation des opérations de l'infrastructure centrale et des capacités d'appui de l'OIM à Valence (Espagne), et la normalisation des opérations informatiques locales à Panama, Genève et Manille.

Ressources inscrites au budget : 4 231 000

## **28. Sécurité du personnel**

252. Les organisations internationales ont renforcé leurs efforts visant à améliorer la gestion de la sécurité des personnes et des biens en réponse aux menaces grandissantes pour la sûreté et la sécurité du personnel. Consciente des menaces potentielles auxquelles sont confrontés les membres de son personnel dans certains environnements dangereux, l'OIM participe au mécanisme du DSS.

253. Conformément aux dispositions budgétaires, une partie des revenus provenant de la commission pour frais généraux liés aux projets est utilisée pour couvrir la redevance de l'Organisation au titre de sa participation au mécanisme du DSS, le coût des structures de sécurité du personnel et, dans la limite des ressources disponibles, celui de la mise en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle et aux évacuations, ainsi que les autres dépenses en matière de sécurité du personnel. Les procédures internes qui ont été établies ont permis de déterminer les besoins de sûreté et de sécurité dans toute l'Organisation, et notamment dans les bureaux extérieurs, débouchant sur l'adoption de pratiques et de normes de sécurité raisonnables. Les besoins de sécurité sont régulièrement évalués, et les dispositions prises en la matière font l'objet de contrôles constants dans tous les bureaux extérieurs de l'OIM, et le personnel reçoit une formation aux questions de sécurité.

254. L'utilisation effective des revenus provenant de la commission pour frais généraux liés aux projets aux fins de financement de la redevance du DSS et d'autres dépenses connexes continuera de faire l'objet de comptes rendus distincts dans le rapport financier annuel.

Ressources inscrites au budget : 20 624 500

## **29. Activités et structures non inscrites au budget**

255. Une gestion saine et des prises de décisions prudentes doivent régir la mise en œuvre des projets dans le monde, eu égard à la croissance significative des activités de l'Organisation, des risques qu'elles comportent et des priorités migratoires changeantes. L'Administration a mis en place des mesures et des politiques de contrôle interne destinées à limiter les risques inhérents à la complexité des opérations de l'OIM. Cependant, des facteurs impondérables susceptibles d'avoir d'importantes conséquences financières peuvent entrer en jeu, tels que : a) des besoins émergents qu'il n'était pas possible de prévoir de manière réaliste ; b) des exigences de cofinancement, dans les cas où des donateurs ne financent qu'une partie des dépenses totales d'un projet et où l'OIM s'engage à mettre en œuvre ledit projet en espérant être en mesure de mobiliser le reste des fonds nécessaires ; et c) la

nécessité de trouver des crédits-relais pour assurer la transition entre la phase des opérations d'urgence et les activités migratoires normales, dans les cas où il pourrait être coûteux de réduire des structures qui devront ensuite être reconstruites.

256. Compte tenu de la structure financière de l'OIM, qui repose sur le principe de l'imputation des dépenses au budget des projets auxquels elles se rapportent, et en l'absence d'autres sources de revenus, les dépenses non inscrites au budget découlant de facteurs imprévus sont couvertes en fin d'exercice par les RSO éventuels, après que toutes les autres possibilités ont été épuisées.

Ressources inscrites au budget : 5 000 000

### **30. Entretien des locaux de bureaux**

257. En raison de l'élargissement de la structure des effectifs de base, l'Organisation doit allouer des ressources additionnelles aux dépenses administratives, en particulier pour couvrir les coûts de location et d'entretien et d'autres dépenses de fonctionnement au Siège.

Ressources inscrites au budget : 500 000

### **31. Autres prestations dues au personnel**

258. Outre les dépenses de la structure de base qui dépendent du lieu d'affectation, d'autres dépenses de personnel sont couvertes par les RSO, notamment l'indemnité d'installation, le congé parental et le congé de maladie prolongé, ainsi que les frais de voyage lors de la nomination ou de la mutation.

Ressources inscrites au budget : 965 300

### **32. Frais de participation aux coûts afférents aux Nations Unies**

259. L'OIM mène des efforts conjoints avec d'autres organismes des Nations Unies dans la plupart des bureaux de pays dans le monde entier et participe aux mécanismes de partage des coûts y afférents. Compte tenu du modèle de financement de l'Organisation, fondé sur l'imputation des dépenses au budget des projets, les contributions de l'OIM à un certain nombre de dépenses engagées par les Nations Unies à l'échelle locale doivent être couvertes au niveau central lorsqu'elles ne sont pas directement imputables à des projets.

Ressources inscrites au budget : 1 907 500

### **33. Fonds de l'OIM pour le développement**

260. Le Fonds de l'OIM pour le développement est un mécanisme souple permettant de répondre avec rapidité et efficacité aux priorités des États Membres qui remplissent les conditions requises en vue de renforcer leurs capacités de gestion des migrations. Il est un élément clé du soutien qu'offre l'OIM à ces États Membres en vue de la réalisation des objectifs de développement durable. Les lignes directrices et critères détaillés du Fonds, qui fournissent des informations pratiques sur le fonctionnement et la gestion des deux lignes de crédit, peuvent être consultés dans les trois langues officielles sur le site Internet du Fonds (<http://developmentfund.iom.int/>). Un plan stratégique quinquennal fournit des orientations à l'appui de la formulation et de la mise en œuvre de décisions efficaces concernant la gestion du Fonds.

261. En résumé, le Fonds de l'OIM pour le développement fonctionne selon les paramètres décrits ci-dessous :

- Comme principal critère d'admissibilité, l'OIM utilise la version la plus récente de la liste des pays ayant des revenus faibles à intermédiaires de la tranche supérieure telle qu'établie par la Banque mondiale. Les pays qui, selon la liste de la Banque mondiale, pourraient normalement prétendre à un financement à ce titre en sont exclus dès l'instant où ils adhèrent à l'Union européenne.
- La priorité est accordée aux projets innovants de développement des capacités dans les différents domaines d'activité de l'OIM, notamment la recherche et les études de faisabilité relatives à de telles activités.
- Les projets nationaux et régionaux peuvent faire l'objet d'un financement au titre du Fonds.
- Les projets offrant de bonnes perspectives de financement futur, et ceux destinés à assurer un cofinancement à l'appui d'engagements pris par des donateurs importants ou à apporter des crédits-relais continuent à être pris en considération.

- Le Fonds ne peut être mis à contribution pour le financement de certains types d'activités de l'OIM. Il s'agit des activités suivantes :
  - Les mouvements : activités supervisées par la Division des réinstallations et de la gestion des mouvements de l'OIM, y compris les programmes traditionnels de transport et de réinstallation des réfugiés et des migrants ;
  - Les urgences : activités supervisées par la Division de préparation et de réponse de l'OIM ;
  - Les grandes conférences et manifestations similaires, y compris la continuation de dialogues en cours et autres activités similaires déjà bien établies. Cependant, certaines manifestations pouvant favoriser le lancement de nouveaux processus régionaux, une nouvelle couverture géographique ou le renforcement de la planification et de la mise en œuvre des programmes entre l'OIM et les États Membres ne sont pas exclues ;
  - Les projets finançant pour l'essentiel des dépenses administratives et de personnel, y compris les projets proposés dans le but spécifique d'ouvrir ou de maintenir ouvert un bureau de l'OIM ; les dépenses administratives et de personnel de l'OIM peuvent toutefois être incorporées dans le budget de mise en œuvre d'un projet selon l'approche habituelle de l'OIM qui consiste à imputer sur le budget des projets les dépenses qui s'y rapportent directement, jusqu'à concurrence de 30 % du budget ;
  - Les projets de retour volontaire assisté, à moins qu'ils ne comprennent des éléments significatifs de développement des capacités des gouvernements en plus d'un volet de retour.
- Dans le contexte des projets régionaux, les pays qui ne sont pas Membres de l'OIM continuent à bénéficier du Fonds uniquement si le projet profite à une majorité d'États Membres.
- Les États non membres ne peuvent pas demander directement à bénéficier du Fonds.
- Tous les États Membres remplissant les conditions requises sont admis à bénéficier d'un financement au titre de la deuxième ligne, à l'exclusion de ceux débiteurs de contributions assignées à la partie administrative du budget d'un montant égal ou supérieur à la somme due par eux pour les deux années écoulées (conformément aux dispositions de l'article 4 de la Constitution). Cette exclusion ne s'applique pas aux États Membres qui sont à jour dans les versements au titre d'un échéancier de paiement.
- Les niveaux maximaux de financement ci-après sont d'application :
  - Première ligne : 100 000 dollars É.-U. pour les projets nationaux et régionaux. Exceptionnellement, des allocations supérieures pourront être accordées pour des projets régionaux, jusqu'à concurrence de 200 000 dollars É.-U.
  - Deuxième ligne : 300 000 dollars É.-U. dans le cas des projets nationaux, et 400 000 dollars É.-U. dans le cas des projets régionaux. Au-delà de ces sommes, les demandes de financement ne sont pas prises en considération.
- Tous les projets doivent être appuyés et avalisés par une demande écrite émanant de la capitale du bénéficiaire visant à obtenir un financement du Fonds de l'OIM pour le développement.
- Les deux lignes de crédit font l'objet d'un suivi et de rapports comptables distincts.
- Tous les projets comprennent une évaluation a posteriori dont le coût est inscrit au budget à hauteur de 5 % du montant total du budget du projet.
- Les questions de genre sont prises en compte de manière systématique dans tous les projets lors des phases de conception et de mise en œuvre, de manière à satisfaire au code 2a du marqueur de l'égalité hommes-femmes de l'OIM.
- Tous les projets comprennent des indicateurs conformes au Cadre stratégique de résultats de l'OIM.
- Des campagnes de levée de fonds et de visibilité sont en cours.
- Afin d'assurer sa bonne administration, le Fonds couvre également les dépenses relatives aux fonctions d'appui.

Ressources inscrites au budget : 15 000 000

## FINANCEMENT DE LA PARTIE OPÉRATIONNELLE DU BUDGET

262. Les contributions à la partie opérationnelle du budget comprennent :

- Les **contributions à affectation spéciale** pour des programmes et des projets spécifiques, et les remboursements effectués par les gouvernements, les migrants, les répondants, les agences bénévoles et autres ;
- Les **contributions sans affectation spéciale** versées par les gouvernements/donateurs ;
- Les **intérêts créditeurs**.

263. Le tableau ci-dessous résume, par source de fonds, les contributions volontaires escomptées en 2023.

	Dollars É.-U.
<b>Total de la partie opérationnelle du budget</b>	<b>1 264 967 000</b>
<b>Contributions à affectation spéciale</b>	
Contributions à affectation spéciale et remboursements escomptés des gouvernements, des institutions intergouvernementales, des migrants, des répondants, des agences bénévoles et autres	821 869 200
Fonds de prêt aux réfugiés (principalement le Gouvernement des États-Unis)	429 400 000
<b>Total des contributions à affectation spéciale</b>	<b>1 251 269 200</b>
<b>Contributions sans affectation spéciale</b>	<b>6 197 800</b>
<b>Intérêts créditeurs</b>	<b>7 500 000</b>
<b>TOTAL DES RESSOURCES ESCOMPTÉES</b>	<b>1 264 967 000</b>

264. On trouvera en pages 92 et 93 la ventilation des sources de financement de la partie opérationnelle du budget.

## CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ESCOMPTÉES À LA PARTIE OPÉRATIONNELLE DU BUDGET

265. Le tableau en pages 92 et 93 donne le montant des contributions volontaires escomptées des gouvernements et des donateurs multilatéraux pour la mise en œuvre des projets au titre de la partie opérationnelle du budget pour 2023. Une partie des contributions à affectation spéciale concerne des services remboursables liés au transport dans le cadre des programmes de réinstallation, tandis que les autres contributions sont allouées directement aux projets pour lesquels les fonds ont été affectés. Dans certains cas, les ressources financières réservées par les donateurs en 2022 à des initiatives spécifiques ne seront pas complètement utilisées ou affectées à des activités dans le courant de cet exercice. Les fonds restants seront donc reportés sur 2023 pour assurer la continuité de la mise en œuvre des projets.

266. Les chiffres de la colonne « Contributions sans affectation spéciale » sont le résultat de discussions, de notifications reçues et d'accords conclus avec les États Membres et de reports estimatifs de 2022, ou reposent sur des calculs effectués en application du « Plan type des contributions volontaires à la partie opérationnelle du budget » (résolution du Conseil n° 470 du 23 novembre 1970 sur le financement volontaire des opérations).

267. L'Organisation ne disposant pas de ressources financières propres dont elle puisse disposer de manière flexible pour lancer de nouveaux projets en réponse à des problèmes migratoires présentant un intérêt pour les parties prenantes, l'Administration engage vivement les États Membres à envisager de verser des contributions volontaires sans affectation spéciale à la partie opérationnelle du budget. De tels fonds offrent à l'Organisation la possibilité d'adapter ses stratégies au gré des circonstances migratoires changeantes. Ils servent en outre de capital d'amorçage pour appuyer les structures de l'OIM dans des secteurs critiques, lorsque le financement des projets n'est pas pleinement assuré, et permettent aussi de garantir l'exécution des fonctions de base nécessaires et de renforcer ses systèmes de gestion.

268. Le phénomène migratoire a de profondes incidences, qui se font sentir dans tous les pays à des degrés divers, si bien qu'une approche concertée à l'échelle mondiale est nécessaire pour faire face aux questions qu'il soulève. La complexité et l'ampleur croissantes de la migration exigent une approche ciblée appuyée par des moyens suffisants permettant à l'Organisation de soutenir les efforts des gouvernements dans leur quête de solutions. C'est pourquoi l'Administration en appelle une fois de plus aux gouvernements donateurs pour qu'ils versent des fonds sans affectation spéciale. Elle continuera à examiner avec les États Membres les possibilités de contributions financières générales pouvant aider l'OIM à relever les divers défis que pose la migration à tous les pays sur tous les continents.

## CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ESCOMPTÉES À LA PARTIE OPÉRATIONNELLE DU BUDGET POUR 2023

	Contributions sans affectation spéciale/intérêts créditeurs Dollars É.-U.	Contributions à affectation spéciale Dollars É.-U.	Total Dollars É.-U.
<b>ÉTATS MEMBRES</b>			
Argentine		2 663 000	2 663 000
Australie		44 396 900	44 396 900
Autriche <sup>a</sup>	40 000	5 337 800	5 377 800
Bangladesh		4 296 100	4 296 100
Belgique <sup>a</sup>	1 036 300	5 778 300	6 814 600
Bulgarie <sup>a</sup>		1 748 000	1 748 000
Canada		125 180 700	125 180 700
Tchad		328 800	328 800
Chine		139 600	139 600
Chypre <sup>a</sup>		1 728 800	1 728 800
Danemark <sup>a</sup>		10 300 800	10 300 800
Finlande <sup>a</sup>		2 196 900	2 196 900
France <sup>a</sup>		5 957 300	5 957 300
Allemagne <sup>a</sup>		111 875 400	111 875 400
Grèce <sup>a</sup>		5 313 900	5 313 900
Islande		232 800	232 800
Irlande <sup>a</sup>		4 750 900	4 750 900
Italie <sup>a</sup>		19 763 600	19 763 600
Japon		6 174 900	6 174 900
Lesotho		233 700	233 700
Luxembourg <sup>a</sup>		516 700	516 700
Îles Marshall		247 500	247 500
Monténégro		11 300	11 300
Pays-Bas <sup>a</sup>		21 191 800	21 191 800
Nouvelle-Zélande		2 705 900	2 705 900
Niger		790 500	790 500
Norvège		9 819 000	9 819 000
Pologne <sup>a</sup>		46 000	46 000
République de Corée		11 654 800	11 654 800
Slovaquie <sup>a</sup>		15 400	15 400
Somalie		1 128 200	1 128 200
Espagne <sup>a</sup>		5 017 200	5 017 200
Suède <sup>a</sup>		10 537 500	10 537 500
Suisse		12 340 200	12 340 200
Türkiye		4 811 600	4 811 600
Royaume-Uni		17 417 600	17 417 600
États-Unis d'Amérique		510 701 700	510 701 700
Uruguay		49 600	49 600
<b>Total - États Membres</b>	<b>1 076 300</b>	<b>967 400 700</b>	<b>968 477 000</b>

suite en page suivante

## CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ESCOMPTÉES À LA PARTIE OPÉRATIONNELLE DU BUDGET POUR 2023 (suite)

	Contributions sans affectation spéciale/intérêts créditeurs Dollars É.-U.	Contributions à affectation spéciale Dollars É.-U.	Total Dollars É.-U.
<b>AUTRES</b>			
Bahreïn		143 100	143 100
Qatar <sup>b</sup>	200 000		200 000
Arabie saoudite		7 843 900	7 843 900
Kosovo <sup>c</sup>		420 600	420 600
Organismes des Nations Unies		41 134 700	41 134 700
Union européenne <sup>a</sup>		76 730 800	76 730 800
Remboursements des prêts consentis à des réfugiés		32 100 000	32 100 000
Migrants, répondants, agences bénévoles et autres		123 249 800	123 249 800
Solde reporté des initiatives financées par le MIRAC	4 921 500		4 921 500
Secteur privé		2 185 600	2 185 600
Intérêts produits par le Fonds de dotation Sasakawa		60 000	60 000
Intérêts débiteurs	7 500 000		7 500 000
<b>Total général</b>	<b>13 697 800</b>	<b>1 251 269 200</b>	<b>1 264 967 000</b>

<sup>a</sup> Les contributions de l'Union européenne et des États Membres de l'OIM au sein de l'Union européenne s'élèvent au total à 289 883 400 dollars É.-U..

<sup>b</sup> Cette contribution provient du Fonds du Qatar pour le développement.

<sup>c</sup> Les références au Kosovo s'entendent dans le contexte de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations Unies).



# SERVICES/APPUI





## TABLEAU SYNOPTIQUE

### Opérations : financées par les contributions volontaires

	SERVICES/APPUIS	Dollars É.-U.
I.	Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise	720 513 000
II.	Migration et santé	225 058 300
III.	Migration et développement durable	38 953 500
IV.	Migration régulée	194 446 400
V.	Migration assistée	57 334 900
VI.	Politiques, recherche et communication en matière migratoire	4 962 600
VII.	Programmes concernant les biens fonciers et immobiliers et les réparations	206 500
VIII.	Appui aux programmes de caractère général	23 491 800
	<b>TOTAL</b>	<b>1 264 967 000</b>

## I. PROGRAMMES CONCERNANT LES MOUVEMENTS ET LES SITUATIONS D'URGENCE ET D'APRÈS-CRISE

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
I.1	Aide à la réinstallation	184 226 500	261 595 800	23 068 700	468 891 000
I.2	Aide au rapatriement	1 234 600	3 603 700	241 900	5 080 200
I.3	Préparation aux situations d'urgence et aide d'urgence	33 778 300	53 254 700	5 434 800	92 467 800
I.4	Aide à la transition et à la stabilisation	49 759 700	94 965 900	8 844 800	153 570 400
I.5	Soutien en matière électorale	20 200	459 400	24 000	503 600
	<b>Total</b>	<b>269 019 300</b>	<b>413 879 500</b>	<b>37 614 200</b>	<b>720 513 000</b>

269. L'allocation budgétaire totale pour les programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise est d'environ 720,5 millions de dollars É.-U.. Les projets sont présentés par secteur de programme, avec indication de leur(s) objectif(s) et de leur(s) lien(s) avec les activités énoncées dans la Stratégie de l'OIM (document MC/INF/287).

270. Placées sous la responsabilité du Département des opérations et des situations d'urgence, les activités dans le domaine des mouvements et des situations d'urgence et d'après-crise consistent à fournir aux migrants, aux personnes déplacées et aux communautés touchées des services sûrs, fiables, souples et efficaces par rapport à leur coût dans les situations d'urgence et d'après-crise, et à veiller à ce que les droits de l'homme et le bien-être des migrants soient garantis conformément au droit international.

271. Les projets et activités relevant des programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise sont regroupés dans les secteurs de programme suivants.

272. **Aide à la réinstallation** : L'OIM continuera à appuyer de diverses manières les efforts déployés par les gouvernements et le HCR pour mettre en œuvre des programmes de réinstallation de réfugiés dans lesquels la réinstallation est envisagée comme une solution durable aux besoins individuels de protection internationale. Bien que l'appui offert par l'OIM en la matière soit multisectoriel et s'étende d'un bout à l'autre du processus de réinstallation, l'Organisation a augmenté ses capacités de traitement des dossiers tout en continuant de mettre essentiellement l'accent sur le transport international des réfugiés depuis les pays du premier asile vers les pays de réinstallation, en veillant à ce qu'il soit sûr et flexible, qu'il se déroule en bon ordre et offre le meilleur rapport coût/efficacité. Les mouvements de personnes représentent une partie considérable des programmes d'opérations de l'OIM, et celle-ci possède une structure opérationnelle mondiale qui lui permet de mener des activités de réinstallation et de transport régulières et nouvelles.

273. L'OIM aide à réinstaller les personnes admises au titre de divers programmes en s'occupant du traitement des dossiers, en effectuant des évaluations médicales, et en fournissant des services de formation et de transport, selon les besoins. L'évaluation sanitaire dans le contexte migratoire et les traitements font partie intégrante de l'appui apporté par l'OIM aux programmes de réinstallation et, bien que ces activités soient liées à l'aide à la réinstallation, les budgets qui s'y rapportent sont principalement reflétés dans la partie 2, Migration et santé.

274. L'évolution de la situation économique, du contexte sanitaire et des conditions de sécurité a eu de sérieuses répercussions sur le secteur des transports aériens, et compliqué la négociation de tarifs et de conditions préférentiels. L'Organisation s'emploie à nouer de nouveaux partenariats afin de disposer d'un réseau de moyens de transport solide, fiable et d'un bon rapport coût/efficacité.

275. Pour renforcer sa capacité à suivre et à gérer les opérations de réinstallation, l'OIM a conçu et mis en place des outils de gestion de l'information propres, tels que l'application MiMOSA et le système informatique iGATOR. Grâce à ces outils, elle est mieux à même de gérer ses activités opérationnelles, de maîtriser les dépenses et de surveiller les tendances émergentes. Une formation permanente de son

personnel vient compléter ces outils, afin de garantir un haut niveau de préparation opérationnelle dans l'ensemble des bureaux extérieurs dans le monde.

276. **Aide au rapatriement :** L'OIM continuera d'apporter aux réfugiés une aide au rapatriement librement consenti, essentiellement à l'appui des activités de rapatriement du HCR. Ces retours s'effectuent en conformité avec les prescriptions et les procédures internationalement reconnues en matière de protection, qui tiennent compte du statut particulier des rapatriés. Dans le cadre des formules globales d'aide au rapatriement mises en place pour assurer le retour sûr et durable des réfugiés dans leur pays d'origine, les accords de transport conclus en faveur des bénéficiaires sont souvent complétés par une aide à la réintégration, y compris, le cas échéant, une assistance sanitaire durant le voyage et une escorte médicale.

277. **Préparation aux situations d'urgence et aide d'urgence :** L'OIM continue d'effectuer des interventions rapides et de fournir des secours d'urgence et des services vitaux, ainsi qu'une aide à la préparation et à la gestion des risques de catastrophe. Les interventions d'urgence simultanées et à grande échelle en cours continueront de nécessiter des capacités et des ressources accrues. Par ailleurs, de nombreuses situations d'urgence sont caractérisées par des conflits et des violences graves et prolongés, qui obligent l'OIM à intervenir pendant des périodes plus longues que jamais auparavant.

278. Les interventions d'urgence en cas de crise humanitaire sont axées sur la fourniture d'abris d'urgence, la distribution d'articles non alimentaires, la gestion des camps, l'appui en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène, l'établissement de profils et l'enregistrement, l'appui logistique, le transport, la protection, la sensibilisation, l'assistance médicale et le soutien psychosocial. Ces activités seront stimulées par les investissements que l'Organisation réalise en permanence en renforçant ses capacités humanitaires fondamentales, en élaborant des orientations opérationnelles, en visant à garantir une réponse institutionnelle complète aux crises, et en se concentrant sur les mesures de préparation sur le plan technique et de la gestion.

279. L'OIM joue un rôle de plus en plus vaste dans les interventions humanitaires coordonnées. En étroite coopération avec d'autres organisations du système des Nations Unies, en sa qualité de membre du IASC et par sa participation aux plans d'intervention stratégiques, elle veille à ce que ses activités et programmes soient bien coordonnés et conformes aux normes convenues à l'échelle mondiale, et qu'ils contribuent aux efforts de la communauté internationale. L'OIM est l'organisme chef de file du groupe sectoriel de la coordination et de la gestion des camps en cas de catastrophe naturelle, et est également un partenaire actif au sein du groupe sectoriel des abris d'urgence, codirigeant le Groupe de travail sur la prévention de la violence fondée sur le genre dans les programmes d'abris, et dirigeant ou codirigeant le groupe des abris d'urgence ou sa structure équivalente dans différentes situations d'urgence. Elle renforcera l'infrastructure et les capacités de sa Matrice de suivi des déplacements – une composante essentielle de la réponse opérationnelle de l'Organisation – pour garantir la fourniture en temps voulu de données et d'analyses exactes et utilisables, ce qui est une nécessité pour toute intervention humanitaire ciblée.

280. **Aide à la transition et à la stabilisation :** Les mesures de redressement, de stabilisation et de transition de l'OIM apportent une aide aux personnes et aux communautés, y compris les communautés de retour ou qui risquent d'être déplacées, sous la forme de programmes de moyenne ou longue durée mis en œuvre à l'échelle locale et nationale. S'appuyant sur les dispositifs de paix, de sécurité et de développement, la majorité des projets continuent d'être axés sur la promotion de la stabilité à la faveur d'efforts multisectoriels et de subventions visant à stimuler le redressement économique et social, à consolider les dividendes de la paix, et à s'attaquer aux facteurs de migration forcée. Les subventions et les activités de projet, ainsi que l'assistance technique aux gouvernements, sont fondées sur les principes du développement et revêtent une importance particulière dans les contextes de crise transitoires, complexes ou prolongés. À l'aide d'approches communautaires participatives, l'OIM donne aux populations les moyens d'assurer leur propre transition vers une paix, un redressement et un développement durables, de faciliter la reconstruction et la remise en état des zones sinistrées, et de s'attaquer aux facteurs de déplacement afin de prévenir la migration forcée ou irrégulière.

281. Les principales activités continueront d'être axées sur le retour et la réintégration des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, des réfugiés et des groupes de population en situation de vulnérabilité, sur le rétablissement des moyens de subsistance, sur la promotion de la stabilisation et l'atténuation des conflits, sur le renforcement de la cohésion sociale, et sur la reconstruction et la remise en état des infrastructures sociales à l'échelle communautaire. Elles continueront en outre de porter une attention particulière à la consolidation de la paix, ainsi qu'à la prévention et à la préparation dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe et du renforcement de la résilience.

282. L'Organisation a entrepris de développer de nouveaux outils et de nouvelles compétences pour renforcer l'appui constant qu'elle apporte aux processus de désarmement, de démobilisation et de

réintégration, en mettant l'accent sur la réintégration socioéconomique locale et sur les nouvelles applications destinées à soutenir l'approche suivie par le Service d'information, de conseils et d'orientation de l'OIM dans le contexte de conflits contemporains. Ses autres activités consistent à prévenir le recrutement dans des groupes armés de populations à risque, notamment des jeunes, et à mettre en place des mesures de justice transitionnelle pour les victimes dans les communautés de retour, de réintégration de combattants étrangers, et de prévention de l'extrémisme violent.

283. **Soutien en matière électorale** : L'OIM apporte son aide aux gouvernements et aux migrants en vue de promouvoir les droits politiques et d'améliorer l'accès des communautés de migrants (diasporas, réfugiés et personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays) ou des migrants potentiels aux processus électoraux démocratiques dans leur pays ou territoire d'origine. Elle encourage également les élections nationales et locales en tant qu'élément fondamental de la démocratie, de la prévention des conflits et de la stabilisation communautaire. Les activités de l'OIM liées au soutien en matière électorale concernent les différents stades du cycle électoral, et sont mises en œuvre en coordination avec des partenaires. Cette approche concertée a pour but de fournir une assistance efficace aux gouvernements qui sollicitent cet appui.

## I.1 AIDE À LA RÉINSTALLATION

Programme/Projet	Objectifs
I.1 Aide à la réinstallation	<p>Conformément aux accords de coopération conclus avec les pays hôtes, et en étroite collaboration avec le HCR et d'autres organismes internationaux, des organisations gouvernementales, des ONG et des répondants privés, une assistance sera fournie pour réinstaller quelque 181 000 personnes dans divers endroits en Amérique du Nord, en Europe et en Asie au titre de divers programmes de réinstallation en 2023. Ces réinstallations englobent une aide internationale au voyage depuis le pays d'origine via des points de transit et jusqu'à destination finale. Elles sont organisées avec le concours du réseau mondial de bureaux extérieurs de l'Organisation.</p> <p>Les dépenses liées à la réinstallation des personnes remplissant les conditions requises sont généralement supportées par les gouvernements concernés selon une formule de remboursement intégral. De nombreux programmes de réinstallation comprennent une évaluation sanitaire des bénéficiaires et des activités d'orientation avant le départ. La santé des bénéficiaires est évaluée par l'OIM ou par un groupe de médecins agréés, à la demande des gouvernements de certains pays de réinstallation. Les dépenses liées au regroupement familial sont supportées par les répondants. En raison de la structure financière de certains de ces projets, les dépenses liées à l'évaluation sanitaire visant à déterminer l'aptitude au voyage sont aussi intégrées dans ce secteur de programme.</p>
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 5, 8, 9, 10, 11	Ressources inscrites au budget : 468 891 000
<b>Aide à la réinstallation</b>	<b>Total des ressources inscrites au budget : 468 891 000</b>

## I.2 AIDE AU RAPATRIEMENT

Programme/Projet	Objectifs
I.2.1 Appui aux activités de protection, de transit, de retour volontaire éclairé et de réintégration dans le contexte du conflit en Ukraine	Contribuer à une bonne gestion des frontières et des migrations en République de Moldova et dans les pays voisins dans le contexte des déplacements massifs provoqués par le conflit, afin de veiller à un traitement de première ligne efficace et respectueux de la dignité humaine des citoyens ukrainiens et de ressortissants de pays tiers qui traversent la frontière, conformément aux normes internationalement reconnues en matière de gestion humanitaire des frontières.
Stratégie de l'OIM : 10	Ressources inscrites au budget : 5 080 200
<b>Aide au rapatriement</b>	<b>Total des ressources inscrites au budget : 5 080 200</b>

## I.3 PRÉPARATION AUX SITUATIONS D'URGENCE ET AIDE D'URGENCE

Programme/Projet	Objectifs
I.3.1 Renforcement des capacités stratégiques à des fins d'action humanitaire, d'aide d'urgence et de relèvement	Contribuer aux efforts d'ensemble déployés par les Nations Unies pour prévenir, réduire et résoudre avec plus d'efficacité les déplacements internes à la faveur d'un renforcement des capacités dans des domaines thématiques ciblés dans le cadre d'initiatives multipartites à l'échelle mondiale ; faire en sorte que les bureaux de pays soient mieux armés pour répondre aux crises conformément aux structures et aux capacités des principaux partenaires ; et mettre en cohérence les opérations et faire bénéficier les pratiques et le discours en matière d'action humanitaire et de développement dans le monde des compétences spécialisées dans le domaine des déplacements internes.
Stratégie de l'OIM : 3, 9	Ressources inscrites au budget : 273 400
I.3.2 Initiative régionale sur les données aux fins d'analyse des migrations et des politiques migratoires	Renforcer la formulation et la mise en œuvre fondées sur des éléments factuels de politiques humanitaires et de développement et de programmes en matière de migration et de déplacements forcés en Asie et au Moyen-Orient.
Stratégie de l'OIM : 5, 6, 9	Ressources inscrites au budget : 150 600
I.3.3 Renforcement des interventions humanitaires et de leur prise en considération de l'environnement en Afrique de l'Est	Trouver une solution économiquement avantageuse pour réparer, réutiliser et recycler les lanternes solaires et les systèmes et accessoires domestiques à énergie solaire distribués dans les camps de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et de réfugiés en Afrique de l'Est. Cette initiative vise à mettre en place une approche et des activités d'un bon rapport coût-efficacité pour réduire la production de déchets, prolonger l'accès à l'énergie, créer des emplois, soutenir les moyens de subsistance et offrir des possibilités d'activité économique.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 10 900
I.3.4 Renforcement de la base d'éléments factuels sur la migration et du Plan régional d'aide aux migrants dans la région de l'Afrique de l'Est et de la Corne de l'Afrique	Renforcer la protection et l'aide aux migrants par la collecte, l'analyse et la diffusion de données à Djibouti, en Éthiopie, au Kenya et en Somalie. Le projet répondra aux besoins actuels d'information concernant les risques et les vulnérabilités qui ont été exacerbés, ou qui pourraient l'être, par le conflit en Éthiopie et la fragilité générale dans la région.
Stratégie de l'OIM : 5	Ressources inscrites au budget : 322 100

Programme/Projet		Objectifs
I.3.5	Surveillance de la situation des populations déplacées en situation de vulnérabilité au Burundi	Aider le Gouvernement du Burundi à remédier aux lacunes actuelles en matière d'intervention humanitaire d'urgence en renforçant un système de surveillance des situations d'urgence permettant d'évaluer rapidement les alertes en cas de catastrophe naturelle et autres situations de déplacement ; et en mettant en œuvre un programme complet d'intervention d'urgence comprenant la fourniture d'abris, d'articles non alimentaires et d'une aide en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène à l'intention des populations déplacées en situation de vulnérabilité. Ce projet contribuera à un renforcement du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix en combinant des approches axées sur l'intervention immédiate et sur le relèvement rapide à l'intention des bénéficiaires directs et des communautés d'accueil, y compris en matière de logement et de biens fonciers et immobiliers.
Stratégie de l'OIM : 4, 5, 10		Ressources inscrites au budget : 630 200
I.3.6	Renforcement de la résilience communautaire au Cameroun	Promouvoir la paix et mettre au point des solutions durables au conflit au Cameroun en renforçant la résilience des communautés touchées par le conflit grâce à une plus grande autonomisation économique, à la cohésion sociale, à des activités psychosociales et à la réduction de la violence communautaire, tout en répondant aux besoins vitaux immédiats.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 673 600
I.3.7	Aide d'urgence aux personnes touchées par le conflit en République centrafricaine	Appuyer la mise en œuvre de diverses composantes de la Matrice de suivi des déplacements afin d'informer la communauté humanitaire et les interlocuteurs gouvernementaux des besoins multisectoriels les plus pressants dans les endroits accueillant la plus forte concentration de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et de migrants de retour en République centrafricaine. Cette initiative améliorera les conditions de vie des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays grâce à la fourniture et à la mise en place d'abris temporaires et à la construction de latrines d'urgence, et renforcera les mécanismes de coordination et de gestion des camps. En outre, ce projet offrira une aide d'urgence intégrée visant à garantir la survie et la dignité de la population touchée grâce à la fourniture de services de soutien psychosocial et de santé mentale ainsi qu'au renforcement des capacités d'intervention à long terme des acteurs locaux.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 349 600
I.3.8	Aide vitale multisectorielle au Tchad	Renforcer l'initiative du Gouvernement visant à fournir une aide vitale multisectorielle au Tchad. Ce projet offrira un appui selon une approche intégrée comprenant la fourniture d'abris, d'articles non alimentaires et d'installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène, afin de répondre aux besoins de base des populations déplacées et de contribuer à leur protection et au respect de leur dignité.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 15 100
I.3.9	Aide humanitaire multisectorielle en République démocratique du Congo	Fournir une aide humanitaire aux populations touchées par le conflit, aux populations déplacées et aux communautés d'accueil en République démocratique du Congo, en améliorant les conditions de vie et la protection à la faveur d'un appui en matière de santé, d'abris, et d'eau, d'assainissement et d'hygiène, et d'un renforcement de la coordination et de la gestion des sites. Ce projet donnera également accès à des informations sur les possibilités de retour, de réinstallation ou d'intégration locale et sur l'aide au transport, l'aide en espèces à usages multiples et l'aide en matière d'abris.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 9		Ressources inscrites au budget : 273 200

Programme/Projet	Objectifs
I.3.10 Aide d'urgence aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et aux communautés d'accueil en Éthiopie	Contribuer à une amélioration des conditions de vie et du bien-être des populations touchées par la crise et des communautés d'accueil en Éthiopie grâce à des interventions en matière d'abris et d'établissements, à une aide à la gestion des sites et des camps, ainsi qu'à la fourniture d'articles non alimentaires vitaux. Cette initiative aidera les communautés les plus vulnérables à prévenir la propagation de la COVID-19 en leur fournissant des trousseaux d'hygiène, en menant des activités de mobilisation communautaire et en sensibilisant aux risques liés à la COVID-19. Elle permettra également de réaliser des évaluations des risques afin de prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles dans les zones touchées par la crise, et de renforcer le soutien psychosocial et en matière de santé mentale offert aux populations touchées par le conflit et aux rescapés de violence fondée sur le genre.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 3 818 400
I.3.11 Aide humanitaire aux migrants et aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays en Libye	Contribuer à une meilleure protection et à la fourniture d'une aide directe aux migrants et aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays en Libye en créant un mécanisme d'information et d'intervention pour migrants, et améliorer la résilience des populations touchées par la crise, notamment par des activités de cohésion sociale. Cette initiative améliorera la coordination de l'aide humanitaire grâce à une meilleure collecte de données et à la fourniture d'informations fondées sur des faits relatives aux déplacements à l'intérieur du pays ; à la fourniture de services de santé primaire, d'articles non alimentaires, de trousseaux d'hygiène et d'autres formes d'assistance directe aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et aux migrants ; et à une meilleure compréhension, parmi les fonctionnaires gouvernementaux compétents, de la gestion des migrations fondée sur les droits de l'homme et de la migration de main-d'œuvre.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 1 229 900
I.3.12 Renforcement de la réponse à la crise humanitaire à Madagascar	Renforcer la réponse apportée aux besoins en matière de protection, de nutrition, de sécurité alimentaire, d'abris d'urgence et d'eau, d'assainissement et d'hygiène par la collecte, l'analyse et le partage réguliers d'informations sur le nombre de personnes déplacées et leur profil, leurs vulnérabilités et leurs besoins à l'aide de la Matrice de suivi des déplacements à Madagascar.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 46 400
I.3.13 Aide d'urgence aux populations touchées par les inondations et la COVID-19 au Niger	Contribuer aux initiatives prises par le Gouvernement du Niger pour porter assistance aux populations touchées par les inondations et la COVID-19 grâce à la fourniture d'abris d'urgence et de kits d'articles non alimentaires. Une aide humanitaire sera assurée afin d'améliorer les conditions de vie des populations touchées par la crise grâce à la construction d'un site multifonctions répondant aux exigences en matière de quarantaine et d'isolement pour la gestion de la pandémie de COVID-19, ainsi qu'à des normes minimales en matière de gestion et de conception de site et de premiers secours.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 118 000
I.3.14 Appui à la communauté humanitaire au Nigéria	Aider la communauté humanitaire à maintenir une présence humanitaire multisectorielle et concentrée dans les zones reculées et difficiles d'accès touchées par le conflit dans le nord-est du Nigéria. Ce projet contribue également au renforcement des capacités des autorités nationales et des partenaires sectoriels en matière de gestion des déplacements et des catastrophes, et appuie la mise en place de pôles humanitaires afin de garantir une présence humanitaire.
Stratégie de l'OIM : 1, 9	Ressources inscrites au budget : 1 074 900

Programme/Projet	Objectifs
I.3.15 Intervention humanitaire et préparation aux situations d'urgence en Somalie	Apporter un soutien aux populations déplacées touchées par la sécheresse en Somalie et développer le prépositionnement de stocks d'eau, de matériel sanitaire et d'articles d'hygiène d'urgence. Ce projet contribue à l'amélioration des conditions de vie dans les sites accueillant des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, et facilite la fourniture immédiate et ciblée de services aux populations déplacées. En outre, il répond à la situation d'urgence humanitaire dans le pays en fournissant une aide directe multisectorielle comprenant des abris et des articles non alimentaires ainsi qu'un soutien multisectoriel intégré vital et en matière de stabilisation afin d'améliorer la sécurité humaine des migrants.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 9 707 900
I.3.16 Assistance multisectorielle intégrée à des communautés touchées par le conflit au Soudan du Sud	Fournir une assistance matérielle, telle que de l'eau, un entretien des sites, des abris et des articles non alimentaires, à des ménages touchés par le conflit au Soudan du Sud, et améliorer leur santé et leur bien-être psychosocial à la faveur de programmes de protection intégrés. Ces mesures permettront par ailleurs au système d'aide humanitaire d'être mieux à même de fournir une assistance humanitaire ciblée et en temps voulu grâce à un soutien en matière de gestion de l'information et de coordination sectorielle aux chaînes logistiques et communes et à des services de transport communs aux partenaires humanitaires, à l'appui de la planification et de l'établissement des priorités, afin de promouvoir la complémentarité entre les partenaires humanitaires et les groupes sectoriels et, ce faisant, d'améliorer le rapport coût-efficacité des programmes permettant d'atteindre une part plus importante de la population touchée.
Stratégie de l'OIM : 4, 9	Ressources inscrites au budget : 11 847 100
I.3.17 Aide humanitaire aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, aux réfugiés et aux populations touchées par le conflit au Soudan	Fournir une aide humanitaire, notamment sous la forme d'interventions d'urgence en matière d'abris ; d'eau, d'assainissement et d'hygiène ; de soins de santé ; de protection ; d'articles non alimentaires ; de coordination humanitaire ; et de gestion de l'information, aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, aux réfugiés et aux populations touchées par le conflit au Soudan, et améliorer l'efficacité et la pertinence de l'aide humanitaire ciblée. Ce projet répondra à des besoins humanitaires critiques et contribuera au renforcement de la résilience au sein de la société en apportant une aide intégrée aux populations déplacées et vulnérables touchées par la crise. En outre, il fournira des services essentiels en riposte à la pandémie de COVID-19 au Soudan.
Stratégie de l'OIM : 3, 6, 9	Ressources inscrites au budget : 4 779 300
I.3.18 Aide aux migrants en situation de vulnérabilité et aux victimes de la traite en Tunisie	Contribuer à la fourniture de services aux migrants en situation de vulnérabilité et aux victimes de la traite en Tunisie, en renforçant les capacités permettant aux autorités et aux institutions tunisiennes de fournir une aide d'urgence et d'assurer la sécurité sanitaire grâce à un meilleur accès aux abris d'urgence, aux articles non alimentaires et alimentaires, aux services sanitaires et juridiques et à l'aide au retour volontaire et à la réintégration.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 4	Ressources inscrites au budget : 1 631 000

Programme/Projet	Objectifs
I.3.19 Aide humanitaire offerte aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et aux communautés touchées par le conflit au Yémen	Fournir une aide humanitaire à l'intention de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, des communautés d'accueil et des communautés touchées par le conflit au Yémen, en améliorant l'accès à l'eau potable et aux installations sanitaires et d'hygiène ainsi qu'aux articles non alimentaires, et en fournissant une aide vitale intégrée en matière de protection et de santé qui répond aux besoins absolument essentiels des migrants qui traversent le Yémen. En outre, la réponse consistera à fournir du matériel pour abris d'urgence, des articles non alimentaires et des services élémentaires d'entretien des sites, y compris des services de coordination et de gestion des camps et un suivi des déplacements. Le projet répondra par ailleurs aux besoins des migrants irréguliers et des réfugiés en fournissant une assistance humanitaire le long des itinéraires de migration, offrira des possibilités de retour volontaire humanitaire et de retour spontané assisté. Il permettra aussi de réaliser des analyses régionales complètes des flux et routes migratoires, et d'établir les profils des migrants et leurs besoins de protection.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 19 943 900
I.3.20 Réponse d'urgence à la crise en République arabe syrienne	Fournir un soutien pour répondre aux besoins immédiats des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays en situation de vulnérabilité en République arabe syrienne, à la faveur d'une assistance multisectorielle dans le domaine des abris, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, de la protection, de l'alimentation et de la santé, des articles non alimentaires, de l'éducation et du transport. Ce projet s'efforce de réduire le risque d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par des travailleurs humanitaires à l'encontre des communautés touchées par la crise, et à fournir un appui technique et opérationnel aux acteurs humanitaires afin de prévenir les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles et d'y répondre.
Stratégie de l'OIM : 9, 10	Ressources inscrites au budget : 26 300
I.3.21 Initiative de protection et de soins de santé vitaux au Liban	Atténuer les effets négatifs de la détérioration continue de la situation économique du Liban sur le cadre de protection des migrants et autres populations vulnérables, et tenir compte de leur vulnérabilité accrue à la violence, à l'exploitation et aux mauvais traitements, y compris à la violence fondée sur le genre. Ce projet renforcera l'accès des migrants et des personnes vulnérables aux services de protection grâce à la gestion de dossiers et à la fourniture de services complets et personnalisés.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 237 600
I.3.22 Renforcement de la réponse à la situation d'urgence en Haïti	Améliorer les conditions de vie des personnes les plus vulnérables touchées par le tremblement de terre de 2021 en Haïti, ainsi que de celles victimes de violence en bande organisée, grâce à la fourniture de services de protection intégrés. Ce projet offrira une aide globale comprenant un soutien psychosocial, la fourniture de matériel médical, une aide à l'obtention de documents et la fourniture de logements adéquats grâce à un système d'aide en espèces pour le paiement du loyer, entre autres interventions.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 312 100
I.3.23 Appui aux migrants et aux réfugiés en situation de vulnérabilité au Pérou	Venir en aide aux réfugiés et aux migrants arrivant au Pérou au départ de la République bolivarienne du Venezuela par diverses initiatives concernant les abris, la coordination et la gestion des camps, les articles non alimentaires, l'eau, l'assainissement et l'hygiène, le transport humanitaire, la santé, la nutrition, la sécurité alimentaire et la communication. Ce projet renforcera les capacités du Gouvernement du Pérou en matière d'aide humanitaire afin de réduire la souffrance et la vulnérabilité, de soutenir des initiatives visant à trouver des solutions durables, et de faciliter l'intégration et la transition vers des activités de stabilisation communautaire.
Stratégie de l'OIM : 1, 9	Ressources inscrites au budget : 222 900

Programme/Projet	Objectifs
I.3.24 Renforcement de la protection humanitaire à l'échelle nationale et transfrontalière en Afghanistan	Fournir une aide humanitaire aux Afghans dépourvus de documents qui retournent au pays au départ de la République islamique d'Iran et du Pakistan par quatre principaux points de passage frontaliers, ainsi qu'aux populations mobiles vulnérables dans ces provinces, et éclairer l'aide humanitaire offerte. Ce projet vise à pourvoir aux besoins immédiats de ces populations en leur fournissant une assistance humanitaire après l'arrivée revêtant la forme d'examen médicaux, d'aides au transport, de services en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène, d'une aide alimentaire et de la fourniture d'articles non alimentaires dans les centres de transit et d'accueil. Des équipes mobiles de santé et d'intervention rapide permettront d'assurer un accès plus large aux services de santé et au dépistage de la COVID-19. Les mesures seront renforcées par le déploiement de la Matrice de suivi des déplacements afin de comprendre les mouvements de population et les besoins des groupes mobiles et des communautés touchées.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 9 756 600
I.3.25 Aide humanitaire aux réfugiés rohingya en situation de vulnérabilité au Bangladesh	Contribuer au Plan de réponse conjoint à la crise humanitaire des Rohingya en fournissant aux réfugiés et aux communautés d'accueil au Bangladesh une assistance de base, y compris des abris temporaires, une aide en matière d'éducation et de moyens de subsistance, des interventions de santé liées à la COVID-19, des activités de développement des sites, ainsi qu'un soutien psychosocial et en matière de cohésion sociale, de santé et de santé mentale. Ce projet contribuera en outre à renforcer le soutien apporté aux mécanismes et approches de protection, tant dans les camps que dans les communautés d'accueil, ainsi qu'aux initiatives de subsistance et d'autonomisation des femmes, dans le but de réduire le risque de pauvreté parmi les ménages. Il renforcera également les mesures de réduction des risques de catastrophe.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 3 746 900
I.3.26 Renforcement de l'aide vitale multisectorielle offerte aux populations touchées par la crise en République islamique d'Iran	Permettre au Gouvernement de la République islamique d'Iran d'offrir une aide vitale aux ressortissants afghans, y compris à ceux dépourvus de documents et aux nouveaux arrivants, et aider les communautés d'accueil à atténuer les effets de la crise dans la région. Ce projet offrira également un soutien à moyen et long terme aux personnes touchées, aux gouvernements et aux sociétés aux fins de relèvement et de développement durable.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 41 700
I.3.27 Préparation et soutien en cas d'urgence aux Îles Marshall	Contribuer au renforcement des capacités globales des communautés et du Gouvernement des Îles Marshall afin d'améliorer la préparation et la résilience aux aléas et aux catastrophes, en donnant aux membres de la communauté les moyens d'être mieux à même de gérer les catastrophes; en renforçant les capacités permettant aux communautés d'appliquer des protocoles de communication d'urgence grâce à de meilleurs équipements et à des compétences améliorées en la matière; et en offrant davantage de possibilités aux professionnels de la gestion des risques de catastrophe et de la communication d'urgence. Cette initiative permettra d'adopter une approche concertée multisectorielle et globale pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles avec diverses parties prenantes, y compris les Nations Unies, le Gouvernement, des fournisseurs de services, les acteurs confessionnels et la société civile.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 9	Ressources inscrites au budget : 300 200

Programme/Projet		Objectifs
I.3.28	Aide humanitaire aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays par le conflit au Myanmar	Continuer de recueillir des données au moyen de la Matrice de suivi des déplacements afin de fournir des informations sur les populations présentes, les tendances de la mobilité et les besoins humanitaires prioritaires au Myanmar. Ce projet répondra aux besoins multisectoriels de la population touchée par la migration afin d'améliorer l'accès des groupes mobiles et de leurs communautés d'accueil à l'aide vitale, à la protection et aux services dans les zones de nouveaux déplacements, de mobilité et de besoins émergents au Myanmar.
Stratégie de l'OIM : 6, 9		Ressources inscrites au budget : 1 227 900
I.3.29	Renforcement de la préparation aux situations d'urgence au Timor-Leste	Aider le Gouvernement du Timor-Leste à renforcer les capacités nationales et locales permettant de réduire les risques de catastrophe et d'améliorer la préparation aux catastrophes futures en procédant au prépositionnement d'articles non alimentaires et en veillant à ce que les populations en situation de vulnérabilité disposent de lieux sûrs pour s'abriter en cas de catastrophe.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 111 200
I.3.30	Renforcement du plan de gestion des catastrophes à Vanuatu	Aider le Gouvernement de Vanuatu à mettre en œuvre les priorités essentielles énoncées dans la stratégie de relèvement du pays en ce qui concerne les mesures de préparation en cas de catastrophe et les procédures d'évacuation, afin de contribuer à la protection et à la résilience des personnes qui risquent d'être déplacées à Vanuatu.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 6, 9		Ressources inscrites au budget : 30 800
I.3.31	Réponses aux flux migratoires mixtes dans les Balkans occidentaux	Contribuer à l'aide offerte aux migrants dans les Balkans occidentaux en renforçant les capacités d'accueil, d'orientation et d'enregistrement ; en donnant aux migrants accès à une aide au retour volontaire et à la réintégration ; et en renforçant les données sur la migration et les connaissances sur les risques et les vulnérabilités dans la sous-région.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3		Ressources inscrites au budget : 1 422 000
I.3.32	Réponse à la situation des réfugiés et des migrants en Bosnie-Herzégovine	Appuyer la réponse à la situation des réfugiés et des migrants en Bosnie-Herzégovine afin d'assurer la transition vers une gestion des flux migratoires mixtes et une intervention en la matière qui soient durables, locales et prises en main par l'État grâce à un renforcement des capacités et à un transfert progressif de responsabilités à l'État.
Stratégie de l'OIM :		Ressources inscrites au budget : 10 732 500
I.3.33	Appui aux réfugiés et aux migrants à la faveur d'une réponse consolidée en Türkiye	Apporter un soutien aux populations touchées par la crise prolongée en République arabe syrienne et renforcer les capacités opérationnelles dans le pays afin de fournir des articles non alimentaires d'urgence, d'offrir un appui en matière d'abris, de réaliser des travaux essentiels dans les sites informels abritant des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, d'améliorer les capacités de gestion des sites et de poursuivre les activités de protection. Cette initiative améliorera en outre la qualité et la coordination de la réponse humanitaire interorganisations par la facilitation d'évaluations impartiales des besoins, le renforcement des capacités des partenaires et l'élaboration de programmes en matière de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles.
Stratégie de l'OIM : 6, 9		Ressources inscrites au budget : 571 500

Programme/Projet	Objectifs
I.3.34 Soutien humanitaire aux communautés touchées par le conflit en Ukraine	Répondre aux besoins humanitaires urgents et améliorer la résilience des populations vulnérables touchées par le conflit en Ukraine en renforçant les mécanismes internationaux de gestion de la santé et des services en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène aux points de contrôle d'entrée et de sortie ainsi que les institutions d'orientation médicale dans des endroits prioritaires en Ukraine. Ce projet apportera un soutien aux populations vulnérables touchées par le conflit, aux migrants de retour et aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays en leur fournissant des articles non alimentaires vitaux, en répondant à leurs besoins d'abris d'urgence et en leur fournissant une aide en espèces à usages multiples et un appui aux moyens de subsistance. Il ciblera en particulier les populations les plus vulnérables touchées par les hostilités en cours, notamment les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes présentant un handicap et/ou souffrant d'une maladie chronique. Cette initiative renforcera en outre les capacités locales permettant d'élaborer des politiques fondées sur des éléments factuels et soucieuses des questions de genre.
Stratégie de l'OIM : 1, 9	Ressources inscrites au budget : 6 785 200
I.3.35 Réponse à la crise ukrainienne en République de Moldova	Compléter les efforts actuellement déployés par les autorités moldaves pour répondre aux besoins humanitaires en recueillant des données critiques, en les analysant et en les fournissant aux autorités et aux donateurs aux fins d'une réponse mieux ciblée ; en distribuant des articles non alimentaires essentiels à ceux qui en ont le plus besoin ; et en renforçant les capacités opérationnelles des autorités frontalières locales pour qu'elles puissent assurer un traitement rapide et respectueux de la dignité humaine des personnes touchées par le conflit qui arrivent d'Ukraine.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 6	Ressources inscrites au budget : 46 900
<b>Préparation aux situations d'urgence et aide d'urgence</b>	<b>Total des ressources inscrites au budget : 92 467 800</b>

#### I.4 AIDE À LA TRANSITION ET À LA STABILISATION

Programme/Projet	Objectifs
I.4.1 Contribution aux efforts de stabilisation communautaire et renforcement des capacités en matière de participation communautaire et de gestion des connaissances	Améliorer la cohérence des mesures prises pour réduire les besoins humanitaires, faire face aux dimensions à long terme des crises et des déplacements et promouvoir des solutions immédiates et durables aux déplacements, et faire part de cette expérience aux partenaires et parties prenantes clés. Cette initiative offrira une solution durable et comblera l'écart entre la demande de solutions énergétiques durables et l'offre de produits et de services du secteur public en permettant aux populations déplacées et aux communautés d'accueil de surmonter les obstacles économiques qui en entravent l'accès, et en réduisant les risques pour les acteurs privés qui entrent sur le marché dans des contextes de déplacement. Ce projet renforcera les capacités en matière de participation communautaire et de gestion des connaissances pendant la transition et le relèvement.
Stratégie de l'OIM : 4, 6, 10	Ressources inscrites au budget : 354 000
I.4.2 Mise en œuvre de mesures concernant les questions transfrontalières en Afrique de l'Ouest	Créer les conditions d'un dialogue local renforcé entre les éleveurs transhumants bloqués aux frontières nationales en Afrique de l'Ouest en raison des restrictions à la mobilité liées à la COVID-19, les populations d'accueil et les autorités compétentes. Ce projet vise à renforcer les relations entre les pays en résolvant les conflits transfrontaliers récurrents opposant éleveurs et agriculteurs.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4, 5, 6, 12	Ressources inscrites au budget : 468 000

Programme/Projet		Objectifs
I.4.3	Renforcement de la résilience des femmes en tant qu'actrices de la paix au Burkina Faso	Renforcer la résilience communautaire et mieux promouvoir la paix et la cohésion sociale au Burkina Faso en adoptant une approche de la stabilisation communautaire qui allie le renforcement des capacités des autorités locales et l'adaptation de leurs stratégies, de manière à répondre aux besoins particuliers des femmes dans le cadre de la prévention des conflits. Cette initiative permettra également aux femmes d'être mieux à même de promouvoir la paix et la cohésion sociale et leur donnera les moyens d'être plus résilientes en situation de conflit.
Stratégie de l'OIM : 5		Ressources inscrites au budget : 1 894 000
I.4.4	Renforcement de la stabilisation et du relèvement des communautés au Cameroun	Appuyer les efforts déployés par le Gouvernement du Cameroun pour améliorer la gouvernance locale, le relèvement économique et la réintégration socioéconomique et pour renforcer les mécanismes de résolution des conflits et de médiation communautaire.
Stratégie de l'OIM : 4, 9		Ressources inscrites au budget : 802 700
I.4.5	Appui aux efforts de consolidation de la paix au Tchad	Contribuer à l'amélioration de la communication et à la consolidation de la paix à l'échelle locale afin de réduire les tensions intercommunautaires au Tchad. Ce projet vise à sensibiliser les jeunes aux dangers dans le nord, y compris la traite d'êtres humains, le travail forcé et le recrutement par des groupes armés. Il apporte en outre un soutien aux ménages les plus vulnérables sous la forme d'une distribution alimentaire inconditionnelle, tout en veillant, dans le même temps, à renforcer la productivité et la résilience communautaires.
Stratégie de l'OIM : 2, 5, 9		Ressources inscrites au budget : 3 282 000
I.4.6	Renforcement de la résilience communautaire afin de réduire les conflits locaux en Côte d'Ivoire	Contribuer au renforcement de la sécurité humaine et frontalière et atténuer le risque d'aggravation des conflits intra- et intercommunautaires et de l'instabilité régionale en facilitant un resserrement de la coopération et en instaurant la confiance entre les communautés frontalières et les forces de sécurité ivoiriennes et libériennes grâce à une mobilisation communautaire et à des activités socioculturelles et socioéconomiques transfrontalières en vue d'une coexistence pacifique en Côte d'Ivoire. Ce projet vise à réduire les conflits communautaires liés à la concurrence que se livrent différents groupes, notamment les communautés autochtones et migrantes, pour le contrôle et l'utilisation des terres et des ressources naturelles.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4		Ressources inscrites au budget : 75 000
I.4.7	Promotion de la sécurité et de la paix en République démocratique du Congo	Améliorer la sécurité et la stabilisation générale dans les zones d'intervention en République démocratique du Congo, en mettant en place des structures de dialogue sans exclusive visant à remédier aux facteurs de conflit ; à favoriser la cohésion sociale, la résilience et la croissance économique ; et à renforcer les capacités des autorités chargées de l'application des lois. En outre, cet effort contribuera à la réintégration socioéconomique durable d'ex-combattants en promouvant la cohésion sociale dans des zones touchées par le conflit, en adoptant une approche qui bénéficie aux communautés locales, et en stimulant le redressement économique. Il a également pour objectif d'améliorer les relations entre les autorités chargées de l'application des lois et la population afin de renforcer le respect des restrictions visant à prévenir la COVID-19.
Stratégie de l'OIM : 1, 2		Ressources inscrites au budget : 3 919 400

Programme/Projet		Objectifs
I.4.8	Processus de consolidation de la paix et de relèvement en Éthiopie	Contribuer au renforcement de la cohésion sociale, de la résilience économique et de la prise en compte des questions de genre parmi les communautés touchées par les déplacements en Éthiopie grâce à des processus communautaires de consolidation de la paix et de relèvement et à un meilleur accès à des moyens de subsistance durables.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 3 870 700
I.4.9	Consolidation de la cohésion sociale transfrontalière entre la Côte d'Ivoire et la Guinée	Renforcer le dialogue et la cohésion sociale entre les communautés vivant dans la région frontalière entre la Guinée et la Côte d'Ivoire grâce à une meilleure prévention et à une meilleure gestion des conflits entre populations pastorales, agropastorales et agricoles pour l'accès aux ressources naturelles.
Stratégie de l'OIM : 3		Ressources inscrites au budget : 1 048 800
I.4.10	Renforcement de la résilience communautaire et de la cohésion sociale au Ghana	Contribuer aux efforts fournis par le Gouvernement du Ghana pour adopter une approche de la sécurité humaine qui soit centrée sur les personnes, adaptée au contexte, globale et axée sur la prévention, et contribuer au renforcement de la résilience et de la cohésion sociale entre les communautés frontalières ciblées.
Stratégie de l'OIM : 4, 6		Ressources inscrites au budget : 144 300
I.4.11	Promotion de la consolidation de la paix parmi les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, les migrants de retour et les communautés d'accueil au Mali	Promouvoir et appuyer un dialogue inter- et intracommunautaire durable autour d'intérêts communs en matière de consolidation de la paix, ainsi que des initiatives socioéconomiques conjointes afin de favoriser la réconciliation communautaire et la possibilité d'un vivre-ensemble au Mali. Ce projet contribue en outre à la cohésion sociale dans des communautés souvent très fragmentées, en vue d'introduire un réel changement et de favoriser des initiatives de consolidation de la paix plus vastes dans le centre du Mali.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 336 200
I.4.12	Renforcement des capacités de lutte contre l'extrémisme violent au Mozambique	Renforcer le rôle joué par la société civile au Mozambique comme intermédiaire entre les communautés et les autorités, intégrer la consolidation de la paix et la sensibilité aux conflits dans les programmes des organisations de la société civile et établir un réseau d'organisations de la société civile solides et responsables par la stabilisation, la cohésion et l'autonomisation économique des communautés.
Stratégie de l'OIM : 3		Ressources inscrites au budget : 963 400
I.4.13	Promotion de la cohésion communautaire et des moyens de subsistance et prévention de l'extrémisme violent au Niger	Construire la cohésion sociale au Niger en resserrant les liens entre les communautés, les acteurs locaux et les autorités gouvernementales ; et fournir aux membres des communautés, notamment aux jeunes et à d'autres groupes marginalisés, les outils nécessaires pour résister aux pressions conduisant à l'instabilité, afin de prévenir la violence des jeunes et l'extrémisme violent. Cette intervention permettra d'établir la stabilité et la sécurité, de prévenir de nouvelles migrations forcées, de restaurer la confiance entre les membres des communautés, les populations vulnérables et les autorités locales, et de jeter les bases de solutions durables.
Stratégie de l'OIM : 2, 4, 5, 7, 8, 10, 11		Ressources inscrites au budget : 8 598 300

Programme/Projet	Objectifs
I.4.14 Soutien aux efforts de désarmement, de démobilisation et de réintégration et stabilisation communautaire au Nigéria	Améliorer la préparation des communautés en vue de la réintégration d'ex-collaborateurs et de lutter contre le rejet et la stigmatisation dont ils font l'objet, et préparer le terrain à la guérison et à la réconciliation communautaires au Nigéria. Cette initiative contribuera à une atténuation des conflits autour des ressources naturelles entre communautés d'agriculteurs et d'éleveurs grâce à un renforcement des approches traditionnelles de résolution des conflits, à une amélioration de la confiance dans les autorités, à un renforcement de la collaboration pour gérer l'utilisation des ressources naturelles, et à une amélioration des perceptions intra- et intercommunautaires.
Stratégie de l'OIM : 9, 10	Ressources inscrites au budget : 1 183 000
I.4.15 Amélioration de la résilience et des conditions de vie des communautés vulnérables en Sierra Leone	Renforcer la capacité des institutions gouvernementales compétentes et des communautés en Sierra Leone à prévenir et à atténuer les problèmes de santé publique, et fournir des ressources permettant d'améliorer les moyens de subsistance et de surmonter les obstacles à l'amélioration de la sécurité alimentaire aux fins d'un renforcement de la résilience communautaire.
Stratégie de l'OIM : 4	Ressources inscrites au budget : 234 300
I.4.16 Renforcement de la stabilité et de la sécurité humaine à l'intention de migrants et de populations mobiles en Somalie	Contribuer au renforcement de la stabilité et aux mesures visant à pourvoir aux besoins humanitaires urgents en Somalie, notamment parmi les migrants en situation de vulnérabilité et les populations mobiles; promouvoir la réintégration durable dans les communautés de jeunes à risque, y compris des ex-combattants et des femmes qui leur sont associées; appuyer des initiatives de stabilisation et renforcer la confiance dans l'administration locale; et faciliter le retour volontaire de réfugiés somaliens. Une autre composante de ce projet vise à faciliter l'élaboration d'un cadre intégré entre les différents mécanismes, pour améliorer la cohérence en matière de résolution des litiges fonciers et éviter que des décisions multiples soient prises sur des affaires, ce qui, en définitive, risque d'attiser les conflits.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 12 943 400
I.4.17 Initiative de renforcement du processus de paix et de relèvement au Soudan du Sud	Offrir une plateforme permettant aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays de donner leur avis sur la paix et la coexistence pacifique et destinée à analyser les déplacements et les flux de population au Soudan du Sud. Ce projet répondra au besoin immédiat de services de base et renforcera les capacités décisionnelles des institutions locales, leurs compétences en matière de résolution de conflits, ainsi que leur responsabilité à l'égard des citoyens. En outre, cette initiative prévoit la mise en œuvre d'interventions intégrées tenant compte du conflit, consistant en un appui aux écoles secondaires et en des formations fonctionnelles d'alphabétisation destinées aux adultes, afin de contribuer au rétablissement d'une coexistence sociale pacifique, à l'amélioration de la stabilité et au renforcement de la résilience des communautés vulnérables.
Stratégie de l'OIM : 5, 9, 10	Ressources inscrites au budget : 8 634 500

Programme/Projet	Objectifs
I.4.18 Stabilisation communautaire au Soudan	Créer un environnement favorable à la stabilisation communautaire et à la coexistence pacifique des communautés au Soudan, en répondant aux besoins d'infrastructure essentiels, en offrant des services sociaux, en mettant en place des installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène, et en proposant des moyens de subsistance dans les villages et le long des couloirs empruntés par les éleveurs. Ce projet contribuera à une amélioration de l'accès à une aide humanitaire vitale afin de répondre aux besoins urgents et aux besoins de relèvement rapide des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et des migrants de retour vulnérables, tout en renforçant la sécurité et la stabilisation des communautés afin de faciliter des solutions durables.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 1 836 400
I.4.19 Contribution aux efforts de stabilisation en Iraq	Contribuer aux efforts de stabilisation en cours en Iraq, en renforçant les capacités individuelles et communautaires à faire face à la crise persistante dans le pays, en atténuant les tensions entre les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et les membres des communautés d'accueil, en consolidant la cohésion sociale et en améliorant la compréhension de la dynamique communautaire et des facteurs de radicalisation des jeunes, notamment en répondant aux besoins des communautés en matière de moyens de subsistance d'urgence. Cette initiative appuiera le redressement économique par la création d'emplois et la revitalisation des économies locales, et apportera un soutien à des petites et moyennes entreprises qui contribuent directement au patrimoine culturel. En outre, ce projet veillera à la participation des autorités locales et des communautés en promouvant l'appropriation par les parties prenantes locales ainsi que l'alignement de l'aide fournie et des activités menées sur les intérêts des communautés locales et sur les plans gouvernementaux.
Stratégie de l'OIM : 1, 4, 5, 9, 10	Ressources inscrites au budget : 32 235 400
I.4.20 Renforcement de la stabilité communautaire au Liban	Appuyer les initiatives du Gouvernement du Liban destinées à atténuer la détérioration de la situation socioéconomique. Ce projet vise à offrir des possibilités d'emploi et de subsistance aux Libanais vulnérables et aux réfugiés syriens à la faveur d'emplois directs et à soutenir les petites et moyennes entreprises commercialement viables et pouvant générer de l'emploi.
Stratégie de l'OIM : 5, 9	Ressources inscrites au budget : 98 000
I.4.21 Action régionale aux fins d'une mobilité humaine pacifique, sans exclusive et respectueuse de la dignité en Amérique centrale	Gérer les conflits sociaux potentiels de manière globale en Amérique centrale, en particulier en El Salvador, au Guatemala et au Honduras, en mettant en place des interventions à l'échelle locale, régionale et nationale, y compris des campagnes de sensibilisation aux droits des migrants et des réfugiés. Cette initiative fournira également une aide technique aux parties prenantes dans le cadre de programmes permettant aux migrants de retour d'avoir un meilleur accès aux services de réintégration, d'entrepreneuriat et d'emploi, ainsi que dans le cadre de la protection des migrants, entre autres activités multisectorielles.
Stratégie de l'OIM : 3, 5, 10	Ressources inscrites au budget : 229 800

Programme/Projet		Objectifs
I.4.22	Renforcement des capacités nationales à l'appui du processus de paix dans les Caraïbes	Renforcer les capacités permettant aux Gouvernements de la République dominicaine et d'Haïti d'améliorer le contrôle des armes à feu et des munitions par la mise en œuvre d'un cadre juridique conforme aux normes du droit international; le renforcement des capacités des organismes gouvernementaux compétents; et une plus grande collaboration avec les institutions, en luttant contre la dégradation de l'environnement et en resserrant la coopération avec le pays voisin.
Stratégie de l'OIM : 2, 10		Ressources inscrites au budget : 109 300
I.4.23	Intégration sociale des populations migrantes déplacées au Belize	Aider les migrants qui s'établissent dans l'ouest du Belize à devenir des membres productifs de leur communauté d'accueil et à contribuer au renforcement de leur résilience, de leur croissance socioéconomique et de leur développement durable communs.
Stratégie de l'OIM : 4, 8		Ressources inscrites au budget : 550 500
I.4.24	Stabilisation communautaire en Colombie	Contribuer à la stabilisation communautaire en Colombie en reconstruisant les infrastructures, y compris les écoles; en apportant une aide aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays au moyen de possibilités de formation et de revenus; en renforçant les capacités des autorités locales; en promouvant des mesures participatives visant à empêcher les comportements criminels; en renforçant la justice transitionnelle et la politique pénale aux fins de la consolidation de la paix; et en favorisant des conditions institutionnelles et communautaires propices au développement participatif et démocratique de la paix et de la réconciliation sur le territoire. En outre, cette initiative favorise la régularisation de l'utilisation et de la possession des terres dans le respect de l'accord de paix. Elle améliore également la santé mentale et le bien-être psychosocial des communautés touchées par le conflit et des survivants, ce qui est une condition préalable à la réconciliation des familles et au rétablissement des relations communautaires.
Stratégie de l'OIM : 3		Ressources inscrites au budget : 12 516 400
I.4.25	Action nationale aux fins d'une mobilité humaine pacifique, sans exclusive et respectueuse de la dignité en El Salvador	Renforcer les capacités du Gouvernement et de la société civile en El Salvador afin d'améliorer la stratégie adoptée pour surmonter les défis que pose la consolidation de la paix dans le contexte de la mobilité humaine et de la migration dans la sous-région.
Stratégie de l'OIM : 3, 5, 10		Ressources inscrites au budget : 57 200
I.4.26	Sociétés inclusives et coexistence pacifique au Guatemala	Favoriser la mise en place de partenariats avec des organisations de jeunes, des membres de la diaspora, des autorités municipales, communautaires et ancestrales et des acteurs du secteur privé afin de créer un environnement inclusif, sûr et propice à la participation constructive et au plein exercice des droits de l'homme, en accordant une attention particulière aux jeunes femmes et à la population autochtone au Guatemala.
Stratégie de l'OIM : 8		Ressources inscrites au budget : 115 600
I.4.27	Gestion de la pandémie mondiale dans les États fédérés de Micronésie et aux Îles Marshall	Aider les équipes spéciales nationales à élaborer et mettre en œuvre des plans de communication sur les risques et de mobilisation communautaire concernant la riposte à la COVID-19 dans les États fédérés de Micronésie et aux Îles Marshall. Cette initiative consiste à fournir des orientations techniques, à réaliser et diffuser des campagnes nationales de sensibilisation, et à assurer des cours de formation à l'intention d'agents de la santé. Elle appuiera aussi des activités à des points d'entrée, ainsi que des mécanismes de suivi et d'évaluation et d'information.
Stratégie de l'OIM : 3, 9		Ressources inscrites au budget : 10 695 700

Programme/Projet	Objectifs
I.4.28 Promotion de la cohésion sociale et renforcement des capacités aux fins de résilience au Bangladesh	Renforcer la cohésion sociale et les capacités de la société civile en répondant aux besoins socioéconomiques des ménages vulnérables dans certaines communautés d'accueil touchées par l'afflux de réfugiés rohingya, en renforçant les capacités techniques permettant aux organisations locales de mettre en œuvre des activités socioéconomiques, en améliorant la fourniture de services et en pérennisant les acquis du développement à Cox's Bazar, au Bangladesh.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 3 751 800
I.4.29 Protection et aide offertes aux migrants en situation de vulnérabilité en Indonésie	Aider le Gouvernement de l'Indonésie à offrir aux réfugiés et aux demandeurs d'asile une prise en charge de meilleure qualité, notamment dans les domaines suivants : logement sûr et assistance humanitaire de base ; services sanitaires, services de santé mentale et de soutien psychosocial ; et éducation formelle et informelle, formation professionnelle et cours d'alphabétisation. Ce projet fournira en outre un soutien en matière d'aide au retour volontaire et à la réintégration.
Stratégie de l'OIM : 5	Ressources inscrites au budget : 26 000 000
I.4.30 Stabilisation communautaire et protection et aide offertes aux migrants en situation de vulnérabilité au Pakistan	Améliorer la qualité et l'état d'avancement de la mise en œuvre de projets d'infrastructure et d'agriculture afin de promouvoir une dynamique migratoire positive, de renforcer la résilience et d'atteindre les objectifs de développement durable. Cette initiative répondra à des préoccupations essentielles en matière de protection et renforcera les possibilités de subsistance pour les migrants afghans vulnérables et les membres de la communauté d'accueil au Pakistan, améliorera la gestion de la frontière entre l'Afghanistan et le Pakistan, et développera la base d'éléments factuels sur la mobilité à cet endroit.
Stratégie de l'OIM : 1, 10, 11	Ressources inscrites au budget : 4 559 000
I.4.31 Renforcement des capacités de prévention des conflits dus au climat en Papouasie-Nouvelle-Guinée	S'attaquer aux conséquences de la variabilité climatique et lutter contre les risques de conflits dus au climat pour les femmes en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Ce projet renforcera également les capacités des équipes de facilitation communautaire inclusive en matière de consolidation de la paix et de planification du développement, et veillera à la mise en œuvre de plans communautaires de paix pour le développement tenant compte du climat et des questions de genre.
Stratégie de l'OIM : 5	Ressources inscrites au budget : 168 200
I.4.32 Promotion de la résilience et du relèvement rapide à l'échelle locale aux Philippines	Favoriser le relèvement rapide des communautés les plus durement touchées par le typhon Rai dans les îles Dinagat et dans le Surigao del Norte aux Philippines, tout en renforçant leur résilience future afin de leur garantir une protection vitale contre les catastrophes naturelles extrêmes.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 15 800
I.4.33 Soutien à la réintégration et à la stabilisation communautaire dans les Balkans occidentaux	Aider les gouvernements nationaux dans les Balkans occidentaux à faire face aux difficultés que pose le retour de ressortissants revenant de conflits à l'étranger, en particulier par une assistance fournie aux autorités gouvernementales dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action visant à offrir une aide spécialisée à la réintégration et à la réadaptation adaptée aux besoins du migrant de retour. Ce projet contribuera en outre à la fourniture d'un soutien psychosocial sur mesure aux personnes exposées au risque de radicalisation dans les communautés ciblées grâce à un chargé de liaison communautaire.
Stratégie de l'OIM : 5, 10	Ressources inscrites au budget : 250 200

Programme/Projet		Objectifs
I.4.34	Amélioration de la situation économique du Kosovo*	Contribuer à une croissance économique durable en améliorant les possibilités économiques offertes à la population, en particulier aux groupes marginalisés, au Kosovo*, et soutenir les efforts faits par les autorités pour promouvoir un environnement multiethnique tolérant, propice au retour et à la réintégration durables des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et des familles de réfugiés appartenant à une minorité.
Stratégie de l'OIM : 10		Ressources inscrites au budget : 1 238 700
I.4.35	Initiative de revitalisation communautaire et programme de résilience multisectoriel à l'intention des réfugiés syriens en Türkiye	Créer un solide réseau de protection, renforcer et développer l'approche fondée sur la résilience, améliorer l'autonomie grâce à des possibilités économiques et contribuer à une solution durable pour les réfugiés syriens en favorisant leur intégration dans la société turque. Ce projet ciblera les secteurs suivants : abris et besoins de base, moyens de subsistance et stabilisation communautaire, et protection et éducation.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 2 679 700
I.4.36	Aide à la stabilisation à l'intention des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et des populations touchées par le conflit en Ukraine	Contribuer aux efforts du Gouvernement de l'Ukraine visant à appuyer le relèvement socioéconomique de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et de populations touchées par le conflit, en mettant en œuvre un ensemble complet d'activités ciblées destinées à améliorer les possibilités d'emploi et de mise en réseau, à sensibiliser aux risques de traite et d'exploitation, à améliorer les conditions de logement et à fournir une aide en nature ainsi que des installations médicales. Ce projet contribuera également à la réintégration durable des vétérans du conflit dans l'est de l'Ukraine par la fourniture de services en matière de moyens de subsistance, de santé mentale et de soutien psychosocial.
Stratégie de l'OIM : 4, 9		Ressources inscrites au budget : 7 710 700
<b>Aide à la transition et à la stabilisation</b>		<b>Total des ressources inscrites au budget : 153 570 400</b>

## I.5 SOUTIEN EN MATIÈRE ÉLECTORALE

Programme/Projet		Objectifs
I.5.1	Appui aux missions d'observation électorale de l'Union européenne	Faciliter l'action des missions d'observation électorale de l'Union européenne, en leur fournissant l'aide administrative et logistique nécessaire pour bien surveiller les processus électoraux nationaux.
Stratégie de l'OIM : 3		Ressources inscrites au budget : 503 600
<b>Soutien en matière électorale</b>		<b>Total des ressources inscrites au budget : 503 600</b>

\* Les références au Kosovo s'entendent dans le contexte de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations Unies.

## II. MIGRATION ET SANTÉ

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
II.1	Évaluations sanitaires dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage	114 280 300	60 203 200	11 456 800	185 940 300
II.2	Promotion de la santé et assistance sanitaire aux migrants	4 612 900	7 096 100	748 800	12 457 800
II.3	Assistance sanitaire aux populations migrantes vivant une situation de crise	5 187 300	19 602 500	1 385 900	26 175 700
II.4	Services de santé pour le personnel des Nations Unies et les autres acteurs humanitaires et diplomatiques	164 200	292 400	27 900	484 500
	<b>Total</b>	<b>124 244 700</b>	<b>87 194 200</b>	<b>13 619 400</b>	<b>225 058 300</b>

Note : Les questions de santé concernent tous les migrants et se retrouvent dans tous les domaines d'activité de l'OIM. Cette section ne reflète que les programmes et projets de migration et santé. Lorsque ces activités sont intégrées dans d'autres services de l'OIM, il en est rendu compte dans les parties pertinentes du présent document.

284. L'allocation budgétaire totale pour les activités de migration et santé s'élève à environ 225,1 millions de dollars É.-U.. Les projets sont présentés par secteur de programme, avec indication de leur(s) objectif(s) et de leur(s) lien(s) avec les activités énoncées dans la Stratégie de l'OIM (document MC/INF/287).

285. S'inspirant de la résolution sur la promotion de la santé des réfugiés et des migrants adoptée par la soixante-dixième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2017 (WHA70.15), ainsi que du cadre (2018) et du plan d'action mondial (2019) connexes, des objectifs de développement durable se rapportant à la santé dans le contexte migratoire, des mesures et engagements relatifs à la santé énoncés dans le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et, plus récemment, de la déclaration politique issue de la Réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle, la Division Migration et santé fait la soudure entre les besoins des États Membres et ceux des migrants en se préoccupant des besoins sanitaires et du bien-être de ces derniers, des populations mobiles et des communautés d'accueil. Elle a participé à l'élaboration d'orientations et de pratiques exemplaires dans le domaine de la santé dans le contexte migratoire et à des mesures préconisant des politiques et des programmes de santé tenant compte des migrants à l'échelle nationale, régionale et mondiale, ainsi qu'à la fourniture d'avis thématiques et de recherches à l'appui de l'élaboration de politiques de migration et santé multisectorielles fondées sur des éléments factuels. Les programmes de migration et santé visent à renforcer les systèmes de santé grâce à des mesures prônant des politiques fondées sur des éléments factuels, à la fourniture de services efficaces, à des recherches, au partage d'informations, ainsi qu'à une concertation et à des partenariats multisectoriels à l'échelle nationale, régionale et mondiale. Ces programmes sont mis en œuvre en partenariat avec les gouvernements, des organismes des Nations Unies, d'autres organisations internationales, les milieux universitaires, des ONG et des organisations de la société civile. En 2021, des projets de migration et santé étaient menés dans quelque 118 pays, représentant au total 300 millions de dollars É.-U. de dépenses. Étant donné que la santé est une question transversale, la Division Migration et santé s'emploie à veiller à ce que les préoccupations en matière de santé physique et mentale et les problèmes psychosociaux des migrants et de leur famille soient correctement pris en considération et intégrés dans les projets et programmes mis en œuvre par d'autres divisions et départements, conformément aux priorités stratégiques de l'OIM et aux principes relatifs à la santé publique et aux droits de l'homme, tout en renforçant la résilience sanitaire des migrants pour qu'ils puissent contribuer au développement socioéconomique de leurs communautés d'accueil et d'origine.

286. Les programmes/projets et activités de santé dans le contexte migratoire sont regroupés dans les secteurs de programme suivants.

287. **Évaluations sanitaires dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage** : À la demande des États qui accueillent des migrants et des réfugiés, l'OIM fournit des services d'évaluation

sanitaire avant le départ vers les pays de destination. Ce programme mondial a principalement pour objectif d'améliorer la santé des migrants en dépistant les maladies à un stade précoce, en les gérant et en assurant des interventions préventives, de réduire et de mieux gérer les incidences de la mobilité des populations sur la santé publique des pays d'accueil, de faciliter l'intégration des migrants, et de garantir la continuité des soins grâce à la communication d'informations médicales en temps utile aux fournisseurs de soins de santé dans les pays d'accueil. En plus d'offrir sur une grande échelle des traitements de pré-départ pour les maladies à taux de prévalence élevé telles que le paludisme et les parasites intestinaux, l'OIM assure également des services de diagnostic et de traitement de la tuberculose et de certaines maladies sexuellement transmissibles. Les migrants sont immunisés contre les maladies évitables par la vaccination et bénéficient de services de conseil confidentiels avant et après un test de dépistage. Ceux qui voyagent sous les auspices de l'Organisation font l'objet d'une évaluation avant le départ pour déterminer leur aptitude au voyage. Des escortes médicales sont organisées à l'intention des migrants qui ont besoin d'une assistance et de soins en route. Dans les pays de destination, les migrants qui présentent des problèmes médicaux sont orientés vers des programmes de santé nationaux. D'autres activités connexes consistent à fournir des services de prélèvement d'échantillons d'ADN à l'intention des migrants, essentiellement dans le contexte du regroupement familial.

**288. Promotion de la santé et assistance sanitaire aux migrants :** L'OIM fournit des services de santé de qualité et en facilite l'accès aux migrants, y compris les travailleurs migrants et les migrants irréguliers en situation de vulnérabilité tels que les victimes de la traite, et aux réfugiés, aux populations mobiles et transfrontalières et aux communautés d'accueil. Un soutien technique est apporté aux commissions économiques régionales et aux gouvernements pour l'élaboration et le renforcement de politiques et de services soucieux des migrants. L'OIM collabore étroitement avec des organisations partenaires, y compris d'autres institutions des Nations Unies, des organismes techniques nationaux tels que les centres pour le contrôle et la prévention des maladies des États-Unis, les milieux universitaires, les ONG internationales de la santé, des mécanismes de financement de la santé multilatéraux, tels que le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et l'Alliance Gavi, la société civile et les communautés de migrants. Des mesures conjointes sont élaborées dans les domaines suivants : promotion de la santé ; gestion et lutte contre les maladies infectieuses posant des problèmes de santé publique, telles que la tuberculose, le VIH/sida, la maladie à virus Ebola, le paludisme, ainsi que les maladies non transmissibles ; santé sexuelle et reproductive ; nutrition ; consolidation du système de santé ; et santé mentale et soutien psychosocial. L'OIM collabore en outre étroitement avec les États Membres et les partenaires en offrant une expertise technique afin de promouvoir la gouvernance et la coordination de la santé dans le contexte migratoire dans le secteur de la santé et au-delà. Pour favoriser la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, la Division Migration et santé veille à ce que les questions de santé soient dûment prises en compte dans les mécanismes existants de coordination des migrations tels que le Réseau des Nations Unies sur les migrations, les processus consultatifs régionaux sur la migration et les mécanismes nationaux de coordination des questions de migration, notamment en renforçant les capacités gouvernementales. La régionalisation des systèmes de santé revêt une importance essentielle pour s'attaquer aux inégalités entre les pays, et l'OIM préconise la prise en compte des questions de santé dans les processus d'intégration régionaux et dans les dispositions relatives à la libre circulation des personnes par-delà les frontières.

**289.** Par ce soutien, l'OIM vise à faire en sorte que les systèmes de santé nationaux soient soucieux des migrants et capables de répondre à leurs besoins sanitaires ainsi qu'à ceux des communautés qui les accueillent. L'OIM effectue un nombre considérable d'études sur le terrain et sur documents consacrées à la thématique migration et santé, dont elle publie les conclusions en vue de promouvoir l'adoption de politiques de santé pour les migrants. Par ailleurs, elle collabore étroitement avec l'OMS et d'autres parties prenantes clés pour aider les États Membres à assurer la mise en œuvre et le suivi du code de pratique mondial de l'OMS pour le recrutement international des personnels de santé, adopté à la soixante-troisième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2010 (WHA 63.16), de la résolution de 2014 sur la stratégie mondiale et les cibles pour la prévention de la tuberculose, les soins et la lutte après 2015 (WHA 67.1), de la résolution de 2015 sur la stratégie technique mondiale contre le paludisme et les cibles 2016-2030 (WHA 68.2), et du Règlement sanitaire international (2005), entre autres. La Division Migration et santé œuvre en collaboration étroite avec d'autres divisions de l'OIM pour faire en sorte que ce secteur de programme soit dûment pris en considération ; par exemple, en veillant à ce que les aspects sanitaires et psychosociaux soient intégrés dans la formation dispensée aux travailleurs migrants avant leur départ, en fournissant des services psychosociaux aux victimes de la traite, ou encore en dispensant aux autorités frontalières une formation sanitaire afin qu'elles soient mieux à même de répondre aux besoins sanitaires des migrants. À cet égard, l'OIM collabore étroitement avec d'importants partenaires techniques de la santé publique dans le cadre de groupes de travail et d'autres enceintes,

ainsi qu'avec d'importants mécanismes mondiaux de financement de la santé – tels que le Fonds mondial – qui, de plus en plus, donnent un degré de priorité élevé à l'aide aux migrants et aux populations mobiles. Des projets de recherche et des évaluations de programmes permettent de dégager des enseignements et des données techniques à l'intention d'un public interne et externe.

290. **Assistance sanitaire aux populations migrantes vivant une situation de crise :** L'OIM joue un rôle clé dans la riposte aux situations d'urgence humanitaire et de santé publique et dans les efforts déployés à l'appui du rétablissement, de la résilience et du renforcement des systèmes de santé. À cet égard, l'OIM collabore étroitement avec des acteurs dans des domaines tels que l'assainissement et l'hygiène et la prévention de la violence fondée sur le genre, ce qui lui permet d'adopter une approche multisectorielle pour répondre aux besoins sanitaires des populations en situation de vulnérabilité. Les programmes sanitaires d'urgence de l'OIM relèvent de deux secteurs distincts mais corrélés, à savoir le soutien sanitaire et le soutien psychosocial et en matière de santé mentale, qui constituent deux des secteurs d'assistance du Cadre opérationnel en cas de crise migratoire. Ces programmes offrent des solutions à courte et à moyenne échéance pour réduire la morbidité, la mortalité et l'invalidité évitables, et ont également pour objectif de contribuer aux efforts menés au titre du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix pour favoriser le relèvement en reconstruisant les capacités d'un pays en matière de soins de santé et en renforçant les systèmes de santé publique existants. Aussi, l'OIM joue un rôle clé pour aider les gouvernements et les communautés à bâtir des systèmes de santé et des systèmes de gestion des migrations soucieux des migrants et des populations mobiles et armés pour faire face aux préoccupations de santé publique tout au long du continuum migratoire. L'OIM contribue ainsi à la réalisation du programme d'action pour la sécurité sanitaire mondiale et à la sécurité sanitaire universelle.

291. Les diverses interventions sanitaires menées par l'OIM consistent, entre autres, à fournir des services de soins de santé primaire dans les domaines suivants : soins cliniques et traumatiques généraux, santé infantile, nutrition, prise en charge des maladies transmissibles et non transmissibles, santé sexuelle et reproductive et droits connexes, soins de santé maternelle et infantile, vaccination, prévention et riposte à la violence fondée sur le genre, préparation, détection et riposte aux flambées de maladie, communication sur les risques et mobilisation communautaire, et santé mentale et soutien psychosocial ; ainsi qu'à assurer une orientation vers des soins spécialisés. Au titre des programmes sanitaires d'urgence, l'OIM répare et remet en état des installations sanitaires endommagées, distribue des médicaments de première nécessité, des fournitures médicales et du matériel médical, renforce les capacités, facilite les mécanismes d'orientation et procède à des évacuations sanitaires internationales. En outre, la Division Migration et santé a continué de développer ses activités dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive et des droits connexes, ainsi qu'en matière de violence fondée sur le genre, conformément aux engagements pris par l'Organisation en réponse à l'Appel à l'action pour la protection contre la violence sexiste dans les situations d'urgence. L'utilisation de la Matrice de suivi des déplacements par la Division a considérablement augmenté, notamment dans le cadre d'activités de prévention du choléra aux points d'entrée et d'exercices de cartographie de la mobilité des populations. L'OIM joue également un rôle actif au sein du groupe sectoriel mondial de la santé, du groupe de référence du IASC pour la santé mentale et le soutien psychosocial dans les situations d'urgence et du Réseau mondial d'alerte et d'action en cas d'épidémie, à l'échelle mondiale, et dans les équipes de pays des Nations Unies. Les programmes sanitaires d'urgence de l'Organisation sont guidés par son cadre de gestion de la santé, des frontières et de la mobilité. Ce cadre (révisé en 2020) définit le rôle stratégique de l'OIM et ses résultats escomptés en ce qui concerne la prévention, le dépistage et la riposte aux maladies transmissibles dans un contexte de mobilité humaine à grande échelle. Il énonce en outre les activités essentielles et sert de référence permettant aux États Membres et aux partenaires de comprendre le rôle et les contributions de l'OIM dans ce domaine d'activité.

292. S'appuyant sur les enseignements tirés de sa riposte à la flambée de maladie à virus Ebola en Afrique de l'Ouest en 2014 et à celles qui se sont déclarées plus récemment en République démocratique du Congo, l'OIM continue de jouer un rôle clé à l'appui de la préparation et de la riposte transfrontalières, conformément au Règlement sanitaire international (2005) et en collaboration avec des ministères de la santé, l'Organisation mondiale de la Santé et d'autres partenaires nationaux et régionaux. Des enseignements importants tirés de la riposte de l'OIM à la maladie à virus Ebola ont été utilisés et appliqués pendant la pandémie de COVID-19 en cours. Ainsi, il est de plus en plus admis que les points d'entrée sont des endroits cruciaux au regard de la préparation, de la détection et de la riposte aux flambées de maladie, et le rôle de l'OIM dans ce domaine est mieux reconnu.

293. Le modèle de soutien psychosocial et en matière de santé mentale de l'OIM pour les communautés touchées par des situations d'urgence complexes aborde la santé, la protection et la réactivation communautaire selon une approche pluridisciplinaire et globale. Dans de nombreux contextes, des équipes psychosociales mobiles interdisciplinaires jouent un rôle essentiel en fournissant

divers services aux communautés touchées. L'aide psychosociale d'urgence de l'OIM et ses programmes pour les migrants et les populations déplacées dans le domaine éducatif, culturel, communautaire, religieux et des soins de santé primaire continuent de se développer dans des pays touchés par une catastrophe naturelle ou un conflit. Dans les situations d'après-crise ou de redressement rapide, le soutien psychosocial peut aussi consister à créer des centres de loisirs et de conseil pour les familles et d'autres membres de la communauté, à mettre en place des programmes de master professionnel ou d'exécutif master et à proposer des formations et d'autres initiatives de renforcement des capacités, notamment des formations en gestion des conflits et stabilisation communautaire. Ce modèle, qui est conforme aux lignes directrices pertinentes du IASC et aux notes d'orientation de l'OIM, comprend des activités à tous les échelons de la pyramide d'intervention du IASC en cas d'urgence et accorde une importance particulière au renforcement des capacités des professionnels nationaux et à la consolidation des réseaux de soutien et de la résilience des communautés.

**294. Services de santé pour le personnel des Nations Unies et les autres acteurs humanitaires et diplomatiques :** Le 13 juillet 2020, l'OIM a conclu un accord avec le Département de l'appui opérationnel des Nations Unies pour fournir des services de santé aux membres du personnel des Nations Unies remplissant les conditions requises et aux personnes à leur charge, ainsi qu'aux autres personnes ayant besoin de soins orientés par les Nations Unies. Au titre de ce projet, l'OIM fournira des services de santé relatifs à la COVID-19, qui lui permettront de sauver des vies, d'apporter un soutien au personnel et d'assurer la continuité des opérations des Nations Unies.

**295.** Les activités mises en œuvre au titre de projets de ce type ont pour principaux objectifs de contribuer à la continuité opérationnelle de l'action humanitaire dans le contexte de la pandémie de COVID-19 ; de contribuer au devoir de protection des Nations Unies envers leur personnel ; et de garantir la sécurité et la santé des effectifs des Nations Unies, des ONG et des communautés diplomatiques en fournissant des services de santé relatifs ou non à la COVID-19. Les activités menées comprennent divers services de soins cliniques, notamment le suivi et le traitement des patients atteints de la COVID-19 par télémédecine et par visites ambulatoires, la fourniture de soins de santé primaire pour les états de santé non liés à la COVID-19, la mise en place et la gestion d'installations d'isolement et de quarantaine, le dépistage de la COVID-19 en laboratoire, l'orientation des patients vers un niveau de soins supérieur, y compris l'hospitalisation et l'évacuation sanitaire, et la vaccination. D'autres services pourront être ajoutés à mesure que la pandémie évoluera et que de nouvelles possibilités préventives et curatives deviendront disponibles. D'autres objectifs de ce type de projet consistent à faciliter la mobilité par la fourniture de services de santé nécessaires pour voyager, tels que le dépistage et la vaccination ; et à réaliser des examens médicaux à l'entrée et sur une base périodique pour le personnel des Nations Unies. Ce modèle de « première ligne de défense », consistant en la fourniture directe de soins cliniques et d'un traitement aux patients, est un modèle de service distinct du modèle traditionnel de l'OIM consistant à fournir des services de dépistage et d'évaluation aux réfugiés et aux migrants. Les activités de projet – financées initialement au niveau central par les Nations Unies et le Bureau de la population, des réfugiés et des migrations des États-Unis – sont actuellement couvertes soit par les mécanismes de partage des coûts des équipes de pays des Nations Unies, soit par des bénéficiaires autofinancés. Les populations cibles ont été élargies au personnel des ONG, aux communautés diplomatiques et à d'autres entités mobiles partenaires. Les services supplémentaires comprennent, sans s'y limiter, la vaccination et les examens médicaux périodiques pour les bénéficiaires.

## II.1 ÉVALUATIONS SANITAIRES DANS LE CONTEXTE MIGRATOIRE ET ASSISTANCE SANITAIRE DURANT LE VOYAGE

Programme/Projet	Objectifs
II.1 Évaluations sanitaires dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage	Améliorer la santé des réfugiés et des migrants en dépistant les maladies et en les gérant au moindre coût, réduire et gérer les effets de la mobilité des populations sur la santé publique, et faciliter l'intégration et la continuité des soins pour les bénéficiaires. L'OIM propose des tests de pré-départ et un traitement de certaines maladies contagieuses, ainsi que des vaccinations contre certaines maladies évitables par la vaccination à la demande des pays de réinstallation. Ces projets d'évaluation sanitaire contribuent par ailleurs à des initiatives connexes de renforcement des capacités gouvernementales des pays d'accueil devant profiter aux migrants.  L'OIM fournit en outre une assistance sanitaire durant le voyage aux réfugiés, y compris une escorte médicale aux bénéficiaires quand une assistance est requise durant le voyage. D'autres activités connexes consistent à fournir des services de prélèvement d'échantillons d'ADN à l'intention des migrants, essentiellement dans le contexte du regroupement familial.
Stratégie de l'OIM : 1, 9	Ressources inscrites au budget : 185 940 300
<b>Évaluations sanitaires dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage</b>	
<b>Total des ressources inscrites au budget : 185 940 300</b>	

## II.2 PROMOTION DE LA SANTÉ ET ASSISTANCE SANITAIRE AUX MIGRANTS

Programme/Projet	Objectifs
II.2.1 Initiatives régionales visant à promouvoir la santé et la protection des migrants en situation de vulnérabilité en Afrique du Nord	Continuer d'aider les acteurs nationaux et locaux en Égypte, en Libye, au Maroc, au Soudan, en Tunisie et au Yémen à gérer conjointement les flux migratoires en s'efforçant d'améliorer les services de santé et de protection offerts aux migrants en situation de vulnérabilité. Ce projet contribuera aux politiques et stratégies nationales afin de veiller à ce que les droits sanitaires des migrants et de leurs communautés soient respectés, conformément aux engagements internationaux, régionaux et nationaux, et de renforcer les capacités permettant d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques de santé publique et de protection sociale.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 6, 7, 8, 9	Ressources inscrites au budget : 420 800
II.2.2 Amélioration de la santé sexuelle et reproductive et des résultats en matière de VIH/sida à l'intention des personnes vivant dans des communautés touchées par la migration en Afrique australe	Améliorer la santé sexuelle et reproductive et les résultats en matière de VIH parmi les migrants et autres personnes vivant dans des communautés touchées par la migration dans six pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe, à savoir l'Eswatini, le Lesotho, le Malawi, le Mozambique, l'Afrique du Sud et la Zambie.
Stratégie de l'OIM : 4	Ressources inscrites au budget : 3 407 500
II.2.3 Promotion de l'accès des migrants aux soins de santé en Égypte	Réduire les vulnérabilités et améliorer la qualité de vie des migrants présentant un handicap qui vivent en Égypte en améliorant les connaissances en matière de santé et l'accès aux services de santé. Ce projet fournira des dispositifs d'aide et des services de rééducation aux migrants présentant un handicap, et comprendra des séances de sensibilisation sur la COVID-19 et l'accès aux services de santé.
Stratégie de l'OIM : 1	Ressources inscrites au budget : 58 400

Programme/Projet		Objectifs
II.2.4	Renforcement des capacités permettant de lutter contre les maladies transmissibles en Guinée	Faciliter des activités ciblant des populations clés en situation de vulnérabilité afin de réduire les risques et les vulnérabilités liés aux maladies transmissibles, de garantir un accès équitable aux services de prévention et de traitement du VIH, et de lutter contre la stigmatisation et la discrimination à l'égard de ces groupes cibles.
Stratégie de l'OIM : 3		Ressources inscrites au budget : 271 700
II.2.5	Amélioration du traitement durable du VIH et de la tuberculose au Lesotho	Entraîner des changements positifs majeurs dans le système de santé actuel du Lesotho en intégrant la migration dans les services relatifs au VIH/sida, à la tuberculose et à la COVID-19 afin de promouvoir la continuité des soins pour tous ces problèmes de santé en faveur des populations mobiles et des migrants transfrontaliers et ruraux-urbains dans les communautés touchées par la migration au Lesotho.
Stratégie de l'OIM : 1, 4		Ressources inscrites au budget : 233 700
II.2.6	Fourniture de services de mentorat clinique en Somalie	Améliorer le traitement du VIH et de la tuberculose, en coordination avec d'autres acteurs. Ce projet améliorera la fourniture de services en Somalie, y compris dans la région du Somaliland, en mettant en place un système de mentorat clinique visant à renforcer les compétences de traitement des cliniciens.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 370 400
II.2.7	Réponse intégrée aux questions de santé et de migration dans le Triangle du Nord de l'Amérique centrale et au Mexique	Accélérer les progrès en vue de l'amélioration de l'accès des migrants à un ensemble complet de services de santé de qualité, sur la base des principes d'équité et de non-discrimination, dans le Triangle du Nord de l'Amérique centrale et au Mexique. Cet objectif sera atteint en améliorant la coordination multipartite nationale et communautaire en matière de santé et de migration ; en renforçant les systèmes d'information sur la santé pour favoriser des politiques et des projets qui tiennent compte des migrants ; et en renforçant les capacités des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux en matière d'élaboration de réponses aux questions de santé et de migration.
Stratégie de l'OIM : 4		Ressources inscrites au budget : 101 400
II.2.8	Initiative régionale sur l'élimination de la tuberculose parmi les migrants dans le bassin du Mékong	Réduire la prévalence de la tuberculose parmi les populations migrantes dans le bassin du Mékong, en ciblant en particulier les cas non détectés, afin de réduire ainsi la transmission de la maladie, l'incidence et la mortalité dans les pays participants. Ce projet sera mis en œuvre au moyen d'une série de stratégies conformes au cadre opérationnel relatif à la santé dans le contexte migratoire et aux recommandations existantes en matière de lutte contre la tuberculose parmi les migrants et les populations mobiles.
Stratégie de l'OIM : 3		Ressources inscrites au budget : 3 087 100
II.2.9	Gestion des risques de santé liés à la migration en Afghanistan	Réduire la propagation de maladies transmissibles par-delà les frontières de l'Afghanistan grâce à une meilleure mise en œuvre du Règlement sanitaire international (2005). Cette intervention établira une base de connaissances complète et appuiera les cadres juridiques et politiques ; intensifiera le renforcement des capacités ; modernisera les infrastructures ; renforcera les systèmes de surveillance et la sensibilisation communautaires ; et assurera une coopération transfrontalière avec la République islamique d'Iran et le Pakistan. Le projet fournira, en outre, un appui essentiel en vue de prévenir, de repérer et de combattre les nombreuses maladies infectieuses détectées en Afghanistan et observées particulièrement fréquemment parmi les populations migrantes, notamment la tuberculose, le paludisme, le choléra, la fièvre hémorragique de Crimée-Congo, les arboviroses, la leishmaniose, l'hépatite B et la COVID-19.
Stratégie de l'OIM : 2, 3		Ressources inscrites au budget : 321 500

Programme/Projet	Objectifs
II.2.10 Renforcement du soutien à la prévention et au traitement du VIH, du paludisme et de la tuberculose au Myanmar	Gérer et mettre en œuvre des services d'aide, de prévention et de traitement du VIH et du paludisme, ainsi que des activités de gestion des dossiers dans des zones difficiles d'accès accueillant des groupes de migrants, et mener des activités à base communautaire de sensibilisation à la tuberculose, de détection des cas, ainsi que de soins et de soutien au Myanmar. Ce projet améliorera également l'accès aux services relatifs à la COVID-19 parmi les populations migrantes et celles touchées par la mobilité.
Stratégie de l'OIM : 3, 4, 6	Ressources inscrites au budget : 3 442 700
II.2.11 Activités à base communautaire de dépistage actif et de gestion des cas de tuberculose au Timor-Leste	Contribuer à une réduction de l'épidémie de tuberculose en améliorant l'accès au diagnostic des populations difficiles à atteindre au Timor-Leste par un dépistage systématique effectué grâce à un dispensaire mobile de prise en charge de la tuberculose. Ce projet renforcera les capacités des professionnels de la santé à l'échelle des districts et des sous-districts afin d'améliorer le dépistage, le diagnostic et la gestion des cas, et débouchera sur l'installation d'instruments médicaux à cet effet dans les hôpitaux.
Stratégie de l'OIM : 4	Ressources inscrites au budget : 742 600
<b>Promotion de la santé et assistance sanitaire aux migrants Total des ressources inscrites au budget : 12 457 800</b>	

## II.3 ASSISTANCE SANITAIRE AUX POPULATIONS MIGRANTES VIVANT UNE SITUATION DE CRISE

Programme/Projet	Objectifs
II.3.1 Renforcement de la capacité de l'OIM à répondre aux situations d'urgence humanitaire et de santé publique et à consolider les systèmes de santé	Renforcer la capacité de réponse de l'OIM aux situations d'urgence humanitaire et de santé publique à l'échelle mondiale, en portant une attention particulière à l'amélioration de la capacité de mobilisation rapide du personnel de renfort ainsi que des mécanismes, pratiques et programmes logistiques et de coordination. En outre, cette initiative aide les États Membres à renforcer les systèmes de santé et à honorer leurs engagements au titre du Règlement sanitaire international (2005) grâce au Cadre de gestion de la santé, des frontières et de la mobilité de l'OIM.
Stratégie de l'OIM : 6, 9	Ressources inscrites au budget : 1 557 900
II.3.2 Appui de la diaspora aux efforts de riposte et de secours face à la COVID-19	Appuyer la riposte à la COVID-19 dans certains pays en offrant des subventions en cascade et des possibilités de coordination à des organisations de la diaspora approuvées afin de faciliter les initiatives de secours et de relèvement menées par la diaspora dans le contexte de la COVID-19 et d'en renforcer la portée et l'efficacité. Ce projet vise à améliorer les efforts de riposte à la COVID-19 et de relèvement en soutenant les interventions de la diaspora dans les pays d'origine, en coordination avec les parties prenantes locales.
Stratégie de l'OIM : 8	Ressources inscrites au budget : 111 200
II.3.3 Appui à la vaccination contre la COVID-19 au Tchad	Aider le Gouvernement du Tchad à mettre en œuvre la campagne nationale de vaccination des communautés mobiles et déplacées contre la COVID-19. Ce projet offrira un appui logistique afin de faciliter la campagne de vaccination et la gestion des retours d'information en établissant une permanence téléphonique, en assurant un suivi de la qualité et en mettant en place des mécanismes d'orientation en cas d'effets secondaires.
Stratégie de l'OIM : 4	Ressources inscrites au budget : 328 800

Programme/Projet		Objectifs
II.3.4	Réponse sanitaire d'urgence en Libye	Contribuer aux mesures de riposte à la COVID-19 en Libye en renforçant les capacités de prévention et de riposte à la COVID-19 et en soutenant une approche multidimensionnelle consistant à sensibiliser, à promouvoir un changement de comportement individuel et à mettre en œuvre des mesures relatives à la prévention de la transmission. Cette initiative contribuera à la capacité de riposte sanitaire du Gouvernement de la Libye afin de garantir l'accès des populations migrantes aux services de santé, de fournir des médicaments et des produits médicaux, et de former le personnel de santé. Elle répondra en outre à l'épidémie de tuberculose en soutenant le programme national de lutte contre la tuberculose et ses partenaires, en renforçant les capacités nationales et en assurant une gestion de la tuberculose de qualité. Elle appuiera également des activités psychosociales à base communautaire à l'intention de la population touchée par la crise.
Stratégie de l'OIM : 1, 9		Ressources inscrites au budget : 205 000
II.3.5	Renforcement de la riposte au VIH et à la tuberculose à l'intention des populations déplacées et vulnérables au Mozambique	Appuyer et renforcer les capacités des autorités gouvernementales chargées de la santé au niveau des provinces et des districts, des femmes et des autres parties prenantes concernées au Mozambique aux fins d'intégration plus poussée du VIH et de la tuberculose dans les plans d'intervention d'urgence. Ce projet apportera un soutien aux populations déplacées et vulnérables porteuses du VIH ou atteintes de tuberculose à chaque étape du cycle des déplacements en assurant un suivi et en préconisant la création de groupes de soutien afin d'améliorer le respect des traitements et de combattre la stigmatisation au sein des communautés.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 99 000
II.3.6	Amélioration de l'accès aux services sanitaires au Nigéria	Prévenir la traite des personnes et des populations déplacées et y répondre, et remédier aux problèmes psychosociaux et de santé mentale au Nigéria, en renforçant les capacités locales, en favorisant la résilience des populations touchées par la crise les plus vulnérables, et en rétablissant les structures et systèmes collectifs d'aide essentiels pour la reprise de la vie quotidienne et la transition vers une sortie de crise. Ce projet améliorera en outre le bien-être psychosocial et la santé mentale parmi les populations touchées par la crise grâce à la fourniture de services directs.
Stratégie de l'OIM : 2		Ressources inscrites au budget : 432 100
II.3.7	Réponse sanitaire d'urgence à la crise au Moyen-Orient	Assurer le continuum des soins dans des environnements opérationnels difficiles en fournissant des services essentiels en matière de VIH, de tuberculose et de paludisme. Les interventions ont pour but de répondre aux besoins de la population générale, mais portent une attention particulière aux groupes en situation de vulnérabilité, y compris les réfugiés, les migrants, les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et les personnes qui se trouvent dans des zones difficiles d'accès en Iraq, en République arabe syrienne et au Yémen, ainsi que les réfugiés, les migrants et les autres groupes de population vulnérables syriens en Jordanie et au Liban.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 18 167 700
II.3.8	Amélioration des services de soins de santé primaire et d'urgence au Yémen	Aider le Gouvernement du Yémen à améliorer la qualité des services de santé et l'accès à ceux-ci afin de répondre aux besoins sanitaires urgents des groupes de population vulnérables et touchés par le conflit, y compris les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les migrants, et des communautés d'accueil touchées par le conflit.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 125 100

Programme/Projet	Objectifs
II.3.9 Facilitation et renforcement de la fourniture de services de santé aux réfugiés rohingya au Bangladesh	Améliorer la protection des réfugiés rohingya et des communautés d'accueil au Bangladesh et leur accès à des services complets de soins de santé essentiels. Cette initiative répond au besoin d'achat et de distribution de matériel médical, de formation, de renforcement des capacités, d'amélioration du système d'orientation, et de développement et de construction d'installations sanitaires spécialisées dans la riposte à la COVID-19 et dans la violence fondée sur le genre. Le projet permettra également d'améliorer l'accès des communautés d'accueil et des réfugiés rohingya aux services d'aide en matière de santé, de nutrition, de population et de violence fondée sur le genre, ainsi que leur utilisation de ces services, dans tous les types d'installations de soins de santé et dans les camps ; et permettra au Gouvernement de fournir de meilleurs services grâce à la reconstruction et/ou à la remise en état d'infrastructures, à la fourniture de médicaments et de matériel essentiels, ainsi qu'au recrutement et au déploiement de personnel médical qualifié dans des installations de santé ciblées à Cox's Bazaar. En outre, ce projet fournira des services psychosociaux dans des installations de santé et au sein de la communauté.
Stratégie de l'OIM : 3	Ressources inscrites au budget : 4 296 100
II.3.10 Appui à l'intervention de conformité sanitaire aux frontières au Cambodge	Appuyer l'initiative de conformité sanitaire aux frontières du Gouvernement du Cambodge visant à limiter la propagation de variants préoccupants de la COVID-19 et à répondre aux besoins immédiats des travailleurs migrants rentrant de l'étranger en raison de la pandémie de COVID-19.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 120 200
II.3.11 Renforcement des capacités de préparation et de riposte aux fins de services efficaces de prévention et de contrôle de la COVID-19 dans des îles reculées des Philippines	Appuyer l'initiative de prévention et de riposte à la propagation de la COVID-19 du Gouvernement des Philippines. Ce projet prévoit une série d'interventions dans le domaine de la santé et de la préparation aux situations d'urgence dans la Région autonome du Bangsamoro et dans les provinces de Basilan, Lanao del Sur, Maguindanao, Sulu et Tawi-Tawi visant à renforcer la préparation du Gouvernement aux fins de prévention de la propagation de la COVID-19 et d'atténuation de ses effets. Il appuiera également la campagne de vaccination contre la COVID-19 par l'organisation d'une conférence et d'un atelier technique réunissant des experts internationaux.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 26 300
II.3.12 Renforcement des capacités en matière de santé publique au Viet Nam	Contribuer au contrôle efficace de la transmission de la COVID-19 dans les zones frontalières du Viet Nam en renforçant les capacités des agents de première ligne aux points d'entrée. Cette initiative contribuera au renforcement des capacités en matière de santé publique aux points d'entrée, aux fins de la reprise des voyages internationaux en toute sécurité.
Stratégie de l'OIM : 2, 3	Ressources inscrites au budget : 143 800
II.3.13 Fourniture d'une aide sanitaire et d'autres formes d'aide aux populations touchées par le conflit en Ukraine	Aider le Gouvernement de l'Ukraine et les partenaires locaux à améliorer l'accès des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, des communautés d'accueil et des ressortissants de pays tiers aux services de santé générale, de santé mentale et de soutien psychosocial, ainsi qu'aux services en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène, en veillant au respect de leurs droits, de leur dignité et de leur bien-être et à leur protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Le projet vise à répondre aux besoins à court terme et à atténuer les effets psychologiques néfastes potentiels à long terme parmi les populations touchées par le conflit.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 562 500
<b>Assistance sanitaire aux populations migrantes vivant une situation de crise</b>	<b>Total des ressources inscrites au budget : 26 175 700</b>

## II.4 SERVICES DE SANTÉ POUR LE PERSONNEL DES NATIONS UNIES ET LES AUTRES ACTEURS HUMANITAIRES ET DIPLOMATIQUES

Programme/Projet		Objectifs
II.4.1	Fourniture de services de santé aux membres du personnel autofinancés des Nations Unies et aux personnes à leur charge, aux acteurs humanitaires et aux communautés diplomatiques	Contribuer à la continuité des opérations humanitaires dans le contexte de la pandémie de COVID-19, contribuer au devoir de protection des Nations Unies envers leur personnel et garantir la sécurité et la santé des effectifs des Nations Unies, du personnel des ONG et des communautés diplomatiques en fournissant des services de santé relatifs ou non à la COVID-19.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 484 500
<b>Services de santé pour le personnel des Nations Unies et les autres acteurs humanitaires et diplomatiques</b>		<b>Total des ressources inscrites au budget : 484 500</b>

### III. MIGRATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
III.1	Cohérence des politiques et développement des communautés	6 124 200	16 671 000	1 447 400	24 242 600
III.2	Migration, environnement, changement climatique et réduction des risques de catastrophe	5 662 700	6 347 300	790 200	12 800 200
III.3	Contribution des migrants au développement	649 700	1 136 100	124 900	1 910 700
	<b>Total</b>	<b>12 436 600</b>	<b>24 154 400</b>	<b>2 362 500</b>	<b>38 953 500</b>

296. L'allocation budgétaire pour les activités de migration et développement durable s'élève à environ 39 millions de dollars É.-U.. Les projets sont présentés par secteur de programme, avec indication de leur(s) objectif(s) et de leur(s) lien(s) avec les activités énoncées dans la Stratégie de l'OIM (document MC/INF/287).

297. Comme exposé dans la Stratégie institutionnelle de l'OIM en matière de migration et de développement durable 2019-2023, l'action de l'Organisation dans ce domaine se retrouve dans tous ses domaines thématiques et projets. Les projets qui portent spécifiquement sur la cohérence des politiques et le développement communautaire, sur la coopération internationale et le développement ainsi que sur le développement local sont classés dans la catégorie Migration et développement durable parce qu'ils visent en particulier à accélérer la réalisation d'un éventail plus large d'objectifs relatifs au développement durable.

298. La Stratégie institutionnelle oriente cette action de façon à ce que les programmes et les interventions de politique générale de l'OIM s'appuient sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et mettent à profit les articulations positives entre la migration et le développement, étant entendu que la migration peut être un puissant facteur de développement durable pour les migrants eux-mêmes, pour les membres de leur famille et pour les communautés dans les pays d'origine, de transit et de destination.

299. La thématique migration et développement continue de revêtir une importance cruciale pour la communauté internationale. L'action menée par l'OIM dans le domaine de la gouvernance des migrations est, depuis longtemps, ciblée sur la capitalisation des liens positifs existant entre la migration et le développement humain. Du fait de son entrée dans le système des Nations Unies ainsi que de son rôle de coordination du Réseau des Nations Unies sur les migrations aux fins de la mise en œuvre et du suivi du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, et de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, l'Organisation est aujourd'hui tenue de formuler ses activités et son mandat à la lumière du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de rendre compte à ses États Membres des activités qu'elle mène en application des engagements qui y figurent, et de contribuer aux discussions mondiales sur la migration et le développement durable. L'adoption du Pacte mondial a été une occasion importante de mettre à profit les liens positifs existant entre la migration et le développement, étant donné qu'il est ancré dans le Programme 2030 et sert de feuille de route pour concrétiser les aspects des objectifs de développement durable qui se rapportent à la migration.

300. En plus d'assurer les fonctions de coordination et de secrétariat du Réseau des Nations Unies sur les migrations, l'OIM en codirige les groupes de travail restreints 2.1 – Renforcement du système des Nations Unies aux fins de la mise en œuvre du Pacte mondial, et 2.2 – Plans nationaux de mise en œuvre du Pacte mondial. Le groupe de travail restreint 2.1 a élaboré un programme de formation sur l'intégration de la migration dans les analyses communes de pays et les cadres de coopération, qui a été mis en œuvre à titre expérimental pour cinq équipes de pays des Nations Unies, tandis que le groupe de travail restreint 2.2 a formulé des orientations à l'intention des États Membres et de toutes les parties prenantes pertinentes sur la mise en œuvre du Pacte mondial, qui ont été testées à la faveur d'une consultation gouvernementale. Ces deux outils sont en cours de finalisation et aideront les équipes de pays des Nations Unies et les États Membres à tirer parti de la mise en œuvre du Pacte mondial pour la réalisation du Programme 2030. Parallèlement aux efforts institutionnels en cours pour faire en sorte que l'ensemble des activités de l'OIM tendent à contribuer au Programme 2030, les secteurs de programme

ci-après englobent plus précisément les programmes, projets et activités qui se rapportent spécifiquement au couple migration et développement durable.

**301. Cohérence des politiques et développement des communautés :** Pour garantir la cohérence des politiques de migration et développement, ce type de programmes contribuent à l'intégration de la migration dans la planification et la mise en œuvre des politiques nationales et locales, de façon à ce que les effets de la migration et les besoins des migrants soient pris en considération dans tous les domaines de gouvernance, tels que le développement, la santé, l'éducation et l'inclusion financière. À cette fin, une approche associant l'ensemble des pouvoirs publics s'impose, fondée sur la concertation entre tous les secteurs et tous les niveaux de gouvernement aux fins d'affinement des politiques existantes ou d'élaboration de politiques nouvelles adaptées aux effets de la migration et aux besoins des migrants et y répondant.

**302.** Un secteur d'activité distinct porte sur l'intégration de la migration dans les programmes, plans et processus de coopération pour le développement à l'échelle bilatérale et multilatérale. À cet effet, l'OIM a) appuie le renforcement des capacités de tous les acteurs pertinents, y compris les donateurs et autres partenaires de développement, afin qu'ils soient mieux à même de comprendre et de faciliter la coopération pour le développement et d'administrer les migrations dans l'intérêt de tous à la faveur de formations, d'un partage de connaissances et d'échanges entre pays ; b) aide les gouvernements à instituer et à renforcer des mécanismes de coordination entre secteurs de gouvernance et entre autorités nationales et locales ; et c) fournit une aide technique et financière pour la mise en œuvre de politiques ou de programmes, affinés ou nouveaux, qui intègrent les questions relatives à la migration.

**303.** Au niveau local, l'OIM aide les acteurs infranationaux à créer des environnements qui sont favorables au développement socioéconomique dans le contexte migratoire et à la cohésion sociale dans leurs communautés et qui, de ce fait, permettent un développement dans l'intérêt de toute la société. À cet effet, l'OIM aide les États Membres à : renforcer les capacités des dirigeants locaux et des autorités infranationales afin qu'ils puissent consolider la dimension locale de la gouvernance des migrations ; s'attaquer aux facteurs de la mobilité humaine, afin que celle-ci relève d'un processus décidé en connaissance de cause et bien planifié ; et réduire les difficultés économiques, sociales et environnementales auxquelles se heurtent les migrants, afin de promouvoir un développement humain plus inclusif. Pour cela, elle met à disposition des outils de formation et assure des sessions de formation, met en place des mécanismes de protection à base communautaire ouverts aux migrants, et promeut la cohérence verticale des politiques en appuyant la concertation locale-nationale de façon à ce que les autorités locales et régionales puissent contribuer, par leur savoir-faire et leurs connaissances, à l'élaboration de politiques nationales mieux adaptées et plus pertinentes et pouvant être mises en œuvre avec succès à l'échelle locale. L'OIM appuie également les mesures visant à faciliter la participation des migrants et des diasporas au développement communautaire, par exemple en fournissant une assistance technique à l'appui des communautés de la diaspora et des communautés de migrants pour qu'elles puissent s'associer, s'organiser collectivement, négocier et défendre leurs droits, ou en aidant les gouvernements à créer des plateformes de consultation et de participation communautaire. En outre, l'OIM promeut une approche associant l'ensemble de la société, en veillant à ce que les services fournis au titre de projets englobent l'ensemble de la communauté et à ce que les efforts de cohésion profitent à chacun.

**304. Migration, environnement, changement climatique et réduction des risques de catastrophe :** Les activités de l'OIM dans ce domaine reposent tout à la fois sur l'idée que les stratégies en matière de mobilité humaine peuvent contribuer à des politiques mieux à même de s'attaquer au changement climatique, à la dégradation de l'environnement et à la réduction des risques de catastrophe, sur le principe selon lequel les politiques de migration ne peuvent faire abstraction des facteurs environnementaux et climatiques. L'OIM est déterminée à poursuivre son action sur la multiproblématique de la migration, de l'environnement et du changement climatique par la recherche et l'analyse de données, le dialogue politique, le renforcement des capacités et des activités opérationnelles.

**305.** Les activités de l'OIM dans ce domaine consistent à contribuer au renforcement de la base de données, à promouvoir l'élaboration des politiques et à instaurer le dialogue, et à mettre en œuvre des programmes portant sur la mobilité humaine dans le contexte des catastrophes, du changement climatique et de la dégradation de l'environnement. Elles sont axées sur la mobilité dans le contexte de la dégradation de l'environnement, des incidences du changement climatique sur les moyens de subsistance et des effets de la migration sur l'environnement ; et comportent des composantes relatives à la réduction des risques de catastrophe, notamment le renforcement de la résilience, la prévention et l'atténuation des aléas et la préparation à l'échelle communautaire. Elles sont liées aux phénomènes et processus (climatiques et non climatiques) à évolution lente, tels que l'élévation du niveau de la mer, la hausse des températures, l'acidification des océans, le retrait des glaciers, la dégradation de

l'écosystème côtier et marin, la salinisation des sols, la dégradation des terres et des forêts, la diminution de la diversité biologique et la désertification, ainsi qu'aux extrêmes climatiques (phénomènes météorologiques extrêmes ou phénomènes climatiques), tels que les changements de fréquence et d'intensité des tempêtes tropicales et des cyclones, les modifications des régimes pluviométriques, les changements dans la chimie atmosphérique, et la fonte des glaciers de montagne.

306. Le renforcement des capacités est un autre grand domaine d'activité, qui porte essentiellement sur le développement de la capacité des gouvernements et des autres parties prenantes des pays d'origine et de destination à s'atteler aux questions de migration sous l'angle de la dégradation de l'environnement, du changement climatique et des catastrophes. Les activités menées dans ce domaine visent à former les décideurs et les praticiens des départements ministériels et à faciliter le dialogue entre eux, en mettant l'accent sur la migration dans le contexte de la dégradation de l'environnement et du changement climatique, mais aussi à renforcer les capacités permettant aux gouvernements et aux communautés de faire face aux risques de catastrophe et de les gérer, d'en réduire les effets, d'accroître la résilience aux crises et de sauver des vies. Ces activités permettent aux décideurs et aux praticiens de mieux comprendre les articulations entre la migration, le climat, l'environnement, les catastrophes et la réduction des risques, et renforcent la coordination multipartite sur la façon d'aborder les questions liées à la mobilité humaine à l'échelle locale, nationale, régionale et internationale, notamment dans les cadres relatifs au changement climatique, à la réduction des risques de catastrophe et à la gestion des migrations et lors des négociations connexes.

307. **Contribution des migrants au développement :** Ce secteur de programme a pour but de mobiliser et d'autonomiser les migrants et les diasporas et de leur donner les moyens de contribuer au développement de leurs communautés d'accueil et d'origine. L'OIM œuvre avec les États Membres pour promouvoir la protection des droits des migrants et autonomiser ces derniers par la fourniture des services et du soutien dont ils ont besoin pour faire partie intégrante de leur nouvelle société et contribuer à leurs communautés d'origine. L'un des moyens mis en œuvre par l'OIM à cette fin consiste à appuyer le retour de ressortissants de l'étranger compétents et qualifiés à la faveur d'affectations professionnelles, virtuelles, de courte durée, répétées ou de longue durée, y compris l'établissement de mécanismes permettant le retour de nationaux qualifiés aux fins d'un transfert de connaissances et d'une assistance technique dans le cadre d'une politique nationale plus vaste et/ou d'un plan de développement, de modernisation ou de reconstruction de la communauté internationale. En outre, l'OIM aide les gouvernements à concevoir des politiques et des mécanismes qui permettent aux communautés transnationales d'appuyer le développement socioéconomique de leur pays d'origine à la faveur d'un transfert de ressources financières et de contributions économiques à des projets de développement précis, notamment par des investissements, des œuvres philanthropiques, un appui au commerce et la constitution de réseaux. D'autres initiatives peuvent viser à améliorer les services financiers offerts aux migrants, par exemple par une réduction du coût des transferts de fonds, l'amélioration des connaissances financières et des mesures offrant la garantie que des services de rapatriement de fonds existent même dans les lieux les plus reculés. Les projets relevant de ce secteur de programme sont axés sur la maximisation des contributions des migrants au développement, sur le développement des possibilités économiques ainsi que sur l'amélioration des services sociaux et des infrastructures communautaires dans des lieux exposés à l'émigration économique ou ayant besoin de se développer pour absorber de manière durable les retours de migrants.

### III.1 COHÉRENCE DES POLITIQUES ET DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

Programme/Projet	Objectifs
III.1.1 Contribution de la migration au développement durable	Exploiter les avantages qu'offre la migration pour le développement et en réduire les effets négatifs pour les communautés d'accueil et d'origine, les migrants et les membres de leur famille, grâce à des politiques et à des mécanismes de mise en œuvre plus cohérents et axés sur les résultats, qui incluent les migrants et sont élaborés et appliqués avec une plus grande participation des autorités locales, du secteur privé et des diasporas, et à des mesures de sensibilisation à l'échelle mondiale. Ce projet contribuera à une couverture médiatique plus correcte, diversifiée et équilibrée de la migration, du développement et des droits de l'homme, tant au regard de la qualité que de la quantité, et favorisera des discussions et un dialogue publics constructifs.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4, 8	Ressources inscrites au budget : 1 381 900

Programme/Projet	Objectifs
III.1.2 Appui dans le domaine de la migration et du développement au Maroc	Appuyer les efforts déployés par le Gouvernement du Maroc pour renforcer la résilience des communautés vulnérables au Maroc en améliorant l'état de préparation et en promouvant une gouvernance adaptée et efficace, afin de prévenir la vulnérabilité des communautés à l'extrémisme violent. Ce projet appuiera, en outre, les efforts déployés par les conseils régionaux pour prendre en considération la migration dans la planification locale.
Stratégie de l'OIM : 4	Ressources inscrites au budget : 6 584 700
III.1.3 Renforcement des possibilités socioéconomiques et de réintégration en Tunisie	Aider le Gouvernement de la Tunisie à accroître les possibilités socioéconomiques de réintégration pour les jeunes susceptibles de réémigrer par des voies irrégulières et d'autres groupes vulnérables à la faveur de formations qualifiantes orientées vers le marché et d'un soutien au développement communautaire.
Stratégie de l'OIM : 3, 5, 12	Ressources inscrites au budget : 2 156 600
III.1.4 Promotion de communautés de solidarité pour les migrants et les réfugiés de la République bolivarienne du Venezuela en Amérique latine et dans les Caraïbes	Ce projet vise à réduire les vulnérabilités des réfugiés et des migrants et à renforcer la résilience des communautés d'accueil dans quatre pays d'Amérique latine et des Caraïbes, et plus particulièrement à améliorer l'inclusion économique et sociale des réfugiés, des migrants et des communautés d'accueil dans des villes sélectionnées.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4	Ressources inscrites au budget : 1 271 800
III.1.5 Assistance administrative et technique au Gouvernement de l'Argentine	Fournir des services techniques, administratifs, de supervision et de suivi à l'appui des efforts déployés par le Gouvernement de l'Argentine pour élaborer des politiques contribuant au développement socioéconomique par la création de possibilités d'emploi et des incitations à l'investissement dans le cadre de mesures en cours visant à gérer la migration. La responsabilité de l'OIM dans la mise en œuvre de ce projet étant limitée, aucune commission pour frais généraux n'est appliquée aux montants versés par le Gouvernement de l'Argentine pour couvrir les activités donnant lieu à une gestion spéciale.
Stratégie de l'OIM : 3, 4	Ressources inscrites au budget : 2 042 200
III.1.6 Possibilités éducatives pour les migrants et les migrants de retour en El Salvador	Améliorer l'accès des migrants potentiels, des migrants de retour et des membres de leur famille aux possibilités d'éducation formelle en El Salvador, afin de promouvoir des moyens de subsistance durables et compétitifs et de favoriser le bien-être.
Stratégie de l'OIM : 4	Ressources inscrites au budget : 3 071 900
III.1.7 Amélioration de la gouvernance, de la protection et de la résilience économique pour les migrants en Haïti	Améliorer la gouvernance, la protection et la résilience économique des communautés situées à la frontière entre Haïti et la République dominicaine. Ce projet renforcera les capacités gouvernementales en matière de fourniture de documents dans les zones frontalières ; contribuera à l'assistance offerte aux migrants en collaboration avec les autorités locales ; et renforcera les capacités techniques des membres des communautés frontalières et des migrants afin de favoriser leur réintégration dans l'économie locale.
Stratégie de l'OIM : 1, 2	Ressources inscrites au budget : 1 263 800
III.1.8 Compréhension et gestion des migrations internes en Mongolie	Améliorer le bien-être socioéconomique des migrants internes en suivant une approche globale comprenant la production de données, l'élaboration de politiques fondées sur des éléments factuels et la mise en place d'interventions sur le terrain en Mongolie.
Stratégie de l'OIM : 2	Ressources inscrites au budget : 438 800

Programme/Projet	Objectifs
III.1.9 Renforcement des capacités en matière de migration et de développement en Italie	Renforcer les liens entre la migration, l'inclusion sociale et le développement en autonomisant les migrants et les acteurs de la diaspora ; promouvoir la reconnaissance de la contribution des migrants en sensibilisant l'opinion ; et renforcer la position de l'Italie sur la scène mondiale de la migration et du développement.
Stratégie de l'OIM : 3, 4, 7, 12	Ressources inscrites au budget : 601 000
III.1.10 Intégration économique des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays en Ukraine	Compléter les mesures d'urgence prises par le Gouvernement de l'Ukraine et appuyer une riposte solide et ciblée aux conséquences à long terme de la pandémie de COVID-19 en contribuant à l'adaptation, au relèvement et à la croissance économiques à la faveur d'une aide ciblée offerte aux populations touchées, principalement pour promouvoir le maintien dans l'emploi et la création d'emploi.
Stratégie de l'OIM : 4, 9, 12	Ressources inscrites au budget : 5 429 900
<b>Cohérence des politiques et développement des communautés</b>	
<b>Total des ressources inscrites au budget : 24 242 600</b>	

### III.2 MIGRATION, ENVIRONNEMENT, CHANGEMENT CLIMATIQUE ET RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE

Programme/Projet	Objectifs
III.2.1 Mise en œuvre de la Stratégie institutionnelle de l'OIM relative à la migration, au changement climatique et à l'environnement	Contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie institutionnelle de l'OIM relative à la migration, au changement climatique et à l'environnement 2021-2030, conformément aux trois objectifs stratégiques et aux quatre domaines d'action prioritaires énoncés dans la Stratégie. Le projet s'appuie également sur l'évaluation de la réponse institutionnelle de l'OIM à la multiproblématique migration, environnement et changement climatique et entend donner suite aux recommandations qui en sont issues.
Stratégie de l'OIM : 3, 5	Ressources inscrites au budget : 93 400
III.2.2 Mise en œuvre de politiques mondiales sur la migration environnementale et les déplacements dus aux catastrophes en Afrique de l'Ouest	Contribuer à la facilitation de voies de migration régulières et réduire les déplacements dus aux catastrophes, à la dégradation de l'environnement et au changement climatique en Afrique de l'Ouest. Ce projet a pour objectif d'appuyer l'élaboration de politiques et de favoriser la cohérence des politiques relatives à la migration environnementale et aux déplacements dus aux catastrophes en Afrique de l'Ouest, conformément aux priorités politiques mondiales.
Stratégie de l'OIM : 3, 7	Ressources inscrites au budget : 137 300
III.2.3 Lutte contre les facteurs de migration et facilitation de migrations sûres, ordonnées et régulières dans la région de l'Autorité intergouvernementale pour le développement en Afrique	Faciliter des voies de migration régulière dans la région de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et réduire le risque de déplacements dans le contexte du changement climatique, de la dégradation de l'environnement et des catastrophes, conformément à la vision et aux principes directeurs énoncés dans le Pacte mondial sur les migrations. Cet objectif sera atteint en répondant aux besoins et en remédiant aux lacunes en matière de données et de connaissances ; en élaborant des cadres politiques nationaux et régionaux ; et en renforçant la préparation aux déplacements en cas de catastrophe et les voies de migration régulière.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4, 12	Ressources inscrites au budget : 27 800
III.2.4 Protection et intégration de la main-d'œuvre migrante et de l'environnement en Côte d'Ivoire et au Sénégal	Mettre en évidence le travail des migrants dans le secteur souvent informel de l'agriculture en reliant la protection des travailleurs migrants à celle de l'environnement. Ce projet vise par ailleurs à mettre en lumière la contribution positive de l'agriculture périurbaine à la résilience des zones où elle est pratiquée.
Stratégie de l'OIM : 5, 6, 12	Ressources inscrites au budget : 117 800

Programme/Projet	Objectifs
III.2.5 Énergie durable pour les communautés déplacées au Mozambique	Contribuer au développement économique et social inclusif des personnes déplacées et réinstallées à l'intérieur de leur propre pays à la suite de catastrophes et d'aléas naturels au Mozambique en améliorant l'accès à des solutions énergétiques et financières abordables. Le projet prévoit l'élaboration d'un modèle d'instruments financiers à l'intention des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays visant à stimuler l'adoption de technologies énergétiques propres, en mettant l'accent sur les systèmes et les installations solaires utilisés à des fins productives.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 232 400
III.2.6 Mesures concernant le lien entre climat et conflit en Somalie	S'attaquer au lien entre climat et conflit en Somalie ; enrayer l'effet multiplicateur du changement climatique sur les conflits violents dans certaines régions du pays ; et renforcer les capacités permettant aux communautés touchées par les conflits et les déplacements de s'adapter aux effets néfastes du changement climatique.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 2 648 300
III.2.7 Renforcement de l'initiative de gestion des risques de catastrophe au Soudan du Sud	Contribuer à une meilleure gestion de l'eau, renforcer les capacités institutionnelles et améliorer les approches fondées sur des connaissances et des éléments factuels au Soudan du Sud. Ce projet vise à contribuer à un meilleur accès à l'eau potable pour renforcer la résilience des communautés dans les zones inondables.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 2 040 300
III.2.8 Mise en œuvre de politiques mondiales sur la migration environnementale et les déplacements dus aux catastrophes dans les Caraïbes	Favoriser l'élaboration d'approches cohérentes dans les Caraïbes pour faire face aux défis que pose la migration dans le contexte de catastrophes soudaines et à évolution lente, notamment en prenant en considération les recommandations pertinentes formulées dans des cadres internationaux. Ces projets promeuvent également l'adoption d'une approche fondée sur la sécurité humaine, ainsi que l'intégration de la riposte à la pandémie de COVID-19, lors de l'élaboration de politiques sur les déplacements dus aux catastrophes et la migration environnementale dans les Caraïbes orientales.
Stratégie de l'OIM : 2, 6	Ressources inscrites au budget : 255 600
III.2.9 Renforcement des capacités de gestion des risques de catastrophe en Haïti	Contribuer à une approche globale du renforcement des capacités nationales de préparation en cas de catastrophe grâce à une gestion et un maintien efficaces de stocks d'articles non alimentaires et au développement des capacités. Ces efforts s'appuient sur les réalisations de l'OIM en matière de gestion et d'entretien des entrepôts et viennent compléter ses programmes de réduction des risques.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 5 981 100
III.2.10 Efforts de gestion des risques de catastrophe en Afghanistan	Apporter un soutien aux communautés afghanes en matière de gestion des risques de catastrophe en construisant, à petite échelle, une infrastructure d'atténuation des catastrophes et des systèmes d'irrigation ; en expliquant aux communautés comment atténuer les effets de catastrophes naturelles et comment s'y préparer ; et en améliorant le système national d'information et de gestion des catastrophes.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 229 500

Programme/Projet	Objectifs
III.2.11 Gestion des catastrophes aux Îles Marshall	Contribuer au renforcement des capacités à l'échelle communautaire et gouvernementale aux Îles Marshall afin d'améliorer la résilience aux aléas et aux catastrophes, en dotant les communautés des ressources et des compétences nécessaires et en privilégiant une approche sans exclusive avec des populations traditionnellement sous-représentées.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 617 400
III.2.12 Renforcement de la résilience communautaire aux Palaos	Contribuer à un renforcement des capacités permettant aux communautés des Palaos d'être mieux préparées à certains aléas, de réduire les risques et d'améliorer leur résilience.
Stratégie de l'OIM : 2	Ressources inscrites au budget : 58 600
III.2.13 Appui à la stabilisation communautaire et au renforcement des capacités en Papouasie-Nouvelle-Guinée	Contribuer à la réduction des pertes économiques et humaines et aux déplacements dus aux catastrophes naturelles en renforçant la résilience communautaire et les capacités des responsables gouvernementaux à tous les niveaux. Ce projet renforcera les mécanismes de coordination et de collaboration entre les acteurs humanitaires nationaux et internationaux, ainsi que la participation de groupes confessionnels et du secteur privé à toutes les étapes d'une situation d'urgence.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 189 700
III.2.14 Renforcement du système de réduction des risques de catastrophe au Timor-Leste	Aider le Gouvernement du Timor-Leste à renforcer la gestion des risques de catastrophe à l'échelle nationale, municipale et locale par la décentralisation du système de gestion des catastrophes aux fins d'activités efficaces et efficientes en matière de prévention, de préparation, de réponse et de relèvement en cas de catastrophe. Ce projet vise également à lutter contre la violence fondée sur le genre et à améliorer les réponses essentielles apportées par les secteurs de la santé et de la justice aux femmes et aux enfants victimes de violence.
Stratégie de l'OIM : 3, 9	Ressources inscrites au budget : 171 000
<b>Migration, environnement, changement climatique et réduction des risques de catastrophe</b>	
<b>Total des ressources inscrites au budget : 12 800 200</b>	

### III.3 CONTRIBUTION DES MIGRANTS AU DÉVELOPPEMENT

Programme/Projet	Objectifs
III.3.1 Mobilisation de la diaspora aux fins du développement des secteurs public et privé	Promouvoir le rôle actif de la diaspora dans le renforcement du secteur public et le développement du secteur privé en Afghanistan, en Iraq, au Nigéria et en Somalie à la faveur d'un programme complet de mobilisation de la diaspora reposant sur deux piliers, à savoir le transfert de connaissances et de compétences et l'entrepreneuriat au sein de la diaspora.
Stratégie de l'OIM : 3, 4, 8	Ressources inscrites au budget : 359 700
III.3.2 Mobilisation de la diaspora aux fins de développement institutionnel en Somalie	Contribuer au renforcement des processus de développement durable en Somalie, notamment en améliorant les résultats en matière de santé et d'éducation, à la faveur d'une participation active de membres qualifiés de la diaspora somalienne et de mesures promouvant l'autonomisation de la jeunesse et l'égalité des genres.
Stratégie de l'OIM : 3	Ressources inscrites au budget : 1 107 100

Programme/Projet	Objectifs
III.3.3 Renforcement du Forum des diasporas en Italie	Ce projet a pour objectif général de contribuer à l'organisation et à l'officialisation de la participation des associations de la diaspora au système italien de coopération au développement. Il s'appuie sur les enseignements tirés et les lacunes identifiées pour répondre au besoin d'une représentation plus structurée, mieux coordonnée et plus inclusive des acteurs de la diaspora qui participent à la coopération pour le développement à l'échelle nationale, ainsi qu'à la nécessité de développer les capacités des associations en permanence et de façon adaptée.
Stratégie de l'OIM : 8	Ressources inscrites au budget : 443 900
<b>Contribution des migrants au développement</b>	<b>Total des ressources inscrites au budget : 1 910 700</b>

## IV. MIGRATION RÉGULÉE

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
IV.1	Aide au retour apportée aux migrants et aux gouvernements	38 660 700	71 955 700	7 133 300	117 749 700
IV.2	Protection et aide offertes aux migrants en situation de vulnérabilité et lutte contre la traite	10 772 700	14 490 500	1 595 200	26 858 400
IV.3	Gouvernance de l'immigration et des frontières/solutions dans le domaine des frontières et de l'identité	15 266 300	30 821 600	2 679 700	48 767 600
IV.4	Appui à la gestion des migrations	302 100	705 000	63 600	1 070 700
	<b>Total</b>	<b>65 001 800</b>	<b>117 972 800</b>	<b>11 471 800</b>	<b>194 446 400</b>

308. L'allocation budgétaire totale pour les activités de migration régulée s'élève à environ 194,4 millions de dollars É.-U.. Les projets sont présentés par secteur de programme, avec indication de leur(s) objectif(s) et de leur(s) lien(s) avec les activités énoncées dans la Stratégie de l'OIM (document MC/INF/287).

309. Alors que, de manière générale, la migration est une force positive pour les pays d'origine comme pour les pays de destination, la migration non régulée peut représenter des difficultés sociales, financières et politiques pour les individus, la société et les gouvernements. Une approche globale, transparente et cohérente de la gestion des migrations associant tous les pays situés sur le continuum migratoire peut contribuer à maîtriser les aspects négatifs liés à la migration irrégulière, y compris le trafic illicite de migrants et la traite d'êtres humains, et à préserver l'intégrité de la migration en tant que processus social naturel. Une saine gouvernance en matière migratoire aux niveaux national, régional et international est de plus en plus reconnue comme un élément clé de la gestion humaine et ordonnée des mouvements de population.

310. L'OIM aide les gouvernements à mettre en place et à appliquer des politiques, des législations et des mécanismes institutionnels fondés sur des faits dans le domaine migratoire qui renforcent la gestion des migrations, tout en apportant un soutien spécialisé aux migrants, selon leurs besoins de protection et en tenant dûment compte des considérations de genre, d'âge et de dignité humaine.

311. L'OIM apporte une assistance technique aux fonctionnaires gouvernementaux et les aide à évaluer, améliorer et actualiser les systèmes opérationnels de gestion des migrations, par exemple dans les domaines suivants : délivrance des documents de voyage, élaboration de systèmes de données, et technologies de gestion des frontières, y compris la saisie de données et l'utilisation responsable de la biométrie. Elle met en œuvre des programmes visant à faciliter le retour volontaire assisté des demandeurs d'asile déboutés, des personnes en détresse et d'autres migrants, ainsi que leur réintégration dans leur pays d'origine, en tenant dûment compte des besoins des migrants eux-mêmes ainsi que des préoccupations des communautés locales. L'OIM adopte une approche fondée sur les droits dans la mise en œuvre d'un large éventail d'activités de soutien aux victimes de la traite et autres migrants vulnérables à la violence, à l'exploitation et à la maltraitance, y compris les enfants migrants. Elle apporte une assistance technique aux gouvernements, au secteur privé et aux ONG, ainsi qu'une protection et une aide directes conjointes aux migrants. Plusieurs gouvernements font appel à l'OIM pour qu'elle les aide à trouver des solutions durables face à l'augmentation du nombre d'enfants séparés de leur famille ou non accompagnés qui franchissent leurs frontières. Le soutien de l'OIM consiste notamment à repérer les familles, à fournir une aide au retour volontaire et à la réintégration d'enfants et à renforcer les capacités des pouvoirs publics compétents dans les pays d'origine, en collaboration avec l'UNICEF et le HCR. L'OIM soutient la mise en œuvre de projets d'aide globaux dans le domaine de la protection de l'enfance qui visent à répondre aux besoins des enfants migrants non accompagnés ou séparés de leur famille dans les régions frontalières.

312. En outre, des programmes sont plus particulièrement axés sur la protection des migrants et la prévention de la traite, de l'exploitation et des mauvais traitements dont ils peuvent être victimes, et sur

l'importance de s'attaquer aux facteurs qui créent une demande de biens et de services produits et fournis par des migrants victimes de la traite et de l'exploitation.

313. Les projets et activités de migration régulée sont regroupés dans les secteurs de programme suivants.

314. **Aide au retour apportée aux migrants et aux gouvernements :** L'objectif de l'OIM est d'apporter un soutien renforcé pour faciliter le retour volontaire assisté et la réintégration des migrants dans leur pays d'origine. L'aide au retour volontaire et à la réintégration est l'un des services clés de gestion des migrations fournis par l'OIM aux migrants et aux gouvernements. Elle consiste notamment à apporter un appui administratif, logistique et financier aux migrants qui ne peuvent ou ne veulent pas rester dans le pays d'accueil et qui se sont portés volontaires pour regagner leur pays d'origine. Les programmes d'aide au retour volontaire et à la réintégration offrent une alternative plus humaine, plus digne et moins coûteuse aux retours forcés, et sont souvent complétés par des mesures de réintégration. Pour être couronnée de succès, la mise en œuvre de ces programmes requiert la coopération et la participation d'un large éventail d'acteurs, dont les migrants, la société civile et les gouvernements des pays d'origine, d'accueil et de transit.

315. Conformément aux principes énoncés dans la Politique de l'OIM relative au processus complet de retour, de réadmission et de réintégration, les projets de ce type ont pour principal objectif d'apporter un soutien renforcé pour faciliter le retour volontaire et la réintégration des migrants dans leur pays d'origine, y compris les demandeurs d'asile déboutés, les migrants en situation irrégulière, les migrants en détresse et d'autres personnes désireuses de rentrer au pays mais qui ne peuvent le faire par leurs propres moyens. Les programmes d'aide au retour volontaire et à la réintégration peuvent aussi profiter aux migrants en situation de vulnérabilité, tels que les victimes de la traite, les migrants introduits clandestinement qui ont besoin de protection, les enfants migrants non accompagnés ou séparés de leur famille et les migrants ayant des besoins sanitaires. Typiquement, les programmes de ce genre s'articulent autour de trois grandes phases : l'aide précédant le départ, l'aide au retour et l'aide après l'arrivée. Souvent, ils consistent à réaliser une évaluation des besoins de groupes cibles dans les pays d'origine, de transit et d'accueil, et à fournir des informations sur les possibilités de retour ainsi que des conseils aux candidats au retour potentiels, une aide en matière de documents et une assistance sanitaire, des services d'accueil à l'arrivée et un soutien de longue durée à la réintégration, à la fois pour ceux qui rentrent au pays et pour les communautés des pays d'origine, afin de renforcer la viabilité de la réintégration.

316. Les programmes d'aide au retour volontaire et à la réintégration sont particulièrement efficaces lorsqu'ils s'inscrivent dans une approche sur plusieurs fronts de la gestion des migrations, pour répondre à des scénarios migratoires spécifiques. Lorsqu'ils sont mis en œuvre en association avec une bonne gestion de l'asile et des frontières dans les pays d'accueil, ils peuvent contribuer à l'intégrité des systèmes de migration régulière. Dans le cadre de ces programmes, l'OIM fournit une expertise technique aux gouvernements et aux acteurs pertinents en vue d'améliorer la gestion de la migration de retour, réalise à cet effet des travaux de recherche et facilite le dialogue sur la migration de retour entre pays d'origine, de transit et d'accueil.

317. L'OIM offre, en outre, une aide à la réintégration après l'arrivée aux migrants qui ont été ramenés dans leur pays d'origine par les autorités du pays d'accueil. Ces programmes, mis en œuvre en coopération avec les gouvernements des pays d'origine et d'accueil, viennent en aide aux migrants qui sont officiellement retournés dans leur pays d'origine au terme du processus de retour.

318. En ce qui concerne la fourniture d'un appui à la réintégration aux migrants retournant au pays, l'OIM préconise l'adoption d'une approche intégrée, centrée sur les aspects économiques, sociaux et psychosociaux aux plans individuel, communautaire et structurel. Cette approche intégrée repose sur de solides partenariats avec d'autres acteurs susceptibles d'apporter un soutien additionnel et/ou spécialisé aux migrants de retour. Elle nécessite également de veiller à la complémentarité entre la gestion des migrations et d'autres formes d'intervention, telles que l'aide humanitaire, la stabilisation communautaire et la coopération au développement. En outre, l'OIM s'emploie à favoriser la création d'une communauté de praticiens de la réintégration et de la gestion des connaissances pour qu'ils fournissent une expertise thématique, élaborent et harmonisent des procédures et cadres de suivi et d'évaluation, et améliorent les outils de collecte et de gestion de données existants.

319. **Protection et aide offertes aux migrants en situation de vulnérabilité et lutte contre la traite :** L'OIM collabore avec les gouvernements, les organisations de la société civile, le secteur privé et les institutions compétentes des Nations Unies, dans les pays d'origine, de transit et de destination, pour garantir la protection des migrants, y compris les populations déplacées à l'intérieur de leur propre pays, qui sont vulnérables à la violence, à l'exploitation ou aux mauvais traitements, notamment à la traite d'êtres humains et les formes connexes de maltraitance et d'exploitation, ou en ont été victimes, dans le

contexte de la migration ou d'un déplacement. De plus en plus, ces activités consistent à fournir assistance et protection aux populations mobiles et aux populations déplacées, ainsi qu'aux communautés touchées. Les programmes menés dans ce domaine visent à s'attaquer aux facteurs et aux circonstances qui contribuent à la vulnérabilité des migrants et à porter assistance à ceux qui ont besoin de protection. En adhérant à la Politique sur la protection et à la Déclaration sur la place centrale de la protection dans l'action humanitaire du IASC, l'OIM réaffirme que la protection de toutes les personnes et communautés touchées et à risque doit être au cœur de la prise de décisions et de l'intervention humanitaires, et se déclare résolue à l'intégrer dans tous les secteurs d'intervention pour que l'ensemble des opérations soient accessibles, ne nuisent pas et donnent des moyens d'action aux bénéficiaires.

320. En partenariat avec des gouvernements, les Nations Unies, des organisations internationales et non gouvernementales, le secteur privé et des partenaires de développement, l'OIM mène des activités de lutte contre la traite qui englobent tous les aspects du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes, à savoir la prévention, la protection, les poursuites et les partenariats.

321. Sur le plan opérationnel, l'action de l'OIM en matière de protection couvre toutes les phases d'une crise et englobe diverses activités visant à garantir le plein respect et la pleine jouissance des droits des personnes et des communautés touchées. Par exemple, l'Organisation assure le suivi de la protection, promeut des alternatives à la détention des immigrants, facilite l'accès à des documents officiels, mène des actions de sensibilisation, atténue les risques dans toutes ses opérations, met à disposition des lieux ou des abris sûrs, offre une aide en espèces aux fins de protection et assure la gestion des dossiers de protection des victimes, réelles ou potentielles, de violence, d'exploitation et de maltraitance grâce à la fourniture directe d'informations ainsi que de services et d'une aide personnalisés. Ces activités consistent également à offrir une assistance directe aux victimes de la traite et de formes connexes d'exploitation et de mauvais traitements, ainsi qu'aux personnes qui y sont particulièrement vulnérables, telles que les enfants migrants non accompagnés ou séparés de leur famille. Depuis le milieu des années 1990, l'OIM a ainsi aidé plus de 100 000 victimes de la traite. En 2020, l'Organisation et ses partenaires ont offert une protection spécialisée à 3 976 victimes identifiées à l'échelle mondiale. L'OIM promeut la liberté et la possibilité d'une vie nouvelle en offrant, par exemple, un hébergement sûr, un soutien médical et psychosocial, et une aide au retour volontaire et à la réintégration. En 2020, 271 personnes ont bénéficié d'une aide au titre du Fonds d'assistance global de l'OIM, qui permet d'offrir une assistance sur mesure à des victimes de la traite et à d'autres migrants vulnérables à la violence, à l'exploitation et aux mauvais traitements. Depuis sa création, en 2000, le Fonds fournit des services de gestion des dossiers personnalisés à des migrants vulnérables.

322. L'OIM met en œuvre des stratégies d'information, d'éducation et de communication visant à prévenir les risques en matière de protection, y compris la traite d'êtres humains ainsi que l'exploitation et la maltraitance des migrants, et à fournir aux populations vulnérables les informations dont elles ont besoin pour voyager sans danger et bénéficier d'une aide en cas de besoin. Les campagnes d'information de l'OIM visent en outre à encourager les entreprises et les consommateurs à vérifier si les produits ou services qu'ils achètent ou utilisent ne proviennent pas de l'exploitation de migrants ou de la traite d'êtres humains.

323. Les activités de soutien technique visent à développer les capacités des gouvernements, des entités du secteur privé et des institutions de la société civile ; à renforcer les politiques et les procédures en matière de protection afin de protéger les droits des migrants et de lutter contre la traite d'êtres humains et l'exploitation des migrants ; et à moderniser les infrastructures pertinentes. Elles consistent notamment à former les ONG, les entreprises et les fonctionnaires gouvernementaux, y compris les responsables de l'application des lois, et à fournir un soutien technique à l'élaboration de politiques, de procédures et de programmes destinés à protéger et à aider les personnes qui ont été, ou risquent d'être, victimes de la traite, de violence, d'exploitation et de mauvais traitements. Afin de promouvoir le respect des normes et des principes de protection dans l'ensemble de l'Organisation, un appui technique est également fourni au personnel en interne, qui vise à renforcer les capacités internes en matière de protection et dans des domaines thématiques connexes, dont la prise en considération systématique de la protection, l'inclusion du handicap, la protection de l'enfance et la lutte contre la traite, grâce à des formations et à l'élaboration d'outils et d'orientations pratiques.

324. L'OIM s'emploie également à renforcer les politiques et les cadres juridiques et à promouvoir le dialogue et la coopération à l'échelle locale, nationale, régionale et internationale, notamment en participant et en contribuant aux domaines d'action du Groupe mondial de la protection et aux domaines de responsabilité connexes au Siège et sur le terrain, ainsi qu'en collaborant aux initiatives du IASC. En outre, l'Organisation facilite les travaux d'équipes spéciales nationales et régionales, élabore des mécanismes interinstitutions d'identification et d'aide aux victimes, promeut des initiatives régionales de

protection sous les auspices de processus consultatifs régionaux et participe à des mécanismes de coordination internationaux tels que le Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes et l'Alliance 8.7.

325. L'OIM fournit des services de conseil à des entités du secteur privé pour mettre fin à l'exploitation dans leurs opérations et chaînes d'approvisionnement. À ce titre, elle appuie l'évaluation, l'atténuation et la prévention des risques et met en œuvre des mesures visant à remédier à la violence, à la maltraitance et à l'exploitation, le cas échéant.

326. **Gouvernance de l'immigration et des frontières/solutions dans le domaine des frontières et de l'identité :** Fondés sur l'établissement de partenariats actifs et sur la fourniture d'informations, d'un savoir-faire et de ressources, les projets de gestion de l'immigration et des frontières de l'OIM visent à renforcer la capacité des gouvernements et d'autres acteurs compétents à s'atteler à la gestion de l'immigration et des frontières de manière globale, dans un esprit de coopération et, en définitive, en toute autonomie.

327. L'OIM aide les États à formuler des politiques et à concevoir et mettre en œuvre des programmes et des projets ciblés qui visent à renforcer les capacités des services gouvernementaux pour qu'ils puissent gérer l'immigration et les frontières avec efficacité dans le respect du droit international et du droit des droits de l'homme, afin de favoriser des migrations sûres, ordonnées et régulières et la mobilité transfrontalière, tout en luttant contre la migration irrégulière. Elle fournit un soutien concret sous la forme de services consultatifs, de formations et d'activités de renforcement des capacités. Sur demande, elle apporte également un soutien technique, notamment en mettant à la disposition des autorités nationales compétentes des systèmes opérationnels permettant de gérer les frontières et de contrôler les documents de voyage de manière globale.

328. Les projets de l'OIM dans ce secteur de programme prévoient généralement des services d'évaluation et de conseils, une assistance technique et des activités de formation afin de renforcer les capacités institutionnelles des autorités nationales. Ils promeuvent systématiquement des approches de la gestion des migrations fondées sur la collaboration entre les autorités nationales compétentes et entre les États. Les questions clés suivantes sont souvent abordées dans les projets de l'OIM : l'amélioration des systèmes de gestion des frontières et de données et d'analyse sur la migration ; l'amélioration de l'intégrité des documents de voyage et des systèmes connexes permettant de les délivrer, de les exploiter et de les contrôler ; l'établissement ou le renforcement de programmes de formation nationaux ou régionaux à l'intention de fonctionnaires de l'immigration ; les programmes sur le respect des droits de l'homme des migrants dans des contextes frontaliers particuliers ; la gestion des frontières et le développement/commerce ; et la sécurité aux frontières. Des mesures conformes au Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, mer et air, et des activités concernant l'enregistrement et la régularisation, la réadmission, l'identité juridique, la gestion des frontières et les questions de genre, la mobilisation communautaire/police de proximité et les régimes régionaux de libre circulation, sont des composantes de plus en plus présentes dans les projets de l'OIM. En particulier, l'OIM peut fournir un soutien technique et opérationnel aux points d'entrée, notamment en matière de développement des capacités.

329. **Appui à la gestion des migrations :** Si de nombreux projets de l'OIM sont axés sur des domaines thématiques et des problèmes précis en matière de gestion des migrations, l'Organisation aide de plus en plus les gouvernements à élaborer et à mettre en œuvre des approches de la gestion des migrations transparentes, cohérentes et globales qui couvrent tous les domaines thématiques pertinents.

330. Les principales composantes des projets de ce type menés à ce jour portent sur l'élaboration et l'exécution de programmes nationaux et régionaux de formation à la gestion des migrations destinés à renforcer les capacités des décideurs, des praticiens et d'autres parties prenantes en matière de gestion et de gouvernance des migrations.

## IV.1 AIDE AU RETOUR APPORTÉE AUX MIGRANTS ET AUX GOUVERNEMENTS

Programme/Projet	Objectifs
IV.1.1 Aide au retour volontaire et à la réintégration, informations et conseils aux migrants, et soutien aux gouvernements en matière d'aide au retour volontaire	Faciliter le retour volontaire assisté et la réintégration de demandeurs d'asile considérés comme n'ayant pas besoin d'une protection internationale, de migrants en situation irrégulière et d'autres migrants dans leur pays d'origine. Il est prévu de fournir une aide au retour à des migrants quittant divers pays d'accueil en 2023, dont l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, l'Espagne, la Finlande, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, le Japon, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, la Suisse et la Türkiye.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 6, 10	Ressources inscrites au budget : 93 453 400
IV.1.2 Initiative en faveur de la protection et de la réintégration de migrants de retour en Afrique	Permettre aux pays partenaires et aux acteurs pertinents d'être mieux à même d'élaborer et de renforcer des politiques et processus de retour et de réintégration, afin de faciliter le retour volontaire assisté et la réintégration dans les pays partenaires dans des conditions humaines, dignes et sûres ; et offrir une aide à la réintégration durable aux migrants retournant dans des pays africains.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 5, 6, 7, 10	Ressources inscrites au budget : 4 481 400
IV.1.3 Assistance de portée mondiale aux migrants irréguliers en Afrique de l'Ouest	Établir un mécanisme d'aide au retour volontaire et à l'intégration à l'intention des migrants sri-lankais et autres en détresse en Afrique de l'Ouest. Les activités menées dans ce cadre comprennent le filtrage des migrants, la fourniture de conseils, l'aide au retour, un volet consacré à la réintégration et des actions de sensibilisation.
Stratégie de l'OIM : 10	Ressources inscrites au budget : 570 000
IV.1.4 Facilitation du retour et de la réintégration de migrants vulnérables en détresse en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique	Contribuer à la bonne gestion des migrations en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique par des retours sûrs et dignes, une aide après l'arrivée et la réintégration des migrants vulnérables éthiopiens. Les interventions couvriront Djibouti, l'Éthiopie, la Somalie, la République-Unie de Tanzanie et le Yémen, et permettront de fournir une aide humanitaire aux migrants en détresse dans des pays d'origine et de transit, ainsi qu'une aide au retour et à la réintégration aux plus vulnérables.
Stratégie de l'OIM : 5, 10	Ressources inscrites au budget : 378 500
IV.1.5 Création d'un centre polyvalent d'aide au retour pour les migrants en Éthiopie	Permettre à l'Administration chargée des questions relatives aux réfugiés et aux migrants de retour en Éthiopie d'être mieux à même d'apporter de manière durable une aide après l'arrivée aux migrants éthiopiens vulnérables de retour au pays grâce à la construction et à l'aménagement d'un centre polyvalent d'aide au retour pour les migrants.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 5	Ressources inscrites au budget : 181 400
IV.1.6 Assistance aux migrants de retour et aux migrants potentiels au Ghana	Contribuer à la fourniture d'une aide globale, durable et soucieuse des questions de genre aux migrants de retour et offrir des possibilités aux migrants potentiels au Ghana, en mettant plus particulièrement l'accent sur les moyens de subsistance, le travail indépendant, l'emploi salarié et l'éducation, aux fins du renforcement de la gouvernance des migrations dans le pays.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 5	Ressources inscrites au budget : 201 600

Programme/Projet	Objectifs
IV.1.7 Facilitation de la réintégration durable de migrants rentrés volontairement au Nigéria	Contribuer à une réintégration plus durable des migrants de retour au Nigéria en leur offrant des formations à l'entrepreneuriat, des formations professionnelles et des formations en cours d'emploi. Ce projet consistera en outre à fournir aux migrants de retour au Nigéria qui ont besoin de protection et d'assistance une aide complète à la réintégration dans leur communauté d'origine, et à renforcer les capacités d'acteurs étatiques et non étatiques s'occupant des questions de retour et de réintégration pour qu'une aide efficace soit apportée selon un modèle durable.
Stratégie de l'OIM : 4, 10	Ressources inscrites au budget : 15 000
IV.1.8 Renforcement des mécanismes d'intervention et de l'aide aux migrants vulnérables en Tunisie	Aider les autorités tunisiennes et la société civile locale à continuer de fournir assistance et protection aux migrants en détresse et, notamment, accroître les possibilités d'accès à l'aide au retour volontaire et à la réintégration offertes à ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas rester en Tunisie. Ce projet renforcera en outre la fourniture d'abris, de nourriture et d'articles non alimentaires.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 10	Ressources inscrites au budget : 1 359 300
IV.1.9 Réponses intégrées à la migration au départ de l'Amérique centrale	Répondre au besoin d'améliorer la qualité et l'accessibilité des informations sur la migration, de bénéficier de données factuelles plus précises sur les résultats en matière de réintégration à l'échelle municipale, et de disposer de stratégies et de cadres fondés sur des éléments factuels pour faciliter la formulation de politiques stratégiques fondées sur des éléments factuels par les pays qui luttent contre les facteurs de mobilité humaine. En outre, ce projet prêterait assistance aux migrants touchés par la pandémie de COVID-19, y compris les migrants de retour.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12	Ressources inscrites au budget : 8 651 800
IV.1.10 Aide à la réintégration de jeunes migrants de retour axée sur la formation et l'entrepreneuriat en El Salvador	Renforcer les capacités des jeunes migrants potentiels et de retour au pays pour qu'ils puissent améliorer leurs moyens de subsistance en leur proposant des formations professionnelles et/ou à l'entrepreneuriat axées sur le marché et en modernisant les structures éducatives en vue de créer un environnement propice à l'apprentissage en El Salvador.
Stratégie de l'OIM : 5	Ressources inscrites au budget : 428 600
IV.1.11 Facilitation du retour volontaire au Guatemala par la fourniture d'une aide à la réintégration économique à de jeunes migrants potentiels ou de retour au pays	Renforcer les capacités des jeunes migrants potentiels et de retour au pays pour qu'ils puissent améliorer leurs moyens de subsistance en leur proposant des formations professionnelles et techniques axées sur le marché et en modernisant les structures gouvernementales en vue de créer un environnement propice à la fourniture de services humanitaires et de garantir ainsi une réponse complète et durable.
Stratégie de l'OIM : 5, 6	Ressources inscrites au budget : 645 200
IV.1.12 Aide au retour et à la réintégration au profit de l'Afghanistan	Faciliter le retour volontaire d'Afghans dans leur pays d'origine, en leur offrant une assistance à l'accueil et une aide à la réintégration ciblée afin que la transition vers une vie normale durable se fasse en douceur. En outre, une approche programmatique cohérente et complémentaire sera adoptée afin de promouvoir la migration sûre, ordonnée, régulière et digne d'Afghans. Compte tenu de la situation en Afghanistan, l'état d'avancement de ce projet est indéterminé. Le projet sera mis en œuvre sous réserve d'une amélioration de la situation.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 10	Ressources inscrites au budget : 3 340 300

Programme/Projet	Objectifs
IV.1.13 Renforcement des capacités de gestion opérationnelle au Bangladesh	Renforcer les capacités permettant au Gouvernement du Bangladesh de fournir des services intégrés et soucieux des questions de genre afin de favoriser des migrations sûres et régulières, et améliorer le bien-être des migrants, des personnes de retour et des communautés.
Stratégie de l'OIM : 3, 10	Ressources inscrites au budget : 395 600
IV.1.14 Aide au retour et à la réintégration à l'intention de victimes de la traite au Japon	Renforcer le mécanisme de retour volontaire de l'OIM existant au Japon en continuant de faciliter le retour de victimes de la traite dans des conditions sûres et humaines dans le cadre des efforts déployés par le Gouvernement du Japon pour améliorer la protection et la réintégration durable de victimes de la traite ainsi que la gestion des migrations. Ce projet facilitera en outre le retour volontaire et la réintégration durable, dans leur pays d'origine, de migrants ne bénéficiant pas du statut de résident au Japon.
Stratégie de l'OIM : 1, 10	Ressources inscrites au budget : 38 900
IV.1.15 Aide au retour volontaire et à la réintégration et renforcement des capacités aux fins de migrations bien gérées en Papouasie-Nouvelle-Guinée	Aider le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée à garantir la protection des migrants contre les violations des droits de l'homme dans le pays et à faire en sorte qu'ils puissent migrer de manière sûre, ordonnée et digne.
Stratégie de l'OIM : 10	Ressources inscrites au budget : 1 528 800
IV.1.16 Appui à la réintégration socioéconomique à Sri Lanka	Proposer des activités de développement des capacités, de développement des infrastructures, de sensibilisation à la migration sûre et d'orientation professionnelle, de soutien psychosocial et en matière de santé mentale, de création d'entreprise et de développement de l'entrepreneuriat, ainsi que de modernisation du matériel et des infrastructures dans des instituts de formation professionnelle afin de réduire les vulnérabilités des candidats à la migration et des migrants de retour.
Stratégie de l'OIM : 8, 10	Ressources inscrites au budget : 163 100
IV.1.17 Appui régional à l'établissement de systèmes de gestion des migrations soucieux de la protection dans les Balkans occidentaux	Contribuer à une gestion des migrations et de l'asile soucieuse de la protection et efficace dans la région, conformément aux normes internationales et de l'Union européenne. À terme, le projet contribuera à une gestion fondée sur les droits et efficace des migrants et des personnes ayant besoin d'une protection internationale dans les Balkans occidentaux.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 10	Ressources inscrites au budget : 1 683 800
IV.1.18 Aide apportée à la Serbie et à la Macédoine du Nord pour gérer la route des Balkans	Garantir et développer les capacités opérationnelles directes des autorités nationales en Macédoine du Nord et en Serbie pour qu'elles puissent relever efficacement les défis à moyen et long terme que posent les flux migratoires.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 9, 10	Ressources inscrites au budget : 72 100
IV.1.19 Facilitation du retour et de la réintégration durable de migrants retournant au pays au départ de la Belgique	Permettre aux ONG du réseau belge de partenaires de l'aide au retour volontaire et à la réintégration d'être mieux à même de fournir un soutien et des informations aux migrants qui bénéficient de cette forme d'aide.
Stratégie de l'OIM : 2, 10	Ressources inscrites au budget : 160 900
<b>Aide au retour apportée aux migrants et aux gouvernements</b>	<b>Total des ressources inscrites au budget : 117 749 700</b>

## IV.2 PROTECTION ET AIDE OFFERTES AUX MIGRANTS EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ ET LUTTE CONTRE LA TRAITE

Programme/Projet		Objectifs
IV.2.1	Aide directe d'urgence aux victimes de la traite	Appuyer la fourniture, au cas par cas, d'une aide directe d'urgence à des personnes identifiées comme victimes de la traite. Ce projet contribuera à l'évaluation des risques et à la fourniture d'abris, de nourriture, de conseils, de services médicaux, d'un soutien psychologique, de services juridiques, de documents de voyage et d'un transport sûr en vue du retour et de la réintégration.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 10, 11		Ressources inscrites au budget : 597 100
IV.2.2	Coopération en matière de migration et partenariats aux fins de solutions durables	Veiller à ce que les migrants de tous les genres et de tous les groupes de diversité aient accès à des voies tenant compte de la protection et aient les moyens de contribuer au développement durable de leur communauté.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 5, 10, 11		Ressources inscrites au budget : 1 191 100
IV.2.3	Protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles au Mozambique et aux Philippines	Réduire le risque d'exploitation et d'atteintes sexuelles dans les communautés touchées par la crise en le gérant selon une approche collective. Ce projet renforcera les activités de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les pays ciblés. Des modèles collectifs durables de gestion du risque d'exploitation et d'atteintes sexuelles seront également identifiés et intégrés dans des pays pilotes, et présentés lors de forums mondiaux traitant de cette question, autre autres, afin d'en favoriser la reproduction dans d'autres contextes.
Stratégie de l'OIM : 2		Ressources inscrites au budget : 349 400
IV.2.4	Programme régional sur la migration en Afrique	Contribuer à la prise en main du programme par les gouvernements bénéficiaires en renforçant son alignement sur les initiatives et cadres continentaux et régionaux relatifs à la migration. Ce projet renforcera également la cohérence des cadres, stratégies, politiques et règlements sur la gestion des migrations et la protection des migrants, ainsi que l'harmonisation des politiques sectorielles, et facilitera la mobilité interrégionale et intrarégionale.
Stratégie de l'OIM : 2		Ressources inscrites au budget : 2 224 200
IV.2.5	Gestion des migrations en Afrique australe	Renforcer la gouvernance des migrations à l'échelle nationale et régionale en application des cadres mondiaux et régionaux, en intensifiant les interventions nationales et transfrontalières et en améliorant la coopération interinstitutionnelle en matière de gestion des cas de traite et de trafic illicite entre les services chargés des enquêtes et des poursuites, les tribunaux et d'autres acteurs étatiques et non étatiques, conformément aux normes internationales. Ce projet permettra d'assurer une meilleure gestion des migrations dans la région de l'Afrique australe et de l'océan Indien grâce à la mise en œuvre de politiques et de stratégies de gestion fondées sur des éléments factuels visant à faire face aux défis que posent les flux de migration mixtes, et grâce à l'amélioration des cadres de protection des migrants en situation de vulnérabilité.
Stratégie de l'OIM : 4, 7		Ressources inscrites au budget : 2 095 900
IV.2.6	Campagne d'information en Afrique de l'Est et de l'Ouest	Informar ceux qui ont l'intention de poursuivre leur voyage le long des principales routes migratoires passant par l'Afrique de l'Est et de l'Ouest, à travers le désert et la Méditerranée, des risques de la migration irrégulière. Ce projet améliorera la cohésion sociale entre les migrants et les communautés d'accueil et informera les migrants en transit des possibilités de migration sûres existantes ainsi que des services d'aide et de protection dans leur pays d'accueil et d'origine.
Stratégie de l'OIM : 2, 5, 6, 8, 11		Ressources inscrites au budget : 148 800

Programme/Projet		Objectifs
IV.2.7	Amélioration des résultats en matière d'orientation des victimes de la traite des personnes aux Comores et à Maurice	Contribuer à la protection des victimes de la traite grâce à une identification proactive et à des services de prise en charge complets, et favoriser la prévention de la traite des personnes aux Comores et à Maurice. Le projet sera axé sur le transfert durable de connaissances et de compétences.
Stratégie de l'OIM : 11		Ressources inscrites au budget : 39 900
IV.2.8	Prévention de la traite des personnes en République démocratique du Congo	Promouvoir des mesures nationales de lutte contre la traite des personnes mieux coordonnées et plus efficaces en aidant le Gouvernement de la République démocratique du Congo à mettre en place un cadre juridique visant à criminaliser toutes les formes de traite des personnes, tout en renforçant les capacités permettant aux autorités compétentes de mener des enquêtes sur les cas de traite et d'en poursuivre les auteurs, ainsi que de remédier avec efficacité aux lacunes juridiques identifiées dans la lutte contre la traite des personnes. Le projet contribuera en outre au renforcement des capacités des autorités locales, de la société civile et des opérateurs de l'extraction minière artisanale, et renforcera les mécanismes de coordination afin de lutter efficacement contre l'esclavage moderne dans les chaînes d'approvisionnement minières.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 5, 7, 11		Ressources inscrites au budget : 1 054 700
IV.2.9	Protection et aide aux victimes de la traite à Djibouti	Protéger les réfugiés et les migrants et apporter des solutions durables aux questions qui concernent les réfugiés, les migrants et les populations d'accueil en général dans le contexte du cadre d'action global pour les réfugiés et des engagements pris par le Gouvernement de Djibouti en la matière. En outre, le projet améliorera la protection des migrants en situation de vulnérabilité, en particulier ceux qui risquent d'être victimes de la traite ou d'autres formes de maltraitance et d'exploitation à Djibouti.
Stratégie de l'OIM : 1, 4, 11		Ressources inscrites au budget : 3 332 900
IV.2.10	Renforcement de la protection des victimes de la traite en Égypte	Contribuer aux efforts déployés par le Gouvernement de l'Égypte pour surveiller et enrayer la traite des personnes au départ et à destination de l'Égypte ainsi qu'à travers son territoire, et pour identifier et aider rapidement les victimes.
Stratégie de l'OIM : 3		Ressources inscrites au budget : 318 600
IV.2.11	Renforcement des activités de prévention, de protection et d'autonomisation dans le contexte des flux migratoires mixtes au Gabon	Améliorer la gestion des flux migratoires mixtes et aider le Gouvernement à mieux identifier et protéger les migrants ayant des besoins particuliers, y compris les victimes de la traite d'êtres humains, selon une approche intégrée axée sur la sécurité humaine.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 83 700
IV.2.12	Renforcement des capacités de lutte contre la traite par la prévention et la protection au Lesotho	Renforcer les capacités des autorités compétentes au Lesotho aux fins de prévention de la traite d'êtres humains et d'appui à l'établissement d'un système de protection intégré pour les victimes.
Stratégie de l'OIM : 5, 11		Ressources inscrites au budget : 83 900
IV.2.13	Soutien à la société civile et aux autorités pour la protection des migrants en situation de vulnérabilité en Mauritanie	Contribuer à l'amélioration de la protection des droits des migrants et de la gouvernance des migrations en Mauritanie en renforçant les capacités des acteurs institutionnels et de la société civile. Ce projet contribuera en outre à la fourniture d'une aide directe et d'une protection aux migrants en situation de vulnérabilité, ainsi qu'aux enfants et aux victimes de la traite.
Stratégie de l'OIM : 2, 3		Ressources inscrites au budget : 52 400

Programme/Projet	Objectifs
IV.2.14 Aide et protection offertes aux enfants migrants au Maroc	Améliorer l'aide, la protection et les informations offertes aux enfants migrants, marocains et étrangers, non accompagnés ou séparés de leur famille et aux jeunes migrants vulnérables au Maroc. Ce projet contribuera au renforcement des capacités d'acteurs nationaux clés, apportera une aide directe aux migrants et sensibilisera à la migration et à la traite des enfants.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 5, 7, 8, 11	Ressources inscrites au budget : 778 400
IV.2.15 Renforcement de la protection des migrants en situation de vulnérabilité au Soudan	Réduire les facteurs qui conduisent à la poursuite du voyage et renforcer la résilience des migrants au Soudan oriental, grâce à une meilleure coordination entre les acteurs compétents et les partenaires de référence, ainsi qu'à une amélioration de l'environnement de protection des migrants vulnérables.
Stratégie de l'OIM : 10, 11	Ressources inscrites au budget : 173 600
IV.2.16 Sensibilisation à la violence à l'égard des femmes et des enfants en République-Unie de Tanzanie	Sensibiliser et mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des enfants en République-Unie de Tanzanie et améliorer leur bien-être, afin de favoriser l'avènement d'une société qui respecte l'égalité entre les genres et protège les femmes et les enfants contre la violence sous toutes ses formes.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 9	Ressources inscrites au budget : 352 100
IV.2.17 Renforcement des capacités nationales de lutte contre la traite en Zambie	Améliorer les capacités nationales permettant de prévenir et de combattre la traite d'êtres humains en Zambie en appuyant le renforcement des capacités d'acteurs étatiques et non étatiques clés, en accroissant la disponibilité d'abris et en offrant une aide directe aux victimes de la traite.
Stratégie de l'OIM : 11	Ressources inscrites au budget : 309 400
IV.2.18 Renforcement de l'identification et de l'orientation des victimes potentielles de la traite des personnes à Bahreïn	Fournir une assistance au centre d'excellence régional afin de continuer d'appuyer les efforts déployés par le Gouvernement du Bahreïn pour lutter contre la traite d'êtres humains et en protéger les victimes. Ce projet visera à renforcer et à institutionnaliser les pratiques exemplaires suivies dans la région du Golfe en vue de lutter efficacement et durablement contre la traite des personnes.
Stratégie de l'OIM : 11	Ressources inscrites au budget : 143 100
IV.2.19 Soutien à la lutte contre la traite d'êtres humains et le trafic illicite de migrants en Amérique latine	Appuyer les efforts de lutte contre la traite et le trafic illicite, et contribuer à la sécurité, à un meilleur respect et à la protection des droits de l'homme, et au développement social et économique à l'échelle nationale et régionale en Amérique latine.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4, 5	Ressources inscrites au budget : 1 720 700
IV.2.20 Renforcement des capacités gouvernementales à Panama et au Costa Rica	Aider les pouvoirs publics nationaux et locaux à faire face aux facteurs décrits dans le plan de riposte à la crise liée aux mouvements massifs de migrants hautement vulnérables dans les Amériques. Le projet répondra également aux préoccupations en matière de santé et de protection des migrants qui traversent la frontière entre le Panama et le Costa Rica en situation de vulnérabilité ou qui ont été victimes de violence.
Stratégie de l'OIM : 3	Ressources inscrites au budget : 61 500
IV.2.21 Aide aux survivants de la traite d'êtres humains à Trinité-et-Tobago	Renforcer les capacités permettant aux partenaires nationaux et communautaires de prendre en charge et d'autonomiser les survivants de la traite d'êtres humains et améliorer la coordination en réponse à leurs besoins. Le projet contribuera en outre aux mesures nationales d'aide aux victimes de la traite grâce à une amélioration des services et systèmes de protection et d'assistance à l'intention de victimes potentielles, présumées et confirmées.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 5, 6, 11	Ressources inscrites au budget : 934 200

Programme/Projet	Objectifs
IV.2.22 Intervention de lutte contre la traite aux États-Unis d'Amérique	Raccourcir les délais entre l'identification des besoins de renforcement des capacités d'un pays et la fourniture de l'aide technique et de la formation correspondantes. Le projet fournira en outre des services en matière de retour et de réintégration destinés aux victimes de la traite aux États-Unis d'Amérique.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 10, 11	Ressources inscrites au budget : 692 400
IV.2.23 Protection des migrants en situation de vulnérabilité en Asie centrale	Contribuer à la protection des migrants et accroître la résilience des migrants en situation de vulnérabilité, notamment les femmes, en Asie centrale dans le contexte de la pandémie de COVID-19 actuelle, en consolidant les mesures nationales prises pour lutter contre les vulnérabilités des migrants à la faveur d'un renforcement des plateformes de coordination et de la coopération entre tous les acteurs compétents.
Stratégie de l'OIM : 2	Ressources inscrites au budget : 1 061 300
IV.2.24 Programme régional sur la migration de main-d'œuvre en Asie du Sud-Est	Promouvoir des migrations de main-d'œuvre sûres et régulières entre les pays d'Asie du Sud-Est, en particulier dans les secteurs de la pêche et de la transformation des produits de la pêche, en évaluant les chaînes d'approvisionnement du secteur de la pêche, en aidant des interlocuteurs à mettre en œuvre des méthodes uniformes d'identification et d'orientation des victimes de la traite à l'échelle nationale et bilatérale, et en renforçant les capacités nationales.
Stratégie de l'OIM : 10, 11, 12	Ressources inscrites au budget : 464 800
IV.2.25 Renforcement des capacités des agents des pêches dans le Pacifique pour combattre l'esclavage moderne	Renforcer les capacités permettant aux agents des pêches dans le Pacifique de combattre l'esclavage moderne grâce à l'intégration de supports de formation sur cette question dans le programme de qualification agréé par l'Agence des pêches du Forum des îles du Pacifique sur l'application de la réglementation des pêches et la conformité en la matière (certificat IV).
Stratégie de l'OIM : 11	Ressources inscrites au budget : 22 000
IV.2.26 Lutte contre la traite d'êtres humains au Bangladesh	Améliorer la réponse institutionnelle à la traite des personnes au Bangladesh et promouvoir des mécanismes de gouvernance responsables et efficaces. L'accent sera mis sur le renforcement du système juridique et judiciaire afin de bien identifier les cas de traite d'êtres humains, de mener des enquêtes et d'en poursuivre les auteurs.
Stratégie de l'OIM : 11	Ressources inscrites au budget : 1 257 000
IV.2.27 Renforcement de la protection et des services offerts aux survivants au Cambodge	Apporter un appui au Gouvernement du Cambodge en améliorant la protection et les services offerts aux survivants de la traite des personnes sous toutes ses formes grâce à une meilleure identification des victimes, à la fourniture de services axée sur la demande et à la mise à disposition de possibilités de réintégration dans les provinces situées le long de la frontière entre la Thaïlande et le Cambodge.
Stratégie de l'OIM : 11	Ressources inscrites au budget : 474 300
IV.2.28 Renforcement des efforts de lutte contre la traite en Indonésie	Contribuer aux efforts concertés fournis par le Gouvernement de l'Indonésie pour combattre la traite des hommes, des femmes et des enfants dans le pays en collaborant avec la Cour suprême au renforcement des capacités permettant de statuer sur les cas de traite et de faire appliquer les demandes de compensation et de restitution des victimes.
Stratégie de l'OIM : 11	Ressources inscrites au budget : 98 000

Programme/Projet	Objectifs
IV.2.29 Renforcement des capacités de lutte contre la traite des personnes en République démocratique populaire lao	Établir des partenariats avec des communautés locales, renforcer la coordination à l'échelle communautaire et les capacités des associations locales à but non lucratif en organisant des réunions de consultation et en assumant un rôle de formateur dans le cadre des cours de formation qu'il est prévu d'assurer en République démocratique populaire lao. Ce projet aidera également le Gouvernement à renforcer les mesures d'application de la loi, à engager des poursuites pour traite, et à intensifier les efforts fournis pour diffuser et mettre en œuvre les lignes directrices nationales relatives à la protection des victimes et pour former les agents de police et les autorités frontalières à leur application.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12	Ressources inscrites au budget : 126 000
IV.2.30 Renforcement des capacités de lutte contre la traite et mesures visant à combattre l'esclavage moderne dans les Îles Salomon	Renforcer les capacités des organisations de la société civile aux Îles Salomon afin de protéger les femmes et les filles contre la traite et la violence fondée sur le genre et d'offrir des services de protection aux rescapées. En outre, ce projet renforcera les capacités des agents des pêches dans le Pacifique pour qu'ils puissent combattre l'esclavage moderne grâce à l'intégration de supports de formation sur cette question dans le programme de qualification agréé par l'Agence des pêches du Forum des îles du Pacifique.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 11	Ressources inscrites au budget : 668 300
IV.2.31 Lutte contre la traite à Sri Lanka	Donner au Gouvernement de Sri Lanka les moyens de mettre en œuvre avec efficacité le plan d'action stratégique national en renforçant les capacités nationales et communautaires et en intensifiant les mesures communautaires visant à combattre la traite des personnes et à y faire face.
Stratégie de l'OIM : 1, 11	Ressources inscrites au budget : 390 800
IV.2.32 Autonomisation de familles abandonnées au Tadjikistan	Remédier aux principales vulnérabilités des familles restées au pays au Tadjikistan en améliorant le bien-être, la résilience économique, la protection, l'autonomisation et la formulation de politiques. Le projet contribuera également à une amélioration des résultats du Gouvernement du Tadjikistan en matière de prévention des cas de traite, de protection des victimes et de poursuite des auteurs.
Stratégie de l'OIM : 2, 4, 5, 11	Ressources inscrites au budget : 475 200
IV.2.33 Renforcement de la justice pour les enfants au Viet Nam	Renforcer la justice pour les enfants et améliorer leur expérience des systèmes juridique et judiciaire en consolidant le cadre juridique de protection de ceux qui entrent en contact avec ces systèmes, en renforçant les capacités des juristes et des officiers de justice afin d'améliorer les enquêtes, les poursuites et le jugement de cas associant des enfants, et en offrant de meilleurs services de protection aux enfants victimes de maltraitance et de violence, en particulier de violence sexuelle.
Stratégie de l'OIM : 11	Ressources inscrites au budget : 326 700
IV.2.34 Formation à l'intention des parties prenantes autrichiennes s'occupant de la migration et de l'asile	Renforcer la gestion globale des migrations et de l'asile en Autriche en améliorant l'identification, l'orientation et la protection des migrants victimes de la traite et des demandeurs d'asile, et en permettant aux parties prenantes autrichiennes qui s'occupent de la migration et de l'asile de mieux comprendre ces questions.
Stratégie de l'OIM : 2, 11	Ressources inscrites au budget : 243 400
IV.2.35 Initiatives de lutte contre la traite en Azerbaïdjan	Aider le Gouvernement de l'Azerbaïdjan à lutter contre la traite des personnes et améliorer les mécanismes de protection en fournissant des services d'aide appropriés aux migrants et aux victimes de la traite, réelles et potentielles.
Stratégie de l'OIM : 10	Ressources inscrites au budget : 527 500

Programme/Projet	Objectifs
IV.2.36 Aide aux enfants non accompagnés demandeurs d'asile et sensibilisation à la migration auprès des Roms en Bulgarie	Offrir une aide, une prise en charge et une protection complètes aux enfants non accompagnés demandeurs d'asile en Bulgarie et appuyer les efforts déployés par les autorités pour mieux répondre à leurs besoins. Une aide sera, en outre, apportée aux demandeurs d'asile en Bulgarie pendant la période d'adaptation initiale lors de l'enregistrement et au début de la procédure de demande d'asile (consultations sociales, juridiques, administratives et psychologiques; médiation linguistique et culturelle; services d'interprétation; et aide pour accéder aux services sociaux et de santé), en accordant une attention particulière à la population rom.
Stratégie de l'OIM : 4, 5, 8, 11	Ressources inscrites au budget : 879 400
IV.2.37 Gestion d'unités de vie semi-indépendantes pour les enfants non accompagnés à Chypre	Contribuer à la fourniture d'une protection fondée sur les droits et d'un soutien global et inclusif aux enfants migrants non accompagnés à Chypre. Ce projet facilitera leur passage de leur espace de vie actuel à un modèle de prise en charge plus durable ancré dans la communauté - à savoir des unités de vie semi-indépendantes -, tout en veillant au développement de leurs compétences pratiques et en favorisant leur accès aux soins de santé, au soutien psychosocial, à l'éducation et aux activités périscolaires.
Stratégie de l'OIM : 1	Ressources inscrites au budget : 1 728 800
IV.2.38 Aide aux migrants en situation de vulnérabilité en Grèce	Permettre aux migrants et aux réfugiés ayant des besoins en matière de santé et de sécurité en Grèce de bénéficier de mesures de protection complètes et d'une aide financière. Le projet consistera, en outre, à offrir une aide d'urgence, une protection et des services d'éducation aux populations de migrants dans le pays, en particulier aux enfants migrants non accompagnés, et à gérer des abris pour migrants en situation de vulnérabilité. À long terme, l'objectif est de faciliter l'intégration des populations cibles dans les communautés d'accueil.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 5, 9	Ressources inscrites au budget : 304 500
IV.2.39 Sensibilisation et prévention de la traite des personnes en Irlande	Aider les migrants présumément victimes de la traite ou risquant de l'être, ainsi que les rescapés de violence sexuelle et fondée sur le genre, en leur fournissant des informations sur les services disponibles et en leur donnant la possibilité de recourir à des services spécialisés.
Stratégie de l'OIM : 3, 6, 11	Ressources inscrites au budget : 622 400
IV.2.40 Évaluation des familles de mineurs non accompagnés au Luxembourg	Appuyer les efforts déployés par le Ministère des affaires étrangères et européennes pour déterminer l'intérêt supérieur des mineurs non accompagnés présents sur le territoire du Luxembourg.
Stratégie de l'OIM : 3	Ressources inscrites au budget : 23 800
IV.2.41 Lutte contre la violence domestique et fondée sur le genre en République de Moldova	Faciliter la rénovation du Centre pour la prévention et la lutte contre la violence domestique et fondée sur le genre et renforcer les capacités des fonctionnaires du secteur de la justice pénale en République de Moldova, tout en améliorant l'accès des personnes en situation de vulnérabilité à la justice. En outre, le projet renforcera la coopération grâce à un échange de connaissances, à l'instauration d'un climat de confiance, à des forums de dialogue, ainsi qu'à l'élaboration et à la mise en commun de pratiques exemplaires.
Stratégie de l'OIM : 3, 11	Ressources inscrites au budget : 364 000
IV.2.42 Lutte contre la traite d'êtres humains en Pologne	Renforcer les capacités permettant aux gardes frontière polonais de prévenir et de repérer la criminalité organisée, en particulier la traite d'êtres humains, grâce à des cours de formation et à des visites d'étude.
Stratégie de l'OIM : 1, 3, 5	Ressources inscrites au budget : 46 000

Programme/Projet	Objectifs
IV.2.43 Lutte contre la traite en Roumanie	Élaborer et mettre en œuvre une approche pluridisciplinaire, globale, systématique et centrée sur les victimes en matière d'enquête et de poursuite pour traite d'êtres humains, sur la base d'un protocole de collaboration à l'intention d'acteurs clés de l'application des lois et de la justice pénale en Roumanie.
Stratégie de l'OIM : 11	Ressources inscrites au budget : 16 200
<b>Protection et aide offertes aux migrants en situation de vulnérabilité et lutte contre la traite Total des ressources inscrites au budget : 26 858 400</b>	

### IV.3 GOUVERNANCE DE L'IMMIGRATION ET DES FRONTIÈRES/SOLUTIONS DANS LE DOMAINE DES FRONTIÈRES ET DE L'IDENTITÉ

Programme/Projet	Objectifs
IV.3.1 Mécanisme européen de renforcement des capacités de réadmission (EURCAP)	Renforcer les capacités des pays partenaires dans le cadre de la politique de retour et de réadmission de l'Union européenne, en appuyant les négociations en cours, la mise en œuvre des accords et arrangements existants, et la coopération pratique avec certains pays en matière de retour, de réadmission et de réintégration.
Stratégie de l'OIM : 3, 10	Ressources inscrites au budget : 6 122 800
IV.3.2 Prise en considération systématique des droits de l'homme dans la gestion de l'immigration et des frontières	Permettre à l'OIM d'être mieux à même de prendre systématiquement en considération les droits de l'homme dans les programmes de gestion de l'immigration et des frontières, conformément aux normes internationales. Cet objectif sera atteint en identifiant et analysant les principaux défis que pose la protection des droits fondamentaux des migrants aux frontières internationales; en dispensant des formations ciblées aux praticiens de la gestion de l'immigration et des frontières à l'OIM; et en formulant des recommandations programmatiques et politiques devant être traduites en normes et en procédures.
Stratégie de l'OIM : 2	Ressources inscrites au budget : 48 000
IV.3.3 Appui au dialogue sur la migration et la mobilité entre l'Union européenne et la Chine	Faciliter et renforcer le dialogue sur la migration et la mobilité de l'Union européenne avec la Chine. Le projet sera axé sur la négociation d'un accord de facilitation des visas et la coopération en matière de lutte contre la migration irrégulière et la criminalité transnationale connexe.
Stratégie de l'OIM : 3, 5, 11	Ressources inscrites au budget : 230 600
IV.3.4 Renforcement des capacités de gestion des migrations et des frontières en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone	Renforcer les capacités de trois pays (Guinée, Libéria et Sierra Leone) aux fins d'une collaboration transfrontalière en matière de gestion des migrations et des questions de santé à l'intersection de leurs trois frontières. Ce projet renforcera également la gestion intégrée des frontières de ces États et promouvra des échanges aux fins d'un meilleur contrôle des activités illégales et de lutte contre d'autres risques auxquels les communautés frontalières sont particulièrement vulnérables.
Stratégie de l'OIM : 4, 5	Ressources inscrites au budget : 426 500
IV.3.5 Mise en place d'activités transfrontalières dans la région des Grands Lacs	Établir un modèle fiable de gestion intégrée des frontières. Les activités menées au titre du projet comprennent le développement d'infrastructures, notamment la construction d'un poste frontière intégré; la mise en place d'un système d'information contextualisée pour la gestion des frontières; et des interventions visant à renforcer les relations entre les communautés transfrontalières, créant ainsi un environnement sûr pour les migrants.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4	Ressources inscrites au budget : 3 620 300

Programme/Projet	Objectifs
IV.3.6 Renforcement des frontières nord de la Côte d'Ivoire, du Ghana et du Togo	S'appuyer sur les interventions nationales et régionales passées et actuelles et renforcer les capacités de gestion des frontières et la résilience communautaire dans des zones frontières clés des pays sélectionnés, en obtenant des résultats qui se renforcent mutuellement, consistant notamment à renforcer les infrastructures et les équipements dans les postes frontière, à consolider le mécanisme d'intervention en cas de crise liée aux frontières et à améliorer la mobilisation communautaire et la coordination concernant les frontières.
Stratégie de l'OIM : 2, 3	Ressources inscrites au budget : 2 798 400
IV.3.7 Partenariat pour lutter contre le trafic illicite de migrants et la traite d'êtres humains sur la route de la Méditerranée centrale	Promouvoir une riposte cohérente et multidisciplinaire au trafic illicite de migrants et à la traite d'êtres humains, en assurant une coordination étroite entre les parties prenantes à l'échelle internationale, régionale et nationale, afin d'appuyer les efforts de mise en application des lois et de faire en sorte qu'une aide appropriée soit disponible pour les migrants qui en ont besoin.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 11	Ressources inscrites au budget : 712 100
IV.3.8 Appui au projet du Centre africain de renforcement des capacités	Faire en sorte que le Centre africain de renforcement des capacités réponde aux critères d'excellence les plus élevés possible en matière de renforcement des capacités dans le domaine de la gestion des migrations, au profit des États africains. Le projet permettra également d'améliorer la qualité des installations de formation du Centre, d'élargir la couverture thématique des interventions du Centre et de nouer des accords de partenariat solides avec l'Union africaine et différents États membres afin de mieux intégrer l'expertise du Centre dans les institutions intéressées à l'échelle continentale et régionale.
Stratégie de l'OIM : 3, 5, 6, 7, 9, 11	Ressources inscrites au budget : 170 800
IV.3.9 Appui à la gestion des frontières au Bénin et au Sénégal	Promouvoir des bonnes pratiques en matière de surveillance policière de proximité dans toute la région en renforçant les relations entre les institutions et la communauté et en encourageant la mobilisation communautaire.
Stratégie de l'OIM : 3	Ressources inscrites au budget : 347 200
IV.3.10 Promotion de la coordination et de la coopération au Burkina Faso et au Niger	Accroître les capacités institutionnelles et opérationnelles permettant de sécuriser et de gérer les frontières, et mettre au point des approches cohérentes de la gestion des frontières au Niger et au Burkina Faso grâce à un renforcement de la gestion des crises et à une forte mobilisation communautaire dans ces deux pays.
Stratégie de l'OIM : 2	Ressources inscrites au budget : 875 600
IV.3.11 Amélioration de la gestion des frontières et des migrations au Kenya et en Somalie	Permettre aux agents de l'immigration d'être mieux à même de prévenir et de combattre la criminalité transnationale organisée, faire mieux comprendre les cadres réglementaires et en améliorer la mise en œuvre, et accroître la résilience et la mobilisation des communautés transfrontalières dans la lutte contre le terrorisme en Somalie et au Kenya.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 11	Ressources inscrites au budget : 466 800

Programme/Projet	Objectifs
IV.3.12 Renforcement de la gestion des frontières au Burkina Faso	Accroître la sécurité aux frontières en renforçant les capacités de la Direction de la police des frontières grâce à l'installation du Système d'information et d'analyse des données sur la migration à trois postes frontière à la frontière entre le Burkina Faso et le Ghana, et entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire, ce qui permettra d'améliorer les capacités de collecte, de stockage et d'analyse des informations de voyage dans les principaux aéroports et à d'autres points d'entrée stratégiques. Le projet consolidera en outre les fondements de la cohésion sociale ainsi que la résilience des populations dans les zones d'intervention ciblées et améliorera les services sociaux de base, notamment dans le domaine de la santé, de la justice et de la sécurité.
Stratégie de l'OIM : 2, 5	Ressources inscrites au budget : 659 100
IV.3.13 Renforcement de la gestion des frontières en République démocratique du Congo	Aider le Gouvernement de la République démocratique du Congo à améliorer la gestion des frontières et des migrations en construisant des bâtiments pour les autorités provinciales.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 11	Ressources inscrites au budget : 109 400
IV.3.14 Renforcement des capacités de gestion des frontières des autorités gambiennes	Renforcer la coopération transfrontalière entre les autorités frontalières et les communautés en améliorant les pratiques de gestion intégrée des frontières et de gestion des ressources naturelles au Sénégal et en Gambie. Le projet améliorera aussi l'environnement transfrontalier le long du pont Sénégal-Gambie grâce à une consolidation des postes frontière.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4, 5, 6, 11	Ressources inscrites au budget : 1 575 000
IV.3.15 Renforcement de la gestion des migrations en Libye	Promouvoir la protection des droits de l'homme des migrants en détresse en Libye grâce à un meilleur accès à l'identité juridique et au renforcement de l'assistance et des services consulaires. Le projet renforcera en outre les capacités permettant aux autorités libyennes compétentes de gérer les frontières nationales et les flux migratoires mixtes avec efficacité et dans le respect du droit international, en particulier du droit des droits de l'homme.
Stratégie de l'OIM : 2, 3	Ressources inscrites au budget : 4 974 800
IV.3.16 Appui à la gestion des frontières au Niger	Renforcer les systèmes d'information pour la gestion des frontières au Niger et au Nigéria. Les autorités frontalières seront dotées de moyens et de capacités renforcés ainsi que de meilleurs cadres de gestion des données pour être mieux à même de lutter contre la traite et de prévenir l'insécurité et les risques accrus dans la sous-région.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 9, 11	Ressources inscrites au budget : 3 141 700
IV.3.17 Renforcement de la gestion des migrations au Nigéria	Renforcer les capacités du Gouvernement du Nigéria pour qu'il puisse gérer ses frontières de manière sûre et efficace en facilitant des mouvements réguliers et en prévenant les mouvements irréguliers grâce à la mise en œuvre des outils techniques, des procédures juridiques et des protocoles opérationnels requis. Le projet prévoit également de renforcer les capacités du Gouvernement du Nigéria en matière de gestion des migrations et des frontières et de maximiser le potentiel de développement, en dispensant une formation à l'intention des bureaux compétents et en installant le Système d'information et d'analyse des données sur la migration à des points de passage frontaliers terrestres et maritimes clés dans le pays. Il contribuera en outre au renforcement des capacités de parties prenantes pertinentes et permettra de faire face aux nouveaux défis que pose la gestion des frontières.
Stratégie de l'OIM : 2	Ressources inscrites au budget : 1 124 900

Programme/Projet	Objectifs
IV.3.18 Amélioration de la gestion de l'immigration et des frontières en Somalie	Donner plus de moyens au Gouvernement de la Somalie en consolidant les fonctions des autorités chargées de la fourniture de services et des questions de migration grâce à des capacités humaines et opérationnelles accrues, ainsi qu'en améliorant les capacités des unités de détection de la fraude. Le projet donnera également aux communautés et aux dirigeants locaux les moyens d'identifier les facteurs de conflits et de déplacements, et mettra en œuvre des activités visant à répondre à toutes les dimensions de la sécurité humaine.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 4, 5, 11	Ressources inscrites au budget : 932 800
IV.3.19 Renforcement de la gestion des frontières et de la mobilité en Tunisie	Appuyer les capacités des autorités tunisiennes chargées de la gestion des frontières et de la mobilité grâce à un renforcement des opérations et à l'amélioration du matériel et des infrastructures aux points d'entrée sur la base des besoins identifiés conjointement avec les services compétents du Ministère de l'intérieur et du Ministère de la santé. Ce projet renforcera également la sécurité aux frontières en appuyant les opérations de la garde nationale le long des côtes tunisiennes.
Stratégie de l'OIM : 3	Ressources inscrites au budget : 2 881 700
IV.3.20 Appui à la surveillance policière de proximité et à la stabilisation communautaire en Iraq	Renforcer la paix, la sécurité et la stabilité en rétablissant la confiance entre les responsables de l'application des lois et les communautés; en favorisant un environnement propice aux retours grâce à une meilleure cohésion sociale; et en améliorant la reconnaissance des droits et la représentation politique.
Stratégie de l'OIM : 3	Ressources inscrites au budget : 95 200
IV.3.21 Renforcement des capacités des forces et services frontaliers jordaniens	Renforcer la gestion des frontières, la sécurité et les pratiques sanitaires aux points d'entrée en Jordanie et aider les autorités frontalières à se conformer aux normes internationales et aux pratiques exemplaires aux fins de lutte contre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme aux points d'entrée.
Stratégie de l'OIM : 2, 11	Ressources inscrites au budget : 110 900
IV.3.22 Soutien aux activités de la Conférence régionale sur la migration	Doter le secrétariat technique de la Conférence régionale sur la migration d'une plateforme adaptée pour la gestion des fonds mis à disposition par les donateurs, conformément aux politiques et aux lignes directrices de l'OIM.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4, 5, 6, 7, 11, 12	Ressources inscrites au budget : 136 400
IV.3.23 Régularisation des migrants vénézuéliens dans la région Amérique latine et Caraïbes	Apporter un appui aux Gouvernements de l'Amérique latine et des Caraïbes en facilitant la régularisation des migrants vénézuéliens. Cet objectif sera atteint, entre autres, grâce à la conception et à l'élaboration d'une boîte à outils et d'une formation sur la régularisation visant à renforcer les capacités permettant aux gouvernements d'accueil, au secteur privé et aux organisations de la société civile de concevoir, de mettre en œuvre et de diffuser des mécanismes de régularisation dans la région.
Stratégie de l'OIM : 8	Ressources inscrites au budget : 756 200
IV.3.24 Appui à la gestion intégrée des frontières en Amérique latine	Contribuer à la sécurité, à un respect accru et à la protection des droits de l'homme, ainsi qu'au développement social et économique à l'échelle nationale et régionale en Amérique latine, en s'appuyant sur une approche de la gestion intégrée des frontières.
Stratégie de l'OIM : 2	Ressources inscrites au budget : 544 200

Programme/Projet	Objectifs
IV.3.25 Assistance administrative et technique à l'intention des services de gestion des migrations en Argentine	Offrir une assistance administrative et technique à l'appui des efforts nationaux déployés pour résoudre les problèmes de gouvernance et de gestion des migrations en Argentine, notamment en facilitant le transfert de personnel spécialisé, la coopération internationale et un renforcement ciblé des capacités. La responsabilité de l'OIM dans la mise en œuvre de ce projet étant limitée, aucune commission pour frais généraux n'est appliquée aux montants versés par le Gouvernement de l'Argentine pour couvrir les activités donnant lieu à une gestion spéciale.
Stratégie de l'OIM : 4	Ressources inscrites au budget : 430 200
IV.3.26 Administration du Bureau d'appui régional du Processus de Bali	Ce projet facilite l'administration du Bureau d'appui régional du Processus de Bali, situé à Bangkok, qui fait office de bureau de coordination pour le partage d'informations, le renforcement des capacités et l'échange de pratiques exemplaires parmi les États membres du Processus de Bali, et apporte un appui administratif et en matière de coordination au Processus de Bali et à ses activités. Il contribuera également à l'action du Processus de Bali en offrant aux parties intéressées une expérience conviviale et enrichissante sur le site Web du Processus, y compris en assurant la maintenance du site et la mise à jour de ses contenus. Le Bureau d'appui régional poursuivra l'élaboration d'orientations destinées aux agents de l'immigration pour l'analyse et la diffusion de renseignements exacts relatifs au trafic illicite de migrants, à la traite des personnes et à la criminalité transnationale connexe, ainsi que pour la présentation de rapports en la matière.
Stratégie de l'OIM : 3, 6, 7, 11	Ressources inscrites au budget : 1 847 000
IV.3.27 Renforcement des capacités de gestion des frontières au Bangladesh	Aider le Gouvernement du Bangladesh à renforcer les systèmes intégrés de gestion des migrations et de contrôle aux frontières en améliorant l'efficacité des opérations aux points de contrôle frontalier, en renforçant les mécanismes de coopération régionale et d'échange d'informations, et en améliorant les capacités permettant aux autorités compétentes chargées de l'application des lois de contrôler les frontières avec efficacité et de prévenir la criminalité transfrontalière, telle que la traite d'êtres humains et le trafic illicite de migrants.
Stratégie de l'OIM : 11	Ressources inscrites au budget : 1 268 800
IV.3.28 Appui aux réfugiés et aux migrants afghans en République islamique d'Iran	Aider le Gouvernement de la République islamique d'Iran à gérer les migrations, notamment en renforçant les infrastructures de gestion des frontières et en formant les institutions locales et les agents frontaliers aux questions de protection qui concernent les migrants et, en particulier, à la lutte contre la traite et le trafic illicite.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 1 280 800
IV.3.29 Renforcement de la gestion des frontières en République démocratique populaire lao	Moderniser les technologies de gestion des frontières et autonomiser les femmes en fournissant des solutions techniques devant permettre au service de l'immigration de la République démocratique populaire lao de gérer les flux migratoires avec efficacité, conformément aux normes internationales et dans le respect de valeurs universelles.
Stratégie de l'OIM : 2	Ressources inscrites au budget : 131 500
IV.3.30 Renforcement des capacités de lutte contre la traite au Pakistan	Renforcer les mesures prises par le Gouvernement du Pakistan pour lutter contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants en sensibilisant à la migration irrégulière et aux mesures de prévention et de protection, ainsi qu'en fournissant des services de protection, d'assistance et de réintégration aux victimes de la traite et du trafic illicite.
Stratégie de l'OIM : 5, 11	Ressources inscrites au budget : 481 000

Programme/Projet	Objectifs
IV.3.31 Renforcement de la gestion des frontières à Sri Lanka	Permettre au Gouvernement de Sri Lanka d'être mieux à même d'intercepter les migrants irréguliers à destination et au départ du pays, ainsi que ceux qui transitent par celui-ci, en mettant à profit des structures nationales bien établies et en les développant. En outre, le projet renforcera les capacités de lutte contre les pratiques de pêche illégale, non déclarée et non réglementée grâce à la mise en place d'un système intégré de contrôle des navires.
Stratégie de l'OIM : 3, 11	Ressources inscrites au budget : 1 531 800
IV.3.32 Renforcement de la sécurité aux frontières au Tadjikistan	Contribuer au renforcement de la sécurité à la frontière entre le Tadjikistan et l'Afghanistan en ce qui concerne la migration irrégulière et les menaces de santé publique en améliorant les capacités des services frontaliers du Tadjikistan.
Stratégie de l'OIM : 2	Ressources inscrites au budget : 328 800
IV.3.33 Évaluation des vulnérabilités et de la résilience au Timor-Leste	Permettre aux principaux décideurs politiques et responsables de la mise en œuvre de mieux comprendre les besoins particuliers des régions frontalières reculées, de manière à assurer une riposte et un relèvement plus inclusifs et plus complets dans le contexte de la COVID-19.
Stratégie de l'OIM : 3	Ressources inscrites au budget : 10 000
IV.3.34 Amélioration de la gestion des migrations dans les Balkans occidentaux	Améliorer les systèmes nationaux de gestion des migrations et de réadmission dans les Balkans occidentaux et resserrer la coopération en matière de réadmission avec les pays d'origine pertinents et les États membres de l'Union européenne, grâce à la création d'un centre de renforcement des capacités en la matière. En outre, le projet aidera les autorités nationales, par l'intermédiaire du centre de renforcement des capacités de gestion intégrée des frontières, à bien gérer leurs frontières et à faire face aux défis que pose la sécurité aux frontières, notamment en renforçant les pratiques de lutte contre la traite et le trafic illicite, tout en tenant compte des principes de protection des migrants.
Stratégie de l'OIM : 1, 10, 11	Ressources inscrites au budget : 3 060 900
IV.3.35 Appui à la gestion intégrée des frontières en Géorgie	Contribuer au renforcement de la gestion intégrée des frontières en Géorgie pour qu'elle tienne pleinement compte des droits de l'homme et des questions de genre. Le projet aidera aussi le Gouvernement de la Géorgie à assurer une gestion intégrée des frontières et une gouvernance des migrations plus efficaces.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 5, 6, 8, 10, 11, 12	Ressources inscrites au budget : 1 625 400
IV.3.36 Unité d'appui en matière de gestion du programme régional de développement et de protection pour l'Afrique du Nord en Italie	Fournir un appui au secrétariat en organisant des réunions du comité de pilotage, aider le Ministère de l'intérieur de l'Italie à surveiller la mise en œuvre des projets dans les pays cibles, et assurer la liaison avec les bureaux des partenaires d'exécution dans la région. Le projet fournira également des services de médiation culturelle et appuiera le processus de régularisation des migrants en situation irrégulière.
Stratégie de l'OIM : 3, 11	Ressources inscrites au budget : 1 077 000
IV.3.37 Appui technique à la gestion des migrations au Monténégro	Contribuer aux efforts existants fournis par le Gouvernement du Monténégro pour améliorer son système de gestion des données conformément à la loi sur les procédures administratives.
Stratégie de l'OIM : 3	Ressources inscrites au budget : 11 300

Programme/Projet	Objectifs
IV.3.38 Appui aux efforts de gestion des migrations en Türkiye	Contribuer aux efforts de gestion des migrations déployés par le Gouvernement de la Türkiye à l'appui de la réforme institutionnelle et juridique menée dans le pays, conformément aux normes établies de l'Union européenne, grâce à la mise en œuvre du plan d'action national relatif à la migration irrégulière, qui est axé sur les alternatives à la détention d'immigrants. Le projet appuiera également les efforts de renforcement des structures et procédures de gestion intégrée des frontières en améliorant les moyens de filtrage grâce à l'achat d'équipement.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 5	Ressources inscrites au budget : 2 782 800
IV.3.39 Renforcement des capacités de gestion des frontières en Ukraine	Renforcer les capacités du service national ukrainien des gardes frontière pour qu'il puisse gérer ses ressources humaines avec efficacité, notamment grâce à des recrutements, à des formations et à la gestion des dossiers du personnel.
Stratégie de l'OIM : 3	Ressources inscrites au budget : 25 100
IV.3.40 Appui aux capacités au Royaume-Uni	Offrir aux ménages des conseils et un soutien, notamment dans le cas de dossiers complexes ainsi qu'en matière d'interprétation, le cas échéant.
Stratégie de l'OIM : 8	Ressources inscrites au budget : 13 800
<b>Gouvernance de l'immigration et des frontières/ solutions dans le domaine des frontières et de l'identité</b>	
<b>Total des ressources inscrites au budget : 48 767 600</b>	

#### IV.4 APPUI À LA GESTION DES MIGRATIONS

Programme/Projet	Objectifs
IV.4.1 Éléments essentiels de gestion des migrations 2.0	Maximiser l'utilité et la portée du programme Éléments essentiels de gestion des migrations dans les pays et régions francophones. Dans le cadre de ce projet, les ressources du programme seront traduites en français et une formation régionale sera mise en œuvre à titre expérimental en Afrique de l'Ouest.
Stratégie de l'OIM : 1, 3, 4	Ressources inscrites au budget : 67 400
IV.4.2 Promotion du développement durable en Guinée	Donner aux acteurs locaux les moyens de réduire durablement leur exposition aux risques et d'améliorer leur capacité à faire face aux risques. Le projet promouvra également l'appropriation locale en mettant l'accent sur les connaissances, les capacités et les traditions des communautés, tout en promouvant le dialogue et l'action collective comme moyens de surmonter les difficultés locales.
Stratégie de l'OIM : 2	Ressources inscrites au budget : 51 000
IV.4.3 Appui à la gestion des migrations et aux activités connexes en Uruguay	Accroître les capacités nationales de gestion des migrations en Uruguay et contribuer au renforcement des activités relatives à la migration à l'échelle régionale.
Stratégie de l'OIM : 2, 4, 5, 8, 9, 11, 12	Ressources inscrites au budget : 49 600
IV.4.4 Mission d'assistance à la frontière de la République de Moldova et de l'Ukraine	Aider la République de Moldova et l'Ukraine à bien gérer leur frontière commune et contribuer activement à des mesures concrètes relatives au règlement du conflit transnistrien.
Stratégie de l'OIM : 3	Ressources inscrites au budget : 86 300
IV.4.5 Renforcement de la gestion des migrations en Arménie	Garantir une fourniture de services plus efficace et plus responsable fondée sur les principes de bonne gouvernance et de respect de l'état de droit dans les domaines de la surveillance policière, de la migration et des droits de l'homme en Arménie.
Stratégie de l'OIM : 3	Ressources inscrites au budget : 179 000

Programme/Projet		Objectifs
IV.4.6	Renforcement des capacités et des partenariats en matière de gestion des migrations en Serbie	Aider le Gouvernement de la Serbie à assurer une meilleure gestion des migrations mixtes. Ce projet visera à renforcer les cadres politiques, normatifs et opérationnels ainsi que la coopération entre les institutions et organisations compétentes. Il améliorera également l'accès aux services de protection ainsi que la diversité et la qualité de ces services à l'intention des bénéficiaires, en particulier des migrants et autres personnes en situation de vulnérabilité.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 5, 11		Ressources inscrites au budget : 637 400
<b>Appui à la gestion des migrations</b>		<b>Total des ressources inscrites au budget : 1 070 700</b>

## V. MIGRATION ASSISTÉE

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
V.1	Migration de main-d'œuvre	8 623 300	6 818 000	980 200	16 421 500
V.2	Intégration et cohésion sociale	7 273 300	3 630 000	757 200	11 660 500
V.3	Immigration et visas	20 252 100	7 354 900	1 645 900	29 252 900
	<b>Total</b>	<b>36 148 700</b>	<b>17 802 900</b>	<b>3 383 300</b>	<b>57 334 900</b>

331. L'allocation budgétaire totale pour les activités de migration assistée s'élève à environ 57,3 millions de dollars É.-U.. Les projets sont présentés par secteur de programme, avec indication de leur(s) objectif(s) et de leur(s) lien(s) avec les activités énoncées dans la Stratégie de l'OIM (document MC/INF/287).

332. La mobilité est une caractéristique essentielle du monde actuel. Les marchés mondiaux intégrés, l'apparition de réseaux transnationaux et le développement rapide des technologies de communication ont tous contribué à augmenter les mouvements de travailleurs hautement qualifiés et peu qualifiés, d'étudiants, de stagiaires, de professionnels et de familles. Les évolutions démographiques, technologiques et sociales dans les économies industrialisées ont créé un besoin de travailleurs et de professionnels venant d'autres pays. Les économies qui veulent rester compétitives doivent prendre en considération les possibilités de mobilité de la main-d'œuvre qui peuvent contribuer à la croissance. Le fait que certains pays de destination disposent d'une représentation diplomatique et de services d'immigration limités appelle également une approche novatrice des activités de délivrance de visas.

333. En plus de promouvoir le dialogue régional et de fournir des conseils politiques et techniques aux gouvernements des pays d'origine et de destination sur la migration de main-d'œuvre et autres mouvements migratoires, l'OIM offre aux gouvernements, aux migrants et aux entreprises (agences de recrutement et employeurs) les services suivants : conseils concernant les normes de recrutement éthique, reconnaissance des compétences, formation linguistique, orientation culturelle et orientation précédant le départ, soutien en matière de traitement des dossiers d'immigration et des visas, assistance lors du départ, durant le transit et à l'arrivée, et services d'intégration des migrants. Cette assistance est adaptée aux besoins de chaque programme, et assurée aux divers stades du processus de migration de main-d'œuvre : avant l'embauche, lors du recrutement, avant le départ, et après l'arrivée. Des stratégies d'intégration sont indispensables dans ce contexte, car le soutien à l'intégration peut aider les migrants à s'adapter à leur nouvel environnement et favoriser la cohésion sociale entre les nouveaux venus et la communauté d'accueil. La migration assistée peut être une solution qui profite à tous – gouvernements, employeurs, migrants et communautés.

334. Les programmes et activités de migration assistée sont regroupés dans les secteurs de programme suivants.

335. **Migration de main-d'œuvre** : La migration de main-d'œuvre est une préoccupation prioritaire de nombreux États, qu'il s'agisse de pays d'origine ou de destination. Sachant qu'il y a plus de 169 millions de travailleurs migrants dans le monde, les enjeux sont énormes. Trois facteurs décisifs continueront d'alimenter les mouvements de ce type : le facteur d'attraction que constituent l'évolution démographique et des besoins du marché du travail en mutation dans de nombreux pays industrialisés ; les facteurs d'incitation que sont le chômage et l'absence de perspectives pour des groupes de population toujours plus nombreux – dont les jeunes – de même que les crises dans les pays moins avancés ; et les réseaux transnationaux établis, qui se nourrissent des liens familiaux et culturels et des relations historiques entre les pays. Une proportion non négligeable de la migration de main-d'œuvre est irrégulière, avec une économie informelle qui s'en fait la complice. De plus en plus, les gouvernements aux deux extrémités du spectre migratoire élaborent des mécanismes réglementaires pour gérer la mobilité de main-d'œuvre dans leur intérêt propre et dans l'intérêt mutuel, et l'on voit des gouvernements et des migrants se tourner vers l'OIM pour un soutien spécialisé et pour une aide à la migration régulée de main-d'œuvre. L'OIM vise à faciliter l'élaboration de politiques et de programmes s'accordant avec les intérêts des migrants et des gouvernements, par des activités d'orientation et de renforcement des capacités, de diffusion d'informations et de sensibilisation, par la promotion et la facilitation du recrutement éthique, par des partenariats sur la mobilité des compétences et des talents, et par le

dialogue et la coopération entre États. L'approche de l'OIM en matière de mobilité et de migration de main-d'œuvre consiste à promouvoir la protection des travailleurs migrants et de leur famille, à favoriser le développement et à ouvrir de nouvelles voies légales pour la migration de main-d'œuvre comme alternative à la migration irrégulière.

**336. Intégration et cohésion sociale :** Deux sous-secteurs de programme sont englobés ici : la formation des migrants et l'intégration des migrants. Les programmes visent à aider les États et les autres parties prenantes pertinentes à promouvoir l'intégration des migrants tout au long du continuum migratoire. L'objectif est de faciliter l'intégration effective et la cohésion sociale en apportant un soutien renforcé avant le départ et après l'arrivée et en fournissant un appui technique aux fins d'une approche de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques et de services d'intégration associant l'ensemble de la société. Un élément important de ces activités – et l'un des services traditionnels de l'OIM – consiste à préparer les migrants et les réfugiés à leur nouvelle vie, afin de faciliter le processus d'installation et leur intégration. L'OIM fournit toutes sortes de services dans ce domaine, y compris une orientation préparant à l'emploi, une orientation culturelle précédant le départ, une formation linguistique et une aide à l'intégration à l'arrivée, dont bénéficient à la fois les migrants et la communauté qui les accueille. Une intégration réussie étant un processus bidirectionnel, l'OIM collabore avec les nouveaux venus et les communautés d'accueil pour promouvoir la cohésion sociale. À cette fin, elle renforce les capacités, articule étroitement les liens entre l'orientation et la planification avant le départ et après l'arrivée, et mobilise les municipalités et les acteurs locaux pour l'accueil des migrants et l'établissement d'un « guichet unique » pour les services d'intégration. L'OIM fournit également une aide technique en matière d'élaboration et de mise en œuvre de politiques au moyen de formations, de services consultatifs et d'autres initiatives de renforcement des capacités, s'appuyant sur différents modèles et pratiques exemplaires tirés de ses activités en matière d'intégration des migrants et de cohésion sociale.

**337. Immigration et visas :** Les politiques et pratiques en matière de visas sont devenues pour les États Membres un outil clé pour mieux gérer la migration régulière et prévenir la migration irrégulière. Pour les migrants, il est essentiel de pouvoir accéder à des voies de migration régulières, faute de quoi ils risquent d'entreprendre des voyages précaires et risqués en raison du statut de migrant irrégulier. L'OIM aide les États à élaborer et à mettre en œuvre des politiques de visa globales, en contribuant à la formulation de politiques, de lois et de stratégies pertinentes, en prêtant son concours à l'examen des pratiques en matière de visas, en menant des travaux de recherche et en améliorant la compréhension des politiques et pratiques en matière de visas à l'échelle nationale, régionale et mondiale. En outre, l'OIM aide les autorités consulaires et de l'immigration à gérer les procédures de demande de visa en fournissant un large éventail de solutions opérationnelles conçues sur mesure, fondées sur des technologies, économiquement avantageuses et à but non lucratif, grâce auxquelles les voies de migration régulières sont plus accessibles et permettent de migrer en meilleure connaissance de cause, dans des conditions dignes, rapidement et en toute transparence. L'aide fournie comprend les services suivants : assistance logistique pour faciliter le traitement des visas, aide à la demande de visa, vérification des documents, facilitation des entretiens, facilitation des contrôles des compétences professionnelles et linguistiques, relevé des identifiants biométriques, traitement des documents de voyage, systèmes de prise de rendez-vous pour le dépôt des demandes de visa et de délivrance de visa, gestion de centres de demande de visa, services d'information en matière de visa, et accès aux services consulaires et aux services aux ressortissants. Dans le cadre d'interventions en matière d'immigration et de visas, l'OIM peut aussi fournir un appui en ce qui concerne les admissions et le séjour, afin d'accompagner les mesures de relèvement après la pandémie et les efforts visant à assurer la reprise de la mobilité mondiale.

## V.1 MIGRATION DE MAIN-D'ŒUVRE

Programme/Projet		Objectifs
V.1.1	Mise au point du Système IRIS d'intégrité du recrutement international	Créer un environnement propice au recrutement éthique à l'échelle mondiale. Le projet renforcera la collaboration avec des groupes industriels et des initiatives multipartites clés, mettra à profit des relations établies avec des marques, des employeurs et des recruteurs, et renforcera des modèles de diligence raisonnable centrés sur les migrants dans les chaînes d'approvisionnement.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 4, 5, 7, 11, 12		Ressources inscrites au budget : 550 600

Programme/Projet		Objectifs
V.1.2	Renforcement des capacités permettant aux talents ouest-africains de migrer	Remédier aux pénuries de main-d'œuvre sur le marché du travail de quatre États Membres de l'Union européenne en permettant aux migrants originaires de l'Afrique de l'Ouest de travailler en Belgique, en Italie, au Luxembourg et aux Pays-Bas. Ce projet comprendra également des activités de développement des compétences, de renforcement des capacités et de partage des connaissances.
Stratégie de l'OIM : 12		Ressources inscrites au budget : 26 700
V.1.3	Migration de main-d'œuvre en Afrique	Renforcer l'efficacité de la gouvernance et de la réglementation de la mobilité et de la migration de main-d'œuvre afin de contribuer au développement durable, à la croissance économique inclusive et à l'intégration régionale du continent africain.
Stratégie de l'OIM : 12		Ressources inscrites au budget : 2 340 300
V.1.4	Jeunesse, emploi et migration au Burkina Faso	Offrir aux jeunes, y compris les groupes vulnérables tels que les femmes et les jeunes présentant un handicap, des possibilités d'emploi décent au moyen de formations axées spécifiquement sur les besoins du marché. Le projet favorisera l'entrepreneuriat et appuiera des activités génératrices de revenus.
Stratégie de l'OIM : 5		Ressources inscrites au budget : 706 200
V.1.5	Renforcement des capacités de gestion des migrations dans l'hémisphère occidental	Répondre, dans toute la mesure possible, aux besoins particuliers de tous les migrants dans divers contextes, en tenant compte des questions de genre. En outre, ce projet promouvra une représentation équilibrée entre les genres parmi les agents participant aux séminaires, aux activités de formation et aux manifestations de sensibilisation, et assurera la diffusion de messages appropriés sur l'égalité entre les genres. Il veillera également à une approche de la programmation fondée sur les droits et à l'intégration de la protection dans les interventions en cas de crise.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12		Ressources inscrites au budget : 3 091 700
V.1.6	Diligence raisonnable aux fins de recrutement responsable dans les chaînes d'approvisionnement mondiales	Garantir le recrutement responsable de travailleurs par Apple en fournissant des orientations et des outils de diligence raisonnable, y compris une boîte à outils améliorée sur le recrutement responsable de main-d'œuvre.
Stratégie de l'OIM : 3		Ressources inscrites au budget : 40 900
V.1.7	Réduction de la pauvreté grâce à des migrations sûres, à l'amélioration des compétences et à un placement dans l'emploi renforcé en Asie	Éliminer les contraintes et les barrières qui empêchent les travailleurs migrants, leurs employeurs et leurs communautés au Cambodge, en République démocratique populaire lao, au Myanmar et en Thaïlande de tirer pleinement parti du potentiel de la migration de main-d'œuvre comme source de réduction de la pauvreté, de croissance économique et de résilience.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4		Ressources inscrites au budget : 1 857 300
V.1.8	Promotion du recrutement éthique et du travail équitable en Asie	Donner au secteur privé et aux acteurs régionaux les moyens de mieux protéger les droits de l'homme et du travail des travailleurs migrants dans les chaînes d'approvisionnement dans toute l'Asie.
Stratégie de l'OIM : 2, 4, 11, 12		Ressources inscrites au budget : 1 109 200
V.1.9	Gouvernance de la migration de main-d'œuvre en Asie du Sud et du Sud-Est	Renforcer le potentiel productif de la migration de main-d'œuvre et le bien-être des travailleurs migrants et de leur famille en Asie du Sud et du Sud-Est grâce à une amélioration des processus de migration de main-d'œuvre, des réglementations relatives au marché du travail, et de l'accès des migrants à des services ciblés, renforçant ainsi la contribution de la migration au développement durable.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4, 7, 12		Ressources inscrites au budget : 1 088 000

Programme/Projet	Objectifs
V.1.10 Promotion du recrutement éthique et des pratiques de travail équitable en Asie	Gérer les risques de travail forcé et de traite d'êtres humains par la bonne mise en œuvre des normes et des lignes directrices de Fast Retailing relatives au recrutement responsable de travailleurs migrants pour des partenaires de production, la diligence raisonnable aux fins de recrutement éthique, ainsi que le renforcement des capacités.
Stratégie de l'OIM : 2	Ressources inscrites au budget : 12 100
V.1.11 Promotion de migrations sûres en Malaisie	Aider le Consumer Goods Forum et les membres de sa coalition pour les droits de l'homme à lutter contre le travail forcé dans ses opérations et ses chaînes d'approvisionnement, à promouvoir le recrutement responsable et à soutenir le secteur des plantations de palmier à huile en Malaisie, ainsi qu'à détecter et à combattre les pratiques d'exploitation par le travail.
Stratégie de l'OIM : 12	Ressources inscrites au budget : 278 900
V.1.12 Création d'une infrastructure consacrée aux possibilités de migration et à l'autonomisation des migrants dans les zones frontalières du Myanmar	Aider les parties prenantes nationales à respecter les normes de recrutement éthique, contribuer à l'amélioration des politiques, des procédures et des capacités techniques et opérationnelles, et fournir des orientations avant le départ et des conseils opérationnels.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 5, 6, 12	Ressources inscrites au budget : 400 700
V.1.13 Couplage entre le recrutement et la réintégration dans la gouvernance des migrations aux Philippines	Faire en sorte ce que les initiatives gouvernementales en faveur d'un recrutement et d'une réintégration équitables et éthiques soient fondées sur des éléments factuels, tiennent compte des questions de genre et soient coordonnées, et veiller à ce que le Gouvernement dispose de mécanismes permettant de transposer les éléments factuels sous forme de politiques et de pratiques de recrutement et de réintégration efficaces.
Stratégie de l'OIM : 3, 6, 12	Ressources inscrites au budget : 66 400
V.1.14 Mobilité de la main-d'œuvre au Vanuatu	Permettre aux travailleurs migrants et à leur famille de maximiser les effets positifs de leur participation à la mobilité internationale de la main-d'œuvre en conservant une bonne santé, en entretenant des relations solides exemptes de violence et en préservant leur stabilité financière à toutes les étapes de l'expérience de travail à l'étranger.
Stratégie de l'OIM : 4, 6, 12	Ressources inscrites au budget : 494 300
V.1.15 Talents déplacés pour l'Europe	Permettre aux personnes ayant besoin d'une protection internationale en Jordanie et au Liban d'entrer en contact avec des employeurs en Belgique, en Irlande, au Portugal et au Royaume-Uni, et d'entrer durablement sur le marché de l'emploi dans ces pays.
Stratégie de l'OIM : 12	Ressources inscrites au budget : 906 700
V.1.16 Facilitation de la migration sûre et qualifiée dans le couloir entre la Fédération de Russie et l'Asie centrale	Contribuer à une meilleure gouvernance de la migration de main-d'œuvre afin de mieux répondre aux besoins des employeurs et du marché du travail tout en garantissant la protection des travailleurs migrants et en renforçant les incidences de la migration sur le développement dans les pays d'origine et de destination.
Stratégie de l'OIM : 12	Ressources inscrites au budget : 1 989 300
V.1.17 Sensibilisation en matière de mobilité de main-d'œuvre en Bulgarie	Évaluer les besoins des travailleurs migrants en matière d'information et les sensibiliser aux aspects juridiques, à leurs droits et à leurs responsabilités en Bulgarie, notamment la nécessité de posséder un permis de travail, la reconnaissance des qualifications et d'autres informations relatives au marché du travail bulgare.
Stratégie de l'OIM : 12	Ressources inscrites au budget : 249 900

Programme/Projet	Objectifs
V.1.18 Prévention et lutte contre le travail illégal et l'exploitation en Italie	Prévenir l'exploitation des migrants par le travail dans le secteur de l'agriculture dans diverses régions d'Italie en favorisant l'identification des victimes réelles et potentielles de l'exploitation par le travail et leur intégration sur le marché du travail, ainsi qu'en resserrant la coopération entre acteurs publics et privés en matière de lutte contre les pratiques de recrutement irrégulières.
Stratégie de l'OIM : 8, 12	Ressources inscrites au budget : 173 400
V.1.19 Promotion de la migration positive en Espagne	Mener une série d'activités d'apprentissage et de sensibilisation qui promeuvent l'interculturalité et la diversité, et contribuer à une meilleure coexistence interculturelle, en mettant l'accent sur l'éducation. Le projet promouvra également le recrutement éthique et comprendra une évaluation des logements des travailleurs migrants en Espagne.
Stratégie de l'OIM : 4, 6, 8, 12	Ressources inscrites au budget : 374 200
V.1.20 Facilitation de voies légales pour la main-d'œuvre internationale en Türkiye	Aider les parties prenantes nationales à développer les possibilités économiques et à accroître les possibilités d'emploi créatives en Türkiye, soutenir la croissance de l'emploi et offrir des alternatives à la migration irrégulière en proposant des solutions durables, telles que l'accès à l'emploi pour les migrants, et promouvoir l'intégration sur le marché du travail local.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 4, 12	Ressources inscrites au budget : 664 700
<b>Migration de main-d'œuvre</b>	<b>Total des ressources inscrites au budget : 16 421 500</b>

## V.2 INTÉGRATION ET COHÉSION SOCIALE

Programme/Projet	Objectifs
V.2.1 Intégration des migrants	Favoriser une meilleure compréhension, au sein de la communauté d'accueil, de la culture et de la situation des migrants, et renforcer la capacité d'adaptation des migrants à leur nouvel environnement. Ce projet favorisera une coexistence plus harmonieuse entre les migrants et les communautés d'accueil, que les migrants s'y installent de façon permanente ou temporaire.
Stratégie de l'OIM : 8	Ressources inscrites au budget : 8 174 000
V.2.2 Intégration des travailleurs migrants au Costa Rica	Renforcer les capacités permettant au Gouvernement du Costa Rica d'intégrer les migrants par la régularisation et l'accès à l'emploi, grâce à la coopération bilatérale et binationale, à des partenariats public-privé et au renforcement de la gouvernance de la migration de main-d'œuvre et de la sensibilisation en la matière.
Stratégie de l'OIM : 2, 8, 12	Ressources inscrites au budget : 176 900
V.2.3 Renforcement de la résilience des jeunes au Turkménistan	Renforcer les compétences des jeunes migrants de retour et des migrants potentiels, notamment en matière de résilience et de direction, en les faisant participer aux initiatives et aux projets communautaires locaux. Ce projet permettra en outre aux jeunes de nouer des contacts avec leurs pairs dans toute la région de l'Asie centrale, ce qui favorisera et facilitera l'échange d'expériences et de pratiques exemplaires en matière de participation et de projets communautaires.
Stratégie de l'OIM : 3	Ressources inscrites au budget : 391 400

Programme/Projet		Objectifs
V.2.4	Renforcement de la résilience et autonomisation en Autriche	Contribuer au renforcement de la cohésion sociale en Autriche à une époque de forte polarisation des discours entre communautés parallèles, entraînant un risque de ségrégation et de radicalisation. Dans ce contexte, le projet adopte une approche préventive de la ségrégation et de la radicalisation en renforçant la résilience et l'autonomisation.
Stratégie de l'OIM : 8		Ressources inscrites au budget : 186 500
V.2.5	Surveillance policière de proximité sans frontières	Contribuer à l'élimination de toutes les formes de racisme, de xénophobie et d'autres formes d'intolérance et de discrimination à l'égard des migrants au sein des services de police belges, et de la part des agents de police belge à l'égard des communautés migrantes.
Stratégie de l'OIM : 4		Ressources inscrites au budget : 324 200
V.2.6	Appui technique à l'intégration de ressortissants de pays tiers en Croatie	Aider le Ministère de l'intérieur de la Croatie à renforcer sa capacité à superviser, à coordonner et à surveiller la mise en œuvre de politiques et de mécanismes nationaux cohérents en vue de l'intégration de ressortissants de pays tiers en Croatie.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 4, 6, 7, 12		Ressources inscrites au budget : 345 200
V.2.7	Mesures de préintégration des migrants en Allemagne	Fournir de meilleures informations aux réfugiés en Allemagne et assurer leur intégration durable en vue de renforcer la cohésion sociale en concevant un manuel pratique, un site Web et une application d'autoapprentissage.
Stratégie de l'OIM : 8		Ressources inscrites au budget : 524 200
V.2.8	Projet « Moving the Middle » aux Pays-Bas	Élaborer une méthode, des recommandations et des activités visant à favoriser des attitudes positives à l'égard de la migration parmi ceux qui forment le « milieu déplaçable » dans les débats sur la migration. À cette fin, des travaux de recherche seront menés pour mieux comprendre qui sont les personnes qui forment ce milieu, quelles sont leurs valeurs et ce qui les meut.
Stratégie de l'OIM : 7		Ressources inscrites au budget : 27 700
V.2.9	Programme d'orientation culturelle en Norvège	Promouvoir une bonne intégration bidirectionnelle des réfugiés réinstallés dans leur nouvelle communauté d'accueil en Norvège en permettant aux réfugiés de mieux comprendre la nouvelle société d'accueil, y compris les normes et valeurs sociétales, et en préparant les municipalités d'accueil à l'arrivée de réfugiés réinstallés.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 8		Ressources inscrites au budget : 1 071 600
V.2.10	Renforcement des services d'intégration des migrants au Portugal	Contribuer à des réformes structurelles institutionnelles, administratives et de soutien à la croissance au Portugal. Le projet aidera les autorités nationales à améliorer leur capacité à concevoir, à élaborer et à mettre en œuvre des réformes dans les domaines d'action liés à la cohésion et à la croissance équitable, durable et inclusive.
Stratégie de l'OIM : 12		Ressources inscrites au budget : 206 700
V.2.11	Renforcement de la valeur des associations de migrants en Espagne	Mettre en œuvre des activités de formation en Espagne sur des questions relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets, en abordant tous les éléments clés devant être pris en compte lors de la participation à des appels d'offres publics. Le projet favorisera un processus participatif parmi les associations de migrants en les associant au processus de conception de cette intervention.
Stratégie de l'OIM : 8		Ressources inscrites au budget : 232 100
<b>Intégration et cohésion sociale</b>		<b>Total des ressources inscrites au budget : 11 660 500</b>

## V.3 IMMIGRATION ET VISAS

Programme/Projet		Objectifs
V.3.1	Services d'appui en matière d'immigration et de visa	Aider les gouvernements et les services de l'immigration par la fourniture de services conçus pour renforcer la migration régulière, améliorer la collecte de données, simplifier et rationaliser les procédures de visa, réduire les tâches administratives qui prennent du temps, diminuer les coûts, améliorer la qualité des services, lutter contre la fraude, améliorer la sécurité dans les missions diplomatiques et consulaires, et fournir un soutien logistique là où il n'existe pas de représentation. Ces services visent en outre à autonomiser les migrants en leur communiquant en temps utile des informations exactes dans une langue compréhensible, y compris des solutions à distance, tout en appuyant et simplifiant la procédure de demande de visa et en veillant à ce que seules les demandes dûment complétées soient soumises, dans le but d'améliorer la qualité du service et l'efficacité de la procédure de visa.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 4, 9, 10		Ressources inscrites au budget : 20 430 700
V.3.2	Aide au voyage profitant aux personnes et aux gouvernements	Apporter un soutien aux migrants ayant besoin d'une assistance durant le voyage, tels que ceux qui ont des besoins médicaux, les mineurs non accompagnés ou les personnes âgées, sous la forme d'un appui global consistant notamment à fournir des informations détaillées sur le voyage par avion, à proposer des tarifs aériens réduits pour les migrants qui effectuent un aller simple, à remplir tous les documents relatifs au voyage, à offrir une assistance à l'aéroport de départ, pendant le transit et à l'arrivée, et à fournir une escorte durant le vol au besoin.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 4		Ressources inscrites au budget : 138 300
V.3.3	Renforcement des capacités en matière de réadmission et d'identité juridique	Entreprendre de développer et de renforcer les capacités en matière de réadmission et d'identité juridique à Cabo Verde, en Iraq et au Rwanda. Ces pays ont été sélectionnés en raison de leur besoin de développement des capacités dans ces deux domaines.
Stratégie de l'OIM : 2, 3		Ressources inscrites au budget : 2 806 100
V.3.4	Promotion de l'établissement de documents pour les étrangers et du programme d'aide au transfert en Argentine	Contribuer à la conception d'activités de coopération et d'assistance technique à l'intention de la Direction nationale de la migration, dans le but de renforcer ses capacités de gestion et d'administration en vue d'élaborer des processus relatifs à la régularisation des ressortissants étrangers. Ce projet facilitera en outre la migration de nationaux et de résidents qualifiés en Argentine.
Stratégie de l'OIM : 1, 4		Ressources inscrites au budget : 1 165 500
V.3.5	Aide au voyage au Chili	Offrir une aide en matière de gestion des documents aux bénéficiaires de bourses du Ministère de la science, de la technologie, de la connaissance et de l'innovation au Chili en fournissant une aide au voyage à des étudiants, des universitaires et des professionnels.
Stratégie de l'OIM : 1		Ressources inscrites au budget : 2 584 400
V.3.6	Soutien et assistance aux bénéficiaires d'une bourse en Colombie	Assurer une migration qualifiée sûre, ordonnée et respectueuse de la dignité humaine grâce à des processus minutieux de vérification des documents et à une aide au voyage pour les universitaires, facilitant ainsi leur participation à des programmes d'éducation ou à des cours de formation internationaux. Ce projet fournira également à ces bénéficiaires des informations précieuses sur la lutte contre la traite à la faveur de séances virtuelles et de campagnes de prévention gratuites.
Stratégie de l'OIM : 2, 7		Ressources inscrites au budget : 138 200

Programme/Projet		Objectifs
V.3.7	Programmes de migration sélective au Costa Rica	Collaborer avec des migrants ainsi qu'avec des institutions ou des sociétés au Costa Rica qui doivent régulariser le statut de leurs employés et représentants, en fournissant les permis nécessaires et en collaborant avec la Direction générale des migrations et des étrangers.
Stratégie de l'OIM : 1, 2		Ressources inscrites au budget : 23 800
V.3.8	Programmes de migration sélective au Honduras	Contribuer au développement socioéconomique et culturel du Honduras et à la création de nouvelles activités dans ce domaine par la sélection, la formation, le transfert et le placement de ressources humaines qualifiées. Le projet facilitera les processus de régularisation et l'obtention de permis de travail pour les populations migrantes qui fournissent des services professionnels aux établissements d'enseignement publics et privés du Honduras.
Stratégie de l'OIM : 1		Ressources inscrites au budget : 49 900
V.3.9	Facilitation de la migration de ressortissants afghans en situation de vulnérabilité	Appuyer le traitement de documents et d'autres informations nécessaires de ressortissants afghans en situation de vulnérabilité sur le plan de la sécurité afin de faciliter leur migration éventuelle vers d'autres pays.
Stratégie de l'OIM : 1, 3		Ressources inscrites au budget : 836 200
V.3.10	Programmes d'appui communautaire en Australie	Contribuer à des migrations plus ordonnées et à l'intégration durable des migrants, ce qui aura des conséquences positives tant pour les migrants que pour les communautés d'accueil, en améliorant l'accès à l'information, le soutien en matière de visas, les services de voyage et l'aide après l'arrivée au titre du Programme d'appui communautaire.
Stratégie de l'OIM : 1		Ressources inscrites au budget : 359 800
V.3.11	Aide au voyage aux fins de regroupement familial en Irlande	Contribuer à la gouvernance des migrations du Gouvernement de l'Irlande en offrant une aide complète au regroupement familial aux réfugiés et aux personnes bénéficiaires d'une protection subsidiaire en Irlande qui sont en mesure d'assumer financièrement le voyage de leur famille vers l'Irlande.
Stratégie de l'OIM : 1		Ressources inscrites au budget : 720 000
<b>Immigration et visas</b>		<b>Total des ressources inscrites au budget : 29 252 900</b>

## VI. POLITIQUES, RECHERCHE ET COMMUNICATION EN MATIÈRE MIGRATOIRE

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
VI.1	Politique migratoire	1 715 000	505 300	154 600	2 374 900
VI.2	Recherche et publications en matière migratoire	647 400	43 600	35 700	726 700
VI.3	Médias et communication	120 100	61 500	5 300	186 900
VI.4	Activités liées au Secrétariat du Réseau des Nations Unies sur les migrations	1 226 300	368 100	79 700	1 674 100
	<b>Total</b>	<b>3 708 800</b>	<b>978 500</b>	<b>275 300</b>	<b>4 962 600</b>

338. L'allocation budgétaire totale pour les politiques, la recherche et la communication en matière migratoire s'élève à environ 5 millions de dollars É.-U.. Les projets sont présentés par secteur de programme, avec indication de leur(s) objectif(s) et de leur(s) lien(s) avec les activités énoncées dans la Stratégie de l'OIM (document MC/INF/287).

339. La migration est un phénomène planétaire qui, dynamisé par les forces à l'œuvre dans la mondialisation, les disparités de développement, les tendances démographiques et les changements environnementaux et climatiques, est de plus en plus au centre des préoccupations politiques des gouvernements du monde entier. Les pouvoirs publics et les autres parties prenantes sont de plus en plus conscients des liens réciproques qui unissent le phénomène migratoire à d'autres domaines d'action, comme le développement socioéconomique, le commerce, l'emploi, l'environnement, la sécurité et les droits de l'homme, ainsi que de la nécessité de veiller à ce que l'élaboration des politiques migratoires tienne compte de la planification des mesures politiques dans ces différents domaines et y soit intégrée. En tant qu'organisation intergouvernementale chef de file œuvrant au côté des migrants et des gouvernements pour relever les défis migratoires contemporains, l'OIM occupe une place unique qui lui permet, grâce à son expérience de plus de 70 années d'action sur le terrain, de répondre aux besoins croissants de ses Membres et de la communauté internationale dans son ensemble pour les guider dans l'élaboration d'une politique de migration. Au sein de l'OIM, le Département des politiques et de la recherche assure la coordination stratégique dans le domaine des politiques de migration, de la recherche sur la migration et du droit international de la migration, et est le point focal pour l'innovation et la gestion des connaissances concernant les tendances, les politiques et les pratiques migratoires internationales. Il s'efforce de renforcer les capacités de l'OIM dans ces domaines et d'accroître l'appui que celle-ci fournit en réponse au besoin croissant des gouvernements et autres parties prenantes de mieux comprendre les aspects multidimensionnels de la migration contemporaine, en particulier les questions de politiques migratoires qui se font jour. De nombreuses activités du Département se répercutent sur divers secteurs de l'action de l'Organisation, et sont reflétées dans d'autres sections du présent document sous diverses activités thématiques ou propres à des pays donnés.

340. Les projets et activités relevant des politiques, de la recherche et de la communication en matière migratoire sont regroupés dans les secteurs de programme suivants.

341. **Politique migratoire** : Une analyse et une collecte saines des données sont essentielles pour comprendre le phénomène migratoire, élaborer de nouvelles politiques efficaces et mettre au point des méthodes pratiques viables permettant de maximiser les possibilités qui s'offrent et de surmonter les défis qui se présentent. L'OIM fournit des informations et des conseils sur les tendances, les chances et les défis de la migration afin de renforcer la capacité des gouvernements et des autres parties prenantes pertinentes à concevoir et à appliquer des politiques et des stratégies efficaces de gestion des migrations à l'échelle nationale, régionale et mondiale. L'Unité de la coordination des politiques joue un rôle important en coordonnant l'appui fourni aux gouvernements en matière d'élaboration de politiques migratoires. Les indicateurs de gouvernance des migrations sont un outil essentiel à cet égard. Il s'agit d'une initiative conçue pour aider les gouvernements à l'échelle locale, nationale et régionale à évaluer leurs politiques et stratégies en matière de migration, afin d'identifier de bonnes pratiques et de faire apparaître les domaines susceptibles de développement. L'Organisation favorise en outre un dialogue politique multipartite sur la migration et autres domaines politiques connexes tels que le développement,

le commerce, l'environnement, la santé, la sécurité et les droits de l'homme, ainsi que dans le cadre de ses activités liées aux processus consultatifs régionaux (PCR) et de son soutien au Forum mondial sur la migration et le développement. Elle organise des ateliers d'experts pour étudier des questions de politique migratoire émergentes, et contribue régulièrement aux activités orientées vers l'action des gouvernements et d'autres organisations et entités.

342. Les activités menées dans ce domaine englobent également celles qui relèvent désormais du nouveau Département des relations extérieures, par exemple l'IDM, qui offre aux États, aux organisations internationales, aux ONG et à d'autres parties prenantes une tribune informelle et non contraignante d'échange de vues et d'expériences sur des questions de migration dans le but d'améliorer la compréhension du phénomène migratoire et de renforcer les mécanismes de coopération pour pouvoir s'atteler de manière globale et avec efficacité aux questions migratoires. L'IDM a vocation à élargir et à approfondir la réflexion sur ces questions et sur leurs articulations avec d'autres domaines d'action, et à permettre aux gouvernements d'être mieux à même de bien gérer les migrations, d'en promouvoir les aspects positifs et d'en atténuer les effets négatifs potentiels. L'IDM attache une grande importance à la diversité des thèmes afférents à la migration, ainsi qu'à celle des points de vue et des acteurs, afin de faire ressortir toute la complexité des questions de migration. Les thèmes sont choisis de façon à ce que l'IDM traite de questions d'actualité ou, le cas échéant, s'intègre dans d'importants processus en cours au sein des Nations Unies, afin de compléter ces activités et d'y contribuer. Bien que, ces dernières années, l'IDM ait revêtu la forme de deux ateliers par an, l'un à New York et l'autre à Genève, des manifestations de niveau ministériel ont eu lieu en 2013 et 2015.

343. En outre, au titre de ce domaine d'action, le Département mène des activités consistant à soutenir et à coordonner les relations de l'OIM avec les gouvernements, les organisations intergouvernementales et la société civile, et à favoriser plus généralement la coopération sur les questions de migration. Menées sous la direction du Département des relations extérieures, ces activités visent à suivre et développer les partenariats de l'OIM aux niveaux inter-États et interinstitutions. Certaines activités visent à soutenir et favoriser des partenariats avec et entre les gouvernements en vue d'améliorer la cohérence des politiques et la coopération en matière de gestion des migrations à l'échelle bilatérale, régionale et mondiale. Ces activités, qui complètent les activités stratégiques décrites plus haut, mettent l'accent sur le développement et le renforcement de la coopération multilatérale grâce à un cadre interinstitutions et multipartite garantissant une coopération systématique et efficace avec des organisations partenaires, notamment les Nations Unies et la société civile.

344. Les PCR sont d'importants mécanismes qui favorisent la coopération et les partenariats entre les États sur des questions de migration, en offrant à ceux-ci une enceinte de dialogue informel et non contraignant au niveau régional. Une réunion mondiale des PCR est organisée tous les deux ans. Ces réunions sont l'occasion d'échanger des informations et des bonnes pratiques en matière de gestion des migrations, et facilitent le brassage d'idées entre les régions. Elles favorisent également une interaction permanente entre PCR et, depuis peu, stimulent les échanges entre ceux-ci, d'autres enceintes interrégionales de discussion sur la migration de structure similaire et le FMMD.

345. **Recherche et publications en matière migratoire :** L'OIM effectue des recherches sur les questions migratoires d'actualité en vue de renforcer et d'améliorer la fourniture des programmes et des orientations stratégiques aux États Membres et autres parties prenantes. À cet effet, elle améliore la base de connaissances aux fins d'élaboration de politiques de migration, et propose des analyses sur les dynamiques migratoires en cours, en particulier dans sa publication phare, le Rapport *État de la migration dans le monde*. La Division de la recherche sur la migration et des publications est chargée, en outre, de l'élaboration et de la coordination des règles générales de publication et de recherche de l'Organisation, et de la production des publications de l'OIM (publiées sur la plateforme des publications de l'OIM), qui portent notamment sur des thèmes migratoires précis, le droit de la migration et les profils migratoires de pays. Elle collabore avec des chercheurs et des universitaires du monde entier spécialistes de la migration ; elle est le point focal pour les collaborations de recherche universitaire et gère à ce titre la publication *International Migration Journal* (créée par l'OIM en 1961).

346. En 2023, la Division de la recherche sur la migration et des publications continuera de produire les principales publications de l'OIM, dont le Rapport *État de la migration dans le monde*, la publication *International Migration*, qui paraît en ligne six fois par an, la série du Dialogue international sur la migration, les publications de la série Droit international de la migration, *Migration Policy Practice* et la série *Migration Research*. Un appui à la production de publications, ainsi que des orientations et des conseils techniques en matière de recherche continueront d'être fournis aux bureaux extérieurs et au Siège. Des efforts continueront également d'être fournis pour publier davantage de rapports dans les autres langues officielles de l'OIM (le français et l'espagnol), ainsi que dans les autres langues officielles des Nations Unies. Le Rapport *État de la migration dans le monde 2022*, par exemple, a été publié dans les six langues officielles des Nations Unies, et certains chapitres sont disponibles dans d'autres langues.

347. **Droit international de la migration** : L'OIM s'emploie également à développer les capacités des gouvernements et d'autres parties prenantes afin de favoriser une gouvernance des migrations fondée sur les droits en améliorant la compréhension et la mise en œuvre du droit international de la migration. L'Unité du droit international de la migration mène des travaux de recherche approfondis dans ce domaine et propose aux partenaires et aux gouvernements des formations sur les cadres juridiques internationaux relatifs à la migration au moyen de programmes personnalisés. Elle crée et entretient des systèmes de gestion des connaissances concernant le droit international de la migration, notamment la base de données qui y est consacrée, et élabore des outils, des orientations et des pratiques à l'usage de l'OIM, des gouvernements, de la société civile, d'autres organismes des Nations Unies, d'organisations internationales et non gouvernementales et d'autres parties prenantes. L'Unité du droit international de la migration joue également un rôle important en aidant les gouvernements à élaborer, à examiner et à actualiser les lois et politiques de migration conformément aux normes internationales et régionales.

348. **Innovation et gestion des connaissances** : Cette unité est chargée, à l'échelle de l'Organisation, de coordonner et de stimuler les activités menées dans ces deux domaines, et de créer une vision commune permettant des synergies en interne. Elle mène des discussions en interne sur la gestion des connaissances et l'innovation, et facilite et promeut le recours à des outils de gestion des connaissances pour permettre à l'OIM d'être mieux à même de tirer des enseignements de son expertise et de celle de ses partenaires. L'Unité Innovation et gestion des connaissances contribue à l'élaboration et à l'examen de supports de connaissances, en coordination étroite avec le Siège, les bureaux régionaux et les bureaux de pays, en analysant et en mettant en commun des enseignements tirés, des pratiques exemplaires, des approches innovantes et des évaluations de programmes.

349. **Médias et communication** : Par ses activités relatives aux médias et à la communication à l'échelle mondiale, nationale et locale, l'OIM permet au public de mieux connaître et de mieux comprendre la migration. Par ses activités de communication, elle s'efforce de lutter contre la xénophobie invasive et l'image négative de la migration. Des activités spécifiques sont menées en vue de sensibiliser tant le grand public que des communautés ciblées dans lesquelles l'OIM intervient à des sujets clés liés à la migration. L'Unité Médias et communication, qui relève du Bureau exécutif, aide les bureaux de l'OIM en examinant les propositions de projet, en fournissant un appui technique et des orientations, en renforçant la capacité de communication de l'Organisation par la formation du personnel, en mettant au point des ressources permettant de renforcer les actions de communication, et en améliorant la coordination en matière de communication entre les acteurs internes et externes.

350. **Activités liées au Secrétariat du Réseau des Nations Unies sur les migrations** : Le Secrétariat du Réseau des Nations Unies sur les migrations relève directement du Directeur général et apporte aux États Membres un soutien effectif, rapide et coordonné à l'échelle du système dans la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Dans l'exercice de son mandat, le Réseau accorde la priorité aux droits et au bien-être des migrants et de leurs communautés de destination, d'origine et de transit. Il porte une attention particulière aux questions pour lesquelles une approche commune de l'ensemble du système des Nations Unies permettrait d'apporter une valeur ajoutée et d'évaluer facilement les résultats et l'impact. Dans toutes ses activités, le Réseau respecte les principes du Pacte mondial. Il est régi, entre autres, par la Charte des Nations Unies, le droit international et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. En outre, il tient dûment compte du programme de prévention du Secrétaire général. Dans l'exercice de ces fonctions, le Secrétariat du Réseau des Nations Unies sur les migrations, assuré par l'OIM, est au service de toutes les composantes du Réseau.

## VI.1 POLITIQUE MIGRATOIRE

Programme/Projet	Objectifs
VI.1.1 Appui à une gestion des migrations durable et respectueuse de la dignité humaine	Renforcer la capacité de l'OIM à appuyer l'élaboration de politiques et une bonne gouvernance des migrations, y compris la promotion de politiques migratoires nationales qui facilitent des migrations ordonnées, sûres et bien gérées grâce à la méthode des indicateurs de gouvernance des migrations et à son adaptation à l'échelle locale.
Stratégie de l'OIM : 3, 6	Ressources inscrites au budget : 170 000

Programme/Projet		Objectifs
VI.1.2	Collaboration en faveur de la mise en œuvre accélérée de la libre circulation des personnes en Afrique	Contribuer aux efforts fournis par l'Union africaine pour accélérer la ratification du Protocole relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement. Ce projet favorisera l'universalisation du Protocole, renforcera les capacités techniques de l'Union africaine et appuiera les activités de promotion du Protocole et de la feuille de route devant permettre de le mettre en œuvre.
Stratégie de l'OIM : 1, 2		Ressources inscrites au budget : 1 490 200
VI.1.3	Appui à l'Éthiopie sur les questions de migration	Contribuer aux efforts déployés par le Gouvernement de l'Éthiopie pour améliorer la gouvernance des migrations et faire respecter les droits de l'homme des migrants, grâce à un renforcement des mécanismes de coordination des migrations et des systèmes de gestion des données.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4, 6, 7		Ressources inscrites au budget : 140 800
VI.1.4	Initiative régionale de gestion des migrations, des politiques et des connaissances en Amérique du Sud	Aider les fonctionnaires gouvernementaux et les parties prenantes clés à créer et à diffuser des solutions régionales, novatrices et fondées sur des éléments factuels en matière de gouvernance des migrations en Amérique du Sud. Ce projet contribuera à la centralisation et au partage des connaissances, favorisera l'innovation dans la gouvernance des migrations et renforcera le rôle joué par l'OIM à l'échelle régionale et nationale à l'appui de la mise en œuvre, du suivi et de l'examen du Pacte mondial en Amérique du Sud.
Stratégie de l'OIM : 3, 7		Ressources inscrites au budget : 12 600
VI.1.5	Gouvernance des migrations aux fins de développement durable en Indonésie	Améliorer la gouvernance des migrations en Indonésie en renforçant les capacités du Gouvernement en matière de gestion des migrations soucieuse des questions de genre et fondée sur des éléments factuels à l'échelle nationale et infranationale, et contribuer à une amélioration de la coopération à l'échelle mondiale.
Stratégie de l'OIM : 2		Ressources inscrites au budget : 447 200
VI.1.6	Planification de politiques migratoires et discours sur la migration fondés sur des éléments factuels en Macédoine du Nord	Appuyer l'initiative du Gouvernement de la Macédoine du Nord visant à améliorer la gestion des dynamiques démographiques et migratoires par l'élaboration de politiques de migration fondées sur des éléments factuels et la mobilisation collective d'un large éventail de partenaires en vue d'une prise en charge efficace des immigrants et des réfugiés.
Stratégie de l'OIM : 3		Ressources inscrites au budget : 114 100
<b>Politique migratoire</b>		<b>Total des ressources inscrites au budget : 2 374 900</b>

## VI.2 RECHERCHE ET PUBLICATIONS EN MATIÈRE MIGRATOIRE

Programme/Projet		Objectifs
VI.2.1	Rapport <i>État de la migration dans le monde</i>	Appuyer et faciliter la communication relative à cette publication sur la migration internationale, élaborée à l'intention des décideurs, praticiens, chercheurs et étudiants dans le but d'améliorer la compréhension collective du phénomène migratoire dans le monde. Ce projet fournira des informations et des données clés sur la migration, et analysera des questions thématiques complexes et émergentes dans le domaine de la migration.
Stratégie de l'OIM : 3, 4, 5, 6, 7, 11		Ressources inscrites au budget : 62 900

Programme/Projet	Objectifs
VI.2.2 Création d'un réseau européen des migrations en Autriche	Fournir des informations actuelles, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile à l'appui de l'élaboration de politiques par l'Union européenne et des institutions nationales, et fournir au grand public des informations sur la migration par la création d'un point de contact national du réseau des migrations en Autriche.
Stratégie de l'OIM : 3, 6	Ressources inscrites au budget : 663 800
<b>Recherche et publications en matière migratoire</b>	<b>Total des ressources inscrites au budget : 726 700</b>

### VI.3 MÉDIAS ET COMMUNICATION

Programme/Projet	Objectifs
VI.3.1 Communication sur la gestion des migrations	Jouer un rôle moteur dans le cadre du Réseau des Nations Unies sur les migrations et d'autres questions de migration présentant un intérêt pour la communauté internationale, et offrir un appui essentiel aux États en matière de gestion des migrations, d'élaboration de politiques et de renforcement des capacités à la faveur de travaux de recherche, de rapports et d'actions de communication sur les aspects non humanitaires.
Stratégie de l'OIM : 3, 5, 7, 9	Ressources inscrites au budget : 106 300
VI.3.2 Initiative visant à équilibrer le discours sur la migration dans les Amériques	Faciliter la campagne menée conjointement par l'OIM et le groupe de travail du FMMD sur les discours publics sur la migration afin de diffuser des récits, des images et des vidéos sur les effets positifs que la migration peut avoir sur les communautés d'accueil locales dans les Amériques. Cette initiative contribuera à la compréhension mutuelle et à l'appréciation réciproque entre communautés migrantes et d'accueil en promouvant les contributions positives de la migration pour le développement durable par l'intermédiaire des médias.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 7	Ressources inscrites au budget : 80 600
<b>Médias et communication</b>	<b>Total des ressources inscrites au budget : 186 900</b>

### VI.4 ACTIVITÉS LIÉES AU RÉSEAU DES NATIONS UNIES SUR LES MIGRATIONS

Programme/Projet	Objectifs
VI.4.1 Renforcement du Réseau des Nations Unies sur les migrations	Rendre le Réseau des Nations Unies sur les migrations opérationnel en renforçant la capacité des parties prenantes nationales et des entités des Nations Unies à mettre en œuvre le Pacte mondial. Le projet aidera à parvenir à des migrations sûres, ordonnées et régulières et à garantir la contribution de la migration au développement durable, dans l'intérêt des gouvernements, des migrants et des communautés dans les pays d'origine, de transit et de destination.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12	Ressources inscrites au budget : 1 674 100
<b>Activités liées au Secrétariat du Réseau des Nations Unies sur les migrations</b>	<b>Total des ressources inscrites au budget : 1 674 100</b>

## VII. PROGRAMMES CONCERNANT LES BIENS FONCIERS ET IMMOBILIERS ET LES RÉPARATIONS

Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
VII.1 Assistance aux victimes de la Colonia Dignidad au Chili	193 000		13 500	206 500
<b>Total</b>	<b>193 000</b>		<b>13 500</b>	<b>206 500</b>

351. L'allocation budgétaire totale pour les programmes concernant les biens fonciers et immobiliers et les réparations s'élève à environ 0,2 million de dollars É.-U.. Le projet est énuméré avec indication de ses objectifs et de ses liens avec les activités énoncées dans la Stratégie de l'OIM (document MC/INF/287).

352. Les défis du phénomène migratoire au 21<sup>e</sup> siècle conduisent de plus en plus l'OIM à sortir du cadre de ses services traditionnels. De plus en plus de gouvernements sont ainsi appelés à rapatrier et/ou à dédommager des personnes qui ont été dispersées dans le monde entier et ont souffert de déplacements, de dépossessions, de persécutions ou d'autres formes de préjudice personnel à la suite d'un conflit ou sous la férule d'un régime autoritaire, et ils se tournent de ce fait vers le réseau mondial de l'OIM en quête d'assistance. À mesure qu'apparaissent de nouveaux scénarios migratoires, reflétant les réalités politiques contemporaines, les gouvernements s'adressent à l'OIM pour qu'elle leur offre des variantes de ses services de base s'accordant avec ces nouvelles réalités. Depuis 2000, l'OIM fournit une assistance et des conseils techniques et juridiques, un soutien opérationnel, et des services de renforcement des capacités aux gouvernements nationaux et transitoires ainsi qu'aux acteurs internationaux s'occupant des litiges fonciers et immobiliers engagés dans les efforts de renforcement de la paix et de reconstruction au lendemain d'un conflit ou d'une catastrophe naturelle. Les activités de l'OIM liées aux programmes concernant les biens fonciers et immobiliers et les réparations portent essentiellement sur la conception et la mise en œuvre de programmes axés sur la résolution des litiges fonciers, la restitution de droits de propriété, et d'autres questions foncières liées à la mobilité ; la fourniture d'une compensation financière ou de prestations en nature aux victimes considérées individuellement ; et les dédommagements collectifs aux communautés de victimes. L'assistance fournie comprend également un examen des politiques et des recommandations d'action concernant la réforme foncière et les stratégies nationales de réparation.

Programme/Projet	Objectifs
VII.1 Assistance aux victimes de la Colonia Dignidad au Chili	Porter assistance aux victimes de la Colonia Dignidad au Chili, en fournissant des soins de santé, en particulier un soutien psychothérapeutique et psychosocial, ainsi que des possibilités d'éducation, de formation complémentaire et d'emploi.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 206 500
<b>Programmes concernant les biens fonciers et immobiliers et les réparations</b>	<b>Total des ressources inscrites au budget : 206 500</b>

## VIII. APPUI AUX PROGRAMMES DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
VIII.1	Personnel détaché	2 205 000		190 300	2 395 300
VIII.2	Application relative aux systèmes opérationnels et de gestion des migrants (MIMOSA)	4 732 900	2 125 000	567 900	7 425 800
VIII.3	Personnel et services financés par les revenus divers	5 000 000	7 500 000		12 500 000
VIII.4	Fonds de dotation Sasakawa		60 000		60 000
VIII.5	Contributions sans affectation spéciale	1 016 100	94 600		1 110 700
	<b>Total</b>	<b>12 954 000</b>	<b>9 779 600</b>	<b>758 200</b>	<b>23 491 800</b>

353. L'allocation budgétaire totale pour l'appui aux programmes de caractère général s'élève à environ 23,5 millions de dollars É.-U.. Les activités et services correspondant à chaque sous-catégorie sont décrits ci-après.

### VIII.1 PERSONNEL DÉTACHÉ

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
VIII.1.1	Administrateurs auxiliaires	1 305 800		156 700	1 462 500
VIII.1.2	Affectations spéciales et appuis spéciaux	745 900		33 600	779 500
VIII.1.3	Personnel de l'OIM détaché auprès d'autres organisations	153 300			153 300
	<b>Total</b>	<b>2 205 000</b>		<b>190 300</b>	<b>2 395 300</b>

### VIII.1.1 Administrateurs auxiliaires

354. Plusieurs gouvernements continuent de soutenir l'affectation d'administrateurs auxiliaires, qui aident l'Organisation dans différents aspects de son action. L'OIM compte actuellement 24 administrateurs auxiliaires travaillant au Siège et dans les bureaux extérieurs. Les pays donateurs, les représentations sur le terrain et le nombre d'administrateurs auxiliaires sont énumérés ci-dessous :

Pays donateur	Représentation sur le terrain	Nombre d'administrateurs auxiliaires	Coût total
Belgique	Mali	1	40 300
Chine	Suisse et Thaïlande	2	139 600
Danemark	Égypte et Éthiopie	2	30 400
Finlande	Burkina Faso	1	69 300
France	Suisse	1	112 700
Allemagne	Belgique et Malawi	2	67 000
Italie	Suisse	1	101 400
Japon	Cameroun, Kenya, Philippines, Rwanda et Soudan	5	245 900
Pays-Bas	Niger	1	68 900
République de Corée	Suisse	2	120 800
Suède	Tchad et Costa Rica	2	108 000
États-Unis d'Amérique	Kenya, Panama, Philippines et Suisse	4	358 200
<b>Total</b>		<b>24</b>	<b>1 462 500</b>

Ressources inscrites au budget : 1 462 500

### VIII.1.2 Affectations spéciales et appuis spéciaux

355. En plus des dépenses administratives et de personnel couvertes par les budgets administratif et opérationnel, il existe certaines dépenses spécifiques de personnel ou autres qui sont financées par des gouvernements pour compléter la structure générale de l'Organisation. Avec les contraintes budgétaires qui pèsent sur les ressources de base, ce soutien revêt une importance vitale dans la mesure où il permet à l'Organisation de répondre à des questions migratoires et de gérer celles-ci. Les structures administratives et de personnel couvertes par de tels accords spéciaux sont énumérées ci-après.

- **Conseiller au Siège – poste financé par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement**

L'Agence suédoise de coopération internationale au développement finance le détachement d'un haut fonctionnaire qui appuiera la participation de l'OIM aux discussions en cours concernant la corrélation entre l'action humanitaire, le développement et la paix et la nouvelle méthode de travail, définissant ainsi l'approche de l'Organisation et sa contribution à cette corrélation et à la nouvelle méthode de travail, et prônant l'intégration des approches dans toutes les opérations de l'OIM, notamment grâce à la participation de l'Organisation aux mécanismes de coordination de l'action humanitaire et du développement à l'échelle nationale et mondiale. Le conseiller collaborera étroitement avec les divisions et les bureaux régionaux et de pays pertinents de l'OIM à l'appui de l'élaboration de stratégies et de partenariats, en s'efforçant plus particulièrement de promouvoir la nouvelle méthode de travail dans les activités, la coordination et les politiques de l'OIM.

- **Conseiller auprès de la Directrice générale adjointe chargée de la gestion et des réformes – poste financé par le Secrétariat d'État aux migrations de la Suisse**

Le Secrétariat d'État aux migrations de la Suisse finance le détachement d'un fonctionnaire pour aider la Directrice générale adjointe chargée de la gestion et des réformes à donner une direction institutionnelle, à définir les objectifs et les priorités institutionnels, à assurer la supervision globale de la gestion de l'OIM et à mettre en œuvre les réformes. Ses tâches consisteront notamment à fournir des conseils sur l'amélioration continue des cadres stratégiques de l'OIM, en particulier la Vision stratégique de l'OIM pour 2019-2023, le Cadre

de gouvernance interne et la Stratégie de l'OIM ; à recueillir des informations administratives et financières ainsi que relatives à la planification des politiques et aux ressources humaines ; et à fournir à la Directrice générale adjointe des informations régulières et actualisées sur les activités pertinentes menées à l'intérieur et à l'extérieur de l'Organisation dans les domaines suivants : gouvernance interne, ressources humaines, technologies de l'information, affaires juridiques, déontologie, diversité et inclusion, établissement du budget et durabilité environnementale.

- **Spécialiste au Siège – poste financé par le MIRAC**

Le MIRAC finance le détachement d'un spécialiste principal de la gestion des connaissances qui doit aider le Secrétariat du Réseau des Nations Unies sur les migrations à mettre en œuvre son plan de travail, notamment à établir la plateforme mondiale de connaissances et le pôle de liaison du mécanisme de renforcement des capacités préconisé dans le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

- **Conseiller au Siège – poste financé par le MIRAC**

Le MIRAC finance le détachement d'un conseiller de programmes en gestion des migrations chargé d'appuyer les fonctions transversales et la coordination au sein du Département de l'appui aux programmes et de la gestion des migrations, et de stimuler la réflexion organisationnelle concernant les dernières avancées enregistrées dans le domaine de la théorie et de la pratique du développement des capacités durable, axé sur le développement et permettant un renforcement des systèmes. Relevant de l'Unité de coordination et de développement des capacités, le conseiller aidera l'OIM à être mieux à même de fournir aux gouvernements des activités de développement des capacités de gestion des migrations, et lui permettra ainsi d'arrêter une position institutionnelle en connaissance de cause dans le cadre d'une approche cohérente du développement des capacités, de l'élaboration de stratégies de projet, de l'opérationnalisation, du suivi et de la documentation.

- **Spécialiste au Siège – poste financé par le Gouvernement de l'Allemagne**

Le Gouvernement de l'Allemagne a prêté à l'OIM un fonctionnaire qui doit apporter à la Division des partenariats avec les Nations Unies un appui en matière de services consultatifs et de coordination avec des partenaires clés du système des Nations Unies et d'autres partenaires pertinents, apporter son concours aux bureaux régionaux et de pays de l'OIM en ce qui concerne la réforme des Nations Unies, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable. Ce fonctionnaire veillera en outre à ce que l'OIM conserve une voix forte et cohérente au sein du Réseau des Nations Unies sur les migrations et du Forum mondial sur la migration et le développement.

- **Spécialiste de la migration, de l'environnement et du changement climatique au Bureau régional de l'OIM au Caire – poste financé par le Gouvernement du Japon**

Le Gouvernement du Japon finance un poste de spécialiste de la migration, de l'environnement et du changement climatique chargé de surveiller, d'évaluer et d'analyser les tendances thématiques régionales, de planifier et d'organiser l'élaboration de projets thématiques régionaux, et d'examiner, d'approuver et de suivre les projets relatifs à ce domaine thématique au Bureau régional de l'OIM au Caire.

- **Dépenses administratives du Bureau de l'OIM à Bratislava, financées par le Gouvernement de la Slovaquie**

Le Bureau de l'OIM à Bratislava bénéficie du soutien du Gouvernement slovaque pour le financement partiel de ses dépenses.

- **Dépenses administratives du Bureau de l'OIM à Madrid, financées par le Gouvernement de l'Espagne**

Le Bureau de l'OIM à Madrid bénéficie du soutien du Gouvernement de l'Espagne pour le financement partiel de ses dépenses.

Ressources inscrites au budget : 779 500

### VIII.1.3 Personnel de l'OIM détaché auprès d'autres organisations

356. Pour partager son expertise avec d'autres organismes régionaux et internationaux et tirer profit de leur expérience, l'OIM a détaché ou prêté selon un accord de remboursement intégral le personnel ci-après auprès d'une autre organisation.

- **Expert de l'OIM prêté au Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour les solutions à apporter à la question des déplacements internes**

Basé à Genève, l'expert de l'OIM apportera son appui au Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour les solutions à apporter à la question des déplacements internes en qualité de conseiller principal de programmes. Assurant la liaison entre le Sous-Secrétaire général et les coordonnateurs résidents/coordonnateurs de l'action humanitaire, il sera responsable de la mise en œuvre du Programme d'action du Secrétaire général des Nations Unies sur les déplacements internes au niveau national. Ses tâches consisteront notamment à se concerter avec les coordonnateurs résidents/coordonnateurs de l'action humanitaire pour ce qui concerne l'élaboration de mesures préventives visant à réduire et à atténuer les déplacements, l'introduction de meilleures réponses humanitaires selon une approche fondée sur le triple lien et le développement de solutions dans les pays sélectionnés. Ce détachement permettra d'améliorer le positionnement et la visibilité de l'OIM dans ce domaine important pour l'Organisation.

- **Expert de l'OIM prêté au Centre de gestion des crises des Nations Unies**

L'expert de l'OIM appuie la gestion de crise et la prise de décisions de haut niveau à l'échelle du système des Nations Unies, créant des synergies entre l'OIM et son nouvel Institut mondial des données, le Secrétariat de l'ONU et les capacités du système des Nations Unies en matière de données et d'analyse dans le contexte de la Stratégie du Secrétaire général des Nations Unies en matière de données et de son rapport, Notre programme commun.

- **Expert de l'OIM prêté à l'Union internationale des télécommunications**

L'expert de l'OIM réalisera des travaux de recherche juridique exhaustifs, analysera des documents et des précédents juridiques, donnera des avis juridiques et préparera des documents juridiques sur des questions relatives aux fonctions, aux méthodes de travail et au mandat de l'Union internationale des télécommunications. Ses tâches consisteront notamment à examiner des questions juridiques et stratégiques relativement complexes dans les domaines du droit de la propriété intellectuelle et du droit commercial, notamment le règlement des litiges, ainsi que du droit international public et privé, y compris le droit des télécommunications.

Ressources inscrites au budget : 153 300

## VIII.2 APPLICATION RELATIVE AUX SYSTÈMES OPÉRATIONNELS ET DE GESTION DES MIGRANTS (MIMOSA)

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
VIII.2	Application relative aux systèmes opérationnels et de gestion des migrants (MiMOSA)	4 732 900	2 125 000	567 900	7 425 800

357. MiMOSA est un système interne d'information utilisé pour enregistrer et traiter les informations biographiques et démographiques sur les différents migrants et les services qui leur sont fournis s'agissant de l'enregistrement et de la gestion de dossier, du transport, de l'évaluation sanitaire, de la formation (orientation) et du profilage des compétences aux fins d'intégration, du retour volontaire assisté, de la protection, de la réintégration et de la lutte contre la traite. Chaque bureau extérieur de l'OIM menant des activités dans l'un des domaines susmentionnés utilise ce système, ce qui permet une meilleure coordination des activités et des services fournis aux migrants et aux réfugiés. Les données de MiMOSA enregistrées de façon centralisée à l'aide de l'application en ligne sont reliées au système financier (PRISM Financials), ce qui renforce les avantages des systèmes intégrés. MiMOSA possède une interface automatisée avec le Refugee Processing Centre System du Département d'État des États-Unis (WRAPS – Système mondial de traitement de demandes d'admission de réfugiés) et les Centres pour le contrôle et la prévention des maladies des États-Unis, afin d'accroître l'efficacité du Programme de réinstallation des réfugiés du Gouvernement des États-Unis.

358. L'interface de mission réceptrice (RMI) est une application en ligne qui permet aux bureaux récepteurs d'exécuter des ordres tels que les notifications préalables de réservation (Advance Booking Notification), ou les ajouts, les suppressions, les annulations et les départs saisis par l'utilisateur de MiMOSA, de façon à assurer la qualité et la cohérence des données. Les utilisateurs de la RMI peuvent aussi enregistrer les données internes de réservation depuis le port d'entrée jusqu'à la destination finale, échanger des données avec iGATOR et PRISM Financials, et mettre à jour le statut d'arrivée des migrants dans le pays de destination. La RMI est également utilisée par le Bureau de l'OIM à New York, le Bureau de l'OIM au Canada et l'Unité de suivi des projets pour le traitement, le suivi et la facturation des prêts de voyage.

359. iGATOR est l'application d'entreprise qui enregistre les dépenses de billets d'avion des migrants, du personnel et des consultants. En communiquant avec MiMOSA, la RMI et PRISM, cette application rationalise les échanges de données entre les opérations et les finances, et renforce ainsi les capacités permettant à l'OIM de réserver des billets d'avion et de régler en temps voulu les factures des compagnies aériennes.

Ressources inscrites au budget : 7 425 800

## VIII.3 PERSONNEL ET SERVICES FINANCÉS PAR LES REVENUS DIVERS

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
VIII.3	Personnel et services financés par les revenus divers	5 000 000	7 500 000		12 500 000

360. Les revenus divers sont composés des contributions sans affectation spéciale et des intérêts créditeurs et font partie intégrante des revenus de soutien opérationnel. Ils sont alloués à la structure de base et aux autres besoins prioritaires de l'Organisation, conformément aux résolutions des organes directeurs.

Ressources inscrites au budget : 12 500 000

## VIII.4 FONDS DE DOTATION SASAKAWA

Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
VIII.4 Fonds de dotation Sasakawa		60 000		60 000

361. Conformément aux directives régissant l'utilisation des intérêts produits par le Fonds de dotation Sasakawa, une allocation prélevée sur les intérêts du Fonds escomptés pour 2023 a été réservée pour des projets prioritaires en Afrique, en Asie, en Amérique latine et aux Caraïbes. Ces projets, qui doivent encore être identifiés, seront axés sur la promotion d'activités de migration pour le développement, afin de mieux comprendre et analyser la migration et de répondre aux besoins humanitaires et autres besoins d'urgence.

Ressources inscrites au budget : 60 000

## VIII.5 CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION SPÉCIALE

Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
VIII.5 Contributions sans affectation spéciale	1 016 100	94 600		1 110 700

362. L'Administration poursuit le dialogue engagé avec les États Membres sur la possibilité de verser des contributions volontaires sans affectation spéciale à l'OIM. De telles contributions permettent à l'Organisation d'être mieux à même d'entreprendre des initiatives essentielles en matière de développement et d'améliorations, notamment en ce qui concerne les systèmes d'information, les contrôles, le suivi et l'évaluation, la gestion des risques et la gestion axée sur les résultats, et d'adapter ses stratégies et priorités de façon à pouvoir répondre à des schémas migratoires en constante évolution. Grâce aux contributions sans affectation spéciale qu'elle a reçues, l'Administration a pu mener à bien de telles initiatives stratégiques, ce qui aurait été impossible avec les ressources de base disponibles. Étant donné le caractère à long terme des réformes de gouvernance interne de l'Organisation et de ses engagements en matière d'appui aux politiques migratoires, l'Administration invite les États Membres à verser des contributions sans affectation spéciale prévisibles et pluriannuelles. De telles contributions, versées par les États Membres ci-après, apparaissent dans la partie opérationnelle du budget pour 2023 : Autriche, Belgique et États-Unis. Des contributions ont également été reçues du Fonds du Qatar pour le développement.

Ressources inscrites au budget : 1 110 700

VENTILATION  
GÉOGRAPHIQUE DE  
LA PARTIE  
OPERATIONNELLE  
DU BUDGET





## TABLEAUX RÉCAPITULATIFS (en dollars É.-U.)

Tableau récapitulatif pour 2023

	Afrique	Moyen-Orient	Amérique latine et Caraïbes	Amérique du Nord	Asie et Océanie	Europe	Appuis et services à l'échelle mondiale	Total
I. Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise	199 413 000	124 108 600	58 952 100	4 015 000	181 614 600	92 029 500	60 380 200	720 513 000
II. Migration et santé	79 989 400	36 555 000	2 849 300	19 900	72 630 200	16 354 000	16 660 500	225 058 300
III. Migration et développement durable	15 052 300		13 886 400		1 705 000	6 474 800	1 835 000	38 953 500
IV. Migration régulée	44 490 600	349 200	14 358 600	692 400	18 101 500	114 249 100	2 205 000	194 446 400
V. Migration assistée	10 552 000	8 428 000	9 519 100		12 960 400	11 877 400	3 998 000	57 334 900
VI. Politiques, recherche et communication en matière migratoire	1 631 000		12 600		447 200	777 900	2 093 900	4 962 600
VII. Programmes concernant les biens fonciers et immobiliers et les réparations			206 500					206 500
VIII. Appui aux programmes de caractère général	41 300					84 400	23 366 100	23 491 800
<b>Total général</b>	<b>351 169 600</b>	<b>169 440 800</b>	<b>99 784 600</b>	<b>4 727 300</b>	<b>287 458 900</b>	<b>241 847 100</b>	<b>110 538 700</b>	<b>1 264 967 000</b>

Aux fins de comparaison, la ventilation géographique figurant dans le Programme et Budget pour 2022 (document C/112/6/Rev.1) est reproduite ci-après.

Tableau récapitulatif pour 2022 (C/112/6/Rev.1)

	Afrique	Moyen-Orient	Amérique latine et Caraïbes	Amérique du Nord	Asie et Océanie	Europe	Appuis et services à l'échelle mondiale	Total
I. Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise	203 282 900	118 428 900	45 983 500	1 848 100	129 320 900	40 170 300	64 381 800	603 416 400
II. Migration et santé	65 522 900	34 033 300	871 500		76 354 000	9 725 200	9 885 500	196 392 400
III. Migration et développement durable	7 950 700		3 236 900		1 728 800	1 891 200	2 255 800	17 063 400
IV. Migration régulée	59 631 100	3 471 200	10 795 600		18 569 400	128 118 400	2 076 800	222 662 500
V. Migration assistée	13 944 600	5 115 600	18 260 000		12 262 600	54 047 500	3 386 800	107 017 100
VI. Politiques, recherche et communication en matière migratoire	3 517 900	316 300	24 200		102 800	2 139 500	2 714 900	8 815 600
VII. Programmes concernant les biens fonciers et immobiliers et les réparations			2 414 100		236 100			2 650 200
VIII. Appui aux programmes de caractère général	43 700	680 900				55 000	30 972 800	31 752 400
<b>Total général</b>	<b>353 893 800</b>	<b>162 046 200</b>	<b>81 585 800</b>	<b>1 848 100</b>	<b>238 574 600</b>	<b>236 147 100</b>	<b>115 674 400</b>	<b>1 189 770 000</b>

## PROGRAMMES ET PROJETS PAR RÉGION

## Afrique

Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise		
I.1	Aide à la réinstallation	112 651 000
I.3.3	Renforcement des interventions humanitaires et de leur prise en considération de l'environnement en Afrique de l'Est	10 900
I.3.4	Renforcement de la base d'éléments factuels sur la migration et du Plan régional d'aide aux migrants dans la région de l'Afrique de l'Est et de la Corne de l'Afrique	322 100
I.3.5	Surveillance de la situation des populations déplacées en situation de vulnérabilité au Burundi	630 200
I.3.6	Renforcement de la résilience communautaire au Cameroun	673 600
I.3.7	Aide d'urgence aux personnes touchées par le conflit en République centrafricaine	349 600
I.3.8	Aide vitale multisectorielle au Tchad	15 100
I.3.9	Aide humanitaire multisectorielle en République démocratique du Congo	273 200
I.3.10	Aide d'urgence aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et aux communautés d'accueil en Éthiopie	3 818 400
I.3.11	Aide humanitaire aux migrants et aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays en Libye	1 229 900
I.3.12	Renforcement de la réponse à la crise humanitaire à Madagascar	46 400
I.3.13	Aide d'urgence aux populations touchées par les inondations et la COVID-19 au Niger	118 000
I.3.14	Appui à la communauté humanitaire au Nigéria	1 074 900
I.3.15	Intervention humanitaire et préparation aux situations d'urgence en Somalie	9 707 900
I.3.16	Assistance multisectorielle intégrée à des communautés touchées par le conflit au Soudan du Sud	11 847 100
I.3.17	Aide humanitaire aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, aux réfugiés et aux populations touchées par le conflit au Soudan	4 779 300
I.3.18	Aide aux migrants en situation de vulnérabilité et aux victimes de la traite en Tunisie	1 631 000
I.4.2	Mise en œuvre de mesures concernant les questions transfrontalières en Afrique de l'Ouest	468 000
I.4.3	Renforcement de la résilience des femmes en tant qu'actrices de la paix au Burkina Faso	1 894 000
I.4.4	Renforcement de la stabilisation et du relèvement des communautés au Cameroun	802 700
I.4.5	Appui aux efforts de consolidation de la paix au Tchad	3 282 000
I.4.6	Renforcement de la résilience communautaire afin de réduire les conflits locaux en Côte d'Ivoire	75 000
I.4.7	Promotion de la sécurité et de la paix en République démocratique du Congo	3 919 400
I.4.8	Processus de consolidation de la paix et de relèvement en Éthiopie	3 870 700
I.4.9	Consolidation de la cohésion sociale transfrontalière entre la Côte d'Ivoire et la Guinée	1 048 800
I.4.10	Renforcement de la résilience communautaire et de la cohésion sociale au Ghana	144 300
I.4.11	Promotion de la consolidation de la paix parmi les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, les migrants de retour et les communautés d'accueil au Mali	336 200
I.4.12	Renforcement des capacités de lutte contre l'extrémisme violent au Mozambique	963 400
I.4.13	Promotion de la cohésion communautaire et des moyens de subsistance et prévention de l'extrémisme violent au Niger	8 598 300
I.4.14	Soutien aux efforts de désarmement, de démobilisation et de réintégration et stabilisation communautaire au Nigéria	1 183 000

## Afrique (suite)

<b>Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise (suite)</b>		
I.4.15	Amélioration de la résilience et des conditions de vie des communautés vulnérables en Sierra Leone	234 300
I.4.16	Renforcement de la stabilité et de la sécurité humaine à l'intention de migrants et de populations mobiles en Somalie	12 943 400
I.4.17	Initiative de renforcement du processus de paix et de relèvement au Soudan du Sud	8 634 500
I.4.18	Stabilisation communautaire au Soudan	1 836 400
<b>Total partiel</b>		<b>199 413 000</b>
<b>Migration et santé</b>		
II.1	Évaluations sanitaires dans le contexte migratoire et assistance sanitaire	73 523 400
II.2.1	Initiatives régionales visant à promouvoir la santé et la protection des migrants en situation de vulnérabilité en Afrique du Nord	420 800
II.2.2	Amélioration de la santé sexuelle et reproductive et des résultats en matière de VIH/sida à l'intention des personnes vivant dans des communautés touchées par la migration en Afrique australe	3 407 500
II.2.3	Promotion de l'accès des migrants aux soins de santé en Égypte	58 400
II.2.4	Renforcement des capacités permettant de lutter contre les maladies transmissibles en Guinée	271 700
II.2.5	Amélioration du traitement durable du VIH et de la tuberculose au Lesotho	233 700
II.2.6	Fourniture de services de mentorat clinique en Somalie	370 400
II.3.1	Renforcement de la capacité de réponse de l'OIM aux situations d'urgence humanitaire et de santé publique et à renforcer les systèmes de santé	219 500
II.3.3	Appui à la vaccination contre la COVID-19 au Tchad	328 800
II.3.4	Réponse sanitaire d'urgence en Libye	205 000
II.3.5	Renforcement de la riposte au VIH et à la tuberculose à l'intention des populations déplacées et vulnérables au Mozambique	99 000
II.3.6	Amélioration de l'accès aux services sanitaires au Nigéria	432 100
II.4.1	Fourniture de services de santé aux membres du personnel autofinancés des Nations Unies et aux personnes à leur charge, aux acteurs humanitaires et aux communautés diplomatiques	419 100
<b>Total partiel</b>		<b>79 989 400</b>
<b>Migration et développement durable</b>		
III.1.2	Appui dans le domaine de la migration et du développement au Maroc	6 584 700
III.1.3	Renforcement des possibilités socioéconomiques et de réintégration en Tunisie	2 156 600
III.2.2	Mise en œuvre de politiques mondiales sur la migration environnementale et les déplacements dus aux catastrophes en Afrique de l'Ouest	137 300
III.2.3	Lutte contre les facteurs de migration et facilitation de migrations sûres, ordonnées et régulières dans la région de l'Autorité intergouvernementale pour le développement en Afrique	27 800
III.2.4	Protection et intégration de la main-d'œuvre migrante et de l'environnement en Côte d'Ivoire et au Sénégal	117 800
III.2.5	Énergie durable pour les communautés déplacées au Mozambique	232 400
III.2.6	Mesures concernant le lien entre climat et conflit en Somalie	2 648 300
III.2.7	Renforcement de l'initiative de gestion des risques de catastrophe au Soudan du Sud	2 040 300
III.3.2	Mobilisation de la diaspora aux fins de développement institutionnel en Somalie	1 107 100
<b>Total partiel</b>		<b>15 052 300</b>

## Afrique (suite)

Migration régulée		
IV.1.1	Aide au retour volontaire et à la réintégration, informations et conseils aux migrants, et soutien aux gouvernements en matière d'aide au retour volontaire	309 800
IV.1.2	Initiative en faveur de la protection et de la réintégration de migrants de retour en Afrique	4 481 400
IV.1.3	Assistance de portée mondiale aux migrants irréguliers en Afrique de l'Ouest	570 000
IV.1.4	Facilitation du retour et de la réintégration de migrants vulnérables en détresse en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique	378 500
IV.1.5	Création d'un centre polyvalent d'aide au retour pour les migrants en Éthiopie	181 400
IV.1.6	Assistance aux migrants de retour et aux migrants potentiels au Ghana	201 600
IV.1.7	Facilitation de la réintégration durable de migrants rentrés volontairement au Nigéria	15 000
IV.1.8	Renforcement des mécanismes d'intervention et de l'aide aux migrants vulnérables en Tunisie	1 359 300
IV.2.4	Programme régional sur la migration en Afrique	2 224 200
IV.2.5	Gestion des migrations en Afrique australe	2 095 900
IV.2.6	Campagne d'information en Afrique de l'Est et de l'Ouest	148 800
IV.2.7	Amélioration des résultats en matière d'orientation des victimes de la traite des personnes aux Comores et à Maurice	39 900
IV.2.8	Prévention de la traite des personnes en République démocratique du Congo	1 054 700
IV.2.9	Protection et aide aux victimes de la traite à Djibouti	3 332 900
IV.2.10	Renforcement de la protection des victimes de la traite en Égypte	318 600
IV.2.11	Renforcement des activités de prévention, de protection et d'autonomisation dans le contexte des flux migratoires mixtes au Gabon	83 700
IV.2.12	Renforcement des capacités de lutte contre la traite par la prévention et la protection au Lesotho	83 900
IV.2.13	Soutien à la société civile et aux autorités pour la protection des migrants en situation de vulnérabilité en Mauritanie	52 400
IV.2.14	Aide et protection offertes aux enfants migrants au Maroc	778 400
IV.2.15	Renforcement de la protection des migrants en situation de vulnérabilité au Soudan	173 600
IV.2.16	Sensibilisation à la violence à l'égard des femmes et des enfants en République-Unie de Tanzanie	352 100
IV.2.17	Renforcement des capacités nationales de lutte contre la traite en Zambie	309 400
IV.3.4	Renforcement des capacités de gestion des migrations et des frontières en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone	426 500
IV.3.5	Mise en place d'activités transfrontalières dans la région des Grands Lacs	3 620 300
IV.3.6	Renforcement des frontières nord de la Côte d'Ivoire, du Ghana et du Togo	2 798 400
IV.3.7	Partenariat pour lutter contre le trafic illicite de migrants et la traite d'êtres humains sur la route de la Méditerranée centrale	712 100
IV.3.8	Appui au projet du Centre africain de renforcement des capacités	170 800
IV.3.9	Appui à la gestion des frontières au Bénin et au Sénégal	347 200
IV.3.10	Promotion de la coordination et de la coopération au Burkina Faso et au Niger	875 600
IV.3.11	Amélioration de la gestion des frontières et des migrations au Kenya et en Somalie	466 800
IV.3.12	Renforcement de la gestion des frontières au Burkina Faso	659 100
IV.3.13	Renforcement de la gestion des frontières en République démocratique du Congo	109 400
IV.3.14	Renforcement des capacités de gestion des frontières des autorités gambiennes	1 575 000
IV.3.15	Renforcement de la gestion des migrations en Libye	4 974 800

## Afrique (suite)

<b>Migration régulée (suite)</b>		
IV.3.16	Appui à la gestion des frontières au Niger	3 141 700
IV.3.17	Renforcement de la gestion des migrations au Nigéria	1 124 900
IV.3.18	Amélioration de la gestion de l'immigration et des frontières en Somalie	932 800
IV.3.19	Renforcement de la gestion des frontières et de la mobilité en Tunisie	2 881 700
IV.3.36	Unité d'appui en matière de gestion du programme régional de développement et de protection pour l'Afrique du Nord en Italie	1 077 000
IV.4.2	Promotion du développement durable en Guinée	51 000
<b>Total partiel</b>		<b>44 490 600</b>
<b>Migration assistée</b>		
V.1.2	Renforcement des capacités permettant aux talents ouest-africains de migrer	26 700
V.1.3	Migration de main-d'œuvre en Afrique	2 340 300
V.1.4	Jeunesse, emploi et migration au Burkina Faso	706 200
V.2.1	Intégration des migrants	1 749 000
V.3.1	Services d'appui en matière d'immigration et de visa	4 848 200
V.3.2	Aide au voyage profitant aux personnes et aux gouvernements	138 300
V.3.3	Renforcement des capacités en matière de réadmission et d'identité juridique	743 300
<b>Total partiel</b>		<b>10 552 000</b>
<b>Politiques, recherche et communication en matière migratoire</b>		
VI.1.2	Collaboration en faveur de la mise en œuvre accélérée de la libre circulation des personnes en Afrique	1 490 200
VI.1.3	Appui à l'Éthiopie sur les questions de migration	140 800
<b>Total partiel</b>		<b>1 631 000</b>
<b>Appui aux programmes de caractère général</b>		
VIII.1.2	Affectations spéciales et appuis spéciaux	41 300
<b>Total partiel</b>		<b>41 300</b>
<b>Total</b>		<b>351 169 600</b>

## Moyen-Orient

Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise		
I.1	Aide à la réinstallation	71 567 400
I.3.19	Aide humanitaire à l'intention de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et de communautés touchées par le conflit au Yémen	19 943 900
I.3.20	Réponse d'urgence à la crise en République arabe syrienne	26 300
I.3.21	Initiative de protection et de soins de santé vitaux au Liban	237 600
I.4.19	Contribution aux efforts de stabilisation en Iraq	32 235 400
I.4.20	Renforcement de la stabilité communautaire au Liban	98 000
<b>Total partiel</b>		<b>124 108 600</b>
Migration et santé		
II.1	Évaluations sanitaires dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage	18 198 700
II.3.1	Renforcement de la capacité de l'OIM à répondre aux situations d'urgence humanitaire et de santé publique et à consolider les systèmes de santé	63 500
II.3.7	Réponse sanitaire d'urgence à la crise au Moyen-Orient	18 167 700
II.3.8	Amélioration des services de soins de santé primaire et d'urgence au Yémen	125 100
<b>Total partiel</b>		<b>36 555 000</b>
Migration régulée		
IV.2.18	Renforcement de l'identification et de l'orientation des victimes potentielles de la traite des personnes à Bahreïn	143 100
IV.3.20	Appui à la surveillance policière de proximité et à la stabilisation communautaire en Iraq	95 200
IV.3.21	Renforcement des capacités des forces et services frontaliers jordaniens	110 900
<b>Total partiel</b>		<b>349 200</b>
Migration assistée		
V.2.1	Intégration des migrants	1 543 100
V.3.1	Services d'appui en matière d'immigration et de visa	5 468 000
V.3.3	Renforcement des capacités en matière de réadmission et d'identité juridique	1 416 900
<b>Total partiel</b>		<b>8 428 000</b>
<b>Total</b>		<b>169 440 800</b>

## Amérique latine et Caraïbes

Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise		
I.1	Aide à la réinstallation	44 838 300
I.3.22	Renforcement de la réponse à la situation d'urgence en Haïti	312 100
I.3.23	Appui aux migrants et aux réfugiés en situation de vulnérabilité au Pérou	222 900
I.4.21	Action régionale aux fins d'une mobilité humaine pacifique, sans exclusive et respectueuse de la dignité en Amérique centrale	229 800
I.4.22	Renforcement des capacités nationales à l'appui du processus de paix dans les Caraïbes	109 300
I.4.23	Intégration sociale des populations migrantes déplacées au Belize	550 500
I.4.24	Stabilisation communautaire en Colombie	12 516 400
I.4.25	Action nationale aux fins d'une mobilité humaine pacifique, sans exclusive et respectueuse de la dignité en El Salvador	57 200
I.4.26	Sociétés inclusives et coexistence pacifique au Guatemala	115 600
<b>Total partiel</b>		<b>58 952 100</b>
Migration et santé		
II.1	Évaluations sanitaires dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage	2 234 000
II.2.7	Réponse intégrée aux questions de santé et de migration dans le Triangle du Nord de l'Amérique centrale et au Mexique	101 400
II.3.1	Renforcement de la capacité de l'OIM à répondre aux situations d'urgence humanitaire et de santé publique et à consolider les systèmes de santé	513 900
<b>Total partiel</b>		<b>2 849 300</b>
Migration et développement durable		
III.1.4	Promotion de communautés de solidarité pour les migrants et les réfugiés de la République bolivarienne du Venezuela en Amérique latine et dans les Caraïbes	1 271 800
III.1.5	Assistance administrative et technique au Gouvernement de l'Argentine	2 042 200
III.1.6	Possibilités éducatives pour les migrants et les migrants de retour en El Salvador	3 071 900
III.1.7	Amélioration de la gouvernance, de la protection et de la résilience économique pour les migrants en Haïti	1 263 800
III.2.8	Mise en œuvre de politiques mondiales sur la migration environnementale et les déplacements dus aux catastrophes dans les Caraïbes	255 600
III.2.9	Renforcement des capacités de gestion des risques de catastrophe en Haïti	5 981 100
<b>Total partiel</b>		<b>13 886 400</b>
Migration régulée		
IV.1.9	Réponses intégrées à la migration au départ de l'Amérique centrale	8 651 800
IV.1.10	Aide à la réintégration de jeunes migrants de retour axée sur la formation et l'entrepreneuriat en El Salvador	428 600
IV.1.11	Facilitation du retour volontaire au Guatemala par la fourniture d'une aide à la réintégration économique à de jeunes migrants potentiels ou de retour au pays	645 200
IV.2.19	Soutien à la lutte contre la traite d'êtres humains et le trafic illicite de migrants en Amérique latine	1 720 700
IV.2.20	Renforcement des capacités gouvernementales à Panama et au Costa Rica	61 500
IV.2.21	Aide aux survivants de la traite d'êtres humains à Trinité-et-Tobago	934 200
IV.3.22	Soutien aux activités de la Conférence régionale sur la migration	136 400
IV.3.23	Régularisation des migrants vénézuéliens dans la région Amérique latine et Caraïbes	756 200
IV.3.24	Appui à la gestion intégrée des frontières en Amérique latine	544 200

## Amérique latine et Caraïbes

<b>Migration régulée (suite)</b>		
IV.3.25	Assistance administrative et technique à l'intention des services de gestion des migrations en Argentine	430 200
IV.4.3	Appui à la gestion des migrations et aux activités connexes en Uruguay	49 600
<b>Total partiel</b>		<b>14 358 600</b>
<b>Migration assistée</b>		
V.1.5	Renforcement des capacités de gestion des migrations dans l'hémisphère occidental	3 091 700
V.2.1	Intégration des migrants	57 700
V.2.2	Intégration des travailleurs migrants au Costa Rica	176 900
V.3.1	Services d'appui en matière d'immigration et de visa	2 231 000
V.3.4	Promotion de l'établissement de documents pour les étrangers et du programme d'aide au transfert en Argentine	1 165 500
V.3.5	Aide au voyage au Chili	2 584 400
V.3.6	Soutien et assistance aux bénéficiaires d'une bourse en Colombie	138 200
V.3.7	Programmes de migration sélective au Costa Rica	23 800
V.3.8	Programmes de migration sélective au Honduras	49 900
<b>Total partiel</b>		<b>9 519 100</b>
<b>Politiques, recherche et communication en matière migratoire</b>		
VI.1.4	Initiative régionale de gestion des migrations, des politiques et des connaissances en Amérique du Sud	12 600
<b>Total partiel</b>		<b>12 600</b>
<b>Programmes concernant les biens fonciers et immobiliers et les réparations</b>		
VII.1	Assistance aux victimes de la Colonia Dignidad au Chili	206 500
<b>Total partiel</b>		<b>206 500</b>
<b>Total</b>		<b>99 784 600</b>

## Amérique du Nord

<b>Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise</b>		
I.1	Aide à la réinstallation	4 015 000
<b>Total partiel</b>		<b>4 015 000</b>
<b>Migration et santé</b>		
II.1	Évaluations sanitaires dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage	19 900
<b>Total partiel</b>		<b>19 900</b>
<b>Migration régulée</b>		
IV.2.22	Intervention de lutte contre la traite aux États-Unis d'Amérique	692 400
<b>Total partiel</b>		<b>692 400</b>
<b>Total</b>		<b>4 727 300</b>

## Asie et Océanie

Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise		
I.1	Aide à la réinstallation	121 058 200
I.3.2	Initiative régionale sur les données aux fins d'analyse des migrations et des politiques migratoires	150 600
I.3.24	Renforcement de la protection humanitaire à l'échelle nationale et transfrontalière en Afghanistan	9 756 600
I.3.25	Aide humanitaire aux réfugiés rohingya en situation de vulnérabilité au Bangladesh	3 746 900
I.3.26	Renforcement de l'aide vitale multisectorielle offerte aux populations touchées par la crise en République islamique d'Iran	41 700
I.3.27	Préparation et soutien en cas d'urgence aux Îles Marshall	300 200
I.3.28	Aide humanitaire aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays par le conflit au Myanmar	1 227 900
I.3.29	Renforcement de la préparation aux situations d'urgence au Timor-Leste	111 200
I.3.30	Renforcement du plan de gestion des catastrophes à Vanuatu	30 800
I.4.27	Gestion de la pandémie mondiale dans les États fédérés de Micronésie et aux Îles Marshall	10 695 700
I.4.28	Promotion de la cohésion sociale et renforcement des capacités aux fins de résilience au Bangladesh	3 751 800
I.4.29	Protection et aide offertes aux migrants en situation de vulnérabilité en Indonésie	26 000 000
I.4.30	Stabilisation communautaire et protection et aide offertes aux migrants en situation de vulnérabilité au Pakistan	4 559 000
I.4.31	Renforcement des capacités de prévention des conflits dus au climat en Papouasie-Nouvelle-Guinée	168 200
I.4.32	Promotion de la résilience et du relèvement rapide à l'échelle locale aux Philippines	15 800
<b>Total partiel</b>		<b>181 614 600</b>
Migration et santé		
II.1	Évaluations sanitaires dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage	59 897 400
II.2.8	Initiative régionale sur l'élimination de la tuberculose parmi les migrants dans le bassin du Mékong	3 087 100
II.2.9	Gestion des risques de santé liés à la migration en Afghanistan	321 500
II.2.10	Renforcement du soutien à la prévention et au traitement du VIH, du paludisme et de la tuberculose au Myanmar	3 442 700
II.2.11	Activités à base communautaire de dépistage actif et de gestion des cas de tuberculose au Timor-Leste	742 600
II.3.1	Renforcement de la capacité de l'OIM à répondre aux situations d'urgence humanitaire et de santé publique et à consolider les systèmes de santé	501 500
II.3.9	Facilitation et renforcement de la fourniture de services de santé aux réfugiés rohingya au Bangladesh	4 296 100
II.3.10	Appui à l'intervention de conformité sanitaire aux frontières au Cambodge	120 200
II.3.11	Renforcement des capacités de préparation et de riposte aux fins de services efficaces de prévention et de contrôle de la COVID-19 dans des îles reculées des Philippines	26 300
II.3.12	Renforcement des capacités en matière de santé publique au Viet Nam	143 800
II.4.1	Fourniture de services de santé aux membres du personnel autofinancés des Nations Unies et aux personnes à leur charge, aux acteurs humanitaires et aux communautés diplomatiques	51 000
<b>Total partiel</b>		<b>72 630 200</b>

## Asie et Océanie (suite)

<b>Migration et développement durable</b>		
III.1.8	Compréhension et gestion des migrations internes en Mongolie	438 800
III.2.10	Efforts de gestion des risques de catastrophe en Afghanistan	229 500
III.2.11	Gestion des catastrophes aux Îles Marshall	617 400
III.2.12	Renforcement de la résilience communautaire aux Palaos	58 600
III.2.13	Appui à la stabilisation communautaire et au renforcement des capacités en Papouasie-Nouvelle-Guinée	189 700
III.2.14	Renforcement du système de réduction des risques de catastrophe au Timor-Leste	171 000
<b>Total partiel</b>		<b>1 705 000</b>
<b>Migration régulée</b>		
IV.1.1	Aide au retour volontaire et à la réintégration, informations et conseils aux migrants, et soutien aux gouvernements en matière d'aide au retour volontaire	160 100
IV.1.12	Aide au retour et à la réintégration au profit de l'Afghanistan	3 340 300
IV.1.13	Renforcement des capacités de gestion opérationnelle au Bangladesh	395 600
IV.1.14	Aide au retour et à la réintégration à l'intention de victimes de la traite au Japon	38 900
IV.1.15	Aide au retour volontaire et à la réintégration et renforcement des capacités aux fins de migrations bien gérées en Papouasie-Nouvelle-Guinée	1 528 800
IV.1.16	Appui à la réintégration socioéconomique à Sri Lanka	163 100
IV.2.23	Protection des migrants en situation de vulnérabilité en Asie centrale	1 061 300
IV.2.24	Programme régional sur la migration de main-d'œuvre en Asie du Sud-Est	464 800
IV.2.25	Renforcement des capacités des agents des pêches dans le Pacifique pour combattre l'esclavage moderne	22 000
IV.2.26	Lutte contre la traite d'êtres humains au Bangladesh	1 257 000
IV.2.27	Renforcement de la protection et des services offerts aux survivants au Cambodge	474 300
IV.2.28	Renforcement des efforts de lutte contre la traite en Indonésie	98 000
IV.2.29	Renforcement des capacités de lutte contre la traite des personnes en République démocratique populaire lao	126 000
IV.2.30	Renforcement des capacités de lutte contre la traite et mesures visant à combattre l'esclavage moderne dans les Îles Salomon	668 300
IV.2.31	Lutte contre la traite à Sri Lanka	390 800
IV.2.32	Autonomisation de familles abandonnées au Tadjikistan	475 200
IV.2.33	Renforcement de la justice pour les enfants au Viet Nam	326 700
IV.3.3	Appui au dialogue sur la migration et la mobilité entre l'Union européenne et la Chine	230 600
IV.3.26	Administration du Bureau d'appui régional du Processus de Bali	1 847 000
IV.3.27	Renforcement des capacités de gestion des frontières au Bangladesh	1 268 800
IV.3.28	Appui aux réfugiés et aux migrants afghans en République islamique d'Iran	1 280 800
IV.3.29	Renforcement de la gestion des frontières en République démocratique populaire lao	131 500
IV.3.30	Renforcement des capacités de lutte contre la traite au Pakistan	481 000
IV.3.31	Renforcement de la gestion des frontières à Sri Lanka	1 531 800
IV.3.32	Renforcement de la sécurité aux frontières au Tadjikistan	328 800
IV.3.33	Évaluation des vulnérabilités et de la résilience au Timor-Leste	10 000
<b>Total partiel</b>		<b>18 101 500</b>

## Asie et Océanie (suite)

<b>Migration assistée</b>		
V.1.6	Diligence raisonnable aux fins de recrutement responsable dans les chaînes d'approvisionnement mondiales	40 900
V.1.7	Réduction de la pauvreté grâce à des migrations sûres, à l'amélioration des compétences et à un placement dans l'emploi renforcé en Asie	1 857 300
V.1.8	Promotion du recrutement éthique et du travail équitable en Asie	1 109 200
V.1.9	Gouvernance de la migration de main-d'œuvre en Asie du Sud et du Sud-Est	1 088 000
V.1.10	Promotion du recrutement éthique et des pratiques de travail équitable en Asie	12 100
V.1.11	Promotion de migrations sûres en Malaisie	278 900
V.1.12	Création d'une infrastructure consacrée aux possibilités de migration et à l'autonomisation des migrants dans les zones frontalières du Myanmar	400 700
V.1.13	Couplage entre le recrutement et la réintégration dans la gouvernance des migrations aux Philippines	66 400
V.1.14	Mobilité de la main-d'œuvre au Vanuatu	494 300
V.2.1	Intégration des migrants	2 116 300
V.3.1	Services d'appui en matière d'immigration et de visa	4 300 300
V.3.9	Facilitation de la migration de ressortissants afghans en situation de vulnérabilité	836 200
V.3.10	Programmes d'appui communautaire en Australie	359 800
<b>Total partiel</b>		<b>12 960 400</b>
<b>Politiques, recherche et communication en matière migratoire</b>		
VI.1.5	Gouvernance des migrations aux fins de développement durable en Indonésie	447 200
<b>Total partiel</b>		<b>447 200</b>
<b>Total</b>		<b>287 458 900</b>

## Europe

<b>Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise</b>		
I.1	Aide à la réinstallation	55 008 300
I.2.1	Appui aux activités de protection, de transit, de retour volontaire éclairé et de réintégration dans le contexte du conflit en Ukraine	5 080 200
I.3.31	Réponses aux flux migratoires mixtes dans les Balkans occidentaux	1 422 000
I.3.32	Réponse à la situation des réfugiés et des migrants en Bosnie-Herzégovine	10 732 500
I.3.33	Appui aux réfugiés et aux migrants à la faveur d'une réponse consolidée en Türkiye	571 500
I.3.34	Soutien humanitaire aux communautés touchées par le conflit en Ukraine	6 785 200
I.3.35	Réponse à la crise ukrainienne en République de Moldova	46 900
I.4.33	Soutien à la réintégration et à la stabilisation communautaire dans les Balkans occidentaux	250 200
I.4.34	Amélioration de la situation économique du Kosovo*	1 238 700
I.4.35	Initiative de revitalisation communautaire et programme de résilience multisectoriel à l'intention des réfugiés syriens en Türkiye	2 679 700
I.4.36	Aide à la stabilisation à l'intention des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et des populations touchées par le conflit en Ukraine	7 710 700
I.5.1	Appui aux missions d'observation électorale de l'Union européenne	503 600
<b>Total partiel</b>		<b>92 029 500</b>
<b>Migration et santé</b>		
II.1	Évaluations sanitaires dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage	15 777 100
II.3.13	Fourniture d'une aide sanitaire et d'autres formes d'aide aux populations touchées par le conflit en Ukraine	562 500
II.4.1	Fourniture de services de santé aux membres du personnel autofinancés des Nations Unies et aux personnes à leur charge, aux acteurs humanitaires et aux communautés diplomatiques	14 400
<b>Total partiel</b>		<b>16 354 000</b>
<b>Migration et développement durable</b>		
III.1.9	Renforcement des capacités en matière de migration et de développement en Italie	601 000
III.1.10	Intégration économique des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays en Ukraine	5 429 900
III.3.3	Renforcement du Forum des diasporas en Italie	443 900
<b>Total partiel</b>		<b>6 474 800</b>
<b>Migration régulée</b>		
IV.1.1	Aide au retour volontaire et à la réintégration, informations et conseils aux migrants, et soutien aux gouvernements en matière d'aide au retour volontaire	92 983 500
IV.1.17	Appui régional à l'établissement de systèmes de gestion des migrations soucieux de la protection dans les Balkans occidentaux	1 683 800
IV.1.18	Aide apportée à la Serbie et à la Macédoine du Nord pour gérer la route des Balkans	72 100
IV.1.19	Facilitation du retour et de la réintégration durable de migrants retournant au pays au départ de la Belgique	160 900
IV.2.34	Formation à l'intention des parties prenantes autrichiennes s'occupant de la migration et de l'asile	243 400
IV.2.35	Initiatives de lutte contre la traite en Azerbaïdjan	527 500
IV.2.36	Aide aux enfants non accompagnés demandeurs d'asile et sensibilisation à la migration auprès des Roms en Bulgarie	879 400
IV.2.37	Gestion d'unités de vie semi-indépendantes pour les enfants non accompagnés à Chypre	1 728 800
IV.2.38	Aide aux migrants en situation de vulnérabilité en Grèce	304 500

\* Les références au Kosovo s'entendent dans le contexte de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations Unies.

## Europe (suite)

<b>Migration régulée (suite)</b>		
IV.2.39	Sensibilisation et prévention de la traite des personnes en Irlande	622 400
IV.2.40	Évaluation des familles de mineurs non accompagnés au Luxembourg	23 800
IV.2.41	Lutte contre la violence domestique et fondée sur le genre en République de Moldova	364 000
IV.2.42	Lutte contre la traite d'êtres humains en Pologne	46 000
IV.2.43	Lutte contre la traite en Roumanie	16 200
IV.3.1	Mécanisme européen de renforcement des capacités de réadmission (EURCAP)	6 122 800
IV.3.2	Prise en considération systématique des droits de l'homme dans la gestion de l'immigration et des frontières	48 000
IV.3.34	Amélioration de la gestion des migrations dans les Balkans occidentaux	3 060 900
IV.3.35	Appui à la gestion intégrée des frontières en Géorgie	1 625 400
IV.3.37	Appui technique à la gestion des migrations au Monténégro	11 300
IV.3.38	Appui aux efforts de gestion des migrations en Türkiye	2 782 800
IV.3.39	Renforcement des capacités de gestion des frontières en Ukraine	25 100
IV.3.40	Appui aux capacités au Royaume-Uni	13 800
IV.4.4	Mission d'assistance à la frontière de la République de Moldova et de l'Ukraine	86 300
IV.4.5	Renforcement de la gestion des migrations en Arménie	179 000
IV.4.6	Renforcement des capacités et des partenariats en matière de gestion des migrations en Serbie	637 400
<b>Total partiel</b>		<b>114 249 100</b>
<b>Migration assistée</b>		
V.1.15	Talents déplacés pour l'Europe	906 700
V.1.16	Facilitation de la migration sûre et qualifiée dans le couloir entre la Fédération de Russie et l'Asie centrale	1 989 300
V.1.17	Sensibilisation en matière de mobilité de main-d'œuvre en Bulgarie	249 900
V.1.18	Prévention et lutte contre le travail illégal et l'exploitation en Italie	173 400
V.1.19	Promotion de la migration positive en Espagne	374 200
V.1.20	Facilitation de voies légales pour la main-d'œuvre internationale en Türkiye	664 700
V.2.1	Intégration des migrants	259 900
V.2.3	Renforcement de la résilience des jeunes au Turkménistan	391 400
V.2.4	Renforcement de la résilience et autonomisation en Autriche	186 500
V.2.5	Surveillance policière de proximité sans frontières	324 200
V.2.6	Appui technique à l'intégration de ressortissants de pays tiers en Croatie	345 200
V.2.7	Mesures de préintégration des migrants en Allemagne	524 200
V.2.8	Projet « Moving the Middle » aux Pays-Bas	27 700
V.2.9	Programme d'orientation culturelle en Norvège	1 071 600
V.2.10	Renforcement des services d'intégration des migrants au Portugal	206 700
V.2.11	Renforcement de la valeur des associations de migrants en Espagne	232 100
V.3.1	Services d'appui en matière d'immigration et de visa	2 583 800
V.3.3	Renforcement des capacités en matière de réadmission et d'identité juridique	645 900
V.3.11	Aide au voyage aux fins de regroupement familial en Irlande	720 000
<b>Total partiel</b>		<b>11 877 400</b>

## Europe (suite)

<b>Politiques, recherche et communication en matière migratoire</b>		
VI.1.6	Planification de politiques migratoires et discours sur la migration fondés sur des éléments factuels en Macédoine du Nord	114 100
VI.2.2	Création d'un réseau européen des migrations en Autriche	663 800
<b>Total partiel</b>		<b>777 900</b>
<b>Appui aux programmes de caractère général</b>		
VIII.1.2	Affectations spéciales et appuis spéciaux	84 400
<b>Total partiel</b>		<b>84 400</b>
<b>Total</b>		<b>241 847 100</b>

## Appuis et services à l'échelle mondiale

<b>Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise</b>		
I.1	Aide à la réinstallation	59 752 800
I.3.1	Renforcement des capacités stratégiques à des fins d'action humanitaire, d'aide d'urgence et de relèvement	273 400
I.4.1	Contribution aux efforts de stabilisation communautaire et renforcement des capacités en matière de participation communautaire et de gestion des connaissances	354 000
<b>Total partiel</b>		<b>60 380 200</b>
<b>Migration et santé</b>		
II.1	Évaluations sanitaires dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage	16 289 800
II.3.1	Renforcement de la capacité de l'OIM à répondre aux situations d'urgence humanitaire et de santé publique et à consolider les systèmes de santé	259 500
II.3.2	Appui de la diaspora aux efforts de riposte et de secours face à la	111 200
<b>Total partiel</b>		<b>16 660 500</b>
<b>Migration et développement durable</b>		
III.1.1	Contribution de la migration au développement durable	1 381 900
III.2.1	Mise en œuvre de la Stratégie institutionnelle de l'OIM relative à la migration, au changement climatique et à l'environnement	93 400
III.3.1	Mobilisation de la diaspora aux fins du développement des secteurs public et privé	359 700
<b>Total partiel</b>		<b>1 835 000</b>
<b>Migration régulée</b>		
IV.2.1	Aide directe d'urgence aux victimes de la traite	597 100
IV.2.2	Coopération en matière de migration et partenariats aux fins de solutions durables	1 191 100
IV.2.3	Protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles au Mozambique et aux Philippines	349 400
IV.4.1	Éléments essentiels de gestion des migrations 2.0	67 400
<b>Total partiel</b>		<b>2 205 000</b>
<b>Migration assistée</b>		
V.1.1	Mise au point du Système IRIS d'intégrité du recrutement international	550 600
V.2.1	Intégration des migrants	2 448 000
V.3.1	Services d'appui en matière d'immigration et de visa	999 400
<b>Total partiel</b>		<b>3 998 000</b>
<b>Politiques, recherche et communication en matière migratoire</b>		
VI.1.1	Appui à une gestion des migrations durable et respectueuse de la dignité humaine	170 000
VI.2.1	Rapport État de la migration dans le monde	62 900
VI.3.1	Communication sur la gestion des migrations	106 300
VI.3.2	Initiative visant à équilibrer le discours sur la migration dans les Amériques	80 600
VI.4.1	Renforcement du Réseau des Nations Unies sur les migrations	1 674 100
<b>Total partiel</b>		<b>2 093 900</b>

## Appuis et services à l'échelle mondiale (suite)

<b>Appui aux programmes de caractère général</b>		
VIII.1.1	Administrateurs auxiliaires	1 462 500
VIII.1.2	Affectations spéciales et appuis spéciaux	653 800
VIII.1.3	Personnel de l'OIM détaché auprès d'autres organisations	153 300
VIII.2	Application relative aux systèmes opérationnels et de gestion des migrants (MiMOSA)	7 425 800
VIII.3	Personnel et services financés par les revenus divers	12 500 000
VIII.4	Fonds de dotation Sasakawa	60 000
VIII.5	Contributions sans affectation spéciale	1 110 700
<b>Total partiel</b>		<b>23 366 100</b>
<b>Total</b>		<b>110 538 700</b>
<b>Total général</b>		<b>1 264 967 000</b>



# ANNEXES





## ANNEXE I – FINANCEMENT DE LA STRUCTURE DE BASE – TENDANCES

Année	Partie administrative du budget (en francs suisses)	Augmentation réelle en % <sup>a</sup>	Total Structure de base (en dollars É.-U.) <sup>b</sup>	Total des dépenses (en dollars É.-U.) <sup>b</sup>	Financement de base en pourcentage du total des dépenses	Informations statistiques		
						Nombre d'États Membres	Nombre de membres du personnel	Nombre de projets actifs
2009	38 806 000	2,0 %	75 236 000	1 027 290 000	7,3 %	127	7 258	2 332
2010	39 388 000	1,5 %	79 997 000	1 359 406 000	5,9 %	127	7 121	2 302
2011	39 388 000	CNZ	87 027 000	1 309 710 000	6,6 %	132	8 503	2 814
2012	39 398 792 <sup>c</sup>	CNZ	89 641 000	1 230 644 000	7,3 %	146	8 353	2 321
2013	39 404 908 <sup>c</sup>	CNZ	94 997 000	1 233 953 000	7,7 %	151	8 464	2 565
2014	41 007 909	4 %	94 437 000	1 465 071 000	6,4 %	157	8 658	2 750
2015	42 587 417	4 %	107 671 000	1 585 200 000	6,8 %	162	9 282	3 004
2016	45 459 030 <sup>c</sup>	4 %	112 985 000	1 602 307 000	7,1 %	166	10 218	3 305
2017	50 690 324 <sup>c</sup>	5,3 %	129 354 000	1 606 412 000	8,1 %	169	10 978	2 925
2018	50 728 318 <sup>c</sup>	CNZ	140 824 000	1 841 572 000	7,6 %	172	12 673	3 441
2019	52 240 024	2,9 %	144 489 000	2 096 319 000	6,9 %	173	14 813	3 062
2020	52 242 614 <sup>c</sup>	CNZ	166 931 000	2 178 038 000	7,7 %	173	16 257	3 246
2021	53 189 080 <sup>c</sup>	CNZ	167 837 000	2 532 100 000	6,6 %	174	17 761	3 396
2022	53 586 816 <sup>c</sup>	CNZ	181 681 000	2 995 238 000 <sup>d</sup>	6,5 %	174 <sup>e</sup>	17 800 <sup>d</sup>	3 400 <sup>d</sup>
2023	65 346 816	21,9 %	211 680 000	3 000 000 000 <sup>d</sup>	7,1 %	174 <sup>e</sup>	17 800 <sup>d</sup>	3 400 <sup>d</sup>

<sup>a</sup> Hormis les contributions des nouveaux États Membres.

<sup>b</sup> Les montants en dollars É.-U. sont arrondis au millier le plus proche.

<sup>c</sup> Cette augmentation correspond à l'adjonction des contributions des nouveaux États Membres, conformément aux dispositions budgétaires.

<sup>d</sup> Estimations fondées sur des prévisions.

<sup>e</sup> Nombre susceptible de changement.

Note 1 : Les montants indiqués correspondent soit au montant final de l'exercice, soit à la dernière estimation ou révision disponible.

Note 2 : La structure de base comprend un montant réservé à la sécurité du personnel.

CNZ – croissance nominale zéro



---

## ANNEXE II – FONDS DÉTENUS DANS DES COMPTES SPÉCIAUX

### MÉCANISME DE FINANCEMENT DES SITUATIONS D'URGENCE MIGRATOIRES

Créé par la résolution du Conseil n° 1229 du 5 décembre 2011, le Mécanisme de financement des situations d'urgence migratoires est destiné à faire la soudure entre le lancement des opérations d'urgence et le moment auquel sont reçus les fonds des donateurs. Ce mécanisme, qui est censé maintenir un solde opérationnel de 30 millions de dollars É.-U., est financé par des contributions volontaires provenant de diverses sources, dont les États Membres, le secteur privé et les particuliers. En juillet 2022, le montant total des contributions volontaires versées au Mécanisme s'élevait à 11 644 283 dollars É.-U., dont le solde restant était de 1 546 307 dollars É.-U..

Le Mécanisme a été institué dans le contexte de crises majeures, qui ont mis en relief la nécessité de disposer d'un mécanisme de financement permettant à l'OIM de répondre et d'intervenir rapidement au lendemain de situations d'urgence provoquant des migrations internationales. Il complète d'autres mécanismes de financement, afin de fournir rapidement des fonds dans des situations d'urgence.

L'Administration prélève des fonds sur le Mécanisme pour garantir une réponse rapide en cas de crise entraînant des migrations, en attendant de recevoir les contributions des donateurs pour cette situation d'urgence, et réapprovisionne le Mécanisme dès la réception des contributions des donateurs, dans la limite des fonds alloués pour la crise en question. Le Mécanisme est régi par le Règlement financier de l'Organisation et est soumis à une vérification annuelle par le Vérificateur externe des comptes de l'Organisation.

### FONDS DE RÉPONSE RAPIDE POUR LES TRANSPORTS

Dans le prolongement du mémorandum d'accord conclu entre l'OIM et le HCR le 15 mai 1997, le Fonds de réponse rapide pour les transports a été créé en 2000 pour faciliter les interventions conjointes des deux organisations. Il définit précisément les responsabilités incombant à chacune d'elles pour la fourniture d'une aide au transport. Au fil des ans, le Fonds a permis à l'OIM de répondre avec rapidité et efficacité aux demandes de transport humanitaire d'urgence en étroite collaboration avec le HCR. Il sera fait appel à ce Fonds dans les situations d'urgence, lorsque le besoin se fera clairement sentir d'une évaluation immédiate et de l'engagement de dépenses aux fins du transport de personnes avant l'arrivée de fonds en provenance de bailleurs. Il est alimenté par des contributions volontaires, et le montant de sa réserve est fixé à 5 millions de dollars É.-U.. En juillet 2022, le solde du Fonds s'élevait à 849 480 dollars É.-U., ce qui signifie qu'un réapprovisionnement est nécessaire.

## FONDS DU PATRIMOINE DE L'OIM

Le Fonds du patrimoine de l'OIM a été créé pour gérer l'utilisation des legs provenant de la succession de particuliers. Sa gestion est assurée par un groupe de surveillance comprenant des représentants du Siège et des structures hors Siège. Les critères qui régissent l'utilisation des fonds sont de nature générale, même s'il a été tenu compte des prescriptions particulières des bienfaiteurs. Ils seront actualisés à l'avenir selon qu'il conviendra.

### **Critères régissant l'utilisation des fonds**

Conformément aux prescriptions particulières des bienfaiteurs, une partie des fonds a été réservée pour la fourniture d'une aide à des réfugiés, demandeurs d'asile et autres migrants vulnérables qui répondent à certains critères d'admissibilité, sous la forme de bourses d'études destinées à faciliter leur intégration. La part du Fonds qui n'est pas réservée à cet effet sera gérée dans le cadre des mécanismes de financement existants, y compris le mécanisme d'assistance humanitaire aux migrants en détresse et le Fonds d'assistance global.

### **Administration**

Le solde minimum du Fonds s'élèvera à 10 000 dollars É.-U.. Ce montant doit permettre de maintenir le Fonds en activité pour qu'il puisse recevoir des dons analogues à l'avenir, et de préserver le legs des bienfaiteurs.

Les montants prélevés sur le Fonds seront plafonnés à 10 000 dollars É.-U. par personne, ou à 30 000 dollars É.-U. par dossier (concernant plus de trois personnes).

La gestion et le fonctionnement du Fonds seront conformes aux dispositions du Règlement financier de l'OIM. Les propositions d'utilisation des crédits seront présentées dans le Programme et Budget.

La situation du Fonds sera présentée une fois par an dans les états financiers vérifiés de l'Organisation. Le rapport de situation comprendra des informations sur : a) les montants disponibles ; b) les montants versés ; c) les intérêts acquis au cours de l'année ; et d) le solde en fin d'exercice.

Les objectifs et critères d'admissibilité feront l'objet d'un examen périodique.

### **Affectation des fonds**

L'affectation des fonds relève de la responsabilité générale du groupe de surveillance. C'est lui qui procède à l'examen initial de toutes les demandes de financement, afin de s'assurer que l'utilisation envisagée des fonds répond aux objectifs et aux critères établis. Après quoi, il soumet au Directeur général une recommandation pour examen et approbation.

Le Fonds servira principalement à financer une aide directe aux bénéficiaires, à l'exclusion de toutes dépenses administratives ou de personnel.

En juillet 2022, le solde du Fonds s'élevait à 1 836 665 dollars É.-U..

## FONDS DE PRÊT AUX RÉFUGIÉS

Le Fonds de prêt aux réfugiés, créé en application de la résolution n° 210 du 12 mai 1960, permet le financement, en tout ou en partie, des coûts de transport des réfugiés et des services connexes, en accordant des prêts sans intérêt à ceux qui ont besoin d'une assistance financière pour émigrer vers des pays de réinstallation. Le remboursement de ces prêts est assuré par des billets à ordre signés par les réfugiés ou leurs répondants.

On estime que 66 500 personnes solliciteront le Fonds de prêt en 2023, et qu'un montant d'environ 429 400 000 dollars É.-U. y sera prélevé pour financer ces mouvements.

Le tableau ci-après indique les ressources disponibles et les besoins estimatifs pour 2023, ainsi que le solde escompté en fin d'exercice.

	<u>Prévisions pour 2023</u> <u>en dollars É.-U.</u>
<u>Ressources</u>	
Report de l'exercice 2022	30 000 000
Contributions du Gouvernement des États-Unis	397 200 000
Remboursement des billets à ordre par les réfugiés	32 100 000
Recettes provenant des réfugiés finançant eux-mêmes leurs déplacements et autres revenus	100 000
Intérêts créditeurs	10 000
Intérêts retournés au Trésor des États-Unis	(10 000)
	<hr/>
<u>Total des ressources</u>	459 400 000
	<hr/>
<u>Besoins estimatifs</u>	429 400 000
	<hr/>
<b>Solde estimatif à reporter en fin d'exercice</b>	<b><u>30 000 000</u></b>

## FONDS DE DOTATION SASAKAWA

Le Fonds de dotation Sasakawa a été créé en 1990 aux fins de :

- a) Promouvoir l'expansion des programmes de transfert de ressources humaines dans toutes les régions du monde, particulièrement dans la région Asie-Pacifique, ainsi que d'autres activités de migration pour le développement ;
- b) Œuvrer à la bonne compréhension et à l'analyse des migrations, et ;
- c) Répondre aux besoins migratoires qui se font jour dans les situations d'urgence et autres situations humanitaires.

En vertu de l'accord de dotation conclu avec la Fondation, le capital du Fonds doit rester intact en tout temps, et seuls les intérêts qu'il produit peuvent être utilisés pour financer des activités.

Prévisions pour 2023  
en dollars É.-U.

Compte de capital

Solde au début de l'exercice	2 000 000
Solde du compte de produits (voir ci-dessous)	<u>0</u>
<u>Total du Fonds en fin d'exercice</u>	<u>2 000 000</u>

Solde du compte

Solde au début de l'exercice	0
Intérêts créditeurs produits durant l'exercice	60 000
Allocation des intérêts créditeurs à des projets*	<u>(60 000)</u>
<u>Solde en fin d'exercice</u>	<u>0</u>

\* Allocation à des projets prioritaires 60 000 dollars É.-U.

## FONDS D'ENTRAIDE SPÜHLER

Ce Fonds a été créé après la réception d'un héritage de Mme Helena Verena Spühler, ancien membre du personnel de l'OIM.

Il est géré par le Comité de l'Association mondiale du personnel, en coordination avec l'Administration, selon les critères énoncés ci-après.

Critères régissant l'activation du Fonds Spühler :

- Le Fonds apporte, en cas de décès d'un membre du personnel de l'OIM en activité (tel que défini par le Statut et le Règlement du personnel) un soutien à son conjoint ou au partenaire avec lequel il existe un arrangement de cohabitation.
- Toute demande d'aide au titre du Fonds doit être soumise par écrit au Comité de l'Association mondiale du personnel, qui décide d'y donner suite ou non – au besoin, après consultation de l'Administration, qui sera invitée à verser un montant équivalent à la contribution allouée par le Comité.
- Une décision est prise dans un délai de cinq jours ouvrables suivant la réception de la demande.
- Le Fonds alloue au maximum 1 000 dollars É.-U. par cas. Ce nouveau plafond a été introduit au début de 2022 en considération du nombre croissant de demandes et du montant limité des fonds disponibles.
- À titre exceptionnel, un montant supérieur à 1 000 dollars É.-U. peut être alloué si le Comité et l'Administration le décident d'un commun accord. Tout dépassement doit être couvert par d'autres sources de financement, telles que le Fonds de solidarité du Comité.
- Le total des montants alloués chaque année par le Fonds est limité à 15 000 dollars É.-U.. Les intérêts perçus sont portés au crédit du Fonds en fin d'exercice.

En juillet 2022, le solde du Fonds s'élevait à 89 809 dollars É.-U..



## ANNEXE III – CONSIDÉRATIONS LIÉES AUX DEVICES ÉTRANGÈRES DANS LE PROGRAMME ET BUDGET

Selon le Règlement financier de l'OIM, la partie administrative du budget est exprimée en francs suisses, tandis que la partie opérationnelle est exprimée en dollars des États-Unis (dollars É.-U.). Si la plupart des recettes et des dépenses dans l'une et l'autre partie du budget s'effectuent dans ces monnaies, l'OIM, du fait de sa présence dans toutes les régions du monde, reçoit et dépense ses fonds dans un grand nombre de monnaies, exposant les budgets concernés à des fluctuations de change.

Pour la préparation du Programme et Budget, la procédure de l'OIM consiste à appliquer les taux de change en vigueur au moment de l'établissement du budget, pour pouvoir exprimer en francs suisses ou en dollars É.-U. d'autres monnaies nationales. Le processus budgétaire commence tôt dans l'année car les estimations doivent parvenir de chaque bureau de l'OIM du monde entier et être compilées en temps voulu de façon que le document soit prêt pour les sessions des organes directeurs.

La première partie de 2022 a été marquée avant tout par la guerre en Ukraine, ainsi que par l'inflation croissante, qui avait déjà augmenté avant le début du conflit. Les prix à la consommation ont affiché une hausse annuelle de 8,5 % aux États-Unis d'Amérique et de 7,5 % dans la zone euro. L'ère de l'argent facile sur les marchés touche à sa fin. Les banques centrales s'attaquent désormais de front au problème de l'inflation, que ce soit dans la pratique ou à la faveur d'indications sur l'orientation de la politique monétaire. En conséquence, les taux directeurs remontent dans le monde entier, et l'accent est mis non plus sur l'assouplissement quantitatif mais sur le resserrement quantitatif.

L'euro s'est déprécié face à la plupart des autres monnaies européennes, ainsi que face aux grandes monnaies, telles que le dollar É.-U. et le franc suisse.

Au cours des derniers mois, le dollar É.-U. s'est renforcé face à la plupart des autres grandes monnaies.

Compte tenu des fluctuations de change actuelles, et conformément aux orientations prospectives en matière de politique budgétaire, les taux de change enregistrés pour quelques-unes des grandes monnaies utilisées par l'OIM sont les suivants :

Franc suisse/dollar É.-U. : 0,98

Euro/dollar É.-U. : 1,03

Livre sterling/dollar É.-U. : 0,90

Dollar canadien/dollar É.-U. : 1,35

Dollar australien/dollar É.-U. : 1,52

Le taux de change appliqué à la partie administrative du budget est de 0,98 franc suisse pour 1 dollar É.-U.. Il convient de noter que les effets éventuels des fluctuations des taux de change sur cette partie du budget sont largement neutralisés par le fait que la principale monnaie dans laquelle sont exprimées les recettes et les dépenses est la même, à savoir le franc suisse.

Cependant, la situation est bien plus complexe en ce qui concerne la partie opérationnelle du budget, étant donné la grande variété des monnaies dans lesquelles les fonds sont reçus et dépensés dans les différents endroits. La Division de la trésorerie surveille étroitement la position nette de change de l'OIM et intervient sur le marché des changes de manière à ce que celle-ci soit aussi proche que possible d'une position de couverture naturelle.

Les fluctuations de change peuvent présenter des risques financiers lorsque les fonds alloués à un projet sont libellés dans une monnaie autre que les dépenses qu'ils sont censés couvrir. Pour réduire l'exposition au risque de manquer de fonds en raison de fluctuations de change défavorables, l'OIM surveille étroitement et gère minutieusement ses projets en s'aidant de PRISM Financials, qui indique les recettes et les dépenses afférentes à un projet dans différentes monnaies. Le risque est réduit et la surveillance est facilitée par le fait que les recettes et les dépenses de certains des plus grands projets sont généralement libellées dans la même monnaie, si bien que ceux-ci sont naturellement couverts.



## **ANNEXE IV – PARTIE OPÉRATIONNELLE DU BUDGET – EFFECTIFS/ DÉPENSES ADMINISTRATIVES ET DE PERSONNEL**

### **NOTE EXPLICATIVE**

Les dépenses administratives et de personnel prévues pour la partie opérationnelle du budget tiennent compte des coûts de l'infrastructure administrative nécessaire pour mettre en œuvre, au niveau projeté, les activités opérationnelles de l'Organisation.

Les dotations en effectifs et les coûts correspondants imputables sur le budget de projets spécifiques d'opérations sont compris dans les fonds des projets et établis sur la base des activités projetées et du financement confirmé. La structure des effectifs et les structures administratives sont subordonnées au niveau d'activité et de financement et, de ce fait, fluctuent constamment.

La structure des effectifs et les structures administratives financées par les RSO sont indiquées à part, dans le tableau des effectifs.





		Estimations pour 2023															
		2022 - C/112/6/Rev.1						Estimations pour 2023									
		Revenus de soutien opérationnel			Fonds des projets			Revenus de soutien opérationnel			Fonds des projets						
		Effectifs	Dépenses administratives, de personnel et autres	Coût total	Effectifs	Dépenses administratives, de personnel et autres	Coût total	Effectifs	Dépenses administratives, de personnel et autres	Coût total	Effectifs	Dépenses administratives, de personnel et autres	Coût total				
P	G		P	G		P	G		P	G							
<b>BUREAUX EXTÉRIEURS</b>																	
<b>ASIE ET PACIFIQUE</b>																	
<b>Bureau régional - Bangkok (Thaïlande)*</b>																	
11	6	3 568 000	7	5	1 620 300	18	11	5 188 300	15	6	4 440 500	4	901 300	15	10	5 341 800	
			17	61	8 611 800	17	61	8 611 800				11	26	4 817 400	11	26	4 817 400
2	1	613 000	1	7	1 003 600	3	8	1 616 600	2	1	634 000	20	2 227 300	2	21	2 861 300	
			44	270	14 863 600	44	270	14 863 600				33	261	9 764 200	33	261	9 764 200
		102 000		19	924 100	1	19	1 026 100			102 000	2	31	1 461 900	2	31	1 563 900
1	2	907 400	4	7	979 300	5	9	1 886 700	1	2	938 600	2	8	620 900	3	10	1 559 500
		200 000	3	5	282 800	3	5	482 800			200 000	36	1 145 000		36	200 000	
		133 000	10	184 700	10	184 700	10	317 700			133 000	17	243	9 707 000	17	243	9 727 000
		20 000	22	252	10 701 900	22	252	10 721 900			20 000	1	12	1 163 700	1	12	1 163 700
1	2	610 000	1	3	436 100	2	5	1 046 100	1	2	600 500	1	2	419 400	2	4	1 019 900
		172 000	2	9	329 200	2	9	501 200	1	1	179 700	1	8	241 900	2	8	421 600
		15 000	5	60	2 677 700	5	60	2 692 700			15 000	5	60	3 190 800	5	60	3 205 800
		25 000	1	3	82 900	1	3	107 900			25 000	1	27 500		1	52 500	
		5 000	2	18	653 300	2	18	658 300			5 000	2	11	382 500	2	11	387 500
		5 000	34	25	4 936 300	34	25	4 941 300			5 000	33	20	4 822 200	33	20	4 827 200
		19 000	2	14	323 800	2	14	342 800			19 000	28	1 176 200		28	1 195 200	
		20 000	7	199	2 999 200	7	199	3 019 200			20 000	6	136	2 807 200	6	136	2 935 400
		44 000	3	72	1 901 300	3	72	1 945 300			44 000	3	112	2 894 700	3	112	2 938 700
		5 000	9	166	6 113 600	9	166	6 113 600			5 000	13	208	13 410 100	13	208	13 410 100
		60 000	1	4	279 800	1	4	339 800			60 000	2	19	1 175 600	2	19	1 175 600
		170 000	6	96	2 453 100	6	96	2 623 100			170 000	3	131	1 935 400	3	131	2 105 400
1	1	648 000	1	1	79 500	2	2	727 500	1	1	685 500	6	183 200	1	7	868 700	
		35 000	1	4	313 400	1	4	348 400			35 000	2	5	425 000	2	5	460 000
		22 000	6	103	2 803 500	6	103	2 803 500			22 000	5	101	2 575 500	5	101	2 575 500
		60 000	26	123	9 516 000	26	123	9 538 000			60 000	29	159	13 089 900	29	159	13 111 900
		25 000	3	17	606 200	3	17	666 200			25 000	3	10	435 200	3	10	495 200
		35 000	2	21 100	21 100	2	21 100	46 100			35 000	1	1	19 800	1	1	44 800
		29 900	1	29 900	29 900	1	29 900	29 900			29 900	1	2	166 300	2	2	201 300
		35 000	8	73	3 911 000	8	73	3 911 000			35 000	9	103	5 123 000	9	103	5 123 000
			218	1 643	80 200 000	218	1 643	87 718 400				185	1 767	86 413 300	185	1 767	95 000 300
		7 518 400	218	1 643	80 200 000	218	1 643	87 718 400			7 518 400	218	1 643	80 200 000	218	1 643	86 413 300
<b>ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN</b>																	
<b>Bureau régional - Bruxelles (Belgique)</b>																	
11	27	5 653 200	4	21	2 679 800	15	48	8 333 000	14	26	6 046 800	19	1 905 500	14	45	7 952 300	
		65 000	20	237 400	237 400	20	237 400	2 442 400			65 000	38	2 973 600		38	3 038 600	
		10 000	1	34	3 610 100	1	34	3 610 100			10 000	1	29	2 633 000	1	29	2 633 000
		60 000	20	20	555 200	20	20	565 200			60 000	32	802 900		32	812 900	
		60 000	1	60 000	60 000	1	60 000	60 000			60 000	4	232 600		4	292 100	
		46 000	18	660 100	660 100	18	660 100	691 100			46 000	12	514 100		12	545 100	
		50 000	6	129 800	129 800	6	129 800	175 800			50 000	3	714 000		3	764 000	
		18 000	3	59 700	59 700	3	59 700	77 700			18 000	2	18 000		2	18 000	
		361 500	1	26	1 987 200	2	28	2 348 700			361 500	20	1 383 000		20	1 554 100	
		436 000	10	393 900	393 900	11	529 900	529 900			436 000	21	1 310 200		21	1 446 200	
		532 000	2	166	14 378 100	3	168	14 910 100			532 000	1	179	15 414 700	1	181	15 916 100
		94 000	4	217	18 173 500	4	217	18 267 500			94 000	1	50	2 269 400	1	50	2 363 100
		50 000	10	214 600	214 600	10	214 600	264 600			50 000	2	29 700		2	79 700	
		20 100	2	9	1 158 400	2	9	1 178 500			20 100	2	25	1 605 900	2	25	1 626 000

PARTIE OPÉRATIONNELLE DU BUDGET		2022 - C/112/6/Rev.1												Estimations pour 2023											
		Revenus de soutien opérationnel						Fonds des projets						Revenus de soutien opérationnel						Fonds des projets					
		Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Coût total		Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Coût total		Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Coût total			
		P	G	P	G	P	G	P	G	P	G	P	G	P	G	P	G	P	G	P	G	P	G		
<b>ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN (suite)</b>																									
	2	2	506 700	1	45	1 289 400	3	47	1 796 100	2	2	508 500	19	546 700	2	21	1 055 200								
Bureau régional - Bruxelles (Belgique) (suite)			10 000	2	72 100			82 100								10 000									
Lettonie			15 000	11	367 000			382 000								15 000									
Malte			38 000	1	30 000			68 000								38 000									
Pays-Bas				3	73	7 204 100	3	73	7 204 100								2 900								
Norvège				4	13	1 942 100	4	13	1 942 100								3	14	1 811 600						
Pologne	1		196 800	1	9	278 500	2	9	475 300								6	202	13 320 100						
Portugal			25 000	14	497 100			522 100								25 000									
Roumanie			10 000	15	317 100			327 100								10 000									
Slovaquie			45 000	9	336 800			381 800								45 000									
Slovénie			44 000	2	52 700			96 700								44 000									
Espagne			19 000	17	1 518 900			1 537 900								20 000									
Suisse			50 000	3	19	2 983 400	3	19	2 983 400								1	145 400							
Royaume-Uni <sup>b</sup>				4	38	2 641 900	4	38	2 641 900								4	37	2 642 200						
	<b>16</b>	<b>35</b>	<b>8 086 300</b>	<b>31</b>	<b>829</b>	<b>65 937 300</b>	<b>47</b>	<b>864</b>	<b>74 023 600</b>	<b>18</b>	<b>33</b>	<b>8 215 200</b>	<b>21</b>	<b>809</b>	<b>58 097 400</b>	<b>39</b>	<b>842</b>	<b>66 312 600</b>							
<b>Total partiel</b>																									
<b>EUROPE DE L'EST ET DU SUD-EST ET ASIE CENTRALE</b>																									
	11	7	3 396 400	1	1	104 900	12	8	3 501 300								3 353 800								
Bureau régional - Vienne (Autriche)			21 000	17	627 600			648 600								21 000									
Albanie			33 000	1	10	345 900	1	10	345 900								33 000								
Arménie			10 000	2	12	530 300	2	12	540 300								10 000								
Azerbaïdjan			15 000	1	13	567 300	1	13	582 300								15 000								
Bélarus			100 000	3	14	1 202 000	3	17	1 302 000								100 000								
Bosnie-Herzégovine			48 000	3	27	1 291 100	3	27	1 339 100								48 000								
Géorgie			30 000	1	12	513 400	2	13	543 400								30 000								
Kazakhstan <sup>a</sup>	1		301 000	4	174 600			204 600								30 000									
Kirghizistan			30 000	4	158 400			188 400								30 000									
Monténégro			12 000	1	24	706 900	1	24	718 900								12 000								
Macédoine du Nord			10 000	1	22	1 235 000	1	22	1 245 000								10 000								
République de Moldova			150 000	1	29	891 500	1	29	1 041 500								150 000								
Fédération de Russie			70 000	1	22	566 100	1	22	636 100								70 000								
Serbie			74 000	1	28	749 400	1	28	823 400								31 300								
Tadjikistan			15 000	18	128	5 599 500	18	128	5 599 500								15 000								
Turkije			25 000	15	110	7 601 100	15	110	7 601 100								25 000								
Turkménistan			50 000	1	14	7 14 000	1	14	7 64 000								50 000								
Ukraine				3	54 400			79 400								25 000									
Ouzbékistan				1	1											50 000									
Kosovo <sup>c</sup>				1	14											50 000									
	<b>12</b>	<b>8</b>	<b>4 390 400</b>	<b>51</b>	<b>495</b>	<b>23 618 900</b>	<b>63</b>	<b>503</b>	<b>28 009 300</b>	<b>12</b>	<b>8</b>	<b>4 307 500</b>	<b>87</b>	<b>1 018</b>	<b>40 837 000</b>	<b>99</b>	<b>1 026</b>	<b>45 144 500</b>							
<b>Total partiel</b>																									
<b>AMÉRIQUE DU SUD</b>																									
	7	7	1 862 000	1	1	34 800	8	8	1 896 800								2 061 300								
Bureau régional - Buenos Aires (Argentine)			50 000	1	20	763 400	1	20	813 400								50 000								
Argentine			65 000	5	158 700			223 700								65 000									
Bolivie (État plurinationnel de)			140 000	1	5	155 200	1	5	295 200								140 000								
Bésil			40 000	1	2	115 100	1	2	155 100								40 000								
Chili				9	142	7 095 100	9	142	7 098 100								40 000								
Colombie			120 600	2	23	1 861 000	2	23	1 981 600								120 600								
Équateur				1	1	2 000	1	1	2 000																
Bureau de l'Envoiyé spécial pour la réponse régionale à la situation au Venezuela			60 000	5	156 100			216 100								60 000									
Paraguay			30 000	2	16	561 900	2	16	591 900								30 000								
Pérou			60 000	1	8	244 100	1	8	304 100								60 000								
Uruguay			290 000	1	3	332 800	1	3	622 800								290 000								
Venezuela (République bolivarienne du)																									
	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>2 717 600</b>	<b>20</b>	<b>231</b>	<b>11 483 200</b>	<b>27</b>	<b>238</b>	<b>14 200 800</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>2 916 900</b>	<b>12</b>	<b>167</b>	<b>9 315 200</b>	<b>18</b>	<b>174</b>	<b>12 232 100</b>							
<b>Total partiel</b>																									

	2022 - C/112/6/Rev.1												Estimations pour 2023																						
	Revenus de soutien opérationnel						Fonds des projets						Revenus de soutien opérationnel						Fonds des projets																
	Effectifs			Dépenses administratives, de personnel et autres			Effectifs			Dépenses administratives, de personnel et autres			Effectifs			Dépenses administratives, de personnel et autres			Effectifs			Dépenses administratives, de personnel et autres													
	P	G		P	G		P	G		P	G		P	G		P	G		P	G		P	G		P	G									
<b>PARTIE OPÉRATIONNELLE DU BUDGET</b>																																			
<b>AMÉRIQUE CENTRALE, AMÉRIQUE DU NORD ET CARAÏBES</b>																																			
<b>Bureau régional – San José (Costa Rica)</b>																																			
	9	11		8	12		12	1	1	1914 900		17	23		23	4 363 700		8	11		2 392 700		2			155 000		8	13		2 547 700				
Bahamas										20 900		1			1	20 900																			
Barbade (ia) <sup>a</sup>										237 500		1	6		6	284 500					417 000							1			417 000				
Belize										1 307 300		13	13		13	1 307 300					47 000							1	4		203 900				
Canada										1 917 200		3	55		55	1 960 200					43 000							7	93		4 845 900				
Costa Rica										51 600		2			2	97 000																			
Cuba										84 500		1	2		2	179 500					95 000							3			181 100				
Dominique										625 200		2	17		17	717 200					92 000							1			108 600				
République dominicaine										6 109 000		9	104		104	6 189 000					60 000							15	228		16 369 600				
El Salvador										2 772 100		1	37		37	2 792 100					20 000							4	66		5 473 900				
Guatemala										53 700		2	3		3	376 700												1	2		47 600				
Guyana										438 900		2	23		23	438 900												6	86		2 627 100				
Haiti										1 604 400		28			28	1 638 400					34 000							83			2 643 000				
Honduras										33 600		3			3	84 600					51 000							2			87 000				
Jamaïque										1 244 400		3	32		32	1 513 000					279 500							1	5		448 200				
Mexique										147 600		5	6		6	267 600					120 000							4			235 200				
Nicaragua										778 100		8			8	778 100					65 000							13			336 900				
Panama										1 120 400		4	18		18	3 848 900					2 706 800							2	12		4 602 600				
Trinité-et-Tobago										3 421 800		7	36		36	3 421 800												17	171		33 181 300				
Washington, D.C. (États-Unis d'Amérique) <sup>b</sup>																																			
Bureaux de pays aux États-Unis																																			
<b>Total partiel</b>	<b>14</b>	<b>22</b>		<b>40</b>	<b>393</b>		<b>23 883 100</b>		<b>54</b>	<b>415</b>		<b>30 324 400</b>		<b>13</b>	<b>22</b>		<b>6 471 800</b>		<b>52</b>	<b>809</b>		<b>71 541 900</b>		<b>65</b>	<b>831</b>		<b>78 013 700</b>		<b>831</b>		<b>78 013 700</b>				
<b>MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD</b>																																			
<b>Bureau régional – Le Caire (Égypte)</b>																																			
	14	2		3	3		911 500		17	5		5	5		5	3 527 500					2 984 800					1	2		532 800		16	4	3 517 400		
Algérie							215 200		4	15		15	15		15	1 070 900					284 500						6			232 900		1	6	517 400	
Bahreïn							103 700		5	10		10	10		10	1 058 700					103 700						1	1		123 700		1	1	227 400	
Égypte									11	97		97	97		97	4 818 100					4 818 100						10	87		4 454 600		10	87	4 454 600	
Iraq									46	144		144	144		144	11 911 800					11 911 800						61	212		14 027 400		61	212	14 027 400	
Jordanie									40	240		240	240		240	17 919 400					2 000						39	362		33 731 000		39	362	33 731 000	
Koweït									2	9		9	9		9	639 400											1			26 600		1		26 600	
Liban									10	94		94	94		94	8 130 400					5 000						9	87		7 732 400		9	87	7 732 400	
Libye									22	60		60	60		60	6 787 000					6 787 000						7	24		2 632 500		7	24	2 632 500	
Maroc									6	47		47	47		47	2 992 900					210 000						4	44		2 446 500		4	44	2 656 500	
Qatar									1	1		1	1		1	3 800											15	15		30 512 800		15	15	30 512 800	
Arabie saoudite									1	1		1	1		1	276 200					240 800						2			252 600		3	2	493 400	
Soudan									7	52		52	52		52	3 037 900					20 000						10	80		4 296 000		10	80	4 316 000	
Tunisie									5	30		30	30		30	1 669 900					50 000						8	70		2 908 500		8	70	2 958 500	
Émirats arabes unis									1	1		1	1		1	17 700											1			324 800		1		324 800	
Yémen									11	19		19	19		19	1 146 500											27	56		9 629 600		27	56	9 629 600	
<b>Total partiel</b>	<b>17</b>	<b>2</b>		<b>175</b>	<b>822</b>		<b>61 322 200</b>		<b>192</b>	<b>824</b>		<b>65 078 100</b>		<b>17</b>	<b>2</b>		<b>3 900 800</b>		<b>195</b>	<b>1 049</b>		<b>113 864 500</b>		<b>212</b>	<b>1 051</b>		<b>117 765 900</b>		<b>212</b>		<b>117 765 900</b>				
<b>AFRIQUE CENTRALE ET DE L'OUEST</b>																																			
<b>Bureau régional – Dakar (Sénégal)</b>																																			
	13	8		16	18		2 632 700		29	26		26	26		26	5 792 700					3 524 700					14	8		168 500		14	10	3 693 200		
Bénin							214 600		1	5		5	5		5	214 600											2			85 200		2		85 200	
Burkina Faso							1 064 400		5	17		17	17		17	1 094 400					30 000						7	37		2 069 700		7	37	2 095 700	
Cabo Verde									1	10 300		1	1		1	26 800					16 500						4			133 800		4		150 300	
Cameroun									8	43		43	43		43	1 648 200					1 648 200						10	54		2 330 600		10	54	2 330 600	
République centrafricaine									4	10		10	10		10	1 290 600											1	7		169 600		1	7	169 600	
Tchad									16	83		83	83		83	3 325 400											18	140		4 121 400		18	140	4 121 400	
Congo																												1			5 200		1		5 200
Côte d'Ivoire									4	12		12	12		12	1 454 600					40 000						2	7		763 900		2	7	803 900	
Gabon									1	1		1	1		1	14 000					10 000						1			9 000		1		19 000	



PARTIE OPÉRATIONNELLE DU BUDGET	2022 - C/112/6/Rev.1												Estimations pour 2023														
	Revenus de soutien opérationnel						Fonds des projets						Revenus de soutien opérationnel						Fonds des projets								
	Effectifs			Dépenses administratives, de personnel et autres			Effectifs			Dépenses administratives, de personnel et autres			Effectifs			Dépenses administratives, de personnel et autres			Effectifs			Dépenses administratives, de personnel et autres					
	P	G	Total	P	G	Total	P	G	Total	P	G	Total	P	G	Total	P	G	Total	P	G	Total	P	G	Total			
Centre africain de renforcement des capacités (République-Unie de Tanzanie)	2	2	578 500	2	1	172 500	2	2	751 000	4	3	3	2	2	568 500	1	1	155 400	3	2	723 900						
Institut mondial des données (Centre mondial d'analyse des données sur la migration et Matrice de suivi des données)	3		778 000				3		778 000				10		2 404 500	15		2 209 300	25		4 613 800						
<b>TOTAL - Bureaux extérieurs</b>	<b>127</b>	<b>114</b>	<b>46 219 600</b>	<b>895</b>	<b>6 305</b>	<b>377 546 000</b>	<b>1 022</b>	<b>6 419</b>	<b>423 765 600</b>	<b>1 022</b>	<b>6 419</b>	<b>6 419</b>	<b>148</b>	<b>111</b>	<b>50 993 100</b>	<b>956</b>	<b>8 426</b>	<b>514 600 400</b>	<b>1 104</b>	<b>8 536</b>	<b>565 593 500</b>						
<b>ACTIVITÉS MONDIALES</b>																											
Administrateurs auxiliaires				30		2 157 900	30		2 157 900							24		1 305 800	24		1 305 800						
Cours sur le droit international de la migration			20 000						20 000						20 000						20 000						
Activités de prise en compte des questions de genre			100 000						100 000						100 000						100 000						
Technologies de l'information et de la communication			441 000						441 000						981 000						981 000						
Entretien des locaux de bureaux			500 000						500 000						500 000						500 000						
Communication															50 000						50 000						
Initiatives en matière de leadership, de diversité et d'inclusion			300 000						300 000						300 000						300 000						
Relations avec le secteur privé			200 000						200 000						200 000						200 000						
Publications			255 000						255 000						255 000						255 000						
Processus consultatifs régionaux sur la migration			25 000						25 000						25 000						25 000						
Affectations spéciales et appuis spéciaux				4		853 600	4		853 600							6		662 500	6		662 500						
Personnel de l'OIM détaché auprès d'autres organisations																2		153 300	2		153 300						
Perfectionnement et formation du personnel			267 600						267 600						664 600						664 600						
Appui aux consultations avec les organisations de la société civile			10 000						10 000						10 000						10 000						
<b>Total - Activités mondiales</b>			<b>2 118 600</b>	<b>34</b>		<b>3 011 500</b>	<b>34</b>		<b>5 130 100</b>	<b>34</b>		<b>34</b>			<b>3 105 600</b>	<b>32</b>		<b>2 121 600</b>	<b>32</b>		<b>5 227 200</b>						
<b>Fonds de l'OIM pour le développement - première ligne de crédit</b>			1 400 000						1 400 000						1 400 000						1 400 000						
<b>Fonds de l'OIM pour le développement - deuxième ligne de crédit</b>			13 600 000						13 600 000						13 600 000						13 600 000						
<b>Total - Fonds de l'OIM pour le développement</b>			<b>15 000 000</b>						<b>15 000 000</b>			<b>6</b>			<b>15 000 000</b>						<b>15 000 000</b>						
<b>PROJETS</b>																											
Centre d'information sur la migration en Amérique latine (CINMAL)			30 000						30 000						30 000						30 000						
Assistance humanitaire aux migrants en détresse			300 000						300 000						300 000						300 000						
Soutien annuel à la formulation des politiques migratoires et aux dialogues sur la migration de l'Union africaine			80 000						80 000						80 000						80 000						
Administration des fonds de prêts				1	5	1 644 800	1	5	1 644 800							1	5	1 646 600	1	5	1 646 600						
Conférence sud-américaine sur le processus migratoire			20 000						20 000						20 000						20 000						
Soutien au renforcement de la Commission centraméricaine des directeurs de la migration (OCAM)			10 000						10 000						10 000						10 000						
Cours interaméricain sur la migration			63 000						63 000						63 000						63 000						
Projet de coopération technique axé sur le renforcement du processus de Puebla			20 000						20 000						20 000						20 000						
<b>TOTAL - Projets</b>			<b>523 000</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>1 644 800</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>2 167 800</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>6 804</b>			<b>523 000</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>1 646 600</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>2 169 600</b>						
<b>Reprise d'activité</b>			300 000						300 000						300 000						300 000						
<b>Système PRIMA d'information et de gestion des projets</b>			900 000						900 000				2		1 147 000				2		1 147 000						
<b>Centre des compétences en matière de gestion de l'information (PRISM)</b>			2 900 000						2 900 000						2 900 000						2 900 000						
<b>Frais de participation aux coûts découlant de l'appartenance aux Nations Unies</b>	13	23	14 500 000				13	23	14 500 000				14	23	20 624 500				14	23	20 624 500						
<b>Autres prestations dues au personnel</b>															1 907 500						1 907 500						
<b>Activités et structures non inscrites au budget</b>			3 500 000						3 500 000						965 300						965 300						
<b>TOTAL</b>	<b>312</b>	<b>423</b>	<b>136 000 000</b>	<b>1 013</b>	<b>6 381</b>	<b>400 466 300</b>	<b>1 325</b>	<b>6 804</b>	<b>536 466 300</b>	<b>1 325</b>	<b>6 804</b>	<b>6 804</b>	<b>357</b>	<b>448</b>	<b>160 000 000</b>	<b>1 117</b>	<b>8 539</b>	<b>541 761 400</b>	<b>1 474</b>	<b>8 986</b>	<b>701 761 400</b>						

<sup>a</sup> Bureaux hébergeant des fonctions de coordination.

<sup>b</sup> Bureaux hébergeant des fonctions de mobilisation des ressources.

<sup>c</sup> Les références au Kosovo doivent être comprises à la lumière de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations Unies.

P. – Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur; G – Catégorie des services généraux

## ANNEXE V – MOUVEMENTS ESTIMATIFS

(Les mouvements réels peuvent varier fortement en fonction de l'évolution de la situation au regard de la pandémie de COVID-19.)

Service	Programme/Projet	Région d'origine	Pays de destination																						
			Total	Etats-Unis	Canada	Australie	Royaume-Uni	Nouvelle-Zélande	Suisse	Autriche	Danemark	Finlande	France	Allemagne	Suède	Irlande	Italie	Lettonie	Liechtenstein	Lituanie	Pays-Bas	Norvège	Portugal		
Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise	Aide à la réinstallation	Afrique	56 111	22 000	22 314	3 094	666	327	276	200	609	3 092	3 240											293	
		Asie et Océanie	46 264	24 000	13 953	641	3 833	1 089				203				2 400									293
		Europe	26 075	8 229	7 654	6 337	666	277				204		405		2 010									293
		Amérique latine et Caraïbes	18 923	10 000	863	1 189	1 002	435	277			203	1 546	1 215	1 900										
		Moyen-Orient	29 618	17 271	9 156	2 864	327																		
		Amérique du Nord	101																						
		Autre (pays de départ indéterminés)	3 894				1 333	72				203	771	400	1 115							1 000			
		<b>Total partiel</b>			<b>81 500</b>	<b>54 041</b>	<b>14 125</b>	<b>7 500</b>	<b>2 250</b>	<b>830</b>	<b>200</b>	<b>1 422</b>	<b>5 409</b>	<b>5 260</b>	<b>2 015</b>	<b>4 410</b>						<b>1 000</b>			<b>879</b>
			Assistance humanitaire aux migrants en détresse	Autre (pays de départ indéterminés)	400																				
			<b>Total partiel</b>		<b>400</b>																				
	Intervention d'urgence en faveur de populations déplacées	Afrique	17 072																						
		Amérique latine et Caraïbes	1 200					500	2 000		2 500	2 500	500	20 000	500						500		500		
		Europe	16 520					500	2 000		2 500	2 500	500	20 000	500						500		500		
	<b>Total partiel</b>		<b>34 792</b>					<b>500</b>	<b>2 000</b>		<b>2 500</b>	<b>2 500</b>	<b>500</b>	<b>20 000</b>	<b>500</b>					<b>500</b>		<b>500</b>			
	<b>Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise - Total</b>		<b>216 178</b>	<b>81 500</b>	<b>54 041</b>	<b>14 125</b>	<b>7 500</b>	<b>2 250</b>	<b>2 000</b>	<b>1 422</b>	<b>2 500</b>	<b>7 909</b>	<b>5 260</b>	<b>2 515</b>	<b>4 410</b>	<b>500</b>	<b>20 000</b>	<b>1 500</b>	<b>1 500</b>	<b>500</b>	<b>500</b>	<b>500</b>	<b>879</b>		

suite en page suivante



Service	Programme/Projet	Région d'origine	Pays/Régions de destination														Total					
			Royaume-Uni	Chili	Canada	Australie	Etats-Unis	Finlande	Espagne	Allemagne	France	Belgique	Afrique	Moyen-Orient	Amérique latine et Caraïbes	Amérique du Nord		Asie et Océanie	Europe			
Migration assistée <sup>a</sup>	Immigration et visas <sup>b</sup>	Afrique	422	1	626	146	54	262						85	13	6				33	80	
		Moyen-Orient	331		272	15	4							1			4				13	22
		Amérique latine et Caraïbes	825	77	4	23	37	146	1	176	45	65	7	1						34	12	197
		Amérique du Nord		82	75	1														6		
		Asie et Océanie	324	71	57	43	81	15				2	2							2	40	11
		Europe	825	58	327	59	4	6		1	20	1	30	3	62	3				3	251	
		<b>Migration assistée – Total</b>	<b>4 115</b>	<b>900</b>	<b>464</b>	<b>751</b>	<b>284</b>	<b>225</b>	<b>263</b>	<b>177</b>	<b>151</b>	<b>81</b>	<b>15</b>	<b>35</b>	<b>3</b>	<b>104</b>	<b>101</b>	<b>561</b>				

<sup>a</sup> Mouvements estimatifs sur la base des 12 derniers mois.

<sup>b</sup> Les mouvements au titre des activités d'immigration et visas concernent principalement la fourniture de services d'aide au transport et de services connexes destinés à faciliter le voyage des personnes qui ont besoin d'une assistance en matière de migration internationale.

Service	Programme/Projet	Région d'origine <sup>a</sup>	Pays/Régions de destination <sup>b</sup>														Total				
			Libye	Niger	Allemagne	Grèce	Maroc	Yémen	Algérie	Turkïye	Belgique	Tunisie	Afrique	Moyen-Orient	Amérique latine et Caraïbes	Amérique du Nord		Asie et Océanie	Europe		
Migration régulée	Protection et aide offertes aux migrants en situation de vulnérabilité et lutte contre la traite	Afrique	20 540	5 628	972	330	38	744	1	430	8	49	602	10 948	572					15	203
		Asie et Océanie	1 035	458	124	97	4				20	29	4	27	46	2				109	115
		Europe	1 154	4	432	323					5	113	1	6						1	269
		Amérique latine et Caraïbes	305	1	10	4				1	36			2		166	1				84
		Moyen-Orient	194	13	91	22					1	4	3	6	11					1	42
		Amérique du Nord	13		3							1	1	1					5	3	
		<b>Total partiel</b>	<b>23 241</b>	<b>6 104</b>	<b>972</b>	<b>990</b>	<b>484</b>	<b>748</b>	<b>1 431</b>	<b>34</b>	<b>231</b>	<b>610</b>	<b>10 990</b>	<b>630</b>	<b>168</b>	<b>1</b>	<b>131</b>	<b>716</b>			
Aide au retour apportée aux migrants et aux gouvernements		Afrique	46 681	10 472	16 777	812	237	2 672	3 075	2 185	305	178	1 444	6 733	497	6			94	1 196	
		Asie et Océanie	8 912	1 492	1 029	1 311	19	199	1	1 876	506	124	88	201	2				361	1 704	
		Europe	10 052	4	5 016	1 247					13	701		11	2				22	3 032	
		Amérique latine et Caraïbes	4 291		107	30	3	354	644	4			3		1 335	1			12	1 794	
		Moyen-Orient	2 621		930	303				3	41		3	1	76				21	1 324	
		Amérique du Nord	243		40						1							10	112		
		<b>Total partiel</b>	<b>72 800</b>	<b>11 968</b>	<b>16 777</b>	<b>7 932</b>	<b>3 127</b>	<b>2 694</b>	<b>2 189</b>	<b>2 551</b>	<b>2 070</b>	<b>1 573</b>	<b>6 839</b>	<b>702</b>	<b>1 421</b>	<b>1</b>	<b>519</b>	<b>9 162</b>			
		<b>Migration régulée – Total</b>	<b>96 041</b>	<b>18 072</b>	<b>17 749</b>	<b>8 922</b>	<b>3 611</b>	<b>3 442</b>	<b>2 620</b>	<b>2 585</b>	<b>2 301</b>	<b>2 183</b>	<b>17 829</b>	<b>1 332</b>	<b>1 589</b>	<b>2</b>	<b>650</b>	<b>9 878</b>			

<sup>a</sup> La région d'origine désigne le point de départ du migrant. Il s'agit généralement de son pays d'origine, dans lequel l'OMI l'aide à retourner.

<sup>b</sup> Les pays/régions de destination désignent les pays/régions au départ desquels un migrant demande à bénéficier d'une aide au retour et à la réintégration et à partir desquels une aide au retour lui est fournie.